



VERVIERS

RAPPORT

SUR LA SITUATION ET L'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES COMMUNALES
POUR L'ANNÉE

2021

POPULATION : 54.983 HABITANTS (au 31.12.2021)
SUPERFICIE TOTALE : 3.414 Ha

LONGUEUR DE LA VOIRIE : RÉGION : 39 Km
VILLE : 218 Km

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le rapport administratif présente les activités des Services administratifs en respectant la répartition des attributions des Membres du Collège communal au 31 décembre 2021, suite à l'adoption d'une motion de méfiance faisant office de nouveau Pacte de Majorité en séance du Conseil communal le 9 juillet 2020.

Répartition des attributions des membres du COLLEGE COMMUNAL

NOMS - PRENOMS	TITRES	ATTRIBUTIONS
TARNION Muriel	<u>BOURGMESTRE</u>	Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile et sanitaire, Lutte contre le Radicalisme, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, PLANU, R.G.P.D., Relations et Communication extérieures, Intercommunales, Transversalité, Tutelle sur la R.C.A., Coordination de la Politique de la D.P.U. et de la Politique intégrée de la Ville, Sanctions administratives communales
DENYS Gaëlle	<u>Présidente du C.P.A.S.</u>	Plan de Cohésion sociale, Aînés, Centre récréatif de Prés-Javais
DEGEY Maxime	<u>1er Echevin</u> Echevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux, Permis intégrés, S.A.R.
LAMBERT Sophie	<u>2ème Echevine</u> Echevine de la Santé, de l'Egalité des Chances et de l'Instruction publique	Santé, Egalité des Chances, Instruction publique, Familles, Droits des femmes, Vervibus, Vert et Vifs
CHEFNEUX Jean-François	<u>3ème Echevin</u> Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne, de l'Environnement et de la Transition écologique	Culture (dont pilotage des dossiers d'infrastructure : Grand Théâtre et Musée Biolley), Tourisme, Musées, Bibliothèque, Participation citoyenne, Patrimoine public, Environnement et Transition écologique, Smartcities, Propreté publique et Gestion des Déchets, FEDER (suivi administratif et préparation de la future programmation en partenariat avec la Bourgmestre), Permis d'Environnement, Interreg et Interreg NOE/NOAH
OZER Cécile	<u>4ème Echevine</u> Echevine des Affaires économiques, du Commerce, des Plaines et de la petite Enfance	Affaires économiques, Commerce, Développement local, Emploi, Insertion professionnelle, Hub créatif, permis d'Implantations commerciales excepté les permis intégrés, Accueil extrascolaire, Animation des Plaines et des Espaces de Convivialité, Plaines, Petite enfance, Régie des Quartiers, Tutelle du C.P.A.S., personnes handicapées, M.E.C.A., Vie associative, Cultes
LOFFET Alexandre	<u>5ème Echevin</u> Echevin des Finances, du Budget, des Ressources humaines et Officier de l'Etat civil	Ressources humaines, Finances, Budget, Economat, Etat civil (Officier de l'Etat civil)
DELTOUR Amaury	<u>6ème Echevin</u> Echevin des Mobilités, de la Gestion des Biens communaux, de la Revitalisation urbaine et du Bien-Etre animal	Mobilités, Gestion courante des Energies, Informatique, Agriculture, Bien-Etre animal, Associations patriotiques, Patrimoine privé, Revitalisation urbaine, Rénovation urbaine, Gestion des Biens communaux
LUKOKI Konda Antoine	<u>7ème Echevin</u> Echevin du Logement, de la Population, de l'Enseignement artistique, de l'Animation de la Ville, des Sports, de l'Interculturalité et de la Jeunesse	Logement, Population, Services des Etrangers, Inhumations, Accueil, Plan de Prévention, Encadrement des Peines alternatives, Coopération au Développement, Interculturalité, "Centre Régional Verviétois pour l'Intégration", Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages, Sports, Jeunesse, Ecoles des devoirs, Enseignement artistique, Interreg N-POWER

TABLE des MATIERES

	<u>Service</u>	<u>Page</u>
<u>TITRE I - ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARNION</u>		
1.- Autorités communales	SECR	1
2.- Secrétariat	SECR	5
3.- Protocole	PROT	6
4.- Organisation - Programmes - Relations publiques	OPRP	7
5.- Milice	PASCAE	7
6.- Passeports	PASCAE	8
7.- Permis de conduire - permis provisoires	PASCAE	8
8.- Casiers judiciaires	PASCAE	9
9.- Sûreté Publique - Justice - Police	PASCAE	10
10.- Intercommunales et Sociétés diverses	INTER	11
11.- Sanctions administratives	AMADM	16
12.- Cellule communication	CCOM	17
13.- Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de radicalisme	SAFER	20
14.- Politique des Grandes villes	PGV	21
15.- Suivi des Fonds européens	PGV	23
16.- Délégué à la protection des données	DPO	31
17.- Régie communale autonome	RCA	31
<u>TITRE II - ATTRIBUTIONS DE MME LA PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, G. DENYS</u>		
1.- Aînés	AINES	33
2.- Plan de Cohésion sociale	PCS	34
<u>TITRE III - ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN M. DEGEY</u>		
Marchés publics (Travaux – Fournitures – Services)		
1.- Procédure de passation et fixation des conditions des marchés publics	TVX	43
2.- Engagement des procédures et attribution des marchés publics	TVX	49
3.- Suivi des marchés publics attribués avant 2021	TVX	56
4.- Subsidés annoncés	TVX	57
5.- Renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD)	TVX	57
6.- Demandes diverses	TVX	58
7.- Alignements – Cession gratuites de voiries – Alignements – Acquisitions d'emprises – Aliénation d'excédents de voirie	TVX	58
8.- Sécurité publique	TVX	62
9.- Biens immobiliers du pouvoir local	TVX	62
10.- S.A.R.	SAR	64
11.- Aménagement du territoire	URB	65
12.- Permis d'urbanisme, d'urbanisation, lotissements, ...	URB	71
13.- Sauvegarde du patrimoine architectural et culturel	URB	72
14.- Dossiers soumis au Conseil communal	URB	77
15.- Inondations de juillet 2021	URB	80
<u>TITRE IV - ATTRIBUTIONS DE MME LA DEUXIEME ECHEVINE S. LAMBERT</u>		
1.- Egalité des chances	EGAL	83
2.- Famille – pensions (secteur privé)	EGAL	86
3.- Santé	SANTE	88
4.- Divers	SANTE	90
Instruction publique		
5.- Affaires générales	IP	90
6.- Enseignement maternel	IP	90
7.- Enseignement primaire	IP	91
8.- Enseignement spécialisé	IP	93
9.- Commission paritaire locale (COPALOC)	IP	93

10.-	Désignations dans diverses assemblées et commissions	IP	94
11.-	Adoption des règlements	IP	95
12.-	Conventions	IP	95
13.-	Appel dans le cadre d'un remplacement d'une direction d'école	IP	95
14.-	Nomination dans une fonction de directeur	IP	95
15.-	Attribution de marchés	IP	95
16.-	Avantages sociaux	IP	96
17.-	Autres	IP	96

TITRE V - ATTRIBUTIONS DE M. LE TROISIEME ECHEVIN JF CHEFNEUX

1.-	Affaires culturelles	AC	99
2.-	Environnement	ENV	101
3.-	Bibliothèques	BIBLI	115
4.-	Documentation - Archives	DA	116
5.-	Musées communaux	MUSEE	118
6.-	Patrimoine	PAT	125
7.-	Tourisme	TOU	126
8.-	Budget participatif	TOU	127
9.-	Smartcities	SMART	127

TITRE VI - ATTRIBUTIONS DE MME LA QUATRIEME ECHEVINE C. OZER

1.-	Commerce, affaires économiques	AE	131
2.-	Emploi	EMP	138
3.-	Cultes	CU	138
4.-	Maison de la Laïcité	CU	139
5.-	Accueil extrascolaire	AES	139
6.-	Plaines et coins de jeux	PLCJ	141
7.-	Régies de quartiers de Verviers	RQUART	142
8.-	Petite enfance	ENFANCE	142
9.-	Personnes handicapées	HANDI	144
10.-	Vie associative	VIE ASSOC	146
11.-	Maison de l'Egalité des Chances et des associations (MECA)	MECA	147

TITRE VII - ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN A. LOFFET

1.-	Ressources humaines	GRHGT	149
2.-	Cellule GRH	GRH	160
3.-	Impositions communales	TAXES	164
4.-	Statistiques des impositions communales	TAXES	164
5.-	Comptes annuels de l'exercice 2020	DF	165
6.-	Budget communal pour l'exercice 2021	FINC	168
7.-	Emprunt	FINC	168
8.-	Dotation communale	FINC	170
9.-	Etat civil	EC	170
10.-	Economat	ECON	171

TITRE VIII - ATTRIBUTIONS DE M. LE SIXIEME ECHEVIN A. DELTOUR

1.-	Mobilité	MOBILITE	175
2.-	Bien-être animal	BEA	179
3.-	Agriculture	AGRI	179
4.-	Revitalisation urbaine	REVIT	180
5.-	Rénovation urbaine – Quartier d'initiative (QI)	RURB	182
6.-	Gestion locative des biens communaux	GIL	183
7.-	Cellule informatique	CI	194

TITRE IX - ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN K.A. LUKOKI

1.-	Intégration sociale et relations interculturelles	ISOC-RELINT	197
2.-	Coopération au développement	COOP	198
3.-	Sports	SPORT	198
4.-	L'encadrement des peines alternatives	LEPA	206
5.-	Plan de prévention	PP	213
6.-	Gestion d'évènements	EVEN	216
7.-	Les fêtes de fin d'année	EVEN	216
8.-	Subsides numéraires	EVEN	217
9.-	Gestion des prêts de matériel	EVEN	217
10.-	Jeunesse	JEU	217
11.-	Conseil communal des enfants et des jeunes	JEU	218
12.-	Population	POP	219
13.-	Service des Etrangers	ET	219
14.-	Logement	LOG	220
15.-	Agence Immobilière Sociale	LOG	223
16.-	Enseignement artistique	EA	224
17.-	Désignations dans diverses assemblées et commissions	EA	226
18.-	Adoption de règlements	EA	226
19.-	Convention	EA	226
20.-	Autres	EA	227

TITRE I

ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE, M. TARNION

SECTION 1 - AUTORITES COMMUNALES

Le TABLEAU, pages 2 à 5, résume les changements intervenus depuis le début de la Mandature.

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal et la composition des Sections permanentes ont été modifiés en conséquence.

1.- Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni 15 fois, 1.299 décisions ont été prises (1.269 en 2020).

Seules les séances des 14 avril et 6 septembre se sont déroulées en présentiel, suite à l'application de mesure sanitaires en raison de la pandémie Covid-19, et ont été délocalisées au Centre Culturel.

2.- Collège communal

57 séances ont eu lieu au cours desquelles 5.392 décisions ont été prises (5.203 en 2020). Ces séances se sont déroulées en présentiel ou en visioconférence suivant l'évolution des mesures sanitaires relatives à la pandémie Covid-19.

3.- Réunion conjointe Ville / C.P.A.S.

Aucune séance n'a été organisée en 2021.

4.- Bonne gouvernance / Transparence

Conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Conseil communal a établi un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que des avantages en nature, perçus par les mandataires et les personnes non élues dans le courant de l'exercice comptable 2020.

Ce rapport contient également :

- a.- la liste des présences aux réunions des différentes instances de la Ville;
- b.- la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles la Ville détient des participations directes ou indirectes ainsi que des informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats.

Le rapport a été adopté en séance du Conseil communal du 28 juin 2021 et copie de celui-ci a été transmise au Gouvernement Wallon pour le 1er juillet.

Depuis la séance du Conseil communal du 21 septembre 2020, les projets de délibérations (ainsi que les délibérations après approbation du procès-verbal de ladite séance), les inscriptions de point à la demande des Conseillers et leurs questions orales, soumis en séance publique sont consultables par la Population au départ d'un lien placé à la rubrique "Transparence" / "Conseil communal (en live, délibérations)" sur le site internet de la Ville.

5.- Droit d'interpellation citoyenne

3 citoyens ont fait usage du droit d'interpellation :

- "Plan communal d'urgence et cellule de crise" - M. SCHREUER Romain;
- "Conteneurs à puce" - M. CONRATH Michael;
- "Préservation des immeubles de la rue Spintay" - M. BOLLETTE Jean-Pol.

MANDATURE 2019-2024

Séance du	<u>ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 2018</u>
	<p><u>Installation du Conseil communal</u> 3 décembre 2018</p> <p><u>Validation des élections</u> Arrêté du Gouverneur du 16 novembre 2018</p> <p><u>Pacte de majorité</u> Adoption (Groupes P.S., M.R. et N.V.)</p> <p>Avenant n° 1 (suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin)</p> <p><u>Motion de méfiance collective / Nouveau Pacte de Majorité</u> <u>Motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine - Adoption</u> Recours en suspension en extrême urgence au Conseil d'Etat, en date du 29/09/2020, de Mme TARGNION et de M. LOFFET contre la délibération du 21/09/2020 Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020 Recours d'ECOLO au S.P.W. contre la délibération du 21/09/2020 Rejet, par le Ministre-Président de la R.W., en date du 15/01/2021, du recours introduit par ECOLO</p> <p>Retrait de la motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine</p> <p><u>Motion de méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H. - Adoption</u></p> <p>Adoption</p> <p>Modifications (articles 47, 48, 61 et 67)</p> <p>Modifications (articles 33 et 68)</p>
CC 03/12/2018 CC 02/09/2019	
CC 21/09/2020	
CC 14/04/2021 CC 26/04/2021	
CC 09/07/2021	
CC 27/05/2019 CC 02/09/2019 CC 26/04/2021	
	<u>BOURGMESTRE</u>
CC 03/12/2018 CC 21/09/2020	<p><u>Installation et prestation de serment</u> TARGNION Muriel</p> <p>ISTASSE Jean-François (suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte)</p> <p><u>Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020</u></p> <p>TARGNION Muriel (suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H.)</p>
CC 09/07/2021	
	<u>ECHEVINS</u>
CC 03/12/2018 CC 02/09/2019	<p><u>Validation des pouvoirs et prestation de serment</u> DEGEY Maxime, CHEFNEUX Jean-François, BEN ACHOUR Malik, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, LOFFET Alexandre, BELLY Sylvia</p> <p>LUKOKI Konda Antoine (démission BEN ACHOUR Malik suite à l'adoption de l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité))</p> <p>DEGEY Maxime, OZER Cécile, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, BELLY Sylvia, LUKOKI Konda Antoine (suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte)</p> <p>Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020 DEGEY Maxime, LAMBERT Sophie, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, LOFFET Alexandre,; LUKOKI Kona Antoine (suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H.)</p>
CC 21/09/2020	
-	
CC 09/07/2022	

-	Requête en suspension au Conseil d'Etat introduite par M. AYDIN introduite le 04/08/2021
-	Arrêt du Conseil d'Etat du 01/12/2021 rejetant la demande en suspension de la délibération du 09/07/2021 à l'encontre de M. AYDIN
CC 21/12/2021	DELTOUR Amaury (suite à la motion de méfiance constructive individuelle, à l'encontre d'un Echevin déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V., et C.D.H. et présentation du remplaçant) Motion de méfiance individuelle
CC 2021.12.21	Motion de méfiance constructive individuelle, à l'encontre d'un Echevin déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V., et C.D.H. et présentation du remplaçant (M. BREUWER Freddy / M. DELTOUR Amaury) - Adoption
CC 02/09/2019	Requête en suspension au Conseil d'Etat introduite par M. BREUWER, le 31 décembre 2021
CC 29/03/2021	Démission BEN ACHOUR Malik BELLY Sylvia Décès Echevin en fonction ISTASSE Jean-François le 25/07/2021
<u>ATTRIBUTIONS DU COLLEGE</u>	
COL 03/12/219	Suite au Pacte de Majorité
COL 27/08/2019	Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité
COL 21/09/2020	Suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte
COL 09/10/2020	Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat suspendant la délibération du 21/09/2021
CC 09/07/2021	Suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H.
CC 06/09/2021	Suite au décès de M. ISTASSE
COL 23/12/2021	Suite à la motion de méfiance constructive individuelle, à l'encontre d'un Echevin déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V., et C.D.H. et présentation du remplaçant
<u>CONSEILLERS</u>	
<u>Vérification des pouvoirs, prestations de serment - Fixation des Groupes politiques</u>	
-	Liste n° 1 M.R. : 6 Membres BREUWER Freddy, CORTISSE Stéphanie, DEGEY Maxime, GRIGNARD Michel, SCHROUBEN Julie, THOMAS Bertrand;
-	Liste n° 2 ECOLO : 4 Membres DARRAJI Nezha, EL HAJJAJI Hajib, MAHU Jean-Sébastien, SMEETS Daniel;
-	Liste n° 3 P.S. : 13 Membres AYDIN Hasan, BASAULA NANGI Chimaine, BELLY Sylvia, BEN ACHOUR Malik, GALLASS Mohamed-Anass, ISTASSE Jean François, LAMBERT Sophie, LOFFET Alexandre, LUKOKI Konda Antoine, MARECHAL Laurie, NAJI Said, NYSSSEN Didier, TARGNION Muriel;
-	Liste n° 4 P.T.B. : 3 Membres COTRENA COTRENA Andrea, JORIS Luc, SCHONBRODT Laszlo;
-	Liste n° 5 C.D.H. : 5 Membres DENIS Jean-François, ELSEN Marc, ORBAN Claude, OZER Cécile, PIRON Bernard;
-	Liste n° 7 P.P. : 2 Membres BERRENDORF Bruno, ROUDELET Brigitte;
-	Liste n° 13 N.V. : 4 Membres CHEFNEUX Jean-François, FALZONE Gaëtan, STOFFELS Romain, VOISIN Guillaume.
CC 03/12/2018	<u>Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de suppléants</u> SMEETS Daniel (remplacement JORIS Freddy)
CC 30/09/2019	MAGIS Christine (du 30/09/2019 au 31/01/2020) en remplacement de M. STOFFELS en congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique
CC 27/01/2020	MAGIS Christine (remplacement de VOISIN Guillaume)
CC 21/09/2020	VAN BOSSCHE Jean-Bernard (remplacement de M. ELSEN)

"	DELTOUR Amaury (remplacement de M. GRIGNARD)
CC 19/10/2020	CELIK Mahmut (remplacement de M. NYSSSEN)
CC 30/11/2020	DEDERICHS Irène (remplacement de Mme ROUDELET)
CC 29/03/2021	MESTREZ Eric (remplacement de Mme BELLY)
CC 06/09/2021	STINI Samira (remplacement de M. ISTASSE)
	<u>Président d'Assemblée</u>
CC 03/12/2018	Election - CORTISSE Stéphanie
	<u>Démission</u>
CC 27/01/2020	VOISIN Guillaume
CC 21/09/2020	ELSEN Marc
"	GRIGNARD Michel
CC 19/10/2020	NYSSSEN Didier
	<u>Démission du Groupe politique</u>
CC 17/12/2018	PIRON Bernard
	<u>Exclusion du Groupe politique</u>
CC 21/09/2020	TARGNON Muriel
"	LOFFET Alexandre
"	MARECHAL Laurie
	<u>Désistements</u>
CC 03/12/2018	JORIS Freddy - Remplacement de M. JORIS
"	DUMOULIN Pauline - Remplacement de M. JORIS
"	MINGUET Geneviève - Remplacement de M. JORIS
CC 21/09/2020	BELLEFONTAINE Emma - Remplacement de M. ELSSEN
CC 30/11/2020	DETHIOUX Nathalie - Remplacement de Mme ROUDELET
	<u>Inéligibilité</u>
CC 21/09/2020	CARTON Bernard (condition de domicile) - Remplacement de M. ELSSEN
CC 30/11/2020	GEROMBEAU Marc (condition de domicile) - Remplacement de Mme ROUDELET
"	BERRENDORF Vanessa (condition de domicile) - Remplacement de Mme ROUDELET
	<u>Dchéance de mandat</u>
CC 30/11/2020	ROUDELET Brigitte (AGW du 29/10/2020)
	<u>Congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique</u>
CC 30/09/2019	STOFFELS Romain (du 30/09/2019 au 31/01/2020)
CC 27/01/2020	Fin anticipée du congé de M. STOFFELS
	<u>Décès - Ancien Conseiller</u>
CC 02/09/2019	PIRONNET Marie-Christine
	<u>TABLEAU DE PRESEANCE</u>
CC 03/12/2018	Adoption
CC 28/01/2019	Suite à la prestation de serment Président du C.P.A.S. - AYDIN Hasan)
CC 02/09/2019	Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité - LUKOKI Konda Antoine en remplacement de BEN ACHOUR Malik
CC 30/09/2019	Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS
CC 27/01/2020	Suite au remplacement de M. VOISIN par Mme MAGIS)
CC 21/09/2020	Suite à l'adoption de la motion de méfiance "mixte"
CC 19/10/2020	Suite au remplacement de M. NYSSSEN par M. CELIK
CC 30/11/2020	Suite au remplacement de Mme ROUDELET par Mme DEDERICHS
CC 29/03/2021	Suite au remplacement de Mme BELLY par M. MESTREZ
CC 09/07/2021	Suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H.
CC 06/09/2021	Suite à l'installation de M. ISTASSE par Mme STINI
CC 21/12/2021	Suite à l'installation de M. DELTOUR en remplacement de M. BREUWER
	<u>SECTIONS</u>
CC 03/12/2018	Composition suite aux élections du 14 octobre 2012
CC 28/01/2019	Nouvelle répartition (art. 10 loi organique C.P.A.S.)
CC 02/09/2019	Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité
CC 30/09/2019	Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS)

CC 25/11/2019	Mise en conformité article 10 du R.O.I. suivant la Clé d'Hondt
CC 27/01/2020	Suite à l'installation de Mme MAGIS en remplacement de M. VOISIN, démissionnaire
CC 21/09/2020	Suite à l'adoption de la motion de méfiance "mixte"
CC 19/10/2020	Suite au remplacement de M. NYSSSEN par M. CELIK
CC 30/11/2020	Suite au remplacement de Mme ROUDELET par Mme DEDERICHS
CC 28/06/2022	Suite à la demande du Groupe P.S. visant à remplacer M. NAJI par M. CELIK au sein de la Section de Mme LAMBERT
CC 06/09/2021	Suite à l'installation de Mme STINI
<u>BUREAU DE DEPOUILLEMENT (Effectifs)</u>	
CC 03/12/2018	Effectives : MARECHAL Laurie et DARRAJI Nezha
CC 21/09/2020	Suppléants : GALLASS Mohamed-Anass et MAHU Jean-Sébastien Remplacement de Mme MARECHAL par M. STOFFELS
<u>UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L.</u>	
COL 27/02/2019	Présentation administrateur - BREUWER Freddy
CC 25/03/2019	Désignation à l'A.G. - STOFFELS Romain
CC 27/05/2019	Confirmation désignation administrateur - BREUWER Freddy
<u>REGION DE VERVIERS, Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial, A.S.B.L.</u>	
CC 17/12/2018	Désignation des membres (Mmes TARGNION, OZER, ROUDELET, MM. DEGEY, CHEFNEUX, EL HAJJAJI, SCHONBRODT
CC 21/12/2020	Remplacement de Mme ROUDELET, déchue, par Mme DEDERICHS
<u>CITOYENS D'HONNEUR - COMMISSION DE SELECTION</u>	
CC 21/10/2019	ORBAN Claude et MAHU Jean-Sébastien
<u>C.P.A.S.</u>	
CC 03/12/2018	Election des Conseillers suite à l'adoption du Pacte de Majorité
CC 28/01/2019	Prestation de serment du Président (membre du Collège) - AYDIN Hasan
"	Démission d'une Conseillère - BELLEFONTAINE Emma
"	Installation d'une Conseillère - KRINGS Marie-Christine
CC 25/02/2019	Démission d'un Conseiller - GEROMBEAU Marc
"	Installation d'une Conseillère - DEDERICHS Irène
CC 30/11/2020	Exclusion du Groupe - LARBUISSON Gilbert
"	Installation d'un Conseiller - PLOEMMEN Cyril
CC 30/07/2022	Election des Conseillers (suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU V. et C.D.H.)
CC 06/09/2021	Prestation de serment Présidente - DENYS Gaëlle

SECTION 2 - SECRETARIAT

1.- Correspondance et indicateur général

17.611 correspondances (16.046 en 2020), tous canaux de transmission confondus, ont été encodées à l'aide du logiciel E-maestro ce qui représente 115.885 pages numérisées (112.801 en 2020).

Le courrier adressé nominativement aux Membres du Collège et au Directeur financier a été transmis directement aux intéressés sans être ouvert (un cachet dateur a été apposé sur les enveloppes). Certains de ces courriers ont été retransmis au Secrétariat pour être scannés et référencés.

2.- Procès-verbaux

La rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Collège communal ainsi que la transcription de toutes les délibérations ont été exécutées conformément à l'article L1132-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la rédaction des actes administratifs.

3.- Publications et certificats d'affichage

110 publications (158 en 2020) relatives à des règlements du Conseil communal et des ordonnances de la Bourgmestre ont été effectuées au registre des publications. Les certificats de publication ont été affichés et les copies de ceux-ci ont été transmises, selon le cas, au Gouverneur de la Province, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance, de Police et des Justices de Paix concernés.

De même, 101 certificats d'affichage (91 en 2020) ont été rédigés et transmis aux Services demandeurs.

4.- Secteur "Distinctions honorifiques"

33 propositions de décorations industrielles, de prévoyance, d'unions professionnelles concernant des travailleurs citoyens verviétois ont été instruites et ensuite transmises aux Ministères compétents.

5.- Gestion de salles

Depuis le début 2019 la gestion des salles communales qui pouvaient être mises à la disposition du public (Deru, Tourelles, anciens Hôtels de Ville d'Ensival et de Heusy) a été confiée au service " Gestion locative des Biens communaux".

Le Secrétariat gère néanmoins toujours les salles destinées aux réunions internes de l'Administration.

SECTION 3 - PROTOCOLE

- 07/03/2021 : Remise du prix Marie Mineur à l'Hôtel de Ville
- 07/04/2021 : Dépôt d'hommage aux paras commandos morts en mission
- 08/05/2021 : Dépôt de fleurs pour le Victory Day au monument de la Victoire
- 09/05/2021 : Dépôt de fleurs pour le Victory Day à Stembert
- 25/05/2021 : Inauguration des aménagements de la place du Marché arrière de l'HDV
- 29/05/2021 : Visite des Ministres de Bue et Jeholet au Solvent
- 19/06/2021 : Dépôt de fleurs et réception pour l'Appel du Général de Gaulle
- 26/06/2021 : Inauguration de l'Espace Street workout
- 10/07/2021 : fête nationale française :
 - Parrainage des tombes des héros français
 - Dépôt de fleurs au monument de la Victoire
 - Réception à l'Harmonie
- 16/07/2021 : Dépôt de fleurs pour la kermesse à Stembert
- 20/07/2021 : Visite Royale pour la Journée de Deuil national à la caserne
- 21/07/2021 : Fête nationale belge :
 - Te Deum à l'église Sainte Julienne
 - Dépôt de fleurs au monument de la Victoire
 - Réception dans les salons de l'Harmonie
- 22/08/2021 : Dépôt de fleurs au Tigelot
- 26/08/2021 : Visite Ministre De Bue à l'HDV pour la présentation de sa nouvelle politique touristique
- 06/09/2021 : Préparation et éloge en l'honneur de M. Istasse au Conseil communal
- 15/09/2021 : Visite Royale dans le cadre des inondations à l'HDV et à Ensival
- 18/09/2021 : Prestation de serment du Conseil Communal des Enfants au CTLM
- 20/09/2021 : Préparation et éloge en l'honneur de M. Jean-Marie Raxhon
- 23/10/2021 : Vernissage de l'exposition 'Another Town, Another Train' Europalia à la gare
- 17/10/2021 : Salon sur le harcèlement
- 04/11/2021 : Dépôt de fleurs gare de Verviers (hommage aux postiers)
- 07/11/2021 : Relais sacré
- 09/11/2021 : Dépôt de fleurs de l'Armistice à Heusy, en présence des écoles
- 10/11/2021 : Dépôt de fleurs de l'Armistice Ensival, en présence des écoles
- 11/11/2021 : Armistice à Stembert
- 11/11/2021 : Armistice à Verviers :
 - Office œcuménique à Saint Remacle
 - Dépôt de fleurs au monument de la Victoire
 - Réception dans les salons de l'Harmonie

15/11/2021 : Fête du Roi, Toast au Roi à l'Hôtel de Ville
25/11/2021 : Campagne Orange the World
26/11/2021 : 30^e anniversaire de la Vervi-Riz à l'HDV (annulé en dernière minute)

Actualités du Site de la Ville de Verviers

- Comptes-rendus des manifestations et galeries photos
 - Remise du prix Marie Mineur à l'Hôtel de Ville
 - Dépôt de fleurs pour le Victory Day au monument de la Victoire
 - Inauguration des aménagements de la place du Marché arrière de l'HDV
 - Visite des Ministres de Bue et Jeholet au Solvent
 - Dépôt de fleurs et réception pour l'Appel du Général de Gaulle
 - Inauguration de l'Espace Street workout
 - fête nationale française
 - Prestation de serment du Conseil Communal des Enfants au CTLM
 - Vernissage de l'exposition 'Another Town, Another Train' Europalia à la gare
 - Dépôt de fleurs de l'Armistice à Heusy, en présence des écoles
 - Dépôt de fleurs de l'Armistice Ensival, en présence des écoles
 - Armistice à Verviers
 - Fête du Roi, Toast au Roi à l'Hôtel de Ville

- Développement thématique de l'exposition Albert-Charles Duesberg (Musées communaux) à l'intention du public, sous forme de rubriques illustrées (cfr Visite royale du 29 août 1920 réalisée en 2020)
 - Rubrique 1 : Albert-Charles Duesberg, architecte
 - Rubrique 2 : L'influence de l'architecture domestique anglaise
 - Rubrique 3 : Le rôle déterminant du modernisme industriel
 - Rubrique 4 : La toiture plate intégrée dans la villa bourgeoise.

- Fiches des sépultures historiques d'intérêt local pour la Région wallonne. (Service des Inhumations)
 - Cimetières de Petit-Rechain (finalisé)
 - Cimetière de Lambermont (finalisé)

SECTION 4 - ORGANISATION - PROGRAMMES - RELATIONS PUBLIQUES

Le Service a assisté la Directrice générale f.f. dans le cadre de la préparation des séances du Collège communal et du Conseil communal, du respect des décisions prises par l'Autorité et de leur bonne exécution.

Il a également assisté la Directrice générale f.f. dans la mise sur pied des réunions entre les différents départements communaux, le C.P.A.S.; et assuré le suivi de ces réunions.

SECTION 5 - MILICE

Le service militaire ayant été abrogé, il n'y a plus de levée depuis 1994.

Lorsqu'un jeune homme, né après 1975, se présente à l'Administration communale en vue d'y retirer un document destiné à justifier son état par rapport à ses obligations militaires, le service compétent lui délivre un certificat en indiquant, sous la signature de M. le Bourgmestre, la mention : « n'a pas été inscrit sur des listes de milice et n'est soumis à aucun service actif en Belgique, en vertu de la loi du 31 décembre 1992 ».

En ce qui concerne les miliciens, nés en 1975 et avant, qui se présentent à l'Administration communale en vue d'y retirer un certificat de milice (modèle n° 33) et qui font partie de la levée de 1994 (dernière levée de milice), le service est tenu d'y indiquer, sous la signature de M. la Bourgmestre et de M. le Directeur Général, : « n'est soumis à aucune obligation de service actif en vertu de la loi du 31 décembre 1992 modifiant les lois sur la milice, coordonnées le 30 avril 1962 (Moniteur Belge du 8 janvier 1993) ».

Opérations diverses effectuées en 2021

0 certificat de milice (modèle n° 33) ont été délivrés en 2021.

Le service a délivré de nombreux renseignements à des candidats volontaires, tant pour des fonctions à la Police locale ou fédérale que pour des carrières militaires, orientant le cas échéant les demandeurs vers les permanences tenues par le service INFOSERMI du Ministère de la Défense Nationale ou vers le Service de Recrutement de la Police.

SECTION 6 - PASSEPORTS

Pendant l'année 2020, il a été délivré :

- 577 nouveaux passeports adultes biométriques d'une validité de 7 ans
- 392 nouveaux passeports pour mineurs d'une validité de 5 ans.

17.310,00 euros ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les droits de Chancellerie (taxe consulaire) et **37.125,00** euros pour les frais de confection.

14.302,50 € ont été perçus comme taxes communales. Ces sommes ont été versées à la Caisse communale.

Le service a repris la matière des titres de voyage pour personnes étrangères en novembre 2020.

Il a été délivré 12 titres de voyage pour adultes et 3 titres de voyage pour mineurs

855 Euros ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les frais de confection

225 Euros ont été perçus comme taxes communales.

Ces sommes ont été versées à la caisse communale.

SECTION 7 - PERMIS DE CONDUIRE - PERMIS PROVISOIRES

En 2021, le service a délivré **1808** permis de conduire définitif. Le service a également fourni **31** permis suite à un examen du CARA et **8** permis pour les agents de la ville.

Suite aux inondations du mois de juillet 2021, le service a confectionné gratuitement **22** permis de conduire à des personnes sinistrées

Il a été délivré **761** permis de conduire provisoires (modèles 3, 36 mois, 18 mois ou 12 mois).

En ce qui concerne les permis internationaux, le service en a délivré **50**.

La délivrance des documents susvisés a donné lieu à la perception de **34.665,00** euros de taxes communales.

La facture annuelle du SPF Mobilité pour l'année 2021 s'élève à **52.340,00€**.

Il n'y a plus aucune rétribution du Ministère.

Le solde a été versé au S.P.F. Mobilité et Transports.

Tout en poursuivant la mise à jour de la législation en la matière, particulièrement complexe et fluctuante, le service a également traité un nombre important de documents d'entrées (**1947**) et de sorties (**2374**) d'habitants et **586** déchéances du droit de conduire.

Afin de permettre l'échange du permis belge dans les pays étrangers pour les personnes qui y déménagent, le service délivre également des attestations du SPF mobilité d'une valeur de 15€. En 2021, le service a délivré 7 attestations pour un montant de **105,00** €.

Le service a, entre autre, délivré diverses attestations :

- attestation pour les assurances
- attestation - stage (pour les candidats n'entrant plus dans les conditions d'obtention d'un permis de conduire provisoire)

Lorsque le citoyen est en possession d'un permis de conduire étranger non européen, un dossier SNIDIFF (service national des documents d'identité faux et falsifiés) est constitué et envoyé à l'authentification afin de pouvoir ensuite procéder à l'échange du permis contre un permis belge. En 2021, le service permis de conduire a réalisé **59** dossiers de ce type.

SECTION 8 - CASIER JUDICIAIRE

<u>Nature des dossiers</u>	<u>Nombre de dossiers traités</u>
Dossiers encodés	0
Bulletins de condamnation et de transaction	0
Numéros de casier judiciaire central	0
Recours en grâce	0
Réhabilitations	
Rayés d'office	---
Sorties	0
Entrées)	0
Apostilles encodées	0
Bulletins de renseignements	0
Décorations et pensions de guerre et civiles	54
Certificats de bonnes conduites, vie et mœurs	3318
Vérification des listes de jurés d'Assises	2000
Oppositions	0
Déchéance du droit de conduire	586
Déchéance du droit électoral	15
Noces d'or - vérification casier	55

Suite à l'informatisation des casiers judiciaires, nous ne recevons plus du tout de bulletins de condamnations et ne devons dès lors plus les encoder.

Suite à cette informatisation, les demandes de bulletins de renseignements sont de plus en plus rares, presque inexistantes.

Le nouveau logiciel permet une délivrance plus rapide au guichet.

Le service continue le tri des dossiers des citoyens décédés en les enlevant régulièrement. Le coffre finira donc par être vide un jour puisque presque plus aucun dossier papier n'y rentre.

La circulaire n° 204 publiée au Moniteur Belge du 10 juin 2013 a modifié considérablement les règles d'effacement des condamnations ainsi que la délivrance des extraits de casier judiciaire en instaurant notamment trois nouveaux modèles de certificat:

- Mod. 1, visé à l'article 595 du C.I.C. - modèle de base
- Mod 2, visé à l'article 596 al.1er du C.I.C. - pour une activité dont les conditions d'accès sont réglementées
- Mod 3, visé à l'article 596 al.2 du C.I.C. - pour activité en rapport avec l'enfance et/ou l'éducation.

Le service a délivré **3318** extraits de casier judiciaire en 2021.

Pour un montant de **10.605** € qui ont été versé à la caisse communale.

Tableau récapitulatif des documents payants sortis en 2021

<u>Nom du document</u>	<u>Nombre de documents</u>	<u>Montant revenant à la caisse communale</u>
Extraits de casier judiciaire	3318 documents	10.605,00€
Permis de conduire	2680 documents	34.665,00€
Passeports + titre de voyage	2161 documents	29.700,00€
Attestations diverses	7 documents	105,00€

SECTION 9 - SURETE PUBLIQUE - JUSTICE - POLICE

1.- Police administrative

Pour ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de la police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment :

- Le Service PASCAE a commencé en 2017 la révision des arrêtés de l'ensemble des 586 voiries (ou places) communales.

L'objectif final est d'avoir un seul et même arrêté où seront reprises l'ensemble des mesures de stationnement et de circulation routière. Ce procédé aura pour avantage d'offrir une meilleure lecture des différentes mesures, d'en quantifier l'importance sur le territoire communal, d'en assurer l'exacte conformité, et de simplifier considérablement les démarches administratives lors des futures réglementations à mettre en place.

De plus, de nombreux services communaux ou non, qui travaillent pour ou sur l'espace public auront également un intérêt de posséder un outil unique et globalisant, continuellement mis à jour.

Le degré d'achèvement du RGVCV fin 2020 était de 100%, mais, suite à une nouvelle demande de la Tutelle, il convient maintenant de créer une "fiche rue" pour chaque rue. Il n'y a pas lieu d'en estimer le degré d'achèvement car toutes les mesures sont validées dans le règlement général, il s'agit ici d'un travail de « confort » pour la Tutelle.

Pour ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de la police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment :

137 rapports collèges dont :

- la création de 25 emplacements pour des personnes à mobilité réduite;
- la suppression de 6 emplacements pour personnes à mobilité réduite;
- la rédaction de 7 réglementations provisoires pour des manifestations d'importance sur la voie publique;
- la rédaction de 7 réglementations provisoires pour des mises à l'essai de mesures de circulation;
- la rédaction de 7 règlements complémentaires de circulation routière;
- le suivi de 238 dossiers de circulation routière;
- l'organisation, la participation et le suivi de 21 réunions de cellule mobilité;
- la rédaction de 66 ordonnances d'urgence sous la signature de M. le Bourgmestre, dont 15 périmètres de sécurité;
- la gestion de 41 réservations de stationnement sur le territoire communal.

Il convient de souligner que le service a également dû faire face à la rédaction de tous les arrêtés et ordonnances liées aux mesures en lien avec la pandémie à la Covid 19 (masques, gens du voyages, centre de testing, marché hebdomadaire, extension des terrasses, étalages, plaines de jeux, clubs sportifs, commerces, etc), aux appels téléphonique ou écrits des citoyens relatifs aux restrictions, obligations ou permissions.

Il a continué à mettre à jour le fichier des débits de boissons et délivré les patentes nécessaires aux exploitations temporaires ou définitives établies sur le territoire communal Verviétois.

2.- Règlements de police

Aucune réglementation générale n'a subi de modification notable durant l'exercice 2021.

3.- Dénomination des voies et places publique

6 nouvelles voiries ont fait l'objet de l'attribution d'une dénomination en 2021.

4.- Ramonages

23 candidats ont été agréés comme ramoneurs autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de Verviers. Les habitants jouissent du libre choix parmi ces ramoneurs.

5.- Collectes à domicile et tombolas

Durant l'année 2021 le service a proposé au Collège communal d'autoriser l'organisation de 3 tombolas.

Le Collège communal a marqué son accord sur ces propositions et accordé les autorisations requises.

6.- Indicatage

644 demandes ont été adressés ou relayées vers le Service de police administrative et ont été enregistrées dans l'indicateur du service.

7.- HORECA - Patentes

17 autorisations de patente ont été délivrées sur le territoire de Verviers.

8.- Etablissement de la liste des jurés d'assise

Tous les quatre ans, conformément à l'article 218 du Code judiciaire, les administrations communales doivent établir la liste communale des jurés. Les listes des jurés ont été renouvelées en 2021.

SECTION 10 - INTERCOMMUNALES ET SOCIETES DIVERSES

1.- Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Région liégeoise, (A.I.D.E), S.C.R.L.

Cette société coopérative a pour objet :

- de concevoir, de réaliser, d'entretenir et d'exploiter des ouvrages d'investissement destinés à protéger des inondations les communes de la région liégeoise, riverains de la Meuse, et à apurer les eaux usées domestiques et industrielles des communes affiliées :
- d'apporter éventuellement son concours dans les domaines du démergement et/ou de l'épuration, par voie de convention, gestion ou participation à toute entité publique et du secteur privé.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 17 juin 2021 et 16 décembre 2021.

Divers Conseils d'administration (4 janvier, 25 mars, 7 juin, 6 septembre, 4 octobre et 8 novembre 2021) ont abordé des dossiers relatifs à des travaux à réaliser ou en cours de réalisation à Verviers (étude hydraulique du réseau d'égouttage, amélioration et égouttage de la rue S. Lobet, réfection du réseau avenue E. Müllendorff, rue de Pepinster, avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne, rue Renier, station de pompage à Maison Bois, remise en état de collecteurs suite aux inondations,...)

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

2.- Centre d'Accueil « Les Heures Claires », S.C.R.L.

Cette société coopérative à responsabilité limitée a pour objet la gestion et l'exploitation des services d'accueil aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux convalescents ou aux personnes nécessitant un traitement de révalidation, la promotion de la coordination de tels services sur le territoire des communes associées en collaboration notamment avec les C.P.A.S. de leur ressort et les établissements hospitaliers tant publics que privés, l'acquisition ou la gestion des immeubles nécessaires à l'activité de ces services.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 18 juin 2021 et 16 décembre 2021.

3.- Centre de Tourisme et de Thermalisme « Aqualis » S.C.R.L.

L'intercommunale a pour objet la promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers et spécialement dans les communes associées.

Elle peut acquérir, construire ou gérer des infrastructures immobilières destinées à l'activité touristique, sportive, thermale ou de loisirs ainsi qu'exploiter ces activités à l'exclusion de l'activité thermale au sens strict du terme.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 2 juin 2021 et 17 décembre 2021.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

4.- Centre Hospitalier « Peltzer-La Tourelle », S.C. Intercommunale (C.H.P.L.T.)

L'association a pour objet de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'installations médico-sociales nécessaires aux besoins des associés tels qu'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, centres de réadaptation fonctionnelle ainsi que de promouvoir la coordination de la programmation hospitalière régionale dans le secteur public, la gestion et l'exploitation d'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, la gestion et l'exploitation d'un centre de réadaptation fonctionnelle.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 29 juin 2021 et 16 décembre 2021.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

5.- Ecetia Intercommunale, S.C.R.L.

ECETIA intercommunale, partenaire régulier des pouvoirs locaux dans leurs projets d'infrastructures collectives, L'intercommunale initie et suit entièrement la mise en œuvre du projet immobilier et prend le rôle de propriétaire juridique et économique de l'immeuble, pendant toute la durée du bail, tandis que le pouvoir local en est le locataire.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 22 juin 2021 et 21 décembre 2021.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

6.- ENODIA, S.C.i.R.L

ENODIA SCiRL est une intercommunale pure de financement (IPF) détentrice d'un portefeuille de participations, directes et indirectes, dans les secteurs de l'énergie et des télécoms, de la production d'énergie renouvelable et dans divers pôles économiques à caractère public.

L'intercommunale a tenu plusieurs assemblées générales extraordinaires les 19 avril 2021 et 22 décembre 2021 et ordinaires les 29 juin 2021, 30 septembre 2021 et 22 décembre 2021.

7.- FINIMO S.C.R.L.

Cette intercommunale a pour objet le financement des activités des intercommunales de distribution pour compte des communes affiliées, d'acquérir des parts sociales dans le capital de sociétés dans des secteurs d'intérêt économique général en vue de favoriser des synergies de nature à optimiser l'exercice autonome de la compétence communale en ce qui concerne la distribution publique d'électricité, de gaz et de signaux analogiques ou numériques au sens le plus large de ces termes, d'assurer la répartition des revenus communaux, de constituer et de gérer une centrale d'achat ou de marché au profit des communes associées ou de tiers publics ou autres institutions dans lesquelles les pouvoirs communaux détiennent des participations majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement en énergie, d'intervenir dans des matières d'intérêt régional.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 29 juin 2021 et 21 décembre 2021

8.- Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, (I.M.I.O.), S.C.R.L.

L'intercommunale Imio a pour objectif de promouvoir et de coordonner l'utilisation de solutions de métiers et de fournir des produits et services en développement de trois activités principale : mise à disposition de solutions métier développées "In House" ou acquises via le marché public, l'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement et la mise en place et déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales/fédérales et celles du secteur privé.

L'intercommunale a tenu une assemblée générale extraordinaire le 28 septembre 2021 et deux assemblées générales ordinaires les 22 juin 2021 et 7 décembre 2021.

Le 26 avril 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'une conseillère communale démissionnaire.

9.- INTRADEL, S.C.I.R.L.

Cette société constituée en 1979 a pour objet la réalisation de toutes études, implantations et exploitations d'installations destinées à des missions de service public d'intérêt communal relatives au traitement des déchets en Province de Liège et notamment :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés;
- l'éventuelle collecte et le transport de ces déchets;
- toute utilisation, usage, recyclage ou transformation des déchets précités;
- l'écoulement des sous-produits récupérés ou dérivés.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 24 juin 2021 et 23 décembre 2021.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

10.- NEOMANSIO, S.C.R.L.

L'association a pour objet l'organisation et la gestion de Centres funéraires publics comprenant un crématorium, un funérarium et un service des transports mortuaires. Neomansio possède un centre funéraire à Robermont, à Welkenraedt et Neufchâteau.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 24 juin 2021 et 16 décembre 2021.

Le 26 avril 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'une conseillère communale démissionnaire.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

11.- ORES Assets, S.C.R.L.

ORES Assets est une association intercommunale wallonne qui regroupe 200 communes, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal. Il résulte de la fusion de huit gestionnaires de réseau de distribution, dont InterMosane. La société inclut entre autres l'intercommunale de financement énergétique Finimo.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 17 juin 2021 et 16 décembre 2021.

12.- RESA, S.A. Intercommunale

La société a pour objet d'assurer en région wallonne, directement ou par le biais de ses filiales, les activités liées à la gestion, l'exploitation, la sécurité, l'entretien et le développement des réseaux de distribution d'électricité et de gaz au sens des décrets, y compris toutes les obligations et missions de service public qui y sont attachées.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales extraordinaires les 1^{er} juillet 2021 et 21 décembre 2021 et deux assemblées générales ordinaires les 2 juin 2021 et 21 décembre 2021.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

13.- Services, Promotion et Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L.

Société coopérative constituée en vue de promouvoir l'aménagement du territoire ainsi que le développement économique et social de la Province de Liège, elle se charge d'acquérir des terrains et des bâtiments afin de les équiper et les affecter à des buts économiques, ou encore, d'ériger de nouvelles constructions.

L'intercommunale a tenu une assemblée générale extraordinaire le 21 décembre 2021 et deux assemblées générales ordinaires les 29 juin 2021 et 21 décembre 2021.

Le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'une conseillère communale démissionnaire.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

14.- Le Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public

Monsieur Mahmut CELIK a été présenté par le Conseil communal du 30 novembre 2020 en tant que délégué de la Ville de Verviers aux Assemblées générales en remplacement de M. Didier NYSSSEN, Conseiller communal démissionnaire.

L'assemblée générale s'est réunie le 12 mai 2021 pour y présenter les comptes.

« Le Circuit de Spa-Francorchamps » envisage d'augmenter son capital et sollicite notamment la Ville de Verviers pour un montant de 2.361,00 euros. Le Conseil communal a marqué son accord en sa séance du 20 décembre 2021.

15.- Contrat de Rivière du Bassin de la Vesdre (C.R.B.V. - A.S.B.L.)

Cette A.S.B.L. a pour objet des études techniques et la coordination éventuelle d'actions en matière d'environnement, à la demande d'une ou de plusieurs communes associées, l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de prévention en matière d'environnement, la coordination avec les autorités de tutelle et des échanges d'informations entre les communes associées et tout autre partenaire.

Le siège social est établi Maison Sauveur, Au Gadot, 24 à 4050 Chaudfontaine.

La société a tenu deux assemblées générales extraordinaires les 30 mars 2021 et 13 octobre 2021.

16.- CREDIT SOCIAL LOGEMENT - S.C.R.L.

Cette société est le fruit de la restructuration par fusion de trois sociétés de crédit hypothécaire social : l'Intercommunale de Crédit au Logement S.A., La Propriété terrienne de l'Est SCRL et La Petite Propriété terrienne d'Ourthe-Amblève S.C.R.L.

Conformément aux dispositions du Code wallon du Logement, l'objet social du guichet unique de crédit hypothécaire social dans l'arrondissement de Verviers est :

- l'octroi et la gestion, en nom propre ou pour compte d'organismes de placement de créances correspondant aux critères fixés par la Région wallonne, de prêts hypothécaires, ouvertures de crédits et/ou financements garantis par hypothèque en vue de la construction, de l'achat, de la transformation, de l'amélioration ou de la conservation d'une habitation sociale ou d'une habitation y assimilée telles que définies par décrets, arrêtés régionaux ou fédéraux;
- L'instruction des demandes des ménages qui souhaitent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Société wallonne du Crédit social et le suivi des contrats;
- La participation à la création, à la gestion et au fonctionnement de personnes morales publiques ou privées impliquées dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale du logement;
- L'assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement;

La société a tenu son assemblée générale le 7 juin 2021.

17. ECOVIE - ASBL

L'association a pour but la mise en valeur du patrimoine naturel du « Parc Peltzer » à Verviers, la promotion de l'habitat intergénérationnel, la promotion du vivre ensemble entre les générations et les cultures, la promotion de la solidarité et l'entraide entre les personnes, les cultures et les générations. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but (art 4 de statuts).

Le Conseil communal du 21 décembre 2020 ayant approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition d'un appartement dans le résidence « le Chêne » du « Domaine du Parc » devient membre actif de l'ASBL.

Le Conseil communal du 26 avril 2021 a adhéré à l'ASBL et a désigné le délégué qui le représentera aux assemblées générales.

L'assemblée générale s'est déroulée le 8 juin 2021.

18.- ETHIASCo

Cette société, issue de Ethias Droit commun, a pour objet la gestion de participations et elle demeure actionnaire du groupe Ethias.

Suite à la démission de M. Michel GRIGNARD, Conseiller communal, le Conseil communal du 30 novembre 2020 a désigné M. Amaury DELTOUR, Conseiller communal en tant que délégué de la Ville de Verviers aux Assemblées générales.

Cette société a convoqué une Assemblée générale le 30 juin 2021.

19.- HOLDING COMMUNAL S.A. (en liquidation)

Cette société n'est pas une intercommunale au sens du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle relève du Code des Sociétés.

La société a organisé le 30 juin 2021 une Assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes et bilan de l'exercice 2020.

20.- Liege-Expo

La société s'occupe de la réalisation et de l'exploitation de foires, salons, expositions et présentations d'échantillons et, d'une manière générale, de toutes manifestations ayant pour objet la promotion de l'industrie, du commerce et des activités économiques, scientifiques et culturelles.

La société a tenu son Assemblée générale le 29 juin 2021.

21.- LOGIVESDRE (S.C.R.L.)

Cette société résulte de la fusion entre la Régionale Verviétoise et Les Linaigrettes. Son objet social est celui de la Régionale à savoir :

- construire des habitations sociales ou moyennes, les transformer ou les réhabiliter;
- acquérir des immeubles bâtis pour les transformer en habitations sociales ou moyennes;
- s'il s'agit d'immeubles insalubres ou vétustes, les réhabiliter ou les démolir en vue de les remplacer par des habitations sociales ou moyennes;
- donner en location les habitations sociales ou moyennes dont elle est propriétaire, ou transférer un droit réel sur celles-ci;
- constituer et d'acquérir, dans les conditions prévues par la Société régionale Wallonne des réserves de terrains en vue d'assurer le développement de l'habitat social ou moyen, les céder à des particuliers en imposant des servitudes pour le maintien de l'aspect et de l'aménagement fonctionnel de l'ensemble;
- organiser éventuellement un service social ou de conseil au bénéfice des occupants d'habitations sociales;
- acquérir ou gérer les logements qui ne font pas partie de son patrimoine, selon les conditions fixées par la Société régionale;
- réaliser les équipements moyennant l'accord du Gouvernement wallon.

La Société a tenu son Assemblée générale le 9 juin 2010 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2010.

Le 26 avril 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'une conseillère communale démissionnaire.

22.- Opérateur de transport de Wallonie (O.T.W.) - ex S. R.W.T.et T.E.C.

Association de droit public ayant pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation dans la Région de tous les services publics d'autobus et de tous autres modes de transports en commun urbains de personnes.

La société a tenu son Assemblée générale le 9 juin 2021.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a désigné un délégué pour être représenté aux assemblées générales en remplacement d'un conseiller communal décédé.

23.- Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)

Cette société a pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation de services publics de distribution d'eau par canalisation en Région wallonne ainsi que l'étude et l'établissement de réseaux d'adduction et de distribution d'eau en dehors de la Région wallonne pour compte de tiers.

La société a tenu son Assemblée générale le 25 mai 2021 pour soumettre les comptes et bilan de l'exercice 2020. à l'approbation des associés

24.- VERVICOOP, S.C.R.L.

Cette société vise à faciliter l'accès à une alimentation durable saisonnière, saine et de qualité. Elle a également pour objectif de soutenir l'économie locale, durable et circulaire.

La société a tenu une assemblée générale le 16 juin 2021.

SECTION 11 - SANCTIONS ADMINISTRATIVES

1. Le Service des sanctions administratives

Le régime des sanctions administratives, introduit dans la loi en 1999, vise le maintien de l'ordre. Il permet aux communes de lutter contre certains comportements inciviques qui nuisent à la qualité de vie des habitants.

Il est le corollaire de la compétence fondatrice des pouvoirs locaux que constitue la police administrative générale. À ce jour, un ensemble de règlements communaux prévoient des amendes administratives dont le montant ne peut légalement excéder 350 € (ce montant maximal est ramené à 175 € lorsque le contrevenant est mineur au moment des faits).

Parallèlement, la loi, depuis 2004 et récemment en 2013, habilite les communes à se doter de règlements pour des infractions "mixtes" (à caractère pénal), c'est-à-dire les dégradations immobilières et mobilières, les dégradations aux véhicules, les injures, les vols simples, les voies de fait, ...

Les infractions environnementales (Code de l'Environnement) sont des infractions mixtes créées par le Code wallon de l'Environnement, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.

Celles-ci sont réparties en 4 catégories en fonction de leur gravité :

- Les infractions de 1ère catégorie ne peuvent faire l'objet que de sanctions pénales;
- Les infractions de 2e catégorie (abandons de déchets) sont punissables d'une amende administrative de 50 à 100.000 €;
- Les infractions de 3e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 50 à 10.000 €;
- Les infractions de 4e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 1 à 1.000 €.

Enfin, depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Verviers est compétente pour infliger des sanctions administratives en matière d'arrêt et stationnement irréguliers des véhicules sur le territoire de la Commune.

Les dossiers sont initiés sur base de procès-verbaux dressés par les services de Police mais aussi sur base des constats administratifs établis par les agents constatateurs de la Ville.

Parallèlement aux sanctions administratives, il existe deux alternatives à l'amende administrative : la médiation locale et la prestation citoyenne.

Personnel :

Une personne licenciée en criminologie.

Données chiffrées :

Pour l'année 2021, le service a traité 3080 dossiers pour 2395 dossiers en 2020.

Ce qui représente une augmentation de 28% par rapport à l'année 2020.

Répartition des infractions :

- 2165 dossiers en « arrêt et stationnement » dont 1922 amendes infligées (recette de 162.632 €);
- 470 dossiers environnement;
- 93 dossiers « infractions mixtes»;
- 352 dossiers infractions au RCZP dites simples et voirie.

2. La médiation Locale

Une convention de collaboration conclue entre la Ville de Verviers et le SPF Intégration Sociale en 2008 est à l'origine de la fonction de la Médiation Locale au sein de la Ville de Verviers et pour l'arrondissement judiciaire de Verviers.

La Ville de Verviers a bénéficié d'un subside de 53.600 € de l'Etat fédéral (Politique des Grandes Villes SPP Intégration Sociale) afin d'assurer un service de médiation en matière de sanctions administratives.

La collaboration avec 14 communes s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021 (Baelen, Dison, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Theux, Waimes, Spa, Jalhay, Welkenraedt, Thimister-Clermont , Stoumont et Pepinster)

Du personnel :

Un temps plein réparti sur 2 personnes licenciées en criminologie.

Des missions :

La médiation a pour objectif la responsabilisation du contrevenant, par le biais de la réparation ou de l'indemnisation matérielle. Mais elle est également et surtout un processus de conciliation.

La relation entre les parties et la manière dont elle peut être rétablie en cas de conflit est au cœur de la médiation.

Données chiffrées :

Au cours de l'exercice 2021, 242 médiations ont été traitées.

180 médiations communales et 62 médiations provinciales (envoyés par la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale).

SECTION 12 - CELLULE COMMUNICATION

1.- Cellule Communication

Gestion des plans de communication.

Le service a créé, en 2016, un formulaire interactif qui permet d'établir un plan de communication complet pour un événement ou un projet initié par les services. Il reprend les actions de communication à mener et détaille les différentes tâches :

- a. relations avec la presse (communiqués, dossiers, conférences) et encarts dans la presse gratuite
- b. magazine communal
- c. agendas
- d. internet (site officiel, newsletters, site intranet)
- e. réseaux sociaux (posts, événements, campagnes promotionnelles)
- f. graphisme (affiches, flyers, encarts pub, Decaux, ...)

En 2021, la Cellule Communication est intervenue dans la communication de 56 dossiers.

2.- Communication avec la presse

Depuis 2014, le service a repris la gestion des relations avec la presse : communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, invitation à la presse, gestion des insertions dans les différents médias (Vlan La Quinzaine, SudPresse, Vedia, ...).

Au total, le service a rédigé 22 dossiers et 94 communiqués en 2021.

3.- Bulletin communal - vervi&toi

Depuis 2013, le service élabore le bulletin communal entièrement en interne : comité de rédaction, rédaction d'articles, prises de photos. En 2021, les 4 numéros du vervi&toi sont sortis.

4.- Internet

- Statistiques de fréquentation du site

En 2021, le nombre de visites a été de 302 214 visites.

- Création, maintenance et enrichissement des sites

Le nouveau site web de la Ville <http://www.verviers.be>, a été mis en ligne le 6 octobre 2020. Il permet au service d'y apporter des mises à jour quotidiennes. Le site principal comporte 4 sites satellites : Accueil extrascolaire, Bibliothèque, Musées et Participation Citoyenne.

Le système de CMS extrêmement flexible permet à certains services de mettre à jour les pages et rubriques leur consacrées (Environnement, Urbanisme, ...).

Le site propose aux citoyens des informations et des services plus interactifs que jamais. Il s'accompagne d'un guichet électronique enrichi et d'une plateforme « Conseil communal ». Le site web propose un contenu simplifié et une technologie accessible, notamment pour les smartphones et tablettes.

Le service avait entamé la mise en place de cette nouvelle version en 2018.

Concernant l'accessibilité, une déclaration d'accessibilité est disponible.

- Gestion du Guichet électronique sous Plone

En mars 2019, la nouvelle version du guichet électronique, beaucoup plus performant et convivial, permettant notamment le paiement en ligne, a été mise en ligne.

Les Smart Cities prennent en charge l'aspect technique, en partenariat avec la Cellule Communication.

En 2021, 42.023 demandes ont été faites via l'e-guichet (en 2020 : 7.306 demandes via l'e-guichet), soit une augmentation de 475,18% par rapport à 2020.

- Site Intranet (E-ch@t)

Ce site, hébergé sur un serveur interne, est destiné uniquement au personnel et aux Membres du Collège. Il est mis à jour de façon hebdomadaire.

Certaines rubriques ont été ajoutées ou réactualisées sur ce site interne : formulaire Communication, photothèque, Entre Nous.

Dans le cadre de l'E-ch@t, la Cellule a continué sur sa lancée avec les newsletters envoyées aux membres de l'administration (agents communaux, ouvriers, membres du Collège, ...). Ces news sont destinées à assurer une meilleure communication interne en informant les agents sur les dernières décisions, les dossiers en cours, les nouvelles pratiques à mettre en œuvre, ... 18 newsletters ont ainsi été envoyées au cours de l'année 2021.

5.- Réseaux sociaux

- Gestion de la chaîne YouTube de la Ville de Verviers.
- Gestion de la page Facebook officielle de la Ville de Verviers. Cette page compte 12.200 abonnés au 31 décembre 2021; elle en comptait 9.033 abonnés au 31 décembre 2020, 6.899 au 31 décembre 2019, soit une évolution de 35,06 %.

- La gestion de la page Facebook s'appuie sur une charte éditoriale. En 2021, le service a publié 704 publications contre 673 publications en 2020, soit une augmentation de 4,61%.
- Le service propose d'utiliser la publicité payante pour les posts et les événements organisés par les services Ville. En 2021, le service a fait 21 posts sponsorisés.

6.- Conseil communal

En raison de la crise sanitaire, le service a organisé la retransmission du Conseil communal sur sa chaîne Youtube. Quinze conseils ont été réalisés en 2021. Pour rappel, le service a fait l'acquisition d'une nouvelle plateforme web permettant la mise en ligne des délibérations du Conseil communal : <https://www.deliberations.be/verviers>. Ce nouveau portail, en ligne depuis septembre 2020, permet aux citoyens de suivre la démocratie locale en toute transparence.

7.- Folders, affiches, photos et autres travaux graphiques

Le service réalise les cartes de visite et les blocs-signature des membres du Collège et du personnel, les cartes et photos pour les gardiens de la paix ainsi que les signatures mail pour tous les agents. Le service réalise également de nombreux travaux graphiques pour les services de l'administration (folders, affiches, etc...). Citons : les visuels et affiches inondations (+ traduction en 4 langues), la brochure Reconstruction, les vidéos "aides inondations", un spot et des flyers pour les écoles Geron-Rapsat, une campagne de prévention pour les risques psycho-sociaux, les panneaux plan de relance économique, la procédure animaux errants, les panneaux streetworkout, la campagne de vaccination contre le Covid, les visuels, bâches et roll-ups de promo pour les événements, la création de logos, ... Le service gère également l'affichage des panneaux LED situés à différentes entrées de la Ville et le banc connecté place du Marché.

8.- Cubes publicitaires

Fin 2016, le service a fait l'acquisition de 3 cubes publicitaires. Durant l'année 2021, le service a géré et réalisé le placement des différentes bâches génériques mises en place sur les cubes.

9.- Divers

- Flickr

Gestion du compte Flickr Ville de Verviers - Cellule Communication. 5.974 photos qui sont toutes taguées et permettent une recherche rapide. Cette photothèque est régulièrement mise à jour avec les nouvelles photos prises par le service.

- Signalétique des bâtiments administratifs

Le service gère la signalétique des bâtiments.

- Gopress

Gestion du dossier Gopress : contrat d'utilisation et codes d'accès.

- Belgacom - Pages blanches

Le Service gère la rubrique « Administration communale » de l'annuaire des Pages blanches.

- Gestion des noms de domaines des différents sites Internet de la Ville de Verviers.

- Mise à jour de différentes banques de données concernant l'administration (Pinakes, Kluwer, ABC des pouvoirs locaux).

- Membre de l'asbl « Communication publique Wallonie-Bruxelles » et du réseau des communicateurs communaux.

- Formulaire interactif (plan de communication) pour une meilleure gestion des différents moyens de communication mis à la disposition des services communaux.
- Prise en charge de tous les changements liés à la nouvelle mandature (photos, signalétique, papeterie, mise à jour du site).
- Gestion des campagnes d'affichages dans les planimètres Decaux.

SECTION 13 - SAFER : Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de Radicalisme

1.- Du Personnel :

Maximum un temps plein réparti sur 2 personnes, toutes 2 criminologues de formation et qui ont d'autres fonctions au sein du service des amendes administratives. L'une est Fonctionnaire Sanctionnateur (et médiatrice SAC pour les dossiers de la FS provinciale) et l'autre est médiatrice SAC (dossiers de la commune et de la province).

2.- Du financier :

Des frais de fonctionnement de 7000 € ont été accordés via le subside de la Politique des Grandes Villes.

3.- Des rapport :

Un rapport administratif sera remis à la commune chaque année.

4.- Des missions :

Cellule de prévention dans le cadre de la lutte contre le radicalisme.

Pilotée par le référent radicalisme, son objectif général est de répondre à toutes les demandes des citoyens verviétois dans un but d'apaisement des craintes et d'accompagnement des personnes, des familles et des professionnels touchés de près ou de loin par la problématique. Ce service est le point de contact privilégié pour écouter et accompagner toute personne concernée directement ou indirectement, inquiète ou simplement en questionnement, par le phénomène du « radicalisme ».

Les dossiers qui nécessitent un suivi viennent de divers canaux comme les familles, les écoles, la maison de justice ou encore le Parquet jeunesse via le SPJ et enfin via les cellules de sécurité intégrale locale.

Sur l'année 2021, suite à la pandémie, nous avons eu une chute du nombre de nouveaux dossiers. Nous avons malgré tout géré divers problèmes de radicalisation notamment au sein de l'école Sainte-Claire. Cette problématique est toujours d'actualité et débouche sur le suivi de plusieurs familles touchées par le phénomène. De plus, certains dossiers ouverts en 2018 sont toujours en cours de traitement. Nous avons été également beaucoup moins sollicitées que les autres années par les étudiants, les autres services etc pour diverses informations et interventions extérieures (animations scolaires, intervention colloques...).

- Expertise développée en matière de prévention de la radicalisation
 - Pilotage, sous l'autorité de madame la Bourgmestre, d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL-R) créée en 2016. Cette cellule composée de la Bourgmestre, de la police zone Vesdre, de la police administrative, du CPAS et pilotée par la responsable du SAFER se réunit toutes les 8 semaines et permet des échanges à différents niveaux afin de travailler de manière efficace en collaborant adéquatement.
 - Coopération supralocale et échange d'informations et de connaissances. La ville de Verviers et celle de Dison ont mis sur pied un protocole de collaboration notamment pour le suivi de famille touchée par la problématique. Diverses communes ont fait appel à la référente en radicalisme pour expliquer les

missions du SAFER et surtout les aiguiller dans l'organisation de leur CSIL. Coopération étroite avec la police locale, le SPF Intérieur, l'OCAM...

- Organisation de plateformes notamment avec le milieu scolaire. Présentation du travail effectué en coopération avec la cellule radicalisme de la zone Vesdre. Mise en place de canaux de communication. Retour sur l'outil créé par le SAFER en collaboration avec un journaliste indépendant et disponible sur le site www.saferverviers.be

5.- Le SAFER c'est aussi un travail de communication

Travail de communication avec les outils de la ville : Vervi&toi, site de la ville, folders. Mais aussi conférences de presse et campagne de sensibilisation avec la société de production Oтра Vista.

SECTION 14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Conformément à la note approuvée par le Collège communal du 9 septembre 2016 relatif à la définition des projets verviétois et de la stratégie de mise en œuvre de la Politique des Grandes Villes, la cellule stratégique a continué son travail de coordination des projets suivants :

1. Suivi de la convention 2018 Politique des Grandes Villes et préparation de la clôture

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

- ✚ Décision du Gouvernement wallon du 7 décembre 2017 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2017 pour un montant de 1117802.72 pour l'année 2017.
- ✚ Décision du Conseil Communal du 18 décembre 2017 - point N°14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Convention avec la Région Wallonne - Adoption -dans laquelle le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- ✚ Arrêté ministériel du 19 novembre 2018 octroyant une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.
- ✚ Convention du 19 novembre 2018 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes
- ✚ Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 24 juin 2019 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subside et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie « personnel et fonctionnement » de la convention.
- ✚ En vertu de l'article 7 la convention liant la ville de Verviers au Gouvernement wallon, le subside relatif à la Politique des grandes villes doit être justifié en deux séquences : les frais de personnel et de fonctionnement 6 mois après la fin de la convention (liquidation du montant courrier du 10 décembre 2019) et les frais d'investissement dans les 3 ans (au maximum le 31/12/2021 date de la poste faisant foi).

Les projets de la Politique des Grandes Villes devaient être clôturés pour décembre 2021. Suite aux inondations, un délai de 6 mois supplémentaire a été octroyé à la ville de Verviers.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Aide à la rénovation de la Salle du cercle Saint-Bernard de Lambermont
- Mise en place d'un Pop-up Store
- Aménagement de la Place de la Grâce
- Immeuble jouxtant la rue Sécheval
- Pavoiement de la ville
- Numérisation des archives de la ville
- Développement d'une application originale et propre à la Ville de Verviers

2. Suivi de la Perspective de Développement Urbain

Conformément au décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région inscrivait sa volonté de pérenniser et d'encadrer les subsides accordés aux grandes villes.

✚ 18 novembre 2018 - Convocation à la séance d'information relative à la rédaction de la Perspective de Développement Urbain

✚ 7 mai 2019 création de la Plateforme villes wallonnes - Mise en Réseau des Villes. C'est au sein, de cette plateforme qu'ont été poursuivis les ateliers d'accompagnement à la création de la future Perspective de développement urbain (la ville a participé aux différents ateliers).

21 mai 2019 Conformément à l'article 8 du décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région informait la ville du montant du droit de tirage attribué : 6747628.22€ pour la législature 2018-2024.

En décembre 2021, la Ville a effectué sa troisième déclaration des frais de personnel et de fonctionnement relatifs à la présente subvention. Un avis d'incomplétude sera émis en 2022 par la DAOV pour toutes les villes wallonnes car il n'est pas possible au vu des délais de pouvoir effectuer le décompte APE de l'année qui précède.

Années	Parts du droit versées	Montant de la subvention
2019	1/12 ^{ème} de l'enveloppe	532.302,35€
2020	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2021	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2022	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2023	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2024	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2025	1/12 ^{ème} de l'enveloppe	532.302,37€

✚ 1 octobre 2019 envoi d'un courrier notifiant aux autorités de tutelle :
❖ La délibération du Conseil communal du 30 septembre 2019 prenant acte du Programme Stratégique Transversal de Verviers et de la Perspective de Développement urbain y est intégrée et identifiée;
❖ La Perspective de Développement urbain elle-même;
❖ Le Programme stratégique transversal.

✚ 3 octobre 2019 envoi de la PDU à la Direction de l'Aménagement Opérationnel pour préparer le passage devant les instances pour la validation.

✚ 18 décembre 2019 réception de l'Arrêté ministériel approuvant totalement les actions par lesquelles le Collège Communal de la Ville de Verviers souhaite recevoir la subvention octroyée aux grandes villes dans le cadre de leur perspective de développement urbain.

✚ 24 décembre réception de l'Arrêté du Gouvernement wallon octroyant une subvention de 562302.35€ à la ville de Verviers pour la réalisation en 2019, des actions visées par l'article L3352-4 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Remise en fonctionnement du Grand-Bazar pour en faire un pôle économique et commercial;
- Création d'un pôle muséal moderne et complémentaire aux autres infrastructures culturelles;
- Achever le réaménagement du Centre-ville de Verviers;
- Modernisation de la bibliothèque communale;
- Renforcement de la qualité de vie et du vivre ensemble dans les quartiers de Verviers;
- Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville;
- Smart city;
- Renforcement de la capacité administrative de Verviers.

3. **Politique Intégrée de la Ville**

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidaient d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

Considérant la circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre de moyens complémentaires à la Politique intégrée de la Ville pour la réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes.

Considérant la circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage encadré, décidé par le Gouvernement en matière de Politique intégrée de la Ville.

Considérant que le droit de tirage accordé à la ville de Verviers s'élève à 14.190.000 euros auxquels s'ajoute une enveloppe budgétaire de 2.365.000 euros pour la réhabilitation des sites à réaménager situés dans les centralités.

Années	Montant de la subvention
2021	709.500,00€
2022	1.419.000,00€
2023	3.015.375,00€
2024	3.015.375,00€
2025	3.015.375,00€
2026	3.015.375,00€

Calendrier d'exécution de la programmation

- * *Le 15 septembre 2021 au plus tard : introduction du projet de plan d'actions intégrant le volet SAR (fiche(s) descriptive(s), préalablement approuvée(s) par le Conseil communal, via le Guichet des Pouvoir locaux;*
- * *Entre le 20 et le 30 septembre : organisation d'une séance de présentation de chaque projet de plan d'actions et début de l'instruction des dossiers par le groupe de travail composé de différents services administratifs du SPW identifiés au point par la circulaire du 15 mai 2021 (point 3.2);*
- * *Pour le 15 octobre au plus tard : la Ville pourra, par décision du Collège communal, compléter si nécessaire son plan d'actions et le transmettre à l'administration;*
- * *Avant la fin du mois de novembre : clôture de l'instruction des dossiers et approbation des plans d'actions par le Gouvernement et notification aux bénéficiaires afin de les inviter à poursuivre la procédure.*

Suite à la catastrophe naturelle qui a touché la ville en Juillet 2021, une extension de délai de 6 mois a été accordée pour le dépôt de la Politique Intégrée de la Ville sur le guichet des Pouvoirs Locaux. Le dossier sera donc présenté en 2022 pour approbation au GW.

Les délais pour la clôture restent les mêmes.

4. **Présence et participation aux ateliers organisés par le LEPUR (université de Liège)**

5. **Gestion des relations entre la ville le cabinet et la DAOV**

6. **Mise en place d'une veille concernant les subsides et autres appels à projets disponibles**

Le service essaye, dans la mesure de ces moyens actuels, de mettre en place un système de veille stratégique afin de fournir aux différents services les informations nécessaires pour gérer au mieux les appels à projets et autres sources de subventionnement.

SECTION 15 - SUIVI DES FONDS EUROPEENS

En 2021, le service a poursuivi le suivi administratif des programmes européens FEDER, en lien avec les services fonctionnels bénéficiant de ces subsides.

7. Suivi et coordination des programmes européens

FEDER 2014-2020

Dans le cadre de ses missions, le service a assuré les tâches administratives incombant au chef de file du portefeuille FEDER « Vallée de la Vesdre, revitalisation urbaine ». En synthèse, ces tâches consistent en :

- Le suivi et la modification des échéanciers financiers de chaque porteur de projet (Ville de Verviers, Ville de Dison, ULg);
 - La vérification du respect des règles d'engagement et de liquidation propres au FEDER;
 - Le secrétariat des comités d'accompagnement dans le respect des règles spécifiques du FEDER. Trois COMAC ont été organisés en 2020;
 - La rédaction des rapports d'activité semestriels et annuels;
 - Le suivi des indicateurs définis dans le portefeuille accepté par la Région wallonne;
 - Les plans d'actions;
 - Les plans financiers (introduction, modification et suivi);
 - Les mesures de publicité (respect des règles, rapport annuel);
 - Les prévisions semestrielles des dépenses.
- « Verviers, ville conviviale »:

Le portefeuille « Vallée de la Vesdre - revitalisation urbaine » dont le montant total s'élève à 9.806.876,33 € comporte les cinq projets suivants :

La mise en œuvre d'un Hub créatif dont l'ULiège est le bénéficiaire pour un montant de : 556.616,33 €;

L'animation du Hub créatif de Verviers, dont la ville de Verviers est le bénéficiaire pour un montant de 299.000,00 €;

La redynamisation urbaine de la rue Albert 1er dont le bénéficiaire est la commune de Dison pour un montant de : 1.200.000,00 €;

« Verviers, ville conviviale » dont la ville de Verviers est bénéficiaire pour un montant de : 7.751.260,00 €.

Mise en œuvre du portefeuille

Ce portefeuille vise à remédier aux conséquences de la désindustrialisation qui a, notamment, frappé le bassin verviétois. Avec des projets de revitalisation urbaine comme « Verviers, Ville conviviale » et la « Redynamisation de la rue Albert 1er à Dison » les autorités tentent d'effacer les stigmates de ce processus (cadre de vie défiguré, chancres industriels, habitat vétuste et de petite taille). Il s'agit également, via les projets du Hub créatif, de travailler sur la reconversion économique, la transformation de Verviers et son agglomération dans une perspective de restructuration durable du tissu socio-économique par la recherche et l'accompagnement d'activités économiques nouvelles et adaptées.

Description de la mise en œuvre

Le portefeuille « Vallée de la Vesdre - revitalisation urbaine » dont le montant total s'élève à 9.806.876,33 € comporte les cinq projets suivants :

 La mise en œuvre d'un Hub créatif dont l'ULiège est le bénéficiaire pour un montant de : 556.616,33 €;

 L'animation du Hub créatif de Verviers, dont la ville de Verviers est le bénéficiaire pour un montant de 299.000,00 €;

 La redynamisation urbaine de la rue Albert 1er dont le bénéficiaire est la commune de Dison pour un montant de 1.200.000,00 €;

 « Verviers, ville conviviale » dont la ville de Verviers est bénéficiaire pour un montant de 7.751.260,00 €.

1. Mise en œuvre du portefeuille

Ce portefeuille vise à remédier aux conséquences de la désindustrialisation qui a, notamment, frappé le bassin verviétois. Avec des projets de revitalisation urbaine comme « Verviers, Ville conviviale » et la "Redynamisation de la rue Albert 1er à Dison" les autorités tentent d'effacer les stigmates de ce processus (cadre de vie défiguré, chancres industriels, habitat vétuste et de petite taille). Il s'agit également, via les projets du Hub créatif, de travailler sur la reconversion économique, la transformation de Verviers et son agglomération dans une perspective de restructuration durable du tissu socio-économique par la recherche et l'accompagnement d'activités économiques nouvelles et adaptées.

1.1. Description de la mise en œuvre

A. « Verviers, ville conviviale »:

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont :

- O La rénovation et l'embellissement d'espaces publics du centre-ville;
- O L'amélioration de la convivialité au centre-ville mais également la définition d'une identité à de quartier;
- O La mise en route des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics;
- O L'aménagement de l'éclairage public.

« Verviers, ville conviviale » complète le précédent appel à projet FEDER (quartier Spintay) et permet de rénover deux axes centraux de la ville. En effet, après travaux nous aurons créé un véritable lien entre la gare centrale et la vieille ville et entre Verviers Ouest et l'hyper-centre. L'enjeu du projet « Verviers ville conviviale » est donc d'améliorer la convivialité au centre-ville en visant la qualité, la durabilité, la sécurité et proposer un caractère innovant (voir annexe 1).

Ces travaux relèvent aussi d'une véritable volonté dans le chef de la ville de recréer de l'activité au centre de la cité et de proposer des infrastructures de qualité pour des activités culturelles, sportives ou économiques portées par des projets publics et privés : rénovation du Théâtre (projet public), de la piscine et du Grand Bazar (projets publics - hors Feder) mais également du projet de Centre commercial (privé) et de la revitalisation urbaine de l'îlot Crapaurue Coronmeuse (public/privé).

Rétroactes

La Ville a reçu la notification du contrôle d'opportunité le 1er juillet 2019 et du contrôle de légalité le 11 juillet 2019.

Depuis septembre 2019, les travaux de voirie de la Ville et des impétrants sont en cours d'exécution au niveau de l'Esplanade de l'Harmonie, de la Place Verte et du Carrefour Concorde.

Les avancées en 2020

4 marchés publics sont en cours d'exécution à des stades divers:

1. **Mission complète d'auteur de projet** : marché de services attribué à l'AM BAUMANSDEFET / GREISCH pour un pourcentage d'honoraires de 7,9% du montant des travaux. La mission est au stade du suivi de l'exécution des travaux.
2. **Réaménagement d'espaces publics au centre-ville** : marché de travaux conjoint entre la Ville et les impétrants attribué à l'AM BAGUETTE - BODARWE - AQUAFLUX pour un montant de 16.516.369 € TVA comprise financés en partie par les subsides FEDER 2014-2020 et Crédit d'impulsion 2015, le solde constituant la part communale et l'intervention des impétrants. Le marché est en cours d'exécution.
3. **Constructions métalliques** : marché de travaux attribué à l'AM BAGUETTE - BODARWE - THOMASSEN pour un montant de 1.219.890 € TVA comprise et en cours d'exécution.
4. **Eclairage urbain** : en application de la Circulaire du 22 mars 2010, les marchés de travaux et de fournitures relatifs à l'EP sont étudiés et leur exécution est à charge du GRD ORES; à ce stade, la première phase va être attribuée début 2021.

Le chantier ville conviviale, contrairement à d'autres parties de la ville a été relativement épargné par les inondations de juillet 2021. Tout a été mis en œuvre pour ne pas accumuler du retard.

Les phases suivantes du chantier global sont en cours de réalisation ou ont déjà été finalisées:

- a. **Phase A | Carrefours Concorde & Harmonie**
Les travaux de voirie ont été réceptionnés provisoirement le 17 septembre 2020 par le Collège communal et les deux carrefours sont à nouveau ouverts à la circulation des véhicules.
- b. **Phase B | Place Verte**
La fin des travaux de pavage est annoncée pour mi-juin 2021 en fonction des conditions climatiques.
La fondation de l'auvent est terminée et celui-ci sera placé fin septembre ou début octobre 2021; d'ici cette date toutes les jardinières seront installées. Fin de la phase Octobre 2021
- c. **Phase C | Parc Fabiola - Chic Chac**
Les toilettes publiques ont été supprimées en cours de réalisation.
La finition des chemins sera réalisée début juillet 2021 sous réserve des conditions climatiques.

Fin du chantier de la partie parc en août 2021.

Suite aux problèmes de bétonnage du voile, la partie Chic Chac prend du retard et la Ville est en attente du planning de l'entrepreneur.

d. **Phases D-E | Rue Xhavée - Place Verte voirie - Crapaurue**

Les 1^{er} et 2 juin 2021, l'adjudicataire des travaux a procédé au bétonnage des voiries rues du Théâtre, Xhavée et place Verte jusqu'à la rue de Rome. Les impétrants ont poursuivi leurs interventions sur le reste de l'axe. Le bétonnage de la voirie a été exécuté au printemps 2022.

e. **Phase H| Rue du Manège** Depuis janvier 2021, la fondation de la voirie, la pose de l'hydrocarboné provisoire et du pavage coté bâtiments sont terminées.

Lorsque les travaux de rénovation du Grand Théâtre seront terminés (2024), la couche en hydrocarboné de la voirie sera remplacée par un pavage.

f. **Phase F-G| Place du Martyr - Cour Fischer**

Début de la phase début août 2021 par le tronçon Sud : pose de l'égouttage, travaux des impétrants, réalisation de la nouvelle voirie et finition de surface... Ensuite réalisation du tronçon nord : impétrants et finition de surface. Fin prévue en mai 2023.

B. « Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison) »

Rétroactes

La redynamisation a pour but d'aérer le centre-ville, de le verduriser et d'ouvrir les perspectives vers les coteaux.

Suite à des retards et obstacles conséquents conduisant à une incompatibilité du projet avec les délais FEDER et comme formellement acté lors de celui du 07 décembre 2021 (et annoncé lors du COMAC du 06 juin 2021), le projet « Dison, redynamisation urbaine, rue Albert 1er » est retiré du portefeuille.

Démarches en cours

✚ Etude de sols (SBS Environnement)

- Suivant la validation des résultats de l'étude combinée par la DAS, réalisation de l'étude d'assainissement
- Des mesures d'air doivent encore être réalisées suivant les recommandations de la DAS

✚ Projet urbanistique (Bureau Sköpe)

- Aménagement d'une place publique (FEDER)
- Mise en œuvre d'un ascenseur panoramique et d'un parking (HORS FEDER)

✚ Maîtrise foncière (acquisitions et demandes d'expropriation)

✚ Etude combinée

- Validation de l'étude combinée par la DAS en 12 août 2021

Pour rappel, les travaux d'investigation ont conduit à la réalisation de :

- 32 forages;
- Pour la matrice sol, 90 échantillons ont été prélevés et soumis à analyse;
- Pour l'eau souterraine, 6 échantillons ont été prélevés et soumis à analyse. 2 analyses d'air du sol ont été réalisées.

- Etude combinée transmise à la DAS le 18/05/2021 - en cours d'analyse par la DAS

- Tache 5 : contamination ponctuelle du sol en polluants 1,1,2-trichloroéthane et 1,2-dichloroéthane. La contamination observée concerne uniquement le sol.
- Tache 6 : contamination du sol en tétrachloroéthène et trichloroéthène. Ces contaminants sont liés aux anciennes activités de lavage à sec et de lavage de véhicules. La contamination observée concerne uniquement le sol.

Le rapport d'étude combinée conclut à la nécessité de réaliser un projet d'assainissement pour les remblais pollués en métaux lourds ainsi que pour 2 taches de contamination en solvants chlorés. L'assainissement des remblais pollués pourra être géré dans le cadre de l'aménagement de l'espace convivial à l'aide d'un confinement de 50 cm de terres saines ou une dalle béton de 20 cm.

- Tache 5 : cette tâche mentionnée dans le rapport fait référence à un dépassement ponctuel au niveau du parking communal existant.

En l'absence de bâti à cet endroit, il n'y a aucun risque pour la santé humaine. Cependant, la Commune a décidé de procéder à un assainissement de cette tache vu la faible emprise.

- Tache 6 : concerne la panache qui s'étend au-delà des limites du site. Cette caractéristique est un critère additionnel à la menace grave qui engendre d'office la rédaction d'un projet d'assainissement. Cependant, au vu des analyses de risques réalisées, cette tâche ne pose pas de risque pour la santé au niveau du site. Au stade du projet d'assainissement, nous évaluerons la nécessité d'assainissement de cette tâche. Des analyses complémentaires (mesure d'air) seront réalisées au stade du projet d'assainissement pour argumenter le fait que cette tâche n'est pas dangereuse.
- L'administration a demandé des analyses d'air du sol complémentaires au niveau de la tâche en chlorés

DOSSIERS D'EXPROPRIATION

- 17 février 2020 : des parcelles Décision du Conseil communal relative à l'expropriation
- 27 février 2020 : parcelles à la RW - Dépôt du 1er dossier de demande d'expropriation des
- 17 juillet 2020 : Dossier déclaré irrecevable
- 5 octobre 2020 : d'expropriation - Réunion sur introduction d'un nouveau dossier
- 16 novembre 2020 : Décision du Conseil Communal d'entamer une procédure d'expropriation et d'introduire le 2eme dossier de demande d'expropriation
- 17 décembre 2020 : Dépôt du 2eme dossier d'expropriation au GUDEx.
- Ce dossier a été jugé recevable mais incomplet en date du 27 avril 2021 (Délai 130 jours à dater de la réception du dossier complet)
- 19 janvier 2021 : Dépôt du 3eme dossier d'expropriation pour la parcelle Lange au GUDEx. En attente d'un accusé de réception (Délai 130 jours à dater de la réception du dossier complet)
- Au 31 décembre 2021, la Commune n'a pas reçu de nouvelles concernant la parcelle Lange.

Suite à des retards et obstacles conséquents conduisant à une incompatibilité du projet avec les délais FEDER et comme formellement acté lors de celui du 07 décembre 2021, le projet « Dison, redynamisation urbaine, rue Albert 1e » a été retiré du portefeuille.

C. Mise en œuvre du Hub créatif (ULiège) et animation du Hub créatif (Ville de Verviers)

Le Hub créatif a pu constater l'engouement croissant des entreprises pour les thématiques innovantes valorisées et les actions menées.

Malgré les mesures COVID et les inondations de juillet, les actions ont atteint leurs objectifs.

Certes, le lieu a été impacté, des porteurs de projets s'en sont allés, et d'autres sont arrivés. L'équipe du Hub créatif de Verviers, soutenue par les partenaires de la plateforme d'organisations, réussit toujours à mobiliser son écosystème, grâce aux actions et ce, de façon qualitative.

La plateforme d'organisations du Hub créatif de Verviers, constituée de la Ville de Verviers, de l'Interface Entreprises - ULiège, Liège Créative, s'est vue enrichie par l'arrivée de trois acteurs : le Comptoir des Ressources Créatives de Verviers, le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers et Job'in Verviers. L'objectif est centré sur la transformation de l'économie traditionnelle en économie créative à travers un programme pluridisciplinaire d'actions, favorisant l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collaborative. La vocation de la plateforme repose sur 4 piliers : créer un écosystème créatif et innovant verviétois, connecter les forces vives, faire émerger des solutions, des projets créatifs et économiques, enfin, accueillir des idées de tous secteurs. Sur cette base le Hub créatif de Verviers initie des partenariats¹

 Les actions de la plateforme d'organisations :

¹ Citons notamment : Université de Liège, Idcampus, RElab, SPI, Instance Bassin, Haute Ecole de la Province de Liège - Construction, KHA atelier d'architecture, Centre Culturel de Verviers, Centre Touristique de la Laine et de la Mode, Chocolaterie Darcis, Confédération de la Construction de l'arrondissement de Verviers, Espace universitaire ULiège-Verviers, La Maison by Ose, Automation & Robotics SA, GRAMME SA, etc.

L'ensemble des organisations constituant la plateforme met à disposition des ressources humaines vouées au développement du Hub créatif de Verviers, ainsi qu'au développement de l'économie créative sur le territoire. Ces ressources humaines sont présentes aux réunions mensuelles organisées au Hub créatif de Verviers, aux comités de sélections des candidats entrepreneurs pour l'occupation des espaces du Hub créatif de Verviers. Elles ont convenu de critères de sélection (cf. PV 22/01/22), elles analysent les dossiers de candidature en fonction de ces critères et rendent des avis, en fonction de leur regard; créatif, innovant, local, économique, etc. (cf. PV 23/03/21).

Les organisations veillent à relayer, respectivement, la communication qui a trait) leurs services, leurs actions, leurs événements dans leurs réseaux, leurs écosystèmes (événements des partenaires sur les réseaux sociaux, création de synergies dans le cadre d'événements respectifs, participation à des événements de réseautage, etc.).

Les organisations partagent des bonnes pratiques. Elles se renseignent des personnes ressources, se partagent des outils d'animation, des outils à destination des porteurs de projet (ex : lean methods, pimentomap, etc.). Elles créent des offres de services (ex : développement de la communication, élaboration de postes pour les réseaux sociaux, de vidéos des espaces, du prospectus, de l'offre COVID, des locations groupées, de la liste de critères pour identifier l'état d'avancement du porteur de projet, des lieux pour transposer l'infrastructure suite aux inondations, etc. (cf. PV 07/09/21).

Les organisations créent des événements en commun (ex : Pitch Café, « Entreprises et créateurs : des collaborations inspirantes », etc.).

Les organisations créent des synergies afin d'animer la plateforme (cf. PV 23/03/21) et de contribuer au développement d'une économie créative par la création d'un réseau entrepreneurial plus fort, plus résilient, sur le territoire de l'arrondissement de Verviers.

Apports de Liège Créative	Programmation des rencontres-conférences et des groupes de travail, recherche d'orateurs afin de croiser les regards sur les thématiques, recherche d'un fil rouge, d'un lieu et de collaboration, création de déroulés d'animation, animation des groupes de travail, suivi des groupes de travail. Concernant la communication, envois de mails d'invitation au réseau de Liège Créative.
Apports de la Ville de Verviers	Communication des rencontres-conférences et des groupes de travail sur les réseaux sociaux, constitution de listing de prospect pour étendre l'impact, envois de mails d'invitation au réseau de la Ville de Verviers ainsi qu'aux potentiels participants en fonction des thématiques, mobilisation des groupes de travail en fonction des besoins identifiés, création de déroulés d'animation, animation des groupes de travail, suivi des groupes de travail, coordination avec les services de la Ville de Verviers pour la création, la gestion des espaces du Hub créatif de Verviers.
Apports du Comptoir des Ressources Créatives de Verviers	Occupation quotidienne du lieu, ressources humaine et financières contribuant à l'agencement, à l'animation du lieu et au développement de la communauté du Hub créatif de Verviers sur le territoire de l'arrondissement de Verviers.
Apports du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers	Occupation ponctuelle du lieu, ressource humaine organisant des séances individuelles, collectives, des formations dans les espaces (1/2 journée / mois), en particulier, regard économique quant aux dossiers de candidature à l'occupation d'un espace de travail privé au Hub créatif de Verviers.
Apports de Job'in Verviers	Occupation ponctuelle du lieu, ressource humaine organisation des séances individuelles, collectives dans les espaces (2 jours / mois), en particulier, regard économique quant aux dossiers de candidature à l'occupation d'un espace de travail privé au Hub créatif de Verviers.

 Le mode de gouvernance de cette plateforme :

L'équipe du Hub créatif de Verviers coordonne quotidiennement ses actions pour atteindre ses objectifs.

Selon les actions entreprises et les secteurs d'activité représentés, l'équipe du Hub créatif de Verviers échange ses réflexions, demande conseil, relaie, etc. auprès de la plateforme d'organisations. Le Hub créatif de Verviers engage également des partenariats avec les services académiques, publics ou privés. Lors de ces collaborations, des réunions sont régulièrement organisées afin de créer ou de renforcer les synergies et d'optimiser la réalisation des actions.

Le lieu physique de la plateforme d'organisations :

En sus de l'explication décrite dans le point « Le lieu physique de la plateforme d'organisation » (cf. rapport annuel 2020), nous confirmons que la plateforme d'organisations s'est officialisée par la signature de conventions entre les partenaires : la Ville de Verviers, le Comptoir des Ressources Créatives de Verviers, le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers et Job'in Verviers. Cette plateforme d'organisations contribue à l'occupation, à l'animation des espaces et de l'écosystème du Hub créatif de Verviers, en vue de développer l'économie créative et la revitalisation urbaine sur le territoire de l'arrondissement de Verviers.

3 espaces, dont le HUB, ont été occupés au 31/12/2021 :

- RATAV (Réseau Aliment-Terre de l'arrondissement de Verviers)
- CRC (Comptoir des Ressources Créatives)
- CPV (Com Pour Vous).

Notons que la fréquentation des lieux a été totalement gelée car le Hub Créatif ne disposait plus de système de chauffage.

FEDER 2021-2027

Afin de préparer la nouvelle programmation FEDER et plus largement pour répondre au mieux aux différents appels à projets liés aux fonds qui seront libérés dans le cadre de Get up Wallonia, la ville de Verviers a attribué un marché de service à la société Agile Maker pour l'accompagner.

En effet, dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par les crises qui s'entrecroisent au niveau social, environnemental, économique ou sanitaire, les villes doivent se réinventer pour relever les défis de demain. La Programmation FEDER² est une opportunité pour la Ville de Verviers afin de devenir le moteur d'une stratégie de territoire plus large, qui intègre les atouts de la ville, de sa périphérie semi-urbaine et des communes rurales.

² Priorité 1 : Une Wallonie plus intelligente et compétitive

Mesure 1 : Aides à la recherche (COOTECH)

Mesure 2 : Aides à la recherche : Aides à la recherche « Transformation numérique des PME »

Mesure 3a : Soutien aux actions de R&I - acquisition d'équipements de pointe et démonstrateurs-pilotes

Mesure 3b : Soutien aux actions de R&I

Mesure 3c : Soutien aux actions de R&I - valorisation économique des résultats de la recherche

Mesure 4 : Aides à l'investissement

Mesure 5a : Instruments financiers (PME) - outil de micro-finance

Mesure 5b : Instruments financiers (PME) - outil de capital à risque, de soutien à l'innovation et d'amorçage et commercialisation

Mesure 5c : Instruments financiers (PME) - outil de transformation numérique des PME

Mesure 6 : Accompagnement des entreprises et des porteurs de projets entrepreneuriaux

Mesure 7 : Rééquipement de sites ou zones d'activités économiques

Priorité 2 : Une Wallonie plus verte

Mesure 8 : Rénovation énergétique des bâtiments publics régionaux et locaux

Mesure 9 : Economie circulaire et utilisation durable des ressources

Mesure 10 : Instrument financier « Outil de soutien à la transition bas carbone/économie circulaire des PME »

Mesure 11 : Soutien des entreprises vers l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources

Mesure 12 : Dépollution de friches

Priorité 3 : Une Wallonie plus connectée par l'amélioration de la mobilité des personnes

Mesure 13 : Mobilité locale et régionale durable

Priorité 4 : Une Wallonie plus sociale

Mesure 14 : Infrastructures et équipements de pointe pour la formation professionnelle et l'Enseignement supérieur et universitaire

C'est pourquoi elle s'est adjoint les services d'une société extérieure afin de mettre en place une nouvelle façon de travailler en :

- Mutualisant les ressources;
- S'appuyant sur des partenaires multi-acteurs;
- Favorisant les collaborations et les synergies sur des territoires plus vastes;
- Innovant sur le territoire;
- Construisant un cadre cohérent et en initiant une démarche territoriale locale et supra communale;
- Travaillant en terme d'impact;
- Jouant sur la multiplicité des financements.

Cette nouvelle approche agile et collaborative, développée dans le cadre de l'élaboration du prochain portefeuille FEDER, a été initiée début 2020 et a mis en avant :

- Une volonté de développer un projet de territoire cohérent et inspirant :
- Basé sur une approche innovante et collaborative;
- Partant des besoins des bénéficiaires (citoyens, entreprises, ...);
- En misant sur les atouts et les opportunités;
- En mobilisant les services sur des projets à long terme;
- En mobilisant des partenaires dont :



En créant des synergies, elle a permis de commencer à raconter une histoire cohérente et engageante qui a pour but de renforcer nos projets en vue de la programmation européenne et wallonne. La démarche doit être poursuivie et adaptée au vu des circonstances actuelles mais, elle a livré ses premiers résultats issus du processus collaboratif et participatif avec les acteurs clés du territoire qui ont identifié Verviers comme « Un territoire d'innovations et d'expérimentations basé sur la transition source de développement durable ».

Rappelons que l'ouverture de l'appel à projets FEDER 2021-2027 aura lieu en 2022.

SECTION 16 - DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, la Ville de Verviers a désigné le 25 juin 2018 un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.). Vu le départ de ce dernier en date du 1^{er} mai 2020, il a été pourvu à son remplacement en interne en date du 20 août 2020 par la désignation à ce poste de Monsieur Lionel RION, Chef de division. Ce dernier assumera donc cette nouvelle fonction en sus de ses missions habituelles de Chef de division et de Référent de Ville pour les Gens du Voyage.

Les missions du Délégué à la Protection des Données sont celles définies aux articles 38 et 39 du RGPD.

Cette fonction consiste notamment à :

- Informer et conseiller les différents services communaux concernant le traitement et la sécurisation des données à caractère personnel;
- Contrôler le respect de l'application de la loi européenne du 25 mai 2018 et autres réglementations en la matière;
- Coopérer et être le point de contact avec l'Autorité de la Protection des Données (A.P.D.);
- Traiter les réclamations et les plaintes.

Durant l'année 2021, le Délégué à la Protection des Données :

- Est intervenu en tant que conseiller dans 13 dossiers;
- A rendu 7 avis concernant la conformité au RGPD;
- A géré 3 dossiers de mise en conformité au RGPD (règlement salle de blocus, convention Boncado, clauses des appels à recrutement);
- A défendu auprès du Collège communal l'obtention d'une application de registre de traitement et l'externalisation de la mise en conformité en matière de RGPD de la Ville et du CPAS de Verviers par une société spécialisée conformément aux orientations du CODIR conjoint du 3 mai 2021.
- A procédé au signalement d'une fuite de donnée à l'Autorité de protection des données (A.D.P.) suite à l'attaque par un malware du serveur Exchange de la Ville de Verviers.

SECTION 17 - RCA

En sa séance du 22 février 2021, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside indirect attribué à la RCA Synergis, évalué à 10.000 € par an, consistant en la mise à disposition gratuite de locaux sis rue du Collège 62 (incluant la gratuité des énergies), suite à l'indisponibilité des locaux de la Piscine pendant la durée de certains travaux.

En sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a approuvé les comptes et bilan 2020 de la régie communale autonome qui se concluent par un résultat négatif de -22.684,79 € et un bilan établi à 7.337.665,51 €.

En sa séance du 26 avril 2021, le Conseil communal a pourvu au remplacement de Mme Sylvia BELLY, Conseillère communale démissionnaire, par Mme Chimaine BASAULA NAGI, Conseillère communale.

En sa séance du 6 septembre 2021, le Conseil communal adopté le budget 2021 et le plan quinquennal de gestion (plan d'entreprise) 2021-2025 de la régie communale autonome.

En séance du 25 novembre 2021, le Conseil communal a désigné M. Jean-François DENIS, Conseiller communal, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Claude ORBAN, Conseiller communal.

TITRE II

ATTRIBUTIONS DE MME LA PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, G. DENYS

SECTION 1 – AINES

1. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

Le Conseil Consultatif Communal des aînés existe à Verviers depuis 1977 et a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux aînés, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien être moral, social, économique et culturel des aînés...

Son nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019 et ses nouveaux membres ont été désignés lors de la séance du 29 avril 2019.

Ce conseil se compose:

- De trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale ; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des aînés ; l'Echevin en charge de la participation citoyenne);
- De 6 associations (membres effectifs et suppléants) (Enéo, CEPAG Verviers, l'asbl Le 3^e Age, le MOC, la CSC, l'asbl SENOAH) et de 8 membres à titre individuel.

En 2021, le Conseil s'est réuni 3 fois pour préparer le Vervi-Seniors 3.

1. Salon Vervi-Seniors 3

Ce salon était initialement prévu en 2020 mais a été reportée suite à la crise Sanitaire.

Les membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés ont décidé de le programmer au vendredi 15 octobre 2021, après-midi à l'Espace Duesberg avec la même formule que les éditions précédentes (conférences, divertissement, stands d'infos, tombola...).

La Conférence "Bien vieillir dans notre société" qui aborde notamment les conséquences de toutes les formes de discrimination, de ségrégation ou de mépris fondées sur l'âge a été présentée par le Professeur Stéphane Adam. Concernant le volet divertissement, les membres ont souhaité proposer le spectacle humoristique "Un Pagé dans la Mare" et ont été soutenu financièrement par le Centre Culturel de Verviers.

Cet événement a réuni près de 150 participants.

Le salon Vervi-Seniors a été le lancement de la semaine "Aînés & Santé" et les communications ont été liées.

2. Semaine "Aînés & Santé":

Suite à un contact entre le service Santé et Centre Verviétois de la Promotion de la Santé, il a été constaté qu'à Verviers, il manquait des projets/actions portant sur la thématique de la santé des aînés d'où l'idée de proposer une semaine d'actions sur ce sujet.

Cette semaine a été fixée du 18 au 22 octobre 2021, différentes activités ont été proposées aux Aînés et aux professionnels du secteur : marche, découverte outils, conférence, ateliers, présentation de services...

Cette semaine a été organisée en partenariat avec divers services (Infor Santé, Enéo, Respect Seniors, Sissdef, Verts&Vifs, la Bibliothèque de Verviers, Espace Seniors, IPES...).

3. Centre récréatif communal

En 2021, en raison des mesures prises par les autorités pour lutter contre le coronavirus, le centre de la rue Hombiet 8 n'a pas pu rouvrir.

Suite aux inondations de juillet 2021, les locaux du centre récréatif ont été réquisitionnés pour accueillir les classes maternelles de l'école de l'Est pour l'année scolaire 2021-2022.

SECTION 2 - PLAN DE COHESION SOCIALE

1.- Du Personnel :

1 Cheffe de service qui est également Cheffe de projet (subsides Région Wallonne) à temps plein (1ETP)
Un Secrétariat (coordination administrative et financière) : (2,5 ETP) ;
Des Intervenants sociaux (subsides Région wallonne) au total : 6 intervenants sociaux (3,5 ETP)
1 Psychologue (subsides Région wallonne) (0,5 ETP) ;
Des animateurs (Contrat premier emploi) : 4 animateurs (4 ETP) ;
Le service accueille également la cheffe des projets N-Power et Noe-Noah (projets Interreg) pour 2 X ½ ETP (rapport administratif distinct)

2.- Du financier :

Pour l'année 2021, des subsides d'un montant total de : 517.601,07 € ont été accordés par la Région Wallonne (Plan de Cohésion Sociale) + 34.577,30 € pour l'Article 20 du Plan de Cohésion Sociale.
En recette, nous avons reçu l'avance de 388.200,80 € pour le PCS 2021 et le solde de l'année 2020 de 129.280,19 €. Nous avons reçu pour l'Article 20 l'avance 2021 : 25.932,98 € et le solde de l'année 2020 de 8.644,32 €

3.- Des rapports :

En avril 2021, des modifications du Tableau de bord du Plan, tant mineures que majeures, ont été validées par la Région Wallonne.
L'évaluation 2021 des actions du Plan est réalisée via le Tableau de bord du PCS 2020-2025, qui est complété à cette fin, et éventuellement modifié (au besoin), pour être transmis ensuite à la Région Wallonne, au même titre que le Rapport financier, pour le 31 mars 2022.

4.- Des directives :

Plan de Cohésion Sociale (Région wallonne)

Le Plan de Cohésion Sociale est construit autour de sept axes qui définissent les orientations des actions à mener par celui-ci et ses partenaires. Ces sept axes définissent des droits fondamentaux en faveur desquels le PCS œuvre, pour qu'ils soient accessibles à tous et ce faisant, synonymes d'une réduction des inégalités sociales pour le plus grand nombre, avec une amélioration conséquente de la qualité de vie et du bien-être. Six de ces droits (axes) sont repris dans le Tableau de bord PCS 2020-2025 (l'axe 4 – le droit à l'alimentation n'y figure pas) :

- Axe 1 : Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- Axe 2 : Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain, et à un cadre de vie adapté ;
- Axe 3 : Le droit à la santé ;
- Axe 5 : Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Axe 6 : Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Axe 7 : Le droit à la mobilité.

Des directives spécifiques, en lien avec la propagation du Covid-19, ont donné comme recommandations au PCS de réaliser des activités adaptées (en confinement et au sortir de ce dernier) permettant de maintenir le lien avec le public et de rencontrer des besoins particuliers (besoin d'écoute, de maintien du lien social et de contacts avec l'extérieur).

Dans ce cadre, le contact avec les aînés et les personnes isolées à Verviers a été maintenu via une plateforme d'entraide bénévole, accessible via la plateforme numérique « Impactdays » utilisée par le PCS, et active entre octobre 2020 et juin 2021.

La fréquentation de cette plateforme a donné lieu à l'inscription de 46 bénévoles, dont 33 femmes, 11 hommes, 1 institution et 1 bénévole non défini. Les bénéficiaires inscrits étaient au nombre de 44 dont 31 femmes et 9 hommes, 2 institutions, et 2 bénéficiaires indéfinis.

Au niveau de l'âge, les bénévoles se sont répartis comme suit : 13 bénévoles avaient entre 31 et 40 ans, 8 bénévoles avaient entre 41 et 50 ans, et 8 autres entre 21 et 30 ans. 6 bénévoles avaient entre 61 et 70 ans, 5 bénévoles avaient entre 51 et 60 ans et 5 autres, avaient moins de vingt ans. Au niveau de l'âge, les bénéficiaires se répartissent comme suit, à savoir 17 entre 81 et 92 ans, 7 entre 71 et 80 ans, 7 entre 51 et 60 ans, 6 entre 61 et 70 ans, 4 de moins de 50 ans, et 3 sans précisions d'âge. **Cela situe la tranche majoritaire des bénéficiaires entre 51 et 92 ans.**

La répartition entre l'offre et la demande est la suivante : sur les **51 demandes**, 19 concernaient **les courses alimentaires**, 9 ciblait **le maintien de l'écoute et du contact**, et 8 **le transport de personnes**. Ces trois postes étaient majoritaires. 15 demandes étaient autres (gestion de marchandises, livraisons etc.). 81 offres avaient été postées : 15 concernant **les courses alimentaires**, 12 **le maintien de l'écoute et du contact**, et 10, **la possibilité de promener un animal de compagnie**. Ces trois postes étaient majoritaires. La tension entre l'offre (1) et la demande (8) s'est surtout ressentie vis-à-vis du transport des personnes. 3 personnes ont pu bénéficier de Mobitwin dans ce cadre. Le PCS a dû contribuer à la réalisation de certaines missions bénévoles, lorsque les candidats manquaient (courses alimentaires ...). Les bénéficiaires (3) ont également été redirigés vers un service d'aides-familiales. Un renfort en moyens humains a été possible dans une association (CCEV).

A. Commission d'accompagnement :

Celle-ci a pour mission d'effectuer le suivi de la réalisation des actions du plan, d'examiner leur évaluation, et de favoriser l'impulsion d'une réflexion sur le développement et l'amélioration du plan, comme les échanges entre les différents partenaires qui composent cette commission. Cette commission a minimum à se réunir cinq fois sur la programmation 2020 – 2025 (pas d'obligation annuelle). Etant donné les restrictions de contact et de réunion liées aux mesures sanitaires de prévention du Covid-19, la commission ne s'est pas réunie en 2021.

Par contre, trois réunions de la sous-commission santé ont eu lieu, regroupant plusieurs services partenaires, pour répondre au besoin d'information des professionnels et des équipes sociales de première ligne, qui accompagnent la réflexion de leur public, en matière de vaccination relativement au Covid-19. Suite aux deux réunions plénières, un groupe de travail s'est constitué, qui s'est réuni sept fois, avec pour aboutissement une séance de sensibilisation à la vaccination contre le Covid-19, à destination des professionnels de différents services (à laquelle 58 participants ont pris part).

Une autre réunion de la sous-commission insertion a eu lieu pour présenter l'entrée en fonction de la nouvelle psychologue dans le dispositif AGRIP, et la nouvelle mouture de l'équipe (1 psychologue à ½ temps et deux animatrices, chacune à ¼ temps) au réseau de l'insertion sociale et professionnelle.

B. Coordination et cohésion sociale inter-associations :

Participation aux plateformes partenariales et aux projets sur la commune : PLI (au CRVI), Relais santé, plateformes de l'instance bassin emploi formation (insertion), Resme (réseau santé mentale), réunion de partenariat avec les communes de l'arrondissement en inter-PCS, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'actions sur la commune : Relais social, plateforme RDR, conseils méthodologiques en matière d'actions de terrain, Plateforme Hodimontoise, Groupe 18-25, GCSV, ...

C. Actions pour atteindre les objectifs fixés par la Région Wallonne

Ces actions se subdivisent :

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux 6 axes de travail
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- a) Equipes de quartier en Prés-Javais et Hodimont principalement et toute zone géographique demandeuse
- b) Equipes de travail (projet) selon les actions mises en place au sein du PCS

a) Equipes de quartier :

Ces équipes travaillent principalement sur Hodimont et Prés-Javais, en plus des autres quartiers, suivant les demandes.

Les activités menées ont dû être modifiées du fait de la propagation du Covid-19. Ainsi, sur toute l'année 2021, les permanences sociales ont été suspendues. L'accueil du public s'est fait sur rendez-vous avec les précautions sanitaires d'usage (plexiglas, masque et gel pour le public comme pour le personnel).

- Accueil social de quartier :

Une permanence spécifique a été ouverte en Prés-Javais en novembre et décembre 2021 pour permettre aux personnes du quartier, victimes des inondations, de pouvoir avoir accès à une prise en charge de proximité.

Sur l'année écoulée, sur rendez-vous, en visite à domicile ou en permanence à Prés-Javais (tous dossiers confondus), 342 dossiers ont été suivis et 1856 demandes ont été traitées, avec une moyenne de 5 demandes (des plus diversifiées) par dossier ; 146 sont des nouveaux dossiers ouverts en 2021.

Ces suivis individuels abordent des questions extrêmement variées, suivant les demandes qui arrivent : logement (78.5%) (gestion électricité/chauffage, aménagement, recherche logement, petits travaux à y effectuer, soutien psychosocial dans les démarches liées au logement etc.), aide au tri des déchets (7.5%), recherche de volontariat (2%), emploi, recherches et démarches administratives variées (9,5%), médiation (2.5%) etc.

b) Equipes de travail (projet) selon les actions mises en place au sein du PCS :

- Opération classeurs, à Hodimont :

Les intervenantes aident les participants à mieux comprendre et classer les nombreux documents qu'ils reçoivent à domicile : 6 personnes ont pris part à cette initiative.

- Projet « Bienvenue » (découverte du quartier) :

98 invitations ont été adressées aux nouveaux habitants du quartier et 52 contacts ont pu être établis (53%).

- Groupes de parole et de rencontre :

Espace-Rencontre de Hodimont (23 personnes inscrites), groupe « Papotager » du Terrain d'Aventures de Hodimont (15 personnes inscrites). Il n'y a pas eu de rencontres organisées, ni dans un groupe, ni dans l'autre, en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19. Pareillement, les rencontres culinaires organisées avec le groupe de « l'Espace-Rencontre de Hodimont » n'ont pu avoir lieu.

- Activités d'intégration collective au sein des quartiers :

Accompagnement de groupes d'habitants et de groupes de travail (plateformes). Ces groupes ont eu un nombre restreint de réunions, et n'ont pu réaliser d'activités, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, et de l'impact des inondations sur les habitants du quartier de Prés-Javais et de Hodimont. Les groupes concernés sont les suivants :

* *Prés-Javais Revit* : pas de réunions

* *Groupe quartier Nord* : plus de réunions mais maintien du contact avec les habitants au travers du travail de rue.

* *Plateforme hodimontoise* : 3 réunions ont eu lieu auxquelles le PCS a été convié, pour organiser la fête annuelle dans le quartier de Hodimont et la distribution de la gazette « Hodimont'Zine » (1 distribution dans le quartier).

- Actions de liens dans les quartiers :

Fêtes de quartier organisées. Le PCS porte une attention particulière aux enfants et familles démunies pour qu'elles y participent le plus largement possible. Deux fêtes ont pu avoir lieu :

* *Fête de quartier à Hodimont* : le PCS est partenaire et soutient financièrement (1000 €) la Plateforme Hodimontoise qui organise cette fête de quartier annuelle.

* *Fête de Noël à Prés-Javais* : le PCS est partenaire du projet via son Conseil Communal des Enfants, qui a pris part aux activités enfantines proposées lors de cette fête de quartier. Le PCS a également soutenu l'organisation, la planification et la mise en œuvre de cette activité, avec les différents partenaires impliqués (Relais Social, Equipes Populaires, « La Paj », 11 heures 22, Communa, le Service Animations, Jeunesse et Tourisme de la Ville de Verviers).

* Annulation de *la brocante de Prés-Javais, et de la fête des voisins*, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19.

- Travail communautaire en immeubles sociaux :

Convention avec la SLSP Logivesdre : actions de sensibilisation au respect et amélioration de l'environnement. Attention ciblée sur la gestion participative des espaces communs et publics.

Le travail avec les référents représente aussi un travail de lien de quartier. Cinq réunions avec les référents ont pu avoir lieu pour *le Quartier de Hodimont*. A cette fin, 85 invitations ont été distribuées. Il n'y a pas eu de réunions avec les référents *des immeubles Rue Pierre Fluche*.

Au sein même des immeubles sociaux à *Hodimont*, 42 animations individuelles de tri des déchets ont eu lieu (avec flyers, photos, affiches, matériel de tri) sur rendez-vous, mais aucune n'a été organisée de façon collective, en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19.

La gestion de la cour devant les immeubles a donné lieu à une mobilisation des habitants intéressés à renforcer la sécurité, et la convivialité, de ce lieu. Une pétition a été lancée dans ce sens.

- Quartier de *Hodimont* : avec 17 locataires-référents dans les 13 immeubles sociaux, 196 logements, 188 ménages (familles et couples) dont 35 familles monoparentales et 96 isolés, environs 372 personnes.

- Rue *Pierre-Fluche* : 6 immeubles sociaux, 115 logements, 109 ménages (familles et couples) dont 32 familles monoparentales, et 39 isolés environs 279 habitants, avec 15 locataires-référents.

Le contact avec les habitants a été maintenu via une information distribuée (à 300 exemplaires) relative au changement d'adresse et de numéro de téléphone du service. Pour les personnes suivies sinistrées lors des inondations, un courrier d'information relatif aux aides prévues dans ce cadre, leur a été distribué.

Dossiers sociaux actifs dans ces immeubles : 63, avec une moyenne de 6 rendez-vous par semaine, suivant leur maintien (ou non) conditionné par les mesures sanitaires liées au Covid-19. En cas de suppression de ces rendez-vous, le lien était maintenu par téléphone avec ces personnes.

- Quartier de Prés-Javais (Rue des Grandes Rames et Rue du Chat) : 73 logements pour environ 153 personnes, 2 référents. La visite de ces deux implantations a été restreinte, du fait des mesures de prévention sanitaire, liées au Covid-19. Le contact avec les habitants a été maintenu via des « suivis-fenêtre » et sur rendez-vous.

- Accompagnement des usagers des espaces publics :

Gestion, réunions de concertation et mise en place d'animations pour 3 Espaces Sport de Rue (ESR) existants. Les différents comités d'accompagnement ont été clôturés (Linaigrettes et Quartier Nord en 2019, et Ensival en 2018) mais à Ensival, le soutien du PCS aux actions de quartier se poursuit via la Régie de Quartier. L'obligation régionale d'un accompagnement et d'une animation des différents comités de quartier pendant trois ans, a été menée à son terme. Depuis lors, les actions sport/jeunesse ne rentrant plus dans les axes du PCS 2020-2025, ces comités ont été invités pour ce type d'actions, à se tourner vers le Plan de Prévention. Le PCS reste disponible à leur attention, pour toute demande relevant des axes du PCS.

- Accueil des mamans/parents :

Les parents de l'école communale de Hodimont se rencontrent (toute l'année) 1h30 par semaine. Les participantes sont d'origine étrangère, femmes au foyer, à la recherche d'un emploi et en demande de réinsertion sociale. Les rencontres collectives n'ont pu avoir lieu jusqu'au mois d'octobre 2021, l'école se réservant le droit, en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19, de limiter l'accès à l'établissement des parents d'élèves. Un groupe « What's App » a permis de maintenir le contact avec les mamans concernées. Les réunions ont repris en novembre, hors de l'école, en raison du départ des enfants des mères concernées vers un établissement secondaire. Par ailleurs l'inscription de cet accueil au sein du quartier de Hodimont même (Rue du Moulin 5) a permis de pouvoir potentiellement ouvrir cette activité à de nouvelles venues.

Depuis novembre 2021, 3 réunions ont été organisées avec 7 personnes inscrites. La moyenne de fréquentation a été de 3 personnes, le groupe initial ayant été déforcé suite à la diminution des contacts, et à l'absence de réunions/d'activités entre janvier et octobre.

- Fabrique de liens citoyens :
Le projet « Fabrique des Liens » en 2021, est entièrement porté par le PCS. Les quatre projets qui en 2019 ont été sélectionnés, se sont poursuivis pour deux d'entre eux, par le fait qu'ils se déroulent en extérieur (« Permacity » et « Terreau urbain »). Du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, les deux autres projets (« Au cœur de Heusy » et « Rallye Pédestre »), impliquant tous deux des rencontres citoyennes ou des rassemblements, ont été suspendus.
Les réunions qui ont eu lieu concernent :
 - * « Permacity », projet autour duquel une journée « Portes ouvertes » a été organisée, qui a réuni 110 participants, avec plusieurs réunions préparatoires planifiées anticipativement à cela, et une réunion d'évaluation qui a suivi.
 - * « Terreau urbain », projet autour duquel deux réunions (visites de terrains d'accueil pour l'implantation de deux composts citoyens à Ensival) ont eu lieu, avec malheureusement une issue brutale de ce projet, due aux inondations qui ont entièrement dévasté les mises en place des composts qui s'en était ensuivi.
Un échange de pratiques entre les différents jardins partagés de Verviers (« La Belle Diversité », Potager « Patati Patata », jardin du Terrain d'Aventures de Hodimont, et « Permacity ») a eu lieu, lors de trois rencontres.

- Santé et réduction des risques (RDR):
Présence du projet sur toutes les festivités avec le stand RDR (ex : Fiesta City) => Prévention par les pairs avec l'implication de quatre étudiants formés et encadrés. Les manifestations et festivités ayant été toutes annulées en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19, il n'y a pas eu de recrutement d'étudiants jobistes en 2021. Une seule fête en décembre a eu lieu, à savoir « La Saint-Nicolas des étudiants », durant laquelle, ce sont les trois animatrices et la référente RDR du service qui ont assuré l'encadrement du stand et l'accueil des 300 étudiants (environs), qui étaient présents à cette fête.
Des réunions de réseau (Alterparty) ont eu lieu dans ce cadre.

- Action intergénérationnelle « Attire-Lire » :
Ateliers de lecture en maternelle dans 5 écoles partenaires, 19 classes, 16 volontaires impliqués et 300 enfants touchés. Soutien important des volontaires pensionnés lors de réunions et journées d'animation/formation. 5 réunions ont eu lieu avec une moyenne de 8 participants à ces réunions.

- Action « Volont& vous ? » :
Via le site accessible à l'adresse « <https://www.verviers.be/ma-ville/social/volontariat> » : aide à l'orientation et à la prise de contact avec les associations partenaires (présentes sur le site) de personnes désireuses de faire du volontariat. 9 personnes ont contacté le service en vue d'être informées et ont pu être reçues dans ce cadre. Suspension des réunions de la plateforme « Volontariat », réunissant les associations accueillant des volontaires à Verviers, en 2021, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, ayant un impact direct sur l'accueil possible (ou non) des volontaires au sein de ces services. Ce groupe de travail vise à répondre aux besoins spécifiques des associations en matière d'encadrement, et d'accompagnement, de leurs volontaires.

- Tables de conversation (en été) :
Un partenariat avec l'ASBL « Lire & Ecrire » autour des tables de conversation prévues pour adultes en été, a été mis sur pied, à la demande de l'association, pour faire face au besoin de personnel créé par le dédoublement des tables, préconisé pour rencontrer les recommandations sanitaires liées au Covid-19. Les agents du PCS n'ont pu y prendre part, par le fait de voir toutes leurs missions être réaffectées, en juillet et en août, à la gestion des difficultés et des besoins du public confronté aux conséquences des inondations.

- Médiation propriétaire-locataire :
Outil de gestion de conflits. 11 dossiers ont été traités en médiation propriétaire-locataire en 2021, tous à l'initiative des locataires. 8 de ces dossiers se sont soldés par un abandon, 3 par une issue positive. Cette matière fait partie des actions qui ont dû être stoppées, faute de personnel formé pour ce faire (agent en suspension de contrat pendant les 2/3 de l'année 2021). Ce constat a débouché sur la réorientation de cette action vers le Plan de Prévention, déjà en charge de la médiation de voisinage.

- Soutien en insertion sociale et professionnelle :
AGRIP = Aide, Guidance et Remobilisation vers l'Insertion Professionnelle : aide psychologique principalement, recherche d'emploi, orientation professionnelle, soutien dans les démarches administratives en insertion.
 Une psychologue à ½ temps effectue des suivis individuels psychologiques et/ou en orientation, deux animatrices, chacune à 1/5 temps, effectuent des démarches vers l'emploi (CV, lettres de motivation) avec les demandeurs d'emploi.
 41 personnes suivies, dont 17 par la psychologue, et 12 par les animatrices. 12 suivis sont également comptabilisés dans cette rubrique, pris en charge par les intervenantes sociales de quartier (10 pour l'équipe quartier Hodimont et 2 pour l'équipe quartier Prés-Javais), qui réalisent également occasionnellement des accompagnements en insertion.
 La spécificité du projet, qui s'adresse tout particulièrement aux avec un handicap et/ou une problématique en santé mentale, implique que les suivis sont relativement longs (12 entretiens en moyenne par suivi).
 Suivis répartis en : 41% d'entretiens psychologiques/en orientation et 29,5 % de suivis en recherche d'emploi (menés par les 2 animatrices) et 29,5% de suivis en insertion relatifs à des démarches administratives.

- Espace-jeu intergénérationnel :
 Promotion de l'espace-jeu intergénérationnel au travers de trois activités de présentation :
 - Atelier-jeu proposé dans le cadre de « Kid's Village », avec la participation de deux agents du PCS et de deux animateurs.
 - Atelier-jeu proposé à l'aire de jeux située dans le quartier des Hougnes, avec la participation d'un agent du PCS et d'un animateur.
 - Atelier-jeu prévu dans le cadre d'une activité festive de projection cinéma dans le quartier de Prés-Javais, annulée en raison des inondations.
 Cette action a dû être suspendue à la suite des inondations, par le fait de la réaffectation du local dédié initialement au projet, à une classe DYSPA de l'Ecole du Centre, qui avait nécessité de trouver place dans un nouveau lieu, par le fait que les locaux de l'Ecole du Centre ont été sinistrés.

- Maison de quartier située en Prés-Javais (Rue Raymond 2)
 La Maison de Quartier située en Prés-Javais a été investie dans le cadre du projet INTERREG N-Power, rattaché au PCS. En 2021, l'état du bâtiment (désaffecté) ne permettait pas l'installation d'une Maison de Quartier en son sein. De ce fait, un projet d'occupation temporaire des lieux a vu le jour avec l'ASBL 11 heures 22 et l'ASBL Communa. Une concertation publique a été menée auprès des habitants pour aboutir à une analyse des besoins. En parallèle, un cahier des charges, destiné à pouvoir identifier les postes à investir prioritairement, en vue d'une occupation temporaire des lieux était faite. Plusieurs activités de quartier (projet « Tisserands » et projet de décorations murales sur les murs extérieurs de l'ASBL « La Paj ») ont été menées pour créer une impulsion sur le quartier. Une fête inaugurale en juillet devait amorcer le démarrage de l'occupation temporaire des lieux. Cette dernière, ainsi que le projet en lui-même, ont dû être annulés de par les inondations. La Maison de Quartier étant, depuis lors, sinistrée, l'action de mobilisation citoyenne prévue dans son sillage, par le PCS, l'est tout autant.

- Visites citoyennes dans la ville « Verviers ma commune » :
 Quatorze lieux, dont 6 en lien direct avec l'administration, sont ciblés dans le cadre de ces visites. Elles n'ont malheureusement pu avoir lieu en 2021 en raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19.

- Participation aux Réunions Q+ de coordination avec le Plan de Prévention, la Police, Logivesdre et des associations extérieures:
 Pas de réunion Q+ organisée en 2021.

- Action Propreté :
 Verviers s'étant doté, avec Intradel, d'un tout nouveau système de ramassage et de tri des déchets, le Plan de Cohésion Sociale, a mis sur pied des animations très concrètes pour les publics plus fragiles : 7 animations collectives et 33 animations individuelles ont eu lieu.

- Soutien à la mobilité (Mobitwin) :
Transfert du projet « Mobitwin » du Service Mobilité de la Ville vers le PCS. 8 volontaires sont repris dans ce projet, pour 59 utilisateurs inscrits et 588 trajets effectués. Il y a eu une véritable explosion des demandes (**huit fois plus**) et des trajets effectués (**sept fois plus**) en 2021, du fait de la meilleure coordination de l'offre et de la demande (les deux étant centralisés au sein du même service), du Covid-19 (isolement des plus âgés), et des inondations (perte de véhicule/trajets entre le domicile et le logement de transit des personnes).
- Conseil communal des enfants et des jeunes :
Les trois animatrices CPE (Contrat Premier Emploi) prennent en charge les réunions du Conseil Communal des enfants et des jeunes (en partenariat avec un agent du Service Jeunesse de la Ville). Une brochure a été rééditée à destination des enfants, en guise d'appel à candidatures.
 - * Conseil Communal des enfants :
Des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, sont élus par l'ensemble des élèves de 4^{ème} primaire des écoles de Verviers. La moitié du CCE est renouvelée annuellement.
En 2021, 5 activités différentes ont été organisées avec 29 conseillers communaux (journée de lancement avec la ballade « Totemus » et la prestation de serment, parcours d'orientation à la Plaine Ozanam, participation à l'aide sociale organisée à Verviers, rencontre intergénérationnelle avec le Conseil Communal des Aînés et ballade commune « Suis-Moi », participation à la fête de Noël en Prés-Javais organisée en faveur des familles sinistrées). 22 réunions ont eu lieu, dans le cadre de ces différentes activités.
 - * Conseil Communal des Jeunes
Quatre jeunes font partie du Conseil Communal des jeunes. Ils sont âgés de 13 ans et plus. 3 activités différentes ont eu lieu en plus de l'activité commune, avec le CCE, de la rencontre intergénérationnelle (visite des ateliers « Parkour », participation au festival « Interculturalité » via la parade contre les discriminations, et à l'inauguration du projet « Barz Addict »). Chaque activité a donné lieu à une réunion du Conseil. L'utilisation du groupe « What's App » pour maintenir le contact avec les jeunes a été poursuivie. La réunion inaugurale du CCJ (en plus de celles dédiées aux activités) s'est faite par visio-conférence.
- Cadastre des offres de volontariat
Le cadastre des offres de volontariat, présent sur le site de la ville de Verviers (<https://www.verviers.be/ma-ville/social/volontariat/liste-des-associations-en-recherche-de-volontaires>) est géré par le PCS, qui édite, réévalue et modifie, au besoin, les offres de volontariat qui sont diffusées par les associations auprès de candidats bénévoles potentiels. Il y a 48 associations qui ont fait appel au cadastre pour la parution de leur offre, 3 d'entre elles ont trouvé des nouveaux volontaires grâce au cadastre, 7 ont réussi à le faire sans passer par le cadastre. Il n'y a pas eu de réunion de la plateforme volontariat en 2021, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, et de la mise en suspension de contrat volontaire de l'intervenante, Madame Sophie Demelenne, en charge de ce projet.
- Soutien aux actions communales et partenariales :
=> Renfort pour les autres services de la ville :
Le PCS a renforcé l'accueil des enfants au sein des plaines communales (soutien à la coordination), accueil rendu d'autant plus nécessaire du fait des inondations de juillet.
Le PCS contribue, par son soutien financier, à la mise en disponibilité du minibus Visiocom à l'encontre des associations qui souhaitent y faire appel, en le louant, dans le cadre de leurs activités. Ce minibus n'a malheureusement pas été loué en 2021, du fait de la crise sanitaire, et a subi un sinistre en juillet, du fait des inondations. Toutefois, il a été mis à disposition du Service Santé afin de conduire les personnes sans moyen de locomotion vers les centres de vaccination.

D. Actions spécifiques en faveur des personnes sinistrées victimes des inondations

En situation de crise, le PCS était aux côtés des citoyens pour leur offrir une aide psychosociale de première ligne, et un soutien logistique (transport des personnes, distribution de vivres et de repas, aide au déblaiement ...). Le PCS a collaboré avec d'autres services impliqués dans l'aide urgente (DUS, Relais Social ...), en gérant des points de distribution et d'accueil dans les quartiers, en encadrant des bénévoles, et en gérant les offres/demandes de dons. Dans un second temps, le PCS a davantage aidé ce public sur le plan social et administratif, en instruisant des demandes d'assurabilité, de relogement, de remise en ordre administrative, et en facilitant l'accès aux aides spécifiques qui lui étaient destinées.

D'autres actions spécifiques ont eu cours, à savoir :

- Faciliter une offre de répit proposée par des opérateurs de loisirs privés (Kinépolis, Pairi Daiza ...)
- Permettre une facilité de mobilité aux personnes sinistrées par l'utilisation d'un véhicule (prêté par la Société BMW Mini) mis à disposition de leurs démarches éventuelles et besoins (et conduit par les agents du PCS)
- La participation à « La fête de Noël à Prés-Javais » organisée dans le cadre du Projet « Répit » subsidié par la Fondation Roi Baudouin, et dont l'opérateur principal est le Relais Social. La contribution du service a été logistique, administrative, et facilitatrice dans le cadre des collaborations partenariales (avec le Service Jeunesse, le Relais Social, La Paj, les Equipes Populaires, l'ASBL 11h22 et Communa.

E.- Mises à disposition

Il convient de rappeler que grâce aux subsides obtenus, le PCS participe par des affectations et des mises à disposition au travail dans d'autres services, d'autres structures, dont nous ne développerons pas les chiffres. 8 personnes sont mises à disposition, dont 4 sont entièrement gérées par le PCS :

- DUS (CPAS) : 3, 75 ETP (4 personnes)
- En écoles de devoirs (EDD) : 4 ETP (4 personnes) – Contrats Premier Emploi
 - * La Page : 19 heures/semaine
 - * Lire et Ecrire : 17 heures/semaine
 - * Terrain d'Aventures de Hodimont : 17 heures/semaine
 - * Sima : 12 heures/semaine
- + Soutien aux stages pendant les vacances aux SAC Ensival et Abattoir-Mangombroux

F.- Le PCS a soutenu aussi financièrement/ou via un subside lié à l'affectation de personnel, différentes associations :

Soutien financier direct :

- Soutien à la plateforme hodimontoise : 1000 €
- Soutien à l'ASBL Revert : 3.000 €
- Renouvellement en 2021 des 100 tickets Article 27 achetés en 2020 via l'Echevinat de l'Egalité des Chances pour des sorties collectives avec un public fragilisé, du fait de n'avoir pu organiser ces sorties en 2020. Cette situation, du fait des restrictions sanitaires liées au Covid-19, a perduré en 2021.

Soutien via l'Article 20 du Plan de Cohésion Sociale, subside de la Région Wallonne qui ne fait que transiter par la Ville :

- Téléservice : 8.077 €
- Centre Culturel Educatif Verviétois : 11.154 €
- La Belle Diversité : 7269,05 €
- Le Terrain d'Aventures de Hodimont : 8.077 €

Soutien via le subside lié à l'affectation de personnel :

Participation au cycle d'informations « La santé au féminin » qui vise à mettre sur pied des rencontres dédiées aux femmes et à différents aspects de leur santé (santé affective et sexuelle, santé mentale etc.). Participation à deux réunions dans le cadre de la sensibilisation à la santé mentale mise sur pied par AGRIP dans le cadre de ce projet.

G.- Le PCS c'est aussi un travail de communication

Poursuite et maintenance du site internet.

Création d'une page Facebook dédiée au PCS depuis décembre 2019 avec 64 publications en 2021.
Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune.

TITRE III

ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN, M. DEGEY

MARCHES PUBLICS (TRAVAUX - FOURNITURES - SERVICES)

La « Cellule Marchés publics » réalise les procédures administratives de passation et de fixation des conditions des marchés publics principalement pour le Département technique (Projet et Maintenance) tant au niveau du budget extraordinaire que du budget ordinaire, mais aussi pour les autres Services communaux qui en font la demande. Elle assure également le suivi administratif de l'engagement des procédures et de l'attribution des marchés publics; suivi administratif des marchés qui va de leur lancement jusqu'à la réception définitive et comprenant notamment : rapports au Collège communal et au Conseil communal, délibérations, rédaction des documents du marché, projets, attributions, notifications, ordre de commencer, états d'avancement, procès-verbaux de manquement, paiements, réceptions provisoires et définitives, décomptes finaux, litiges ou contestations...

Elle suit administrativement les procédures de subsidiation (PIC, FEDER, PPT, UREBA, POLLEC, PATRIMOINE...) ou annexes indispensables à la réalisation des marchés publics (introduction de permis d'urbanisme ou certificat de patrimoine, Powalco, gestion et la traçabilité des terres, demande d'avis au SPW...).

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021, plusieurs marchés urgents ont dû être attribués en recourant aux articles L1311-5 du CDLD (Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues) et 42 § 1^{er} 1^o b) de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (Urgence impérieuse).

SECTION 1 - PROCEDURE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS DES MARCHES PUBLICS

Pour rappel, en sa séance du 25 février 2019, le Conseil communal a décidé:

- de déléguer ses compétences en matière de marchés publics ordinaires au Collège communal;
- de déléguer ses compétences en matières de marchés publics extraordinaires au Collège communal pour toutes dépenses de maximum 60.000 € hors TVA.

Le tableau ci-après reprend la liste des marchés publics (Travaux - Fournitures - Services) dont les procédures de passation et la fixation des conditions (cahiers spéciaux des charges, plans, annexes, avis de marché, firmes à consulter...) ont été soumises en 2021 aux Autorités compétentes.

Intitulé des marchés publics	Collège communal	Conseil communal	Montant estimé TVA comprise
BUDGET ORDINAIRE - EXERCICE PROPRE			
Démolition d'immeubles par mesures de police - Désignation d'un bureau d'étude	7-01-21	25-01-21	4.840,00 €
Démolition d'immeubles par mesures de police - Désignation d'un bureau d'étude	12-02-21	29-03-21	30.000,00 €
Démolition d'immeubles par mesures de police - Déconnexion des immeubles du réseau ORES	4-02-21	22-02-21	6.192,78 €
MARCHE-CONJOINT - Ville / CPAS / Zone de Police / SYNERGIS / DISON (Commune / CPAS / RCA) - Assistance à la rédaction du cahier des charges et à l'analyse des offres en vue de la désignation d'un gestionnaire des portefeuilles d'assurances (4 ans)	28-01-21	-	15.000,00 €
Location de copieurs multifonctions (4 ans)	15-04-21	-	473.253,28 €
Bâtiments communaux - Système de gestion des énergies	20-05-21	-	290.358,40 €

EGALITE DES CHANCES - Mission d'étude et d'analyse de la diversité au sein de l'Administration communale et du CPAS	-	-	25.000,00 €
MARCHE-STOCK - Rediffusion du CC sur la chaîne YouTube de la Ville (4 ans)	21-01-21	-	134.455,20 €
NETTOIEMENT - Réparation de la balayeuse du service nettoyage (remplacement pompe ventilateur)	21-01-21	-	7.000,00 €
MARCHE CONJOINT - Ville / CPAS / SYNERGIS / Zone de Police - Etat des lieux, remplacement et entretien des extincteurs et des dévidoirs (4 ans)	4-03-21	-	87.316,04 €
MARCHE-STOCK - Fourniture de peintures (4 ans)	11-02-21	-	60.616,36 €
MARCHE-STOCK - Fourniture de matériaux de construction (1 ans)	12-05-21	-	14.276,86 €
BIEN-ETRE ANIMAL - Prise en charge des animaux blessés sur le territoire de Verviers	-	-	13.585,88 €
ARCHIVES - Numérisation des archives - Externalisation	25-02-21	-	72.079,70 €
ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Fourniture de petit matériel de cours, de bricolage, de pédagogie et de psychomotricité	4-03-21	-	180.002,64 €
Location et entretien des vêtements de travail (4 ans)	1-04-21	-	390.484,08 €
Location de copieurs multifonctions pour l'enseignement (4 ans)	6-05-21	-	127.582,40 €
MARCHE-STOCK - Coordinations sécurité / santé - Projet et réalisation (4 ans)	1-07-21	-	40.000,00 €
Bâtiments communaux - Système de gestion des énergies (6 mois)	1-04-21	-	38.885,08 €
MARCHE-STOCK - Bâtiments communaux - Réalisation d'inventaires "amiante" (3 ans)	8-07-21	-	117.612,00 €
MARCHE-STOCK - Fournitures d'articles de sport pour les cours d'éducation physique dans les écoles communales (4 ans)	6-05-21	-	44.000,00 €
Impression et expédition de courriers pour le Service "Taxe" et la Recette	6-05-21	-	25.000,00 €
Bâtiments communaux - QI MGBX - Désamiantage	24-06-21	-	7.502,00 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Installation de modules préfabriqués à usage de classes	19-08-21	4-10-21	780.160,00 €
INONDATIONS - QI Ensival - Halte-garderie et école de devoirs - Installation de modules préfabriqués	9-09-21	9-09-21	22.650,06 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux - Nettoyage des caves	19-08-21	4-10-21	254.100,00 €
INONDATIONS - Bâtiments commerciaux - Nettoyage des caves	26-08-21	4-10-21	845.790,00 €
INONDATIONS - MARCHE-STOCK - Voirie - Enlèvement des déchets des inondations	23-09-21	25-10-21	166.254,00 €
INONDATIONS - MARCHE-STOCK - Voirie - Evacuation des décharges	7-10-21	25-10-21	21.005,60 €
INONDATIONS - Fêtes - Grand Place 1 à Ensival - Modification du raccordement existant	30-09-21	25-10-21	7.878,14 €
INONDATIONS - Grand Bazar - Remise en état de la cabine HT	9-12-21	-	129.342,91 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE PROPRE			
Bâtiments communaux - Place du Marché 31 - Réfection des plates-formes	25-11-21	-	54.766,90 €
Bâtiments scolaires - Ecole de Lambermont - Mise en conformité de l'alarme incendie	22-04-21	-	49.779,72 €
Bâtiments scolaires - Conservatoire - Mise en conformité	2-12-21	-	49.704,40 €
Bâtiment communaux - Hôtel de Ville d'Ensival - Mise en conformité des ascenseurs	25-02-21	-	4.247,10 €
Bâtiment communaux - Caserne Zone de secours VHP -	25-02-21	-	48.783,57 €

Remplacement de la chaudière			
Bâtiment communaux - Acquisition d'une panneauteuse	25-11-21	-	15.000,00 €
Bâtiment communaux - Acquisition d'accessoires d'échafaudage			
PPT - Ecole du Centre - Etudes de faisabilité et PEB	6-05-21	-	3.630,00 €
PPT - Ecole du Centre - Etudes de sols WALTERRE	3-06-21	-	5.812,24 €
Tourelle - Nettoyage et stabilisation - Options	3-06-21	-	27.830,00 €
PIWACY - Audit cyclable	3-06-21	-	30.000,00 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais de sol	10-06-21	-	3.165,00 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais de sol	17-06-21	-	1.602,41 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais de sol	16-07-21	-	3.968,12 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais à la plaque	19-08-21	-	1.172,53 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais à la plaque	9-09-21	-	1.172,53 €
Réfection de la rue de Hèvremont - Essais hydrocarbonés	1-07-21	-	2.493,30 €
Ecole de Séroule - Réparation de la toiture	14-10-21	-	13.525,60 €
Immeuble patrimoine privé - Place du Martyr 19-21 - Réparation mur mitoyen	28-10-21	-	3.339,00 €
Parc Godin - Mur mitoyen - Intervention de la ville	23-12-21	-	9.686,05 €
Verviers, Ville conviviale - Déplacement de câbles d'impétrants	29-12-21	-	20.000,00 €
Administration centrale - Informatique - Acquisition de 2 serveurs	15-04-21	26-04-21	111.925,00 €
Administration centrale - Informatique - Acquisition de PC portables	15-04-21	-	65.945,00 €
Elections - Remplacement d'isolaires	22-04-21	-	44.219,45 €
PGV 2018 - Acquisition de matériel de numérisation d'archives - Acquisition d'un scanner	29-04-21	-	33.880,00 €
Immeuble patrimoine privé - Immeubles divers rue Spintay - Sécurisation	26-08-21	6-09-21	132.459,56 €
FEDER 2021-2027 - Immeuble patrimoine privé - Etude de faisabilité - Désignation d'un auteur de projet (C&A)	28-10-21	-	15.000,00 €
Immeuble patrimoine privé - Rue Spintay - Fourniture et placement de screen	20-05-21	-	48.097,50 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Camionnette L3H3 (CNG)	17-06-21	28-06-21	54.324,16 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Camionnette L2H2 (CNG)			66.424,16 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Citadine 5 places (CNG)			40.324,46 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - 2 citadines électriques	16-09-21	-	103.000,00 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - 1 utilitaires électrique			
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Véhicule 4X4 pour la voirie	9-12-21	-	42.204,80 €
Véhicules communaux - Système de géolocalisation (4 ans)	9-12-21	-	27.500,00 €
INONDATIONS - Remplacement de véhicules - Vervibus	2-12-21	-	52.000,00 €
MOBILITE ACTIVE 2017 - Itinéraire cyclo-pédestre sécurisé entre le pont Marie Louise et l'extrémité nord du parc ML	11-02-21	19-02-21	254.880,09 €
Voirie - Rue Spintay - Déplacement d'une cabine électrique	12-02-21	29-03-21	55.011,32 €
PIC 2019-2021 - Rue des Charrons - Voirie	23-09-21	4-10-21	1.004.474,81 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Travaux préalables à la pose de modules supplémentaires	9-12-21	-	13.780,00 €
Verviers, Ville conviviale - Déplacement de câbles d'impétrants (ORES - Proximus - SPW)	29-12-21	-	20.000,00 €
PIC 2019-2021 - Chaussée de Theux - Remplacement d'un tronçon d'égout	20-05-21	31-05-21	- €
Ruisseau du Préry - Aménagement	21-10-21	-	33.149,95 €

Etudes et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Mur de soutènement de l'école de Hodimont	12-11-20	30-11-20	87.558,12 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Egouttage et voirie	18-11-21	29-11-21	3.583.728,45 €
Amélioration de la voirie agricole - Réfection de la rue Beaudrifontaine	-	26-03-18	88.349,97 €
Raclage / pose rue Sècheval et Thier Mère Dieu	11-02-21	-	1.260,06 €
Effacement des marquages sur la R61	12-05-21	-	16.577,00 €
Tronçon avenue Cordonnier	7-10-21	-	19.853,68 €
Promenade des Récollets et berges de la Vesdre - Travaux prioritaires d'abattage d'arbres	25-03-21	-	16.093,00 €
Promenade des Récollets et berges de la Vesdre - Travaux prioritaires d'abattage d'arbres	16-09-21	-	100.685,31 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Mission de planificateur	20-02-19	25-02-19	36.009,60 €
Voie - Déneigement - Remplacement de la trémie et de la lame (T14)	2-12-21	-	43.560,00 €
Eclairage public - Rue du Parc	-	-	- €
Rue des Charrons - EP passages piétons	15-04-21	-	4.280,00 €
Esplanade de la Grâce - EP - 2 spots encastrés	17-06-21	-	5.628,45 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Travaux de pose	10-12-19	16-12-19	67.568,62 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 1 : Luminaires fonctionnels	14-01-21	25-01-21	60.396,91 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 2 : Luminaires type urbains			
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 3 : Consoles spécifiques			
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 4 : Candélabres			
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Prestation ORES	10-12-19	16-12-19	21.114,29 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Rue Xhavée, Crapaurue, escaliers Chic Chac et parc Fabiola - Fournitures	19-11-20	30-11-20	98.346,70 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Rue Xhavée, Crapaurue, escaliers Chic Chac et parc Fabiola - Pose	19-11-20	30-11-20	112.271,12 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Rue Xhavée, Crapaurue, escaliers Chic Chac et parc Fabiola - Prestations ORES	19-11-20	30-11-20	34.751,95 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Places Verte et du Martyr - Alimentation des équipements électriques - Nouveau TGBT dans le Grand Bazar	17-06-21	-	40.232,50 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Crapaurue - Déplacement des installations d'ORES pour pose d'une conduite d'eau	15-07-21	-	25.507,02 €
Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 5 de 2022	9-12-21	23-12-21	179.078,40 €
Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phases 1 à 4 de 2022	18-11-21	29-11-21	391.000,00 €
Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phases 7 de 2021	11-03-21	29-03-21	25.078,91 €
Ecole des Linaigrettes - Construction d'un nouveau préau	16-09-21	28-09-21	24.566,82 €
Ecole des Boulevards - Réfection de la toiture de la	25-11-21	-	11.761,76 €

conciergerie - Châssis			
Ecole des Boulevards - Réfection de la toiture de la conciergerie - Toiture			62.790,16 €
Ecole du Nord - Remplacement de la chaudière	15-04-21	-	49.370,56 €
Ecole du Nord - Remplacement de la porte d'entrée	10-11-21	-	6.996,00 €
Ecole de l'Est - Réfection de la cour - Infrastructures	10-12-20	21-12-20	49.852,33 €
Ecole de l'Est - Réfection de la cour - Aménagements récréatifs			40.339,15 €
Ecole des Linaigrettes - Réfection des sanitaires maternelles et primaires	16-09-21	4-10-21	94.566,82 €
Ecole de Séroule - Remplacement de luminaires vétustes	22-04-21	31-05-21	79.727,90 €
Ecole de Séroule - Désamiantage préalable à la mise en conformité de l'installation électrique	11-02-21	-	18.604,91 €
Ecole du Nord - Remplacement de la porte d'entrée	David	10-11-21	- €
Bâtiments scolaires - Remplacement éclairage par du LED	23-12-21	-	19.004,50 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecoles Rapsat et Carl Grün - Remplacement de menuiseries extérieures	26-08-21	6-09-21	117.019,76 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecoles de PR, Ensival, des Linaigrettes et des Hougnes - Remplacement de menuiseries extérieures	26-08-21	6-09-21	130.618,50 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecole des Boulevards - Remplacement de menuiseries extérieures	26-08-21	6-09-21	159.235,32 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecole de Hodimont - Remplacement de menuiseries extérieures	26-08-21	6-09-21	98.783,52 €
MAISON DES JEUNES DE HODIMONT - Travaux de rénovation, de stabilité et d'isolation des plafonds	25-11-21	-	27.805,80 €
Plaine d'Ensival - Placement de gradins	9-12-21	-	24.516,42 €
PLAINES ET ESPACES DE JEUX - Divers aménagements (clôture, bancs, poubelles...)	7-10-21	-	49.888,30 €
GRAND THEATRE DE VERVIERS - Restauration complète	20-05-21	31-05-21	29.069.398,16 €
GRAND THEATRE DE VERVIERS - Restauration complète - Intégration d'une œuvre d'art	9-09-21	28-09-21	170.789,00 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Barrières	18-11-21	-	5.747,50 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Matériel électrique			1.607,71 €
Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public	9-12-21	-	34.969,00 €
Chapelle Saint-Lambert - Réparation suite au sinistre	27-05-21	-	6.497,70 €
Crèche des Enfants de la Tourelle - Remplacement de la chaudière	12-05-21	-	15.972,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue Haut Husquet	16-09-21	4-10-21	3.590,45 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Escaliers du Châtelet	16-09-21	4-10-21	1.511,80 €
Cimetières de Stembert - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	10-11-21	-	45.042,25 €
Cimetières de Heusy - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	18-11-21	-	12.705,00 €
Cimetières de Petit-Rechain - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	18-11-21	-	38.266,25 €
INONDATIONS - Conservatoire - Remplacement de la chaudière	23-09-21	4-10-21	175.325,44 €
INONDATIONS - Assainissement des immeubles sinistrés	30-09-21	25-10-21	497.279,75 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux classés - Travaux de menuiserie - Phase 2	9-12-21	23-12-21	163.083,80 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux classés - Travaux de menuiserie - Phase 1	16-09-21	25-10-21	30.250,00 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux - Remplacement de chaudières	2-09-21	6-09-21	795.693,20 €

INONDATIONS - Bâtiments communaux - Marché-stock électricité - Divers bâtiments sinistrés	16-12-21	-	42.849,39 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux - Marché-stock électricité - Divers bâtiments sinistrés	23-09-21	4-10-21	108.627,15 €
INONDATIONS - Immeuble patrimoine privé - Rue Coronmeuse 31-33 - Démolition	25-11-21	-	46.167,43 €
INONDATIONS - Voirie - Pont de la Raye - Renforcement de la structure suite aux inondations	12-08-21	6-09-21	124.829,31 €
INONDATIONS - Voirie - Pont de la Raye - Construction d'un nouveau pont - Désignation d'un auteur de projet	12-05-21	31-05-21	100.000,00 €
INONDATIONS - Ecole de l'Est - Désignation d'un auteur de projet pour rénovation de l'école	30-09-21	25-10-21	60.500,00 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Désignation d'un auteur de projet pour reconstruction de l'école	14-10-21	25-10-21	871.200,00 €
INONDATIONS - Ensival et Pré-Javais - Mission complète, étude et surveillance de travaux de voirie - Auteur de projet	19-08-21	6-09-21	281.195,95 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Auteur de projet	19-08-21	6-09-21	181.500,00 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Essais	10-11-21	29-11-21	7.816,60 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Missions de géomètre	18-11-21	29-11-21	1.306,80 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Missions de géomètre	18-11-21	29-11-21	3.557,40 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Auteur de projet	23-12-21	-	80.364,90 €
INONDATIONS - Voirie - Ensival et Pré-Javais - Etude des goudrons	23-09-21	4-10-21	9.237,14 €
INONDATIONS - Voirie - Centre-ville - Etude des goudrons	14-10-21	25-10-21	8.554,70 €
INONDATIONS - Désignation d'un ingénieur en stabilité	28-10-21	29-11-21	24.345,20 €
INONDATIONS - Ecole de l'Est - Audit énergétique et analyses de risques et d'influences externes	18-11-21	29-11-21	7.441,50 €
INONDATIONS - Rue Raymond 2/4 - Démolition de 2 annexes	25-11-21	-	71.163,25 €
INONDATIONS - Ecole de l'Est - Désignation d'un ADP pour rénovation de l'école - Relevé des façades et étude acoustique	2-12-21	-	5.445,00 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Nettoyage préalable du site avant placement des modules	25-11-21		34.526,96 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Nettoyage préalable à l'installation de modules préfabriqués à usage de classes - Raccordement électrique BT	2-09-21	28-09-21	35.575,04 €
INONDATIONS - Voirie - Ensival - Remise en état des voiries sinistrées	14-10-21	25-10-21	376.489,08 €
INONDATIONS - Voirie - Pré-Javais et Est - Remise en état des voiries sinistrées	14-10-21	25-10-21	730.723,24 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Réparations urgentes	16-09-21	4-10-21	23.837,00 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Réparations urgentes et ponctuelles	28-10-21	29-11-21	52.555,94 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Trottoir devant l'ancienne Grand Poste	2-12-21	-	70.510,27 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Trottoirs rue du Gymnase	9-12-21	20-12-21	130.184,06 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Voirie et trottoirs rue Masson	16-12-21	-	62.843,38 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Trottoirs quai de la Vesdre	23-12-21	-	52.660,87 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Voirie et trottoirs rue de la Chapelle	23-12-21	-	57.643,37 €

INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Voirie et trottoirs rue Hurard	23-12-21	-	60.129,04 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - EXERCICES ANTERIEURS			
2020 - Climate challenge - Développement application numérique et achat d'une plateforme numérique	11-02-21	-	59.250,00 €
2019 - FEDER 2014-2020 - Verviers, ville conviviale - Travaux de voirie	22-06-18	25-06-18	2.000.000,00 €
2016 - GRE - RENOWATT - Travaux dans diverses écoles	22-04-21	-	115.909,57 €
2011 - Hôtel de Biolley - Restauration et aménagement du bâtiment - Mission d'ADP - Actualisation de l'avant-projet	23-09-21	-	200.000,00 €
2019 - Egouttage - Rue Béribou - Travaux de sécurisation du biez	29-12-21		50.000,00 €
2019 - Terrain de foot de Stembert - Remplacement de l'éclairage - Options	25-02-21	-	5.000,00 €
2018 - PIC 2017-2018 - Ancien site Belgacom - Aménagement du site après démolition	1-04-21	-	75.000,00 €
INONDATIONS - 2018 - PIC 2017-2018 - Ancien site Belgacom - Aménagement du site après démolition et inondations	23-12-21	-	50.000,00 €
2012 - Aménagement des archives communales à l'Hôtel de Biolley - Assainissement du bâtiment	18-11-21	-	36.300,00 €
2020 - Bâtiment communaux divers - Ecole des Hougnes - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	2-12-21	-	1.000,00 €
2020 - Bâtiment communaux divers - Ecole de Séroule - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	18-06-20	-	10.000,00 €
2019 - Ecole des Hougnes - Mise en conformité des installations électriques	23-09-21	-	7.653,61 €
2016 - PIC 2013-2016 - Rue Simon Lobet - Egouttage et voirie	4-02-21	-	10.468,11 €
2018 - PIC 2017-2018 - Travaux de sécurisation de la rue de Hèvremont - Travaux complémentaires	13-04-21	26-04-21	176.000,00 €
	17-06-21	0-01-00	21.700,15 €
2009 - FEDER 2007-2013 - Portefeuille VERDI - P.1.1. - Partie A (ECP13030001493C) - Construction d'une passerelle - Auteur de projet	2-12-21	-	2.178,22 €
2020 - Cimetière de Petit-Rechain - Réfection du mur	23-12-21	-	21.369,32 €

SECTION 2 - ENGAGEMENT DES PROCEDURES ET ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

L'article L1222-4 du CDLD précise que le Collège communal engage les procédures et attribue les marchés publics. Il en assure le suivi de leur exécution. C'est également le Collège communal qui peut apporter aux marchés publics toute modification en cours d'exécution.

Le tableau ci-dessous liste les marchés publics attribués en 2021 par le Collège communal et l'adjudicataire désigné ainsi que le montant attribué TVA comprise.

Intitulé des marchés publics	Collège communal	Adjudicataire	Montant attribué TVA comprise
BUDGET ORDINAIRE - EXERCICE PROPRE			
Démolition d'immeubles par mesures de police - Désignation d'un bureau d'étude	14-01-21	JML LACASSE-MONFORT	4.840,00 €
Démolition d'immeubles par mesures de police - Déconnexion des immeubles du réseau ORES	4-02-21	ORES	6.192,78 €
Bâtiments communaux - Système de gestion	28-10-21	HONEYWELL	333.794,20 €

des énergies			
MARCHE-STOCK - Rediffusion du CC sur la chaîne YouTube de la Ville (4 ans)	4-02-21	WILLEMSSOUND	24.841,69 €
MARCHE CONJOINT - Ville / CPAS / SYNERGIS / Zone de Police - Etat des lieux, remplacement et entretien des extincteurs et des dévidoirs (4 ans)	3-06-21	SICLI	- €
MARCHE-STOCK - Fourniture de peintures (4 ans)	1-04-21	BELLY COLOR	40.512,56 €
ARCHIVES - Numérisation des archives - Externalisation	25-03-21	VILLAGE N°1	56.121,91 €
ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Fourniture de petit matériel de cours, de bricolage, de pédagogie et de psychomotricité	15-04-21	VIROUX	- €
Location et entretien des vêtements de travail (4 ans)	17-06-21	DEPAIRON	371.542,00 €
MARCHE-STOCK - Coordinations sécurité / santé - Projet et réalisation (4 ans)	23-09-21	QUOIDBACH SPRL	40.000,00 €
Bâtiments communaux - Système de gestion des énergies (6 mois)	1-04-21	HONEYWELL	38.885,08 €
MARCHE-STOCK - Bâtiments communaux - Réalisation d'inventaires "amiante" (3 ans)	29-12-21	CERTIGREEN	48.787,20 €
Bâtiments communaux - QI MGBX - Désamiantage	23-09-21	ARENO	7.177,72 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Installation de modules préfabriqués à usage de classes	19-08-21	ALGECO BELGIUM	335.504,44 €
INONDATIONS - QI Ensival - Halte-garderie et école de devoirs - Installation de modules préfabriqués	9-09-21	ALGECO BELGIUM	22.650,06 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux - Nettoyage des caves	9-09-21	AVS	123.693,46 €
			49.953,64 €
			33.252,01 €
INONDATIONS - Bâtiments commerciaux - Nettoyage des caves	16-09-21	AVS	173.188,66 €
INONDATIONS - Marché-stock - Voirie - Enlèvement des déchets des inondations	7-10-21	WS DEMOLITION	116.668,20 €
INONDATIONS - Marché-stock - Voirie - Evacuation des décharges	7-10-21	DI MATTEO	21.005,60 €
Fêtes - Grand Place 1 à Ensival - Modification du raccordement existant	7-10-21	ORES	7.878,14 €
INONDATIONS - Grand Bazar - Remise en état de la cabine HT	9-12-21	HEINEN	129.342,91 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE PROPRE			
Bâtiments communaux - Place du Marché 31 - Réfection des plates-formes	29-12-21	HENNEN	43.322,39 €
Bâtiments scolaires - Ecole de Lambermont - Mise en conformité de l'alarme incendie	24-06-21	SY LIGHT	43.937,00 €
Bâtiments scolaires - Conservatoire - Mise en conformité	23-12-21	LT ELEC	48.436,70 €
Bâtiment communaux - Hôtel de Ville d'Ensival - Mise en conformité des ascenseurs	3-06-21	KONE	3.900,44 €
Bâtiment communaux - Caserne Zone de secours VHP - Remplacement de la chaudière	3-06-21	GOESSENS	32.056,43 €
Bâtiment communaux - Acquisition d'une panneauteuse	23-12-21	SCHENE	10.534,16 €
Bâtiment communaux - Acquisition d'accessoires d'échafaudage		CLABOTS	3.232,18 €
PPT - Ecole du Centre - Etudes de faisabilité et	1-07-21	BESS	4.331,80 €

PEB			
PPT - Ecole du Centre - Etudes de sols WALTERRE	3-06-21	SBS Environnement	5.812,24 €
Tourelle - Nettoyage et stabilisation - Options	3-06-21	LIEGEOIS	27.830,00 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais de sol	10-06-21	ABC	3.164,68 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais de sol	17-06-21	ABC	1.602,41 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais de sol	16-07-21	ABC	3.968,12 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais à la plaque	19-08-21	ABC	1.172,53 €
PIC 2013-2016 - Avenue Prince Baudouin - Essais à la plaque	9-09-21	ABC	1.172,53 €
Réfection de la rue de Hèvremont - Essais hydrocarbonés	1-07-21	BODARWE	2.493,30 €
Ecole de Séroule - Réparation de la toiture	25-11-21	HORLEZ	14.893,00 €
Immeuble patrimoine privé - Place du Martyr 19-21 - Réparation mur mitoyen	28-10-21	MB RENOVATION	3.339,00 €
Parc Godin - Mur mitoyen - Intervention de la ville	23-12-21	BECKER	9.686,05 €
Verviers, Ville conviviale - Déplacement de câbles d'impétrants	29-12-21	PROXIMUS - ORES - SPW - VOO	20.695,00 €
Elections - Remplacement d'isolaires	26-08-21	HENDRICK	45.685,55 €
Immeuble patrimoine privé - Immeubles divers rue Spintay - Sécurisation	6-9-21	CITY MALL (ELOY)	132.328,00 €
FEDER 2021-2027 - Immeuble patrimoine privé - Etude de faisabilité - Désignation d'un auteur de projet (C&A)	2-12-21	GREISCH	23.111,00 €
Immeuble patrimoine privé - Rue Spintay - Fourniture et placement de screen	24-06-21	BESOMBES	31.638,17 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Camionnette L3H3 (CNG)	9-09-21	HOCKE TRUCK CENTER	48.678,00 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Camionnette L2H2 (CNG)		HOCKE TRUCK CENTER	53.192,00 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Citadine 5 places (CNG)		LIEGEOIS / AUTOMOTORS	40.069,91 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - 2 citadines électriques	9-02-21	EMOCAR	60.337,38 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - 1 utilitaires électrique		EBAC	31.699,34 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Véhicule 4X4 pour la voirie	23-12-21	SPIRLET	41.228,09 €
Véhicules communaux - Système de géolocalisation (4 ans)	23-12-21	BUMP	16.698,00 €
INONDATIONS - Remplacement de véhicules - Vervibus	16-12-21	SPIRLET	50.825,00 €
MOBILITE ACTIVE 2017 - Itinéraire cyclo- pédestre sécurisé entre le pont Marie Louise et l'extrémité nord du parc ML	12-05-21	LEJEUNE	289.165,29 €
Voirie - Rue Spintay - Déplacement d'une cabine électrique	4-03-21	ORES	55.011,32 €
PIC 2019-2021 - Rue des Charrons - Voirie	29-12-21	BAGUETTE	1.030.843,95 €

INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Travaux préalables à la pose de modules supplémentaires	29-12-21	LB AMENAGEMENTS	4.531,50 €
Etudes et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Mur de soutènement de l'école de Hodimont	3-06-21	COUMONT	93.259,44 €
Amélioration de la voirie agricole - Réfection de la rue Beaudrifontaine	3-06-21	BODARWE	45.588,25 €
Raclage / pose rue Sècheval et Thier Mère Dieu	11-02-21	LEJEUNE	1.260,06 €
Effacement des marquages sur la R61	26-08-21	Ets LAMBERT	16.200,00 €
Tronçon avenue Cordonnier	7-10-21	BAGUETTE	19.853,68 €
Promenade des Récollets et berges de la Vesdre - Travaux prioritaires d'abattage d'arbres	25-03-21	O. CRAHAY	16.093,00 €
Promenade des Récollets et berges de la Vesdre - Travaux prioritaires d'abattage d'arbres	28-10-21	BONIVER	20.812,00 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Mission de planificateur	20-02-21	SEMACO	36.009,60 €
Voirie - Déneigement - Remplacement de la trémie et de la lame (T14)	23-12-21	SUD Equipement	39.930,00 €
Rue des Charrons - EP passages piétons	3-06-21	ORES	4.279,85 €
Esplanade de la Grâce - EP - 2 spots encastrés	24-06-21	ORES	5.628,45 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Travaux de pose	01-07-2021 + 25-11-21	ENGIE COFFEY / JACOBS	67.568,52 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 1 : Luminaires fonctionnels		SCHREDER	29.026,58 €
FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - EP - Carrefours Harmonie, Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 2 : Luminaires type urbains		SIGNIFY	8.833,00 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Eclairage urbain - Carrefours Harmonie et Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 3 : Consoles spécifiques		INDUSTRIELLE BORAINNE	6.224,00 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Eclairage urbain - Carrefours Harmonie et Concorde et place Verte - Fournitures - Lot 4 : Candélabres		INDUSTRIELLE BORAINNE	5.638,60 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Eclairage urbain - Carrefours Harmonie et Concorde et place Verte - Prestation ORES		ORES	21.114,29 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Places Verte et du Martyr - Alimentation des équipements électriques - Nouveau TGBT dans le GB	15-07-21	NC+	54.429,95 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Crapaurue - Déplacement des installations d'ORES pour pose d'une conduite d'eau	15-07-21	ORES	25.507,02 €
Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 5 de 2022	23-12-21	ORES	570.078,63 €
Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phases 1 à 4 de 2022			
Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phases 7 de 2021	24-06-21	ORES	25.078,91 €
Ecole des Linaigrettes - Construction d'un nouveau préau	21-10-21	FERY	19.767,15 €

Ecole des Boulevards - Réfection de la toiture de la conciergerie - Châssis	23-12-21	RENOVE CONCEPT	13.075,10 €
Ecole du Nord - Remplacement de la chaudière	24-06-21	GOESSENS	29.826,70 €
Ecole du Nord - Remplacement de la porte d'entrée	23-12-21	ABOUT DE BOIS	7.000,00 €
Ecole de l'Est - Réfection de la cour - Infrastructures	20-05-21	BONHOMME	50.069,42 €
Ecole de l'Est - Réfection de la cour - Aménagements récréatifs	20-05-21	IDEMASPORT	41.487,95 €
Ecole des Linaigrettes - Réfection des sanitaires maternelles et primaires	29-12-21	CORMAN- HALLEUX	78.635,73 €
Ecole de Séroule - Remplacement de luminaires vétustes	8-07-21	DIRECT ELEC	79.584,80 €
Ecole de Séroule - Désamiantage préalable à la mise en conformité de l'installation électrique	2-12-21	SBMI	18.604,91 €
Ecole du Nord - Remplacement de la porte d'entrée	23-12-21	ABOUT DE BOIS	2.319,52 €
Bâtiments scolaires - Remplacement éclairage par du LED	23-12-21	DISTRILIGHT	19.004,50 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecoles Rapsat et Carl Grün - Remplacement de menuiseries extérieures	29-12-21	FABRIBOIS	108.482,65 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecoles de PR, Ensival, des Linaigrettes et des Hougnés - Remplacement de menuiseries extérieures	23-12-22	RENOVE CONCEPT	117.406,86 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecole des Boulevards - Remplacement de menuiseries extérieures	29-12-21	FABRIBOIS	175.983,92 €
UREBA EXCEPTIONNEL - Bâtiments scolaires - Ecole de Hodimont - Remplacement de menuiseries extérieures	23-12-22	RENOVE CONCEPT	99.929,12 €
MAISON DES JEUNES DE HODIMONT - Travaux de rénovation, de stabilité et d'isolation des plafonds	23-12-21	LIEGEOIS	28.906,90 €
Plaine d'Ensival - Placement de gradins	16-12-21	BAGUETTE	24.516,42 €
PLAINES ET ESPACES DE JEUX - Divers aménagements (clôture, bancs, poubelles...)	9-12-21	PLAY OUTDOOR	41.463,07 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Barrières	23-12-21	ALSTANOX	5.656,75 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Matériel électrique		DISTRILIGHT	1.607,71 €
Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public	23-12-21	CRAHAY	34.783,48 €
Chapelle Saint-Lambert - Réparation suite au sinistre	27-05-21	HORLEZ	6.497,70 €
Crèche des Enfants de la Tourelle - Remplacement de la chaudière	2-09-21	GOESSENS	19.965,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue du Canal	-	AIDE	7.440,65 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Carrefour Thier de Hodimont et Haut Husquet	-	AIDE	438,90 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue des Fosses	-	AIDE	2.736,80 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue des Champs	-	AIDE	1.163,80 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue de Grand-Rechain - Phase 1 (rond-point LAMY)	-	AIDE	1.322,99 €

Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue Haut Husquet	-	AIDE	3.590,45 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Escaliers du Châtelet	-	AIDE	1.511,80 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Wasay / route de Wegnez	-	AIDE	1.275,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rues du Préry, du Bassin et Joseph Déderich	-	AIDE	1.589,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Thier de Hodimont	-	AIDE	2.808,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Place de l'Abattoir et rue de Mangombroux	-	AIDE	5.084,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Avenue des Tilleuls	-	AIDE	1.313,00 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue des Champs	-	AIDE	17.068,50 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue Robinfosse	-	AIDE	2.712,89 €
Egouttage - Souscription de parts bénéficiaires - Rue de Mangombroux	-	AIDE	1.348,87 €
Cimetières de Stembert - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	10-11-21	O. LECLERCQ	45.042,25 €
Cimetières de Heusy - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	18-11-21	O. LECLERCQ	12.705,00 €
Cimetières de Petit-Rechain - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	18-11-21	O. LECLERCQ	38.266,25 €
INONDATIONS - Conservatoire - Remplacement de la chaudière	23-09-21	EQUANS	175.325,44 €
INONDATIONS - Assainissement des immeubles sinistrés	28-10-21	LIEGEOIS	374.386,10 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux classés - Travaux de menuiserie - Phase 2	23-12-21	Menuiserie PIRGHAYE	116.697,24 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux classés - Travaux de menuiserie - Phase 1	14-10-21	Menuiserie PIRGHAYE	15.458,96 €
INONDATIONS - Bâtiments communaux - Remplacement de chaudières	2-09-21	DAUVISTER	1.157.806,46 €
INONDATIONS - Marché-stock électricité - Divers bâtiments	16-12-21	SY LIGHT	42.849,39 €
INONDATIONS - Marché-stock électricité - Divers bâtiments	23-09-21		108.627,10 €
INONDATIONS - Immeuble patrimoine privé - Rue Coronmeuse 31-33 - Démolition	23-12-21	WS DEMOLITION	34.950,85 €
INONDATIONS - Voirie - Pont de la Raye - Renforcement de la structure suite aux inondations	12-08-21	BAM-GALERE	124.829,31 €
INONDATIONS - Voirie - Pont de la Raye - Construction d'un nouveau pont - Désignation d'un auteur de projet	12-08-21	SERVAIS ENGINEERING	82.644,62 €
INONDATIONS - Ecole de l'Est - Désignation d'un Auteur de projet pour rénovation de l'école	14-10-21	AUPA	80.000,00 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Désignation d'un auteur de projet pour reconstruction de l'école	16-12-21	CHORA / DELGOFFE	300.000,00 €
INONDATIONS - Ensival et Pré-Javais - Mission complète, étude et surveillance de travaux de voirie - Auteur de projet	26-08 et 16-12- 21	SOTREZ-NIZET	165.000,00 €

INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Auteur de projet	26-08-21	SERVAIS ENGINEERING	169.702,50 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Essais	10-11-21	SBS Environnement	7.816,60 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Missions de géomètre	18-11-21	Bureau JONLET	1.306,80 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Missions de géomètre	18-11-21	GEOTECH	3.557,40 €
INONDATIONS - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Auteur de projet	-	SERVAIS ENGINEERING	80.364,90 €
INONDATIONS - Voirie - Ensival et Pré-Javais - Etude des goudrons	23-09-21	SBS Environnement	9.237,14 €
INONDATIONS - Voirie - Centre-ville - Etude des goudrons	14-10-21	SBS Environnement	8.554,70 €
INONDATIONS - Désignation d'un ingénieur en stabilité	2-12-21	GREISCH	17.315,10 €
INONDATIONS - Ecole de l'Est - Audit énergétique et analyses de risques et d'influences externes	18-11-21	AUPA	7.441,50 €
INONDATIONS - Rue Raymond 2/4 - Démolition de 2 annexes	23-12-21	WS DEMOLITION	48.643,45 €
INONDATIONS - Ecole de l'Est - Désignation d'un ADP pour rénovation de l'école - Relevé des façades et étude acoustique	2-12-21	AUPA	5.445,00 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Nettoyage préalable du site avant placement des modules	16-12-21	BAGUETTE	34.526,96 €
INONDATIONS - Ecole d'Ensival - Nettoyage préalable à l'installation de modules préfabriqués à usage de classes - Raccordement électriques BT	2-09-21	ORES	35.575,04 €
INONDATIONS - Voirie - Ensival - Remise en état des voiries sinistrées	28-10-21	BODARWE	392.932,92 €
INONDATIONS - Voirie - Pré-Javais et Est - Remise en état des voiries sinistrées	9-12-21	BAGUETTE	684.347,32 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Réparations urgentes	23-09-21	BODARWE	49.147,05 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Réparations urgentes et ponctuelles	28-10-21	BAGUETTE	52.555,94 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Trottoir devant l'ancienne Grand Poste	2-12-21	BAGUETTE	70.510,27 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Trottoirs rue du Gymnase	23-12-21	BAGUETTE	130.184,06 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Voirie et trottoirs rue Masson	16-12-21	BAGUETTE	62.843,38 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Trottoirs quai de la Vesdre	23-12-21	BAGUETTE	52.660,87 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Voirie et trottoirs rue de la Chapelle	23-12-21	BAGUETTE	57.643,37 €
INONDATIONS - Voirie et espaces publics - Voirie et trottoirs rue Hurard	23-12-21	BAGUETTE	60.129,04 €

BUDGET EXTRAORDINAIRE - EXERCICES ANTERIEURS			
2020 - Climate challenge - Développement application numérique et achat d'une plateforme numérique	6-05-21	LETSGOCITY	56.870,00 €
2019 - FEDER 2014-2020 - Verviers, ville conviviale - Travaux de voirie	10-06-21	BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX	2.000.000,00 €
2016 - GRE - RENOWATT - Travaux dans diverses écoles	22-04-21	ENGIE COFFELY	115.909,57 €
2011 - Hôtel de Biolley - Restauration et aménagement du bâtiment - Mission d'auteur de projet - Actualisation de l'avant-projet	23-09-21	SM V+ PROJECTILES	200.000,00 €
2019 - Egouttage - Rue Béribou - Travaux de sécurisation du biez	29-12-21	COLLARD G	50.000,00 €
2019 - Terrain de foot de Stembert - Remplacement de l'éclairage - Options	25-02-21	WIN4LED	5.000,00 €
2018 - PIC 2017-2018 - Ancien site Belgacom - Aménagement du site après démolition	1-04-21	GEDIMA SM	75.000,00 €
INONDATIONS - 2018 - PIC 2017-2018 - Ancien site Belgacom - Aménagement du site après démolition et inondations	23-12-21	GEDIMA SM	50.000,00 €
2012 - Aménagement des archives communales à l'Hôtel de Biolley - Assainissement du bâtiment	23-12-21	ESI Informatique	32.972,50 €
2020 - Bâtiment communaux divers - Ecole des Hougnes - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	2-12-21	DIRECT ELEC	1.000,00 €
2020 - Bâtiment communaux divers - Ecole de Séroule - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	18-06-20	NC+	10.000,00 €
2019 - Ecole des Hougnes - Mise en conformité des installations électriques	23-09-21	SY LIGHT	7.653,61 €
2016 - PIC 2013-2016 - Rue Simon Lobet - Egouttage et voirie	4-02-21	BAGUETTE	10.468,11 €
2018 - PIC 2017-2018 - Travaux de sécurisation de la rue de Hèvremont - Travaux complémentaires	13-04-21	BODARWE	176.000,00 €
	17-06-21		21.700,15 €
2009 - FEDER 2007-2013 - Portefeuille VERDI - P.1.1. - Partie A (ECP13030001493C) - Construction d'une passerelle - Auteur de projet	2-01-00	GREISCH	2.178,22 €
2020 - Cimetière de Petit-Rechain - Réfection du mur	23-12-21	COUMONT	21.369,32 €

Une fois le marché public attribué, la « Cellule Marchés publics », en collaboration avec le service concerné, gère le suivi administratif de son exécution sous tous ses aspects (marché public, subside, autorisation diverses, demande de permis...).

SECTION 3 - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS AVANT 2021

La « Cellule Marchés publics » poursuit le suivi administratif de l'exécution des marchés publics qui ont été attribués avant 2021 : établissement des états d'avancement, gestion des manquements éventuels des adjudicataires, des litiges, des dossiers de subsides, réceptions provisoires et définitives, décomptes finaux...

SECTION 4 - SUBSIDES ANNONCÉS

En collaboration avec d'autres services communaux, la « Cellule Marchés publics » a étudié la possibilité de répondre, dans les marchés publics en cours ou futurs, aux subsides annoncés suivants :

- Programme prioritaire des travaux COVID-19 - Extrême urgence - Sanitaires
- Appel à projets relatif au plan d'investissement Wallonie cyclable (PIWACY)
- Perspective de développement urbain
- Programme Prioritaire de Travaux (PPT) - Exercice 2022
- Politique intégrée de la Ville
- POLLEC 2021
- Programmation FEDER 2021-2027
- Bâtiments publics - Appel à projets de rénovation - UREBA Exceptionnel 2021
- Travaux de réhabilitation ou de reconstruction d'égouts, suite aux inondations
- Bâtiments scolaires - Procédure d'octroi de financements et subventions exceptionnels dans le cadre du plan de reprise et de résilience (PRR) européen.
- Appel à projets pour la création de nouvelles places dans les zones ou partie de zone en tension démographique.
- Amélioration des voiries agricoles.
- Mise en œuvre et renforcement de projets de prévention, de protection, de préparation et d'analyse post-crise face aux risques d'inondation.
- ...

Certains ont abouti et d'autres sont toujours en attente de décision des Autorités subsidiaires.

SECTION 5 - RENOUELEMENT DE LA DESIGNATION DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION (G.R.D.)

Suite à la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon, après proposition des communes, pour une durée de 20 ans qui arrivera à son terme en février 2023.

Conformément aux articles 10 des décrets « gaz » et « électricité », le Ministre wallon de l'Energie a initié, 2 ans avant cette échéance, la procédure de renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz par l'appel à renouvellement publié au *Moniteur belge* le 16 février 2021.

Dans cet appel, le Ministre qui a l'Energie dans ses attributions invite les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz à initier, individuellement ou collectivement, un appel à candidature transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution dans un délai d'un an à dater du présent appel pour ce qui concerne leur territoire.

La procédure comporte différentes étapes pour aboutir au renouvellement des GRD et la première partie de la procédure s'étale sur une année et comprend l'appel à candidatures lancé par les communes et leur proposition de choix d'un GRD du 16 février 2021 au 26 février 2022.

Pour la Ville de Verviers, les démarches suivantes ont été réalisées en 2021 :

- Délibération du Conseil communal du 28 juin 2021 lançant individuellement un appel à candidats.
- Appel à candidature notifié aux G.R.D. actifs en Région wallonne.
- Réponses reçues le 15 octobre 2021 :
 - pour l'électricité, ORES Assets.
 - pour le gaz, RESA.

SECTION 6 - DEMANDES DIVERSES

Au niveau du Bureau administratif des Travaux, le Service a notamment répondu aux demandes suivantes :

- 31 avis de services ou informations générales (publicités, avis divers, offres de services d'entrepreneurs ou de bureaux d'études, informations émanant des impétrants, de la Région wallonne ou la Fédération Wallonie-Bruxelles...)
- 25 demandes de citoyens, d'entreprises ou de services publics concernant des abattages ou d'élagages d'arbres ou de haies, des plantations
- 11 contrats de maintenance ou d'entretien ont été renouvelés, actualisés ou supprimés
- 35 demandes de construction ou de réparation de trottoirs par des particuliers ou des entreprises
- 172 demandes d'autorisation de voirie introduites par les impétrants et leur suivi sur la plateforme Powalco (essentiellement les interventions urgentes, les suppressions de raccordement ou les nouveaux raccordements...)
- 56 demandes de raccordement à l'égout par des particuliers ou des entreprises
- 39 dossiers relatifs à l'éclairage public
- 4 demandes de jalonnement
- 14 accidents de roulage
- Environ 180 demandes de citoyens, de entreprises ou d'autres administrations signalant des problèmes divers : ornières, dépôts divers sur la voirie, éclairages défectueux, informations variées...
- ...

Le suivi administratif consiste en la gestion des courriers et mails entrants et sortants, la gestion interne des demandes au sein de l'Administration, le respect des délais, la présentation de rapports au Collège communal voire au Conseil communal, la facturation éventuelle ainsi que le classement des pièces et les réponses aux demandeurs.

L'énumération ci-avant ne tient pas compte des demandes qui arrivent au Service Maintenance et sont traitées directement par ce dernier.

BIENS IMMOBILIERS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC

SECTION 7 - ALIGNEMENTS - CESSIONS GRATUITES DE VOIRIES - ALIGNEMENTS - ACQUISITIONS D'EMPRISES - ALIÉNATION D'EXCÉDENTS DE VOIRIE

1. Acquisitions de voiries

Rue de Limbourg - Réfection complète de la N61 - Mise en œuvre de l'alignement approuvé par A.R. du 14 décembre 1897 - Annexion de l'emprise cadastrée 2^{ème} Division, Section B, n° 102T au domaine public communal - Fixation du prix de l'emprise

En sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a approuvé :

- le plan de mesurage, dressé le 03 décembre 2019, par Mr. le géomètre CREMERS, plan reprenant les parcelles de terrain cadastrées 2^{ème} Division, Section B, n° 102T et 104H, et ayant été enregistré à la base des données des plans de géomètre à l'Administration de la Documentation Patrimoniale sous le numéro 63572-10155;
- le tableau des emprises dressé, le 16 novembre 2020, par le Département Technique;

et a décidé :

- de fixer le prix de l'emprise cadastrée 2^{ème} Division, Section B, n° 102T, conformément à l'estimation établie le 27 décembre 2019 et reconfirmée, le 05 mars 2021, par l'Etude du Notaire LAGUESSE à 30,00 €/m², soit un total de 1.609,20 € (53,64m² x 30,00 €);
- d'entamer la procédure de négociation à l'amiable avec la S.A. ROX IMMO;
- d'appliquer le règlement le règlement taxe sur l'acquisition de l'assiette des voies publiques décidé par le Conseil communal du 21 octobre 2019 et approuvé par le Gouvernement Wallon le 30 décembre 2019;
- en cas d'accord de la S.A. ROX IMMO sur le prix de l'emprise, charger le Département des Comités d'Acquisition de procéder à la rédaction du projet d'acte.

Le dossier suit son cours.

Rue du Midi - Elaboration du projet de plan d'alignement - Adoption définitive

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction (modification de voirie - Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale).

Chemin de Rouheid - Réalisation d'un plan de modification d'alignement

Le dossier est en cours d'instruction.

Zone d'Activités Economiques « Intervapeur-Abattoir » - Cession des infrastructures - Approbation des plans de remise des infrastructures

Le dossier est en cours d'instruction.

Rue Fontaine-au-Biez à HEUSY - Création d'un plan d'alignement - Elargissement de la voirie

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement « Plein Sud » - Reprise, à titre gratuit, des voiries et espaces verts pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

CAMPUS DE VERVIERS - Chemin d'accès reliant la Rue aux Laines à la Plaine Peltzer - Annexion au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement « Les Pâturages » à PETIT-RECHAIN (LAMY CONSTRUCTION) - Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements en vue de les incorporer au domaine public communal

Ce dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement de Wallonie - Rue Heppinchamps à STEMBERT - Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements pour incorporation au domaine public communal

Le dossier de reprise de voirie est en cours d'instruction.

Rue de l'Oiseleur (ancienne Commune de Heusy) - Reprise, à titre gratuit, de la voirie privée cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 373A3 pour incorporation au domaine public communal

Ce dossier est en cours d'instruction.

Rue Tchepson/Chemin du Haras - Création d'une nouvelle voirie pour incorporation au domaine public communal - Modification du plan d'alignement n° 4 Rue du Bassin

Le dossier est en cours d'instruction.

Chemin du Haras et du Trou du Renard - Urbanisation d'un bien en vue de construire 30 habitations, création d'une voirie, d'une venelle et d'un espace public collectif

Le dossier est en cours d'instruction.

Champs des Oiseaux - Lotissement « Les jardins d'Heusy » - Création d'une nouvelle voirie, d'un cheminement piétons et modification d'une voirie existante

En sa séance du 02 décembre 2021, le Collège communal a accordé la réception provisoire des travaux au lotisseur.

Clos Poussard (PRIMABEL) - Construction de 4 immeubles à appartements, création d'une nouvelle voirie, d'un espace public et de cheminements piétons

En sa séance du 27 mai 2021, le Collège communal a accordé la réception provisoire des travaux au lotisseur.

2. Emprises et Excédents de voiries

Rue Henri Pirenne à VERVIERS - Cession d'une emprise (terrain) cadastrée 2^{ème} Division, Section C, n° 146Z6, par LOGIVESDRE à la Ville de Verviers pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction auprès du Département des Comités d'Acquisition - Direction de Liège.

Rue Thiniheid 111 - Demande d'acquisition de deux terrains communaux pour les annexer à la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 835K4

Le Collège communal, en sa séance du 11 mars 2021, a décidé de ne pas acquérir la parcelle cadastrée 835L4 et a proposé au demandeur de contacter directement la société IMMOBEL, propriétaire de ladite parcelle, en vue de l'acquérir directement. Le Collège communal a également décidé de ne pas procéder au déclassement et à la vente du terrain communal situé en face du terrain du demandeur.

Champs des Oiseaux - Lotissement « Clos des Oiseaux » - Cession d'un excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville

En sa séance du 22 février 2021, le Conseil communal a décidé :

- de marquer un accord définitif quant à la cession de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, actuellement cadastré 7^{ème} Division, Section C n° 124 B P0000, en vue de la céder à la société T & J INVEST;
- de fixer le prix de vente de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, à un montant de 1.980,00 €;
- de solliciter auprès de la demanderesse, à savoir la société T & J INVEST, un projet d'acte en vue de procéder à sa signature;
- d'adopter le plan de mesurage dressé le 15 mai 2018, par Mr. le Bureau de géomètres experts GLOBE ZENIT, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63022-10160;
- de verser l'excédent de voirie, à savoir le lot n° 2, appartenant au domaine public communal, repris sous teinte mauve, d'une superficie de 99 m², au domaine privé de la Ville de Verviers.
- En sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a approuvé le projet d'acte communiqué, le 11 février 2021, par l'Etude du Notaire BROUN.

La signature de l'acte est intervenue le 19 avril 2021 et ce dossier est désormais clôturé.

Rue du Beau Vallon - Cession d'un excédent de voirie

En sa séance du 22 février 2021, le Conseil communal a décidé de :

- d'adopter le plan de mesurage dressé, le 23 décembre 2020, par Mr. le géomètre VANDERMEULEN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63576/10156;
- de verser l'excédent de voirie, appartenant au domaine public communal, repris sous liseré orange, d'une superficie de 237m², au domaine privé de la Ville de Verviers.

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Rue de l'Usine (anciennement Heusy) - Reprise, à titre gratuit, d'une emprise cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 284K, pour incorporation au domaine public communal - Régularisation

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction auprès du Département des Comités d'Acquisition - Direction Liège, pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la signature du projet d'acte.

Rues des Cloutiers 5 et de la Forge (anciennement Stembert) - Echange de terrains sans soulte

En sa séance du 03 juin 2021, le Collège communal a pris acte du courrier de la demanderesse du 16 avril 2021, indiquant son refus, actuellement, de procéder à l'échange des terrains sans soulte et a donc décidé de clôturer ce dossier.

Rue Calamine - Déclassement et cession d'un excédent de voirie

En sa séance du 25 janvier 2021, le Conseil communal a décidé de :

- de marquer un accord de principe quant à la cession de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, d'une superficie de 114m², repris sous liseré rouge au plan de mesurage dressé, le 10 septembre 2019, par le Géomètre-Expert François VANDERMEURLEN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63572/0170, actuellement cadastré 2^{ème} Division, Section F, n° 993A P0000;
- de fixer le prix de vente de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, à un montant de 2.530,00 €;

En sa séance du 22 février 2021, le Conseil communal a décidé :

- de désigner le demandeur, Mr. Robin DELREZ, comme candidat acquéreur de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, d'une superficie de 114m², repris sous liseré rouge au plan de mesurage dressé, le 10 septembre 2019, par le Géomètre-Expert François VANDERMEURLEN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63572/0170, actuellement cadastré 2^{ème} Division, Section F, n° 993A P0000, au prix de 2.530,00 €;
- de solliciter auprès du demandeur un projet d'acte;

La signature de l'acte est intervenue le 2 juillet 2021.

Ce dossier est désormais clôturé.

Rue de Hodimont 101-103 - Demande d'acquisition de l'arvo public par un propriétaire privé - Modification de voirie (décret du 06 février 2014 sur la voirie communale)

En sa séance du 31 mai 2021, le Conseil communal a décidé de reporter le point. La demanderesse n'a plus relancé la Ville de Verviers, de telle sorte que ce dossier est clôturé.

Lotissement « Plein Sud » à POLLEUR - Cession, à titre gratuit, de la station d'épuration à l'A.I.D.E.

En sa séance du 20 décembre 2021, le Conseil communal a approuvé le projet d'acte relatif à la cession, pour l'euro symbolique, à la S.P.G.E., de la station d'épuration nouvellement cadastrée 6^{ème} Division, Section A, n° 379A P0000, d'une superficie de 481m² telle que reprise sous l'emprise n° 2 au plan dressé, le 15 novembre 2019, par le géomètre-expert M. BIEMAR, plan enregistré dans la base de données des plans de délimitation sous le numéro de référence : 63576-10150 et a approuvé l'utilité publique de cette cession.

La signature de l'acte est intervenue le 22 décembre 2021 et ce dossier est désormais clôturé.

Rue Saint-Bernard 29 (ancienne Commune de Lambermont) - Empiètement d'un escalier sur le domaine public communal - Chemin vicinal n° 1 - Demande de modification de voirie - Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale

Le dossier est toujours en cours d'instruction, vu la réclamation du propriétaire de la parcelle cadastrée 8^{ème} Division, Section B, n° 202A.

Avenue Henri Massin à PETIT-RECHAIN - Aménagement d'un quai pour un arrêt TEC au droit du n° 26 ainsi qu'au droit du terrain de football - Emprise au droit du n° 26 à annexer au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction auprès du Département des Comités d'Acquisition - Direction Liège.

Terrain sis Rue de Gelée à PETIT-RECHAIN - Lot n° 3 - Vente de gré à gré - Modification du prix de vente

En sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a décidé :

- de désigner le demandeur, Mr. Karim OUAALI, comme candidat acquéreur de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville (lot 3), d'une superficie mesurée de 336m², repris sous liseré vert au plan de mesurage dressé, le 9 mai 2016, par le Bureau de Géomètres SCHEEN-LECOQ, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63059/110334, actuellement cadastré 9^{ème} Division, Section A, n° 0441 A P0000, au prix de 6.722,00 €;
- d'approuver le projet d'acte communiqué par l'Etude du Notaire GUYOT en date du 3 mars 2021.

La signature de l'acte est intervenue le 25 mai 2021.

SECTION 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tout au long de l'année, des dossiers sécurité publics ouverts de 2007 à 2021 ont fait l'objet d'un suivi technique et administratif, d'une décision du Collège communal ou d'un arrêté pris par Mme la Bourgmestre (92 dossiers en cours avant les inondations).

Pour l'année 2021, 21 nouveaux dossiers ont été ouverts et sont traités hors inondations.

Lors des inondations de juillet 2021, plus de 180 dossiers ont été ouverts et ont fait l'objet d'arrêtés d'évacuation et d'inaccessibilité, d'arrêté de démolition et de sécurité, et de levée partielle ou complète d'arrêté d'évacuation et d'inaccessibilité.

SECTION 9 - BIENS IMMOBILIERS DU POUVOIR LOCAL

1.- Acquisitions

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 2021, a décidé du principe d'acquisition de gré à gré du terrain sis rue de Biolley cadastré 2^{ème} division, section C, n°434 E appartenant à l'ASBL Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie pour un montant de 50.000 €, pour cause d'utilité publique et du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense sera inscrit en MB extraordinaire 2021, sous l'allocation 124/711-56 lequel devra être approuvé par les Autorités de tutelle et a désigné Me Corne pour la rédaction de l'acte d'acquisition.

Le Conseil communal, en sa séance du 31 mai 2021, a approuvé la cession, à titre gratuit, du parc aménagé avec voirie, sentier, mobilier urbain, places et chemins, parcours didactique et arboretum, plaine de jeux accessible et équipées pour les personnes à mobilité réduite, deux pistes de pétanque, une aire récréative pour personnes âgées, ainsi que tous les travaux d'infrastructure exécutés par la SA WUST et ENTOUR'AGES et ce pour cause d'utilité publique avant l'achèvement de la phase 1 et a modifié, par conséquent, le projet d'acte en son point 9, alinéa 3, comme suit : « Il avait été convenu avec la Ville de Verviers que celle-ci reprenne à titre gratuit et pour cause d'utilité publique le parc avant l'achèvement de la fin de la première phase du permis ».

Le Conseil communal, en sa séance du 25 octobre 2021, a décidé de retirer sa délibération du 18 juin 2021 qui fixait les conditions de principe de vente de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, du terrain sis rue de Mangombroux, cadastré 2ème division, section C, n°80F2, pour un prix minimum de 13.500 €.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 octobre 2021, a approuvé le principe d'acquisition d'un emplacement de parking dans la Résidence « Le Châtaignier » pour un montant de 15.000 € HTVA; le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 104/712-56 20201008 et l'utilité publique de cette acquisition.

Le Conseil communal, en sa séance du 20 décembre 2021, a décidé du principe d'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble sis Crapaurue n° 172/174 cadastré 1ère division, section A, n° 634D : de valider le montant de l'estimation établi par Me LAGUESSE à 300.000,00 €; de charger le Collège de négocier un prix d'acquisition inférieur à l'estimation et du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 124/712-53 20162009.

Le Conseil communal, en sa séance du 20 décembre 2021, a décidé du principe d'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble sis Crapaurue n° 176, cadastré 1ère division, section A, n° 635G appartenant à EQUILIS; de valider le montant de l'estimation établi par Me LAGUESSE à 135.000,00 €; de charger le Collège de négocier un prix d'acquisition inférieur à l'estimation et du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 124/712-53 20162009.

Le Conseil communal, en sa séance du 20 décembre 2021, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition de l'appartement avec cave et emplacement de parking sis dans le complexe immobilier dénommé « Domaine du Parc », dans la Résidence « Le Châtaignier » sise rue Grétry, respectivement cadastrés 1ère division, section E, n°14G P0029, P0048 et P0104 pour un montant de 222.588,58 € (deux cent vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et cinquante-huit cents) hors taxe, hors T.V.A. et hors frais; le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 104/712-56 20201008 et l'utilité publique de cette acquisition.

B.- Actes passés

<u>Notaires</u>	<u>Date</u>	<u>Situation</u>	<u>Vendeurs</u>	<u>Prix (€)</u>
MALHERBE	15/03/21	rue Grétry 13/1	WUST	217.432,96 €
MALHERBE	11/06/21	rue Grétry	WUST	----

2.- Aliénations - Conventions - Emphytéose

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 25 janvier 2021, a désigné la société LBAO, sise rue du Purgatoire 44 à 4860 WEGNEZ, candidat-acquéreur, des immeubles sis rue de la Chapelle n°35 à 45, cadastrés 3ème division, section A, n° 171R, n° 171 S, n° 171 T, n° 171 Z, n° 171 V et n° 171 W, pour un prix de 450.000 € (quatre cent cinquante mille euros), en vue de les affecter à du logement unifamilial et avec obligation d'effectuer les travaux de parachèvement tels que détaillés dans les conditions publiées lors de la mise en vente.

Le Conseil communal, en sa séance du 22 février 2021, a désigné la SPRL DYSTRIMAT, sise rue Neufmoulin 26 à 4820 DISON, candidat-acquéreur, de l'immeuble en ruine sis rue de Heusy n° 33, cadastré 2ème division, section C, n°301R, pour un prix 35.000 € (trente-cinq mille euros) en vue de le réhabiliter en respectant les conditions émises lors de la mise en vente de ce bien à savoir qu'il sera autorisé de créer de un à trois logements maximum répondant aux critères suivants, à savoir un minimum de 75 m² par logement avec minimum 2 chambres par logement; en cas de création de trois logements, au moins un logement avec 3 chambres; un espace extérieur valable privé par logement accessible par les pièces de vie et un avis devra être sollicité auprès de la Zone de secours VHP vu l'accès étroit.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 mars 2021, a désigné le candidat-acquéreur, du lot 1, sis rue Renier, actuellement cadastré 2ème division, section C, n°23 L ayant reçu le nouvel identifiant parcellaire n°23 M, conformément au plan dressé par le géomètre Vandermeulen le 5 février 2020, pour un prix 2.000 € (deux mille euros) à usage de cour et jardin et le candidat-acquéreur, du lot 2, actuellement

cadastré 2ème division, section C, n°23 L, ayant reçu le nouvel identifiant parcellaire n° 23 N, pour un prix de 460 € (quatre-cent soixante euros), à usage de cour et jardin.

Le Conseil communal, en sa séance du 31 mai 2021, a décidé du principe de vente, de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, l'appartement n°162 de la Résidence « Les Sottais 1 » (bloc A) sis rue du 1er de Ligne n°1, cadastré 2ème division, section C, n°61FP0040, pour un prix minimum de 95.000 € (nonante cinq mille euros) et a désigné Me Denotte pour la réaction des actes.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 2021, a décidé du principe de vente de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, le terrain sis rue de Mangombroux, cadastré 2ème division, section C, n°80F2, pour un prix minimum de 13.500 €.

Le Conseil communal, en sa séance du 20 décembre 2021, a décidé du principe de cession, sans publicité, à titre gratuit, au S.P.W. du talus faisant actuellement partie de la parcelle cadastrée 2ème division, section C, n°327 D 3, repris sous le lot 3 au plan dressé par le Géomètre GENOTTE, en date du 12 janvier 2020; de l'utilité publique de cette cession et a désigné le S.P.W. C.A.I. pour représenter la Ville.

B.- Actes passés

<u>Notaires</u>	<u>Date</u>	<u>Situation</u>	<u>Acquéreurs</u>	<u>Prix (€)</u>
WATHELET	19.10.21	Rue de la Chapelle 35/45	LBAO SPRL	450.000 €

3.- Actes d'échange

Néant

4.- Divers

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 22 février 2021, a approuvé le projet de convention entre le CCV, PATHE et la VILLE définissant la prise en charge des différents frais liés à l'utilisation des espaces "communs".

Le Conseil communal, en sa séance du 29 novembre 2021, a approuvé le projet d'avenant n° 3 prorogeant le bail de superficie au profit du Royal Dressage Club de Verviers pour une durée de 10 ans prenant cours le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2031; le loyer étant fixé à 200,00 € par an indexable et stipulant que la Ville se réserve le droit de résilier de manière anticipée le bail après 5 ans dans le cadre des travaux liés à la mobilité projeté dans ce quartier.

SECTION 10 - S.A.R.

Pour rappel, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre général d'une politique intégrée de la Ville en Wallonie (PIV) et a choisi d'y consacrer une enveloppe de près de 240 millions d'euros. Une enveloppe complémentaire de 40 millions d'euros en vue de permettre la réhabilitation de sites à réaménager (SAR) situés dans les centralités des grandes villes wallonnes a également été dégagée. Dans le cadre de cette enveloppe complémentaire, la Ville de Verviers s'est vue octroyer un budget de 2.365.000 euros.

Afin de bénéficier de cette enveloppe, la Ville doit intégrer un volet relatif aux friches qu'elle souhaite réaménager au plan d'actions PIV.

En séance du 10 novembre, le Collège communal a décidé, parmi plusieurs fiches, de soumettre la fiche du Solvent (financement de l'acquisition, de l'assainissement, de la reconstruction), une vaste zone ravagée par les inondations. L'intention est d'y définir une vaste zone à assainir en vue de permettre une reconstruction résiliente et de développer l'est de la Ville. Le dossier a ensuite été renvoyé aux Services des Travaux pour les estimations et de l'Urbanisme pour entamer les démarches de reconnaissance en S.A.R. de droit.

Suite à cette décision, les Services ont poursuivi leur travail. La notaire a transmis l'estimation. Celle-ci devait porter initialement sur l'entièreté de la parcelle (17.625 m²) mais la notaire a transmis une estimation qui porte sur 13.566 m² pour un montant de 70.000 € et 40.000 € pour le terrain (parking de 944 m²). En effet, le propriétaire souhaitait réserver environ 4.000 m² à une société pour une possible extension; mais il apparaît que le projet n'est plus garanti à ce jour. Mais le dossier doit encore être complété (ajout de la propriété Ville-AWAP); il sera à nouveau présenté au Collège en 2022 pour approbation de la nouvelle fiche et adoption par le Conseil communal de février 2022.

SECTION 11 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.- Schéma de développement du Territoire (S.D.T.) anciennement Schéma de développement de l'Espace régional (S.D.E.R.)

Rien à signaler

2.- Plan de Secteur

Rien à signaler.

3.- Outils d'aménagement du territoire au niveau local

A.- Schéma de développement communal (anciennement schéma de structure communal)

Le Conseil communal en sa séance du 25/06/2018 a décidé d'initier la réalisation d'un Schéma de développement Communal, révision de l'ancien Schéma de Structure Communal.

Cette révision vise à prolonger et préciser les objectifs de l'ancien Schéma en regards des acquis de la dernière décennie et des priorités communales actuelles et à venir.

La révision s'envisage e.a., sous l'angle de l'opérabilité de l'outil au regard de sa valeur indicative et des procédures définies dans le CoDT et, en vue de formuler des dynamiques spécifiques aux réalités d'une Ville comme Verviers articulées avec les enjeux territoriaux des échelles supérieures et inférieures;

En conclusion, le Schéma de Développement Communal devra s'imposer comme le manuel du redéploiement et de la gestion du territoire communal.

En séance du 07/12/2018, Le Collège décidait de désigner AM XMU Sprl - Alphaville en tant qu'auteur de projet pour la réalisation du Schéma de développement communal

Pour rappel l'organisation du marché prévoyait 3 phases :

- Phase 1 - Analyse contextuelle et première proposition de stratégie territoriale.
- Phase 2 - Élaboration du projet de Schéma et réalisation du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- Phase 3 - Adoption du Schéma par le Conseil Communal et le Gouvernement wallon.

En séance du 08/05/2019, Le Collège marquait accord pour organiser une participation citoyenne dès le démarrage de l'étude (hors procédure).

En séance du 17/07/2020, il approuvait la phase 1 et notifiait le début de la phase 2 au Bureau d'études.

En date du 07/10/2020 le Bureau d'études déposait un avant-projet de Schéma tel que requis dans le cahier de charges à la Phase 2.

Il est apparu assez rapidement cependant que la note fournie et la méthode de travail choisie par XMU/Alphaville, bien qu'innovante, nécessitait de nombreux ajustements afin de répondre aux attentes de la Ville et de la Région.

De plus, la nécessité de rétablir une transversalité claire entre l'élaboration du Schéma et l'élaboration parallèle du Guide communal d'urbanisme, a nécessité également une révision complète de la méthode de travail et des outils proposés par les deux bureaux d'études (tant pour le Schéma que pour le Guide).

A l'heure actuelle, la mise en place d'un "tronc commun" de travail, avalisé par la Région, est en cours. Des réunions avec la Région ont permis d'avancer sur la clarification des enjeux communs aux deux outils, en vue d'aboutir à une esquisse concertée commune-Région-bureau d'étude sur les objectifs du Schéma.

Cependant, suites aux inondations de juillet 2021 qui ont frappé notre région, tous les dispositifs visant l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire ont été suspendus dans l'attente d'obtenir de la Région une étude urbanistique des bassins versants de la Vesdre (Masterplan) ainsi qu'une étude hydrographique des lieux.

Il s'agira d'intégrer les éléments indicatifs et/ou dispositions préconisées qui découleront de ces études, dans le travail d'élaboration des objectifs du Schéma et du Guide actuellement en cours.

B.- Elaboration d'un Guide communal d'urbanisme partiel :

A l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, la Ville de Verviers est devenue une commune en décentralisation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

Cette décentralisation pour être conservée, imposait à la Commune plusieurs conditions dont e.a. celle d'élaborer un Guide Communal d'Urbanisme portant sur l'entièreté du territoire communal endéans les 4 ans de l'entrée en vigueur dudit Code (soit pour le 31/05/2021);

Le futur Guide communal d'urbanisme doit formuler un ensemble d'indications ayant pour objectifs

- d'encadrer les futures autorisations urbanistiques à Verviers en vue de garantir un cadre de vie de qualité, autant dans l'espace public que dans les logements privés.
- de prendre en compte la diversité du territoire verviétois, rassemblant autant des quartiers urbains que des zones résidentielles au caractère rural.
- de respecter et valoriser le patrimoine construit et naturel à Verviers, constitutifs l'un et l'autre d'un environnement habité de qualité.
- d'accompagner les futures interventions architecturales et urbaines en respect de cette diversité et de ce patrimoine

Le Conseil communal décidait en sa séance du 29/01/2018 d'initier la procédure relative à l'élaboration d'un Guide communal d'Urbanisme et de désigner le C.R.E.A.T en tant qu'auteur de projet pour la réalisation du guide communal d'urbanisme.

La Phase 1 du marché a débuté le 24/05/2018.

Cette phase prévoyait une analyse de l'existant, une formulation des objectifs découlant de cette analyse et une liste d'actes et travaux qui pourraient être soumis à permis d'urbanisme par délibération du Conseil communal, en référence aux règlements en vigueur avant le passage au CoDT.

En début de phase 1, une réunion entre les bureaux d'Etudes, la Ville, la Direction de l'Aménagement Local et la Fonctionnaire Déléguée s'est tenue afin de baliser le document.

Sur recommandation de la Région il a été établi, la nécessité d'articuler les objectifs du Schéma de Développement Communal également en cours d'élaboration, avec la définition des objectifs urbanistiques du Guide communal.

Cette articulation entre les process d'élaboration du Schéma et du Guide, réalisée en concertation avec la Région, a influencé la mise en œuvre de la phase 1 du Guide et plus particulièrement le contenu du rapport du CREAT.

En date du 04/12/2020, le bureau d'étude C.R.E.A.T. a transmis le rapport définitif relatif à la phase 1

Le document fourni ne rencontrait que partiellement les contenus fixés par le cahier des charges pour cette phase mais n'aurait pu faire l'objet de plus de précision à ce stade vu les attentes de la Région en matière de traitement parallèle du Schéma et du Guide

Le rapport de la Phase 1 a donc été validé en l'état par le Collège en sa séance du 04/02/2021 et la phase 2 du cahier de charges a été lancée, amendée des points qui n'avaient pu être rencontrés dans la phase 1. Cette modification a fait l'objet d'un avenant n°1 au Cahier des charges ne modifiant ni la durée ni les modalités de paiement définies dans ledit Cahier.

Le rapport a également été présenté à la C.C.C.A.T.M. qui a rendu un avis

Le démarrage de la Phase 2, prévu en date du 26/04/2021, a cependant dû être reporté vu l'annulation sine die par la Région de la Réunion prévue pour déterminer les lignes conductrices de l'élaboration commune des deux projets ainsi que la fixation des objectifs fondamentaux d'aménagement du territoire et les zones spatiales d'application de ceux-ci.

Dès lors, afin de répondre à l'interpellation du CREAT, dont le travail se trouvait directement impacté par cette empêchement, le Collège en sa séance du 29/04/2021, a approuvé l'avenant n°2 interrompant de facto les délais de mise en œuvre de cette phase.

Le courrier de notification de cette décision au bureau d'études, précisait que ses missions reprendraient à l'issue d'une réunion prévue entre les divers intervenants visant à clarifier et valider le "tronc commun" aux deux projets d'aménagement du territoire.

Cette réunion, qui a eu lieu en date du 28/06/2021, a permis d'avancer sur la clarification des enjeux commun aux deux outils (Schéma et Guide) mais devait encore faire l'objet d'une réunion commune fin septembre, permettant d'aboutir à une esquisse concertée commune-Région-bureau d'étude sur les objectifs du Schéma.

Dès lors, la définition des objectifs du Schéma étant le préalable nécessaire au Bureau d'études d'élaboration du Guide pour lancer sa Phase 2, le Collège, à nouveau interpellé par le C.R.E.A.T. a approuvé en sa séance du 08/07/2021, l'avenant n°3 prolongeant la suspension des délais d'exécution de cette phase.

Suites aux inondations de juillet 2021 qui ont frappé notre région, tous les dispositifs visant l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire ont été suspendus dans l'attente d'obtenir de la Région une étude urbanistique des bassins versants de la Vesdre (Masterplan) ainsi qu'une étude hydrographique des lieux. Il s'agira d'intégrer les éléments indicatifs et/ou dispositions préconisées qui découleront de ces études, dans le travail d'élaboration des objectifs du Schéma et du Guide actuellement en cours.

Courant 2022, il sera toutefois proposé de prolonger la suspension.

C.- Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel - Enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales :

Pour rappel, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges n°2014Z0001 relatif à l'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel "enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales" et choisissait la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation du marché.

Le 16 décembre 2014, le Collège communal attribuait le marché au B.R.A.T. (Bureau de recherche en Aménagement du Territoire) Rue Dautzenberg, 43 à 1050 Bruxelles pour un montant de 34.799,60 €.

Ce règlement devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité et à toute devanture commerciales de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

Les clauses techniques du cahier des charges prévoyaient les phases suivantes :

- Phase 1 : analyse de l'existant, diagnostic
- Phase 2 : avant-projet, rapport des objectifs
- Phase 3 : projet
- Rédaction du règlement communal d'urbanisme partiel en vue de l'approbation provisoire par le Conseil communal. Cette phase comprend également la consultation de la Région Wallonne.
- Phase 4 : enquête publique, consultations
- En ce compris CCCATM et organisation d'une séance d'information
- Phase 5 : Adaptation du document, en respect des résultats d'enquête et des avis reçus des instances en vue de l'adoption par le collège communal.
- Phase 6 : Phase test
- Phase 7 : Adoption définitive du règlement communal d'urbanisme partiel par le Conseil communal.
- Phase 8 : Approbation du règlement communal d'urbanisme partiel par le Gouvernement wallon.

Lors de sa séance du 15 septembre 2017, le Collège communal validait le rapport relatif aux phases 1 et 2.

Lors de sa séance du 13 octobre 2017, faisant suite au passage au CoDT (en remplacement du Cwatup) et de la nécessité de se conformer à la nouvelle législation en vigueur, le Collège communal adoptait un avenant au CSC.

Lors de sa séance du 19 octobre 2019, le Conseil communal adoptait provisoirement le projet de révision du Guide communal et décidait de le soumettre à enquête publique.

Cependant, le SPW de Wallonie, département de la Direction de l'Aménagement local, qui collabore à l'élaboration de ce document, a informé le service qu'en raison du changement de législation (du CWATUP vers le CoDT), une nouvelle décision du Conseil communal décidant d'initier la procédure de révision du Guide communal d'urbanisme sur les enseignes... ainsi que la désignation de l'auteur de projet est nécessaire.

Lors de sa séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a donc décidé de confirmer sa volonté d'initier la procédure, de procéder à la révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les enseignes et les dispositifs de publicités et d'affichage pour tout le territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme et de désigner le Bureau de recherche en Aménagement du Territoire (B.R.A.T.) rue Dautzenberg, 43 à 1050 BRUXELLES pour cette réalisation.

En raison également du changement de législation, une nouvelle adoption du projet de révision du Guide communal d'urbanisme par le Conseil communal a été nécessaire ainsi que l'organisation d'une nouvelle enquête publique et la consultation des instances.

La phase 3 a été approuvée par le conseil communal en date du 10/12/2020 et le projet de Guide communal d'urbanisme « enseignes » a été soumis à enquête publique et à la consultation des instances.

L'enquête qui s'est tenue du 21/01/2021 au 23/02/2021 n'a soulevé aucune remarque ou réclamation et aucune consultation.

La C.C.C.A.T.M. consultée sur le projet en sa séance du 03/02/2021, a émis un avis favorable conditionnel sur le projet.

Ces remarques ont été transmises au bureau d'études. Le dossier est toujours en cours

D.- Elaboration d'un schéma d'orientation local « Cœur de Ville » menant à l'abrogation des schémas d'orientation locaux, anciennement PCA 2 TER et 11 BIS.

Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le Conseil communal décidait d'initier la réalisation d'un schéma d'orientation locale « Cœur de Ville » et d'initier la procédure d'abrogation des schémas d'orientation locaux, anciennement PCA 2 TER et 11 BIS.

Lors de sa séance du 17/12/2020, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à l'A.M. AUPA - AMENAGEMENT SC, Rue du Centre, 77 à 4800 VERVIERS, pour le montant négocié de 57.760,00 € hors TVA ou 69.889,60 €, 21% TVA comprise.

Le Cahier des Charges prévoit que le marché aura une durée de 150 jours de calendrier et qui est divisé en phases :

- PHASE 1 - Analyse contextuelle, consultations préalables, définition des objectifs d'aménagement du Schéma.
- PHASE 2 - Elaboration du projet de Schéma.
- PHASE 3 - Réalisation du rapport sur les incidences environnementales et mise à jour du projet de schéma.
- PHASE 4 - Adoption du Schéma par le Conseil Communal.

Un premier rapport portant sur la phase 1 ("Analyse contextuelle, consultations préalables, définition des objectifs d'aménagement du Schéma) a été déposé en date du 31 mai 2021. Celui-ci a fait l'objet d'une analyse et des amendements sont nécessaires.

Le 2 juin 2021, le dossier a été présenté, pour information, à la CCCATM.

Les inondations de juillet 2021 ont mis en évidence la nécessité de compléter le rapport de la phase 1 avec ces événements.

Le document amendé a été soumis à l'analyse du service public de Wallonie (DAL et FD).

Une réunion de travail est programmée début janvier 2022 pour ensuite proposer l'approbation de la phase 1 au Collège communal.

E.- Elaboration d'un Schéma d'orientation local pour Verviers-Est :

Le Schéma de Développement communal (schéma de structure communal) a amorcé la création de nouveaux quartiers dans sa proche périphérie afin de valoriser le potentiel foncier du territoire.

Début 2016, le Ministre Carlo DI ANTONIO, en charge notamment de l'Aménagement du Territoire avait lancé un appel à manifestation d'intérêt relativement au développement de Quartiers Nouveaux en Wallonie à l'attention de toutes les communes wallonnes.

Lors de sa séance du 5 février 2016, le Collège communal avait décidé de retenir le site " Zone Est " comprenant notamment la ZACC 7, le site du Solvent, des friches rue de Limbourg, et des friches en bord de Vesdre côté Dison pour établir le projet.

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Collège communal validait le dossier de candidature établi par le service technique de l'Aménagement du Territoire et décidait de le présenter au Gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à candidatures pour le projet "Quartiers Nouveaux".

Le dossier de candidature de Verviers n'a cependant pas été retenu.

Toutefois, en vue de poursuivre cette démarche de création d'un nouveau quartier, un budget a été inscrit à l'extraordinaire 2017, en vue de la réalisation d'un schéma d'orientation locale (SOL). En effet, l'élaboration d'un SOL et l'établissement d'un rapport sur les incidences environnementales est un préalable nécessaire à l'urbanisation de la zone.

L'objectif d'un schéma d'orientation local est de déterminer, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Conformément à l'article DII.12 du Codt, le SOL est établi à l'initiative du Conseil communal. Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal a dès lors décidé d'initier la procédure relativement à l'élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est".

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Collège communal décidait, tel que proposé au rapport d'attribution, d'attribuer le marché à XMU SPRL, 8, Avenue de la Pairelle, 5000 Namur, pour un montant d'offre de 42.289,50 € 21% tvac (34.950€ htva).

Le rapport relatif à la phase 1 qui comprend l'analyse contextuelle, les consultations préalables, la définition du périmètre et les objectifs d'aménagement du Schéma a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 25 février 2019 tout comme le contenu du rapport sur les incidences environnementales et le périmètre de l'étude.

C'est maintenant la phase 2 qui comprend l'élaboration du projet de schéma qui doit être menée.

Toutefois, depuis le lancement de l'étude du SOL pour l'urbanisation de la ZACC 7 et les quartiers en zone d'habitat contigus, la Ville a entamé la révision de son schéma de développement communal.

Aussi, considérant que le SDC a la vocation de préciser les affectations du plan de secteur et donc celles des zaccs et zones d'habitat, ce dernier redéfinira les objectifs communaux en terme de développement résidentiel, notamment dans les ZACCS de périphérie.

Dès lors, le Collège communal en sa séance du 03 mars 2020 a décidé de stater l'étude relative à l'élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est" pour une durée indéterminée mais fonction de l'avancement de l'étude sur le schéma de développement communal.

Au vu des éléments évoqués ci-avant en lien avec l'étude relative au schéma de développement communal, la présente étude est restée statée.

4.- Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.)

A. Modification de la composition de la C.C.C.A.T.M.

Voir dossier soumis au CC.

B. Réunions de la C.C.C.A.T.M. :

Au cours de l'année 2021, la CCCATM s'est réunie à 7 reprises.

La CCCATM a remis un avis sur :

- 16 permis d'urbanisme
- 3 permis d'urbanisation,
- 1 rapport annuel du conseiller en mobilité,
- 1 projet d'élaboration d'un schéma d'orientation Local (coeur de Ville),
- 1 projet d'élaboration d'un guide communal,
- 1 projet d'élaboration d'un guide communal (enseignes)

5. Site de la Gare Verviers-Central - Etude d'orientation urbanistique - Convention de partenariat d'études

Pour rappel, le Conseil communal du 27 janvier 2014 a décidé d'adopter la convention de partenariats relative à l'étude d'orientation urbanistique du site de la gare de Verviers-central. Cette convention visait à réaliser un master-plan pour le réaménagement global du site.

Cette étude a été statée pour permettre à la Ville de réaliser une étude de mobilité nécessaire à la poursuite de l'étude d'orientation.

Le Conseil communal du 25 juin 2018 a adopté le Plan de communal de Mobilité actualisé.

Par courrier du 10 avril 2019, la SNCB a été invitée à reprendre l'étude.

En date du 27 mai 2021, une réunion par vidéoconférence a été organisée en présence de la Ville, de la SNCB et d'INFRABEL pour évoquer le projet d'aménagement du parvis de la gare.

Par courrier du 08 juin 2021, la SNCB a informé la Ville que la mission confiée à EUROGARE était terminée - mettant de facto fin à la convention de partenariat - car le masterplan final n'a jamais été finalisé.

Une nouvelle réunion de travail concernant le parvis de la gare a été réalisée début septembre 2021.

Par courriel du 14 octobre 2021, la SNCB a envoyé un projet de convention portant sur une étude de faisabilité pour le réaménagement du parking. Ce réaménagement a pour objectif : la suppression de tous les accès routiers du parvis, l'adaptation du parvis aux modes doux de circulation, la mise en accessibilité du parvis, l'accès facilité en direction du centre-ville, ...

Ce projet de convention est en analyse dans les services.

6. Mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté

A. ZACCI Petit-Rechain - Zone d'aménagement communal concertée à caractère industriel

Pour rappel, c'est la SPI qui est chargée de la réalisation des études préalables et de la mise en œuvre du projet initié en 2013 par décision du Conseil communal :

- de marquer son accord de principe pour la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) de mise en oeuvre de la ZACCI de Petit-Rechain et ce en vue de l'extension du parc d'activité économique existant;
- de charger la S.P.I. de la réalisation des études préalables et de la mise en oeuvre du projet notamment à travers l'appel aux services d'un auteur de projet privé pour l'étude et l'élaboration du rapport susmentionné.

C'est le bureau GESPLAN sa, sous-traitant à PLURIS srl pour la partie urbanistique qui a été désigné pour l'élaboration du RUE, du dossier de reconnaissance de zone et d'expropriation, des études complètes des équipements ainsi que des plans de mesurage et de bornage des terrains de la ZACCI.

Lors de sa séance du 18 août 2015, le collège communal a validé le périmètre (qui correspond à la Zacci) et le contenu du R.U.E. moyennant l'ajout d'un point 4.2.4. Extension possible vers la zone d'habitat à caractère rurale voisine (Site Bragard, si le lotissement ne se réalise pas).

Préalablement à l'adoption provisoire du RUE par le Conseil communal (avant l'enquête publique), la SPI a fait le choix, validé par le Collège communal, de consulter les riverains dans une démarche de concertation hors procédure. Ces réunions d'information ont eu lieu courant 2017.

Fin 2020, le document de travail a été soumis à l'avis des services de la Région wallonne (FD et DAL). Ces derniers ont transmis les remarques et observations à intégrer.

Le rapport du RUE serait en cours de finalisation nous assure la Spi et devrait courant 2022 être soumis à l'approbation provisoire du Conseil communal.

B.- ZACC3 - Elaboration d'un rapport urbanistique et environnemental

Pour rappel, lors de sa séance du 24 juin 2013, le Conseil communal avait décidé d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif aux Z.A.C.C. n°1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité, conformément au périmètre arrêté.

L'auteur de projet chargé du RUE est le bureau PISSART Architecture et Environnement s.a..

Le Collège communal lors de sa séance du 8 avril 2016, après avoir pris connaissance du projet de schéma stratégique proposé par le bureau PISSART, a confirmé sa volonté de poursuivre le R.U.E. dans sa globalité avec comme objectif de disposer d'une vision globale du projet tout en optant pour le rattachement morphologique entre Petit-Rechain et Dison et décidant de ne pas maintenir le principe de phasage.

Que toutefois, considérant que le principe du phasage ne peut être garanti juridiquement, qu'il serait prématuré de mettre en œuvre de manière concomitante l'ensemble des 3 Z.A.C.C., que le Collège communal accorde la priorité à l'urbanisation de la Z.A.C.C. 3 en s'inscrivant dans une logique urbaine radioconcentrique en lien avec Dison, un nouveau périmètre de R.U.E a donc dû être établi pour ne concerner que la Z.A.C.C. 3;

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a donc décidé :

- d'arrêter la réalisation du rapport urbanistique et environnemental relatif aux Z.A.C.C. n° 1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité;
- d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental relatif à la Z.A.C.C. n° 3 en ce compris les voiries conformément à un nouveau périmètre arrêté.

La procédure de réalisation de l'étude relative à la Z.A.C.C. n°3 qui est menée pour le compte d'un acteur privé serait en cours. La présence des lignes à haute tension sises sur le terrain complexifie le dossier.

Des contacts sont intervenus et sont toujours en cours entre un des propriétaire et l'opérateur ELIA pour organiser le déplacement d'une ligne à haute tension.

SECTION 12 - PERMIS D'URBANISME, D'URBANISATION, LOTISSEMENTS,...

1.- Permis d'urbanisme et d'urbanisation, demandes de certificats d'urbanisme, demandes de renseignements urbanistiques, ...

Dossiers instruits

Le Service de l'Urbanisme a également été appelé à traiter les dossiers créés antérieurement concernant des infractions, des recours ou des contentieux.

En 2021 ont été introduits :

- 230 demandes de permis d'urbanisme nécessitant le concours d'un architecte;
- 144 demandes de permis d'urbanisme sans le concours d'un architecte;
- 34 demandes d'avis sur permis d'urbanisme / d'urbanisation dont l'autorité compétente est le Fonctionnaire délégué;
- 3 demandes de permis d'urbanisation;
- 2 réunions d'information préalable à l'étude d'incidences;
- 8 demandes de permis unique;
- 4 demandes de permis intégré;
- 1504 demandes de renseignements urbanistiques incluant les demandes d'observations dans le chef de la Ville en cas de division d'un bien ne faisant pas l'objet d'un permis d'urbanisation introduites par les Notaires
- 709 demandes d'avis préalables (hors procédure);
- 1 demande de certificat d'urbanisme n° 2;
- 115 dossiers d'infraction d'urbanisme ont été ouverts;
- 9 dossiers relatifs à une demande de réunion de Patrimoine;
- 3 dossiers de demande de subventions pour des travaux en lien avec un bien classé;
- 0 dossier de demande de classement « Patrimoine ».

2.- Agent constatateur

L'article D.VII.3, 2° du CoDT (Code du développement territorial) prévoit que les fonctionnaires et agents techniques des communes peuvent être chargés de rechercher et constater les infractions urbanistiques. Pour cela, ils doivent être désignés par le Conseil communal.

Le service compte 9 agents désignés comme agent constatateur pour, dans le cadre de leurs fonctions, rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme.

En 2021, il n'y a pas eu de nouvelle désignation.

3.- Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme

En sa séance du 19/10/2020, le Conseil communal a désigné 3 conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme.

La Ville de Verviers perçoit des subsides pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, selon les dispositions prévues au CoDT (Code du développement territorial).

Le subside octroyé à la Ville de Verviers pour l'année 2020 s'élève à 28.000 €; ce montant est calculé sur la base des dispositions prévues à l'article R.I.12-7§5 du CoDT et pour des prestations à temps plein d'un seul conseiller.

SECTION 13 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

1.- Règlement communal sur les bâtisses

Ce dernier avec le passage au CoDT est d'abord devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il avait acquis valeur indicative.

Toutefois, l'article D.III.15 du CoDT prévoit que le Conseil communal décide le maintien des règlements des bâtisses approuvées avant le 22 avril 1962, qu'ils soient révisés ou non, dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du Code. A défaut, ils sont abrogés;

Considérant que le Conseil communal n'a pas décidé du maintien dudit règlement, il est dès lors abrogé depuis le 1er juin 2018.

2.- Règlement communal sur la Publicité visuelle

Ce dernier avec le passage au CoDT est devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il a acquis valeur indicative.

Voir ci-avant, un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

3.- Classements sanctionnés par arrêtés du Gouvernement wallon.

A. Centres anciens protégés

Rien à signaler.

B. Liste de Sauvegarde

Rien à signaler.

C. Classements

Rien à signaler.

D. Réunion de patrimoine

9 dossiers de demande de certificat de patrimoine ont été introduits en 2021 :

- Rue Jules Cerexhe 42 : installation de panneaux photovoltaïques
- Rue Francomont 6 : régularisation de la transformation d'un immeuble classé comportant 2 logements en un immeuble comportant 4 logements
- Place Général Jacques 2: rénovation de la toiture, de la façade et de la corniche
- Place Général Jacques 21: remplacement des châssis de la façade avant, rénovation des volumes annexes situés en façade arrière, rénovation de la façade arrière et rénovation du mur mitoyen
- Rue de la Concorde et rue de l'Harmonie: abattage d'arbres et régularisation d'arbres abattus
- Rue Coronmeuse 46 : réalisation d'un bardage sur la partie haute du pignon
- Chemin du Couloury : construction d'une habitation unifamiliale
- Thier de Hodimont 43 : réparer les corniches, les ardoises et isoler le toit, remettre à jour la façade, refaire les châssis et fenêtres d'une façade
- Rue de la Tuilerie 2 : restauration de la Maison du Prince, régularisation des travaux suite aux découvertes archéologiques en cours de chantier

E- Dossiers de subsides (intervention bien classé)

Voir dossier soumis au CC.

4- Prime au ravalement de façades d'immeubles d'habitation à haute valeur patrimoniale

1. Périmètres éligibles 2021

En sa séance du 04.03.21, le Collège communal arrêta les trois périmètres éligibles à la prime pour 2021 ("Vieille Ville" et "Hypercentre" et "Ville Haute");

2. Primes :

2.1. Immeuble sis rue des Minières 24

Le Collège communal, en sa séance du 06.05.21, statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.2. Immeuble sis rue du Palais, 22

Le Collège communal, en sa séance du 06.05.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.04.21);

2.3. Immeuble sis rue de la Colline 25

Le Collège communal, en ses séances des :

- 03.06.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;
- 07.10.21, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 30.09.21);

2.4. Immeuble sis rue de l'Harmonie 13/15

Le Collège communal, en ses séances des :

- 03.06.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;
- 09.09.21, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 06.09.21);

2.5. Immeuble sis rue du Palais 34

Le Collège communal, en ses séances des :

- 10.06.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;
- 10.11.21, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 08.11.21);

2.6. Immeuble sis rue des Ecoles 30

Le Collège communal, en sa séance du 17.06.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 14.06.21);

2.7. Immeuble sis rue des Minières 14

Le Collège communal, en ses séances des :

- 17.06.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;
- 07.10.21, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 30.09.21);

2.8. Immeuble sis rue du Palais 36

Le Collège communal, en ses séances des :

- 24.06.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;
- 25.11.21, mandatait le paiement de 2.500 € à son bénéfice, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 16.11.21);

2.9. Immeuble sis rue de la Colline 12/18

Le Collège communal, en sa séance du 01.07.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de ses propriétaires;

2.10. Immeuble sis rue Laoureux 21

Le Collège communal, en sa séance du 01.07.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.11. Immeuble sis rue de Bruxelles 35

Le Collège communal, en sa séance du 08.07.21, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.06.21);

2.12. Immeuble sis Place du Marché 43

Le Collège communal, en sa séance du 16.07.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 12.07.21);

2.13. Immeuble sis rue du Palais 122

Le Collège communal, en sa séance du 26.08.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 19.08.21);

2.14. Immeuble sis rue du Centre 91

Le Collège communal, en sa séance du 09.09.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 06.09.21);

2.15. Immeuble sis rue des Minières 58/60

Le Collège communal, en sa séance du 09.09.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 06.09.21);

2.16. Immeuble sis rue des Martyrs 17

Le Collège communal, en sa séance du 09.09.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de ses propriétaires, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 06.09.21);

2.17. Immeuble sis rue des Minières 62

Le Collège communal, en sa séance du 09.09.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 06.09.21);

2.18. Immeuble sis rue Grandjean 30

Le Collège communal, en sa séance du 09.09.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.19. Immeuble sis rue des Raines 97/99

Le Collège communal, en sa séance du 16.09.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.20. Immeuble sis rue du Centre 46

Le Collège communal, en sa séance du 07.10.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 30.09.21);

2.21. Immeuble sis rue Grandjean 24

Le Collège communal, en sa séance du 07.10.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 30.09.21);

2.22. Immeuble sis Pont Saint Laurent 21/23

IL Collège communal, en sa séance du 07.10.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 30.09.21);

2.23. Immeuble sis rue Chapuis 33

Le Collège communal, en sa séance du 10.11.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 05.11.21);

2.24 Immeuble sis rue Voncken 5

Le Collège communal, en sa séance du 18.11.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 05.11.21);

2.25 Immeuble sis rue Laoureux 19

Le Collège communal, en sa séance du 18.11.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.26 Immeuble sis rue des Martyrs 19

Le Collège communal, en sa séance du 25.11.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 16.11.21);

2.27 Immeuble sis rue Renier 13

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de ses propriétaires (et compte tenu que les modalités technico-administratives de réparation des dégâts structurels liés au sinistre "inondations" a retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.22;

2.28 Immeuble sis rue des Alliés 49

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de ses propriétaires (et compte tenu que les modalités technico-administratives de réparation des dégâts structurels liés au sinistre "inondations" a retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.22;

2.29 Immeuble sis rue des Raines 43

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu que les modalités technico-administratives de réparation des dégâts structurels liés au sinistre "inondations" a retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.22;

2.30 Immeuble sis rue des Raines 53

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu que les modalités technico-administratives de réparation des dégâts structurels liés au sinistre "inondation"» a retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.22;

2.31 Immeuble sis rue des Raines 34

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de sa propriétaire (et compte tenu que les modalités technico-administratives de réparation des dégâts structurels liés au sinistre "inondations" a retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.22;

2.32 Immeuble sis rue du Centre 77

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.11.21);

2.33 Immeuble sis rue Grandjean 12

Le Collège communal, en sa séance du 25.11.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.11.21);

2.34 Immeuble sis rue Grandjean 38

Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de sa propriétaire (et compte tenu que le confinement lié à la crise du coronavirus et des intempéries des printemps et été 2021 ont retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.22;

2.35 Immeuble sis rue Peltzer de Clermont 1

Le Collège communal, en sa séance du 09.12.21., réservait une suite défavorable à la demande de prime ad hoc; en cause, l'implantation du bien hors périmètre éligible;

2.36 Immeuble sis Pont Saint Laurent 5/7

Le Collège communal, en sa séance du 16.12.21, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu que les modalités technico-administratives de réparation des dégâts structurels liés au sinistre "inondations" a retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.08.22;

2.37 Immeuble sis rue Laoureux 13

Le Collège communal, en sa séance du 16.12.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 08.12.21);

2.38 Immeuble sis rue du Palais 75

Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire;

2.39 Immeuble sis rue des Martyrs 25

Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 16.12.21);

2.40 Immeuble sis rue Renier 20

Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, mandatait le paiement de 2.500 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 16.12.21);

2.41 Immeuble sis rue du Palais 71

Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire.

SECTION 14 - DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 janvier 2021

Urbanisme - Avenue de Thiervaux 99A - GENERAL CONSTRUCTION S.A. (2019A0232-AF) - Construction d'un immeuble de 7 appartements et abattage d'arbres - Permis refusé par le Collège communal en date du 3 septembre 2020 - Permis d'urbanisme délivré sur recours par le Gouvernement wallon - Recours au Conseil d'Etat contre la décision du Gouvernement wallon - Autorisation - Séance publique

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en date du 30 décembre 2019 pour un bien sis Avenue de Thiervaux 99A à 4802 Heusy; cadastré division 5, section A n°512R, et ayant pour objet : Construction d'un immeuble de 7 appartements et abattage d'arbres.

Le Collège communal, en séance du 03 septembre 2020, a refusé le permis d'urbanisme.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, par son arrêté du 23 décembre 2020, a délivré sur recours le permis d'urbanisme.

Le Conseil communal du 25 janvier 2021 a décidé d'autoriser le Collège communal à introduire une requête en annulation et à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la Ville.

Le recours en annulation est toujours en cours d'instruction.

Séance du 29 mars 2021

Urbanisme - Avenue de Thiervaux 99A - GENERAL CONSTRUCTION S.A. (2019A0232-AF) - Construction d'un immeuble de 7 appartements et abattage d'arbres - Permis délivré sur recours par le Ministre - Recours en suspension en extrême urgence - Ratification - Conseil communal - Huis clos

Le Conseil communal du 25 janvier 2021 a décidé d'autoriser le Collège communal à introduire une requête en annulation et à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la Ville.

Par courrier du 10 mars 2021, réceptionné à la Ville le 11 mars 2021, le demandeur a informé du début des travaux. Ces derniers sont programmés dans les 15 jours après la réception du courrier (soit à partir du 26 mars 2021).

En raison du début imminent des travaux, le Collège communal, en sa séance du 18 mars 2021, a décidé d'introduire une requête en suspension en extrême urgence et pour ce faire de désigner un avocat afin de représenter la Ville dans cette affaire.

Le Conseil communal du 29 mars 2021 a autorisé le Collège communal à introduire une requête en suspension en extrême urgence auprès du Conseil d'État.

Le Conseil d'État par son arrêté du 29 mars 2021 a rejeté la requête en suspension.

Le Collège communal du 15 avril 2021 a décidé de poursuivre la procédure en annulation au Conseil d'État.

La cour d'appel de Liège, par décision du 02 novembre 2021, a interdit la poursuite des travaux tant qu'aucune décision n'a été prononcée sur l'existence et la portée civile des droits civils invoqués.

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Séance du 31 mai 2021

Urbanisme - Avenue du Chêne - COGARD SPRL (2020A0250-AF) - Création d'un chemin piéton - Approbation - Séance publique

En date du 13 juin 2019, une réunion d'information au public préalable à étude d'incidences s'est tenue afin de présenter un avant-projet aux 55 riverains présents et d'entendre leurs observations. Le projet consiste en la construction de plusieurs nouveaux immeubles principalement destinés au logement (auquel s'ajoute des services), la rénovation de bâtiments existants et l'ouverture d'une nouvelle voirie sur un bien sis Avenue du Chêne 128-134 à 4802 Heusy, parcelles cadastrées Division 5, section A, numéro 131K.

Suite à cette réunion, 12 lettres d'observations sont parvenues à la Ville de Verviers et communiquées au porteur du projet.

En date du 28 décembre 2020, une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées avec une étude d'incidences sur l'environnement a été déposée, ayant pour objet "Rénovation de 3 villas existantes "Crahay-Chapuis-Simonis", construction d'un nouvel immeuble à appartements à front de voirie (bâtiment E), construction de 4 nouveaux immeubles à appartements en intérieur îlot (bâtiments A-B-C-D), modification sensible du relief du sol (déblais/remblais d'environ 17.850m³), abattage de 9 arbres isolés, aménagement d'un parking (vélos et voitures), élargissement d'une voirie, création d'un chemin piéton". Le bien est situé avenue du Chêne 128-134 à 4802 Heusy.

En date du 15 janvier 2021, la demande de permis a fait l'objet d'un accusé de réception complet.

La demande de permis implique la création d'un chemin piéton connectant l'Avenue du Chêne à la rue Jean Gôme.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées et relativement à la demande de création d'un chemin piéton, aucune remarque n'a été formulée par celles-ci.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « voirie » et « permis d'urbanisme », réalisée du 01 février au 03 mars 2021.

L'enquête publique, dans son ensemble, a donné lieu à 35 consultations et 110 lettres de réclamations/d'observations et une pétition.

Le Conseil communal du 31 mai 2021 a marqué son accord sur :

- la création d'un chemin piéton conformément au plan de mesurage dressé par le bureau de géomètres et Géomaticiens en date du 07 janvier 2021.
- la cession d'une emprise d'une superficie de 1.834m², partie de la parcelle 131K, dans le domaine public, à la première demande de la Ville de Verviers, telle que définie au plan de mesurage.

Cette décision a fait l'objet d'un recours auprès du Gouvernement wallon.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, par arrêté du 05 novembre 2021, a statué sur le recours introduit, arrêtant d'une part que ce dernier est recevable mais non fondé et d'autre part que la demande de création de voirie et de modification de voirie est acceptée.

La demande de permis d'urbanisme est toujours en cours d'instruction.

Séance du 28 juin 2021

Urbanisme - Rue des Fosses - INVESDRIMMO s.a. (2020G0006-AF) - Permis d'urbanisation - Création d'une nouvelle voirie et élargissement partiel d'une voirie communale - Approbation - Séance publique

En date du 29 décembre 2020, une demande de permis d'urbanisation a été introduite ayant pour objet "Urbanisation d'un bien en vue de la construction de 13 maisons unifamiliales et de 5 immeubles à appartements, création d'une nouvelle voirie et élargissement partiel d'une voirie communale" sur un bien sis rue des Fosses à 4801 Stembert, parcelles cadastrées division 4, section B n°321H, 318C.

En date du 25 mars 2021, la demande a fait l'objet d'un accusé de réception complet.

Le dossier a été soumis à enquête publique du 14 avril au 18 mai 2021.

L'enquête publique a donné lieu à 23 consultations et 83 lettres de réclamations.

En parallèle, le dossier a été soumis à l'avis de diverses instances : AIDE, CCCATM, DNF, Cellule GISER, Zone de Police, Zone de Secours et SPW DGO1-21 Direction de la Sécurité des infrastructures routières.

En date du 28 mai 2021, une réunion de concertation s'est tenue en application du décret voirie.

Le Conseil communal du 28 juin 2021 a marqué son accord sur :

- la création d'une nouvelle voirie conformément au plan de mesurage réalisé par le bureau de géomètres-experts en date du 01 mars 2021.
- la cession d'une emprise n°4 de teinte jaune d'une superficie d'environ 2.422m² (partie de la parcelle 231H) et d'une emprise n°5 de teinte orange d'une superficie d'environ 177m² (partie de la parcelle 318C) - formant la nouvelle voirie - dans le domaine public de la Ville, à la première demande de la Ville de Verviers, telle que définie au plan de mesurage.
- la cession des emprises n°1 de teinte verte d'une superficie d'environ 171m², n°2 de teinte rouge d'une superficie d'environ 2m², n°3 de teinte bleu foncé d'une superficie d'environ 190m², n°6 de teinte rose d'une superficie d'environ 31m², n°7 de teinte bleu clair d'une superficie d'environ 32m² dans le domaine public de la Ville, telles que reprises au plan de mesurage réalisé par le bureau de géomètres-experts en date du 01 mars 2021.

Cette décision a fait l'objet d'un recours auprès du Gouvernement wallon.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, par arrêté du 08 novembre 2021, a statué sur le recours introduit, arrêtant d'une part que ce dernier est recevable mais non fondé et d'autre part que la demande de création de voirie et de modification de voirie est acceptée.

La demande de permis est toujours en cours d'instruction.

Urbanisme - COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (CCCATM) - Modification du quart communal - Désignation -Séance publique

Le Conseil communal du 25 mars 2019 a désigné le président, le quart communal et les membres effectifs et suppléants de la nouvelle CCCATM et de verser dans la réserve les candidatures recevables mais non retenues des membres, non Conseillers communaux, issus de l'appel public.

Le Conseil communal du 27 mai 2019 a revu sa décision du 25 mars 2019 en désignant un membre suppléant en lieu et place d'une candidature jugée irrecevable et de maintenir les autres désignations jugées recevables par le Service Public de Wallonie Département du territoire et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre a approuvé le renouvellement de la CCCATM et son règlement d'ordre intérieur.

Par arrêté du 21 février 2020, le Ministre a approuvé le renouvellement partiel de la CCCATM suite à diverses démissions.

Par arrêté du 02 février 2021, le Ministre a approuvé le renouvellement partiel de la CCCATM suite à diverses démissions.

Par courriel du 08 juin 2021, un Conseiller communal a présenté sa démission de son poste de membre effectif - représentant du quart communal (parti Nouveau Verviers) - pour des raisons professionnelles.

Le Conseil communal du 28 juin 2021 a pris acte de la démission du Conseiller communal de la CCCATM et a désigné son remplaçant.

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, par arrêté du 05 août 2021, a approuvé la modification de la composition de la CCCATM.

Séance du 29 novembre 2021

Urbanisme - Thier de Hodimont 41 - (2021B0001-AF) - Remplacement de la couverture de toiture d'un bâtiment classé - Intervention communale fixée à 1% - Approbation - Séance publique

En date du 10 novembre 2020, une demande de subvention a été introduite auprès de l'Agence Wallonne du Patrimoine en vue de réaliser des travaux sur le bâtiment classé dont le demandeur est propriétaire. Il est question de remplacer la couverture de la toiture du bien sis Thier de Hodimont 41 à 4800 Verviers.

L'Agence Wallonne du Patrimoine a notifié, par courrier du 13 juillet 2021, l'arrêté ministériel du 8 juillet 2021 autorisant l'exécution des travaux et fixant le montant de la subvention.

En application de l'article R.43-5 de la partie réglementaire du Code Wallon du Patrimoine (COPAT), la base de calcul de la subvention est de 7.800,01 TVAC.

Les parts d'intervention financière sont fixées comme suit:

Région wallonne : 50%

Province de Liège : 4%

Ville de Verviers : 1%

Demandeur : solde

Conformément à l'article R.IV.43-9 du COPAT, le taux minimum des interventions communales ne peut être inférieur à 1%.

Le Conseil communal du 29 novembre 2021 a décidé d'intervenir dans le coût de la restauration pour un montant de 78 € et d'inscrire ce montant au budget initial extraordinaire 2022.

Urbanisme - Rue des Raines 50-52 - ASBL VERVIETOIS POUR TOUS (2021B0002-AF) - Remplacement des châssis et des corniches de la façade avant d'un bâtiment classé - Intervention communale fixée à 1% - Approbation - Séance publique

En date du 31 juillet 2020, une demande de subvention a été introduite auprès de l'Agence Wallonne du Patrimoine en vue de réaliser des travaux sur le bâtiment classé dont elle est propriétaire. Il est question de remplacer les châssis et des corniches de la façade avant du bien sis Rue des Raines 50-52 à 4800 Verviers.

L'Agence Wallonne du Patrimoine a notifié, par courrier du 13 juillet 2021, l'arrêté ministériel du 5 juillet 2021 autorisant l'exécution des travaux et fixant le montant de la subvention.

En application de l'article R.43-5 de la partie réglementaire du Code Wallon du Patrimoine (COPAT), la base de calcul de la subvention est de 51.392 TVAC.

Les parts d'intervention financière sont fixées comme suit:

- Région wallonne : 50%

- Province de Liège : 4%

- Ville de Verviers : 1%

- Demandeur : solde

Conformément à l'article R.IV.43-9 du COPAT, le taux minimum des interventions communales ne peut être inférieur à 1%.

Le Conseil communal du 29 novembre 2021 a décidé d'intervenir dans le coût de la restauration pour un montant de 514 € et d'inscrire ce montant au budget initial extraordinaire 2022.

Urbanisme - Rue Saint-Bernard 32 - ASBL CERCLE ROYAL SAINT BERNARD (2021B0003-AF) - Remplacement des châssis et restauration de la corniche en façade avant d'un bâtiment classé - Intervention communale fixée à 1% - Approbation - Séance publique

En date du 22 janvier 2021, une demande de subvention a été introduite auprès de l'Agence Wallonne du Patrimoine en vue de réaliser des travaux sur le bâtiment classé dont elle est propriétaire. Il est question de remplacer les châssis et restaurer la corniche en façade avant du bien sis Rue Saint-Bernard 32 à 4800 Verviers.

L'Agence Wallonne du Patrimoine a notifié, par courrier du 14 septembre 2021, l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 autorisant l'exécution des travaux et fixant le montant de la subvention.

En application de l'article R.43-5 de la partie réglementaire du Code Wallon du Patrimoine (COPAT), la base de calcul de la subvention est de 80.732,45 TVAC.

Les parts d'intervention financière sont fixées comme suit:

- Région wallonne : 50%

- Province de Liège : 4%

- Ville de Verviers : 1%

- Demandeur : solde

Conformément à l'article R.IV.43-9 du COPAT, le taux minimum des interventions communales ne peut être inférieur à 1%.

Le Conseil communal du 29 novembre 2021 a décidé d'intervenir dans le coût de la restauration pour un montant de 808€ et d'inscrire ce montant au budget initial extraordinaire 2022.

SECTION 15 - INONDATIONS JUILLET 2021

Suite aux inondations de juillet 2021, le Gouvernement wallon a notamment adopté le 1er octobre 2021 une note relative au plan de reconstruction durable pluridisciplinaire.

La reconstruction s'articule en 2 axes :

- a) Réagir et relancer
- b) Prévenir et reconstruire.

Dans ce contexte, des mesures d'accompagnement ont été proposées.

A. Proposition d'accompagnement urbanistique de la Commune :

Il s'agit de mettre à disposition des communes qui le souhaitent les services d'un bureau d'urbanisme pour accompagner les premières étapes de reconstruction. Ces services pourront porter, selon les besoins identifiés par chaque commune sur :

- a) Un diagnostic relatif aux inondations, à leurs causes locales, et la proposition de pistes de remédiation ciblées sur les aménagements et infrastructures à l'échelle communale
- b) L'identification de sites de relocalisation temporaire des habitants ne disposant plus de logement
- c) La remise d'avis circonstanciés sur les options techniques, urbanistiques et architecturales à prendre à court, moyen et long termes;
- d) L'élaboration de schémas de reconstruction des quartiers sinistrés.

Cet accompagnement se matérialisera par la mise à disposition d'un ETP durant 5 mois.

Timing : printemps 2022.

B. Proposition de (re)développement durable de quartiers :

Cet accompagnement vise l'élaboration de programmes spécifiques de (re)développement durable pour 8-10 quartiers, pour les communes de catégorie 1 demanderesse.

Ils seront élaborés dans le respect des objectifs suivants :

Rendre le quartier plus accueillant

- Faire du quartier un vecteur de mieux vivre ensemble, de mixité sociale et de solidarité
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité, notamment en termes de salubrité et d'efficacité énergétique
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts
- Faire du quartier un moteur du redéploiement économique
- Contribuer à créer une commune à caractère urbain ou rural intelligente
- Répondre aux objectifs climatiques portés par la Wallonie
- Apporter les réponses adéquates aux deux piliers d'actions pour juguler les conséquences des changements climatiques : l'atténuation (de l'ampleur des inondations) et l'adaptation (aux crues).

Ces programmes développeront 5 volets :

1. Une analyse contextuelle multithématique
2. Un schéma de redéveloppement durable de quartier
3. Des propositions d'aménagement multithématiques
4. Un plan d'actions multithématique
5. Un service après-vente

La durée d'élaboration du programme est de 5 mois et le délai de service après-vente est fixé à 6 mois.

Timing : début printemps 2022.

Le Collège communal, en sa séance du 28 octobre 2021, a décidé de poser la candidature de Verviers:

1. Afin de bénéficier de la proposition d'accompagnement urbanistique
2. Afin de bénéficier de l'élaboration de programmes spécifique de (re)développement durable pour deux quartiers : Ensival et Verviers Est/Pré-Javais

Par la suite le Collège communal a décidé de solliciter l'élaboration de l'étude sur un troisième périmètre.

Suites aux inondations de juillet 2021, le commissariat à la reconstruction, mis sur pied par le Gouvernement wallon a lancé plusieurs marchés menant à l'élaboration d'études tels que le schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre, les programmes de redéveloppement durable de quartiers une étude hydraulique, etc. Considérant que ces études devraient nous apporter des éléments indicatifs et/ou des dispositions préconisées dont il y aura probablement lieu de tenir compte, le service public de Wallonie invite à postposer la poursuite des études urbanistiques actuellement en cours.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DE MME LA DEUXIEME ECHEVINE, S. LAMBERT

SECTION 1 - EGALITÉ DES CHANCES

1. Conseil Consultatif Communal des Femmes (CCCF)

Le Conseil Consultatif Communal des Femmes a été lancé à Verviers en 2003.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux femmes, de promouvoir l'insertion et l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la vie politique, professionnelle, familiale, sociale, en formulant toutes propositions visant cet objectif. Il est aussi le lien direct entre les décideurs et les femmes, il est informé de tous les projets communaux susceptibles de concerner l'Egalité des Chances Hommes / Femmes.

Son nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019 et ses nouveaux membres ont été désignés lors de la séance du 29 avril 2019.

En 2021, ce conseil se compose:

- De trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des Femmes; l'Echevin en charge de la participation citoyenne);
- De 6 associations (membres effectifs et suppléants) de la FGTB, du Centre de planning Familial des FPS, de la Maison Arc-en-Ciel - Ensemble Autrement, de la MJ des Récollets, de Vie-Féminine, de l'asbl Handijob Project) et de 3 membres à titre individuel.

En 2021, le Conseil s'est réuni 8 fois et a abordé différents points

- Le Salon de la gastronomie (la crème des pâtisseries);
- Le prix Marie Mineur;
- Des violences faites aux femmes (enquête);
- De la journée du matrimoine;
- Féminicides;
- Le sport au féminin;
- Futurs projets/actions à court et à long terme;
- Divers.

La remise du Prix Marie Mineur

Ce Prix est attribué chaque année à une Verviétoise qui s'est distinguée par ses actions, son engagement personnel et son envie de faire bouger les choses.

Le 08 mars 2021, le Conseil Consultatif Communal des Femmes a remis le Prix Marie Mineur à Madame Jacqueline Petitfrère, membre fondateur et administratrice de l'Asbl Indépendance & Dignité (l'Entrepôt Solidaire) qui vient en aide aux plus démunis à Verviers.

Depuis le début de la pandémie, Madame Petitfrère, couturière de formation, a mis son savoir-faire au service d'autrui en confectionnant des masques destinés à la vente. Les fonds ainsi récoltés ont permis d'offrir des centaines de repas aux personnes précarisées et sdf de la région.

Cette remise de prix était aussi l'occasion de mettre en lumière cette association peu connue du grand public ainsi que la vingtaine de bénévoles œuvrant chaque jour dans l'ombre, aux côtés de Madame Petitfrère.

Afin d'organiser au mieux le travail, le CCC des Femmes a décidé de mettre en place des groupes de travail.

Trois groupes ont ainsi été créés. Le premier pour travailler sur les Violences intrafamiliales, le second sur la journée du patrimoine et le 3^{ème} pour travailler sur un salon dédié à la gastronomie au féminin.

1. Groupe de travail sur les Violences intrafamiliales :

Ce groupe de travail a lancé une enquête portant sur les violences intrafamiliales de décembre 2020 à février 2021.

245 réponses ont été obtenues. 189 réponses en tant que Citoyen.ne.s, dont 167 femmes et 22 hommes (53% des Verviétois.e.s).

Concernant l'âge, cela s'étendait de 18 ans à 80 ans avec une moyenne de 39 ans.

Concernant les réponses des professionnel.le.s :

80% travaillent sur le territoire Verviétois.

Les résultats complets de cette enquête ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui a été présenté au Collège et Conseil Communal.

Une conférence de presse a également été organisée afin de faire connaître les résultats au grand public.

2. Groupe de travail journée du matrimoine

Le CCC des Femmes a souhaité organiser à Verviers "la Journée du Matrimoine", le 12 septembre 2021 afin de faire écho aux journées du Patrimoine organisées partout en Belgique le 2e week-end du mois de septembre depuis de nombreuses années.

Malheureusement, cet événement qui était déjà à l'étape communication a été annulé suite aux inondations.

Lors de cette journée du Matrimoine, le C.C.C des Femmes désirait mettre en lumière d'une part l'héritage des femmes Verviétoises au niveau historique, artistique, architectural, sculptural, urbanistique, social et d'autre part de découvrir le patrimoine actuel sous forme d'un parcours guidé.

3. Groupe de travail Salon de la gastronomie « la Crème des Pâtisseries »

Dans la continuité du salon "Art au féminin", qui a rencontré un franc succès en octobre 2020, le CCC des Femmes a souhaité aborder une autre thématique où l'égalité hommes-femmes n'est pas encore acquise: "la pâtisserie".

Pour cela, un salon gourmand et sucré, dédié à la mise en valeur du travail des femmes « cheffes » souvent méconnues voire invisibles a été organisé samedi 11 décembre.

Un concours entre différents établissements d'apprentissage comportant une section cuisine ou pâtisserie était au programme. L'objet de ce concours était la revisite d'une pâtisserie verviétoise « le gâteau de Verviers ». Les participantes étaient notées sur le visuel (par le citoyen en visite) et sur le goût par un jury d'experts composé notamment de Jean-Philippe Darcis.

De plus, le Conseil Consultatif avait sélectionné des exposantes aux fins de garantir la diversité (les personnes ayant des allergies et/ou des intolérances alimentaires mais également celles qui ne souhaitent plus consommer des produits d'origine animale en proposant l'alternative végétale...).

Cet événement qui a réuni près de 290 personnes, a été possible grâce à une large collaboration (Ifapme, athénée royal et l'Ecole hôtellerie de Spa, la haute Ecole Charlemagne, Mosaïque asbl, la Régie de Quartier de Mangomboux, les différentes exposantes ...).

Un projet fédérateur groupant des citoyen.nes, des professeur.e.s et des conseiller.e.s pédagogiques, des indépendants et des autodidactes!

Par ailleurs, ce salon a été notamment possible grâce une subvention facultative accordée par SPW.

2. Journée internationale des droits des Femmes

Malgré la crise sanitaire, la mobilisation dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes restait de mise.

C'est ainsi que le service Egalité des Chances en partenariat avec le Centre Culturel de Verviers, le PAC Verviers, la Bibliothèque de Verviers, Vie Féminine Verviers, le planning des FPS Verviers, la MJ des Récollets, Centre Régional Verviétois d'Intégration, les FPS verviers, Centre Culturel Éducatif Verviétois, la MJ de Hodimont ont pu proposer une action de sensibilisation lors du marché hebdomadaire du samedi 06 mars 2021.

- Distribution d'un flyer expliquant le but de la journée du 8 mars, principalement axé sur la précarité des femmes et reprenant aussi les principales revendications portées par les femmes avec l'appui de plusieurs témoignages;
- Action « Street Art » : les passants pouvaient ainsi découvrir des tags éphémères reprenant des mots, phrases et slogans en lien avec cette journée.

3. La campagne « Ruban Blanc »

Cette campagne se déroule chaque année du 25 novembre au 06 décembre et met en évidence la nécessité d'agir contre les violences faites aux femmes.

En 2021, l'Echevinat de l'Egalité des Chances, en collaboration avec ses partenaires du tissu associatif verviétois, a proposé l'exposition d'art créé par Amnesty International et intitulée « Que portais-tu ce jour-là ? »

Une question encore bien trop souvent posée aux victimes de viol et basée sur le mythe de la responsabilité de la victime et l'idée sous entendue que l'agression ne se serait pas produite si la victime avait porté une autre tenue moins provocante. Cette exposition bouleversante sur la culture du viol interpelle. Elle apporte une réponse concrète à cette idée reçue dévastatrice, tant pour les personnes qui la subissent qu'en raison de l'impact qu'elle a sur notre société. Par ailleurs, elle offre la possibilité aux participant.e.s ayant subi un viol de se voir autrement que par le prisme de leur tenue, mais également par le biais de leur parole.

L'exposition était ouverte aux adultes et adolescent.e.s. Elle s'est tenue du 22 novembre au 3 décembre 2021 au CRVI, rue de Rome 17 à 4800 Verviers.

Des visites guidées ainsi que des animations gratuites ont été proposés (durée 1h30), dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sur base d'une inscription préalable. Près de 100 personnes y ont assisté.

En marge de cette exposition, une action de sensibilisation aux violences basées sur le genre intitulée « chaussures rouges » a été menée par ces associations.

De nombreuses chaussures rouges ont ainsi envahi l'espace public le samedi 27 novembre 2021 de 10h30 à 13h lors du marché hebdomadaire.

Cette idée est née de l'artiste mexicaine Elina Chauvet dont la sœur décède brutalement sous les coups de son mari. Ce dernier ne sera pas inculpé. Inconsolable, Elina Chauvet exprime sa souffrance en se réfugiant dans l'art. Elle développe une œuvre itinérante pour dénoncer les féminicides. C'est ainsi que naît, en 2009, l'exposition "Zapatos Rajos" (chaussures rouges) qui depuis sera reprise maintes fois dans plusieurs capitales et villes du monde.

4. Repair Café

En 2021, il y a eu 3 Repair Café : le 03 avril, le 19 juin et le 09 octobre. Ces trois repair ont été mis en place dans le plus strict respect des normes sanitaires cela a engendré une diminution du nombre de réparations possibles.

Une formule spéciale a été également mise en place avec le Repair To Gether en septembre à destination des personnes sinistrées suite aux inondations.

- Avril : 24 de réparations, en couture, vélo et petit électro.
- Juin : 35 réparations couture, petit électro, vélo et affûtage.
- Octobre : 34 réparations couture, petit électro, informatique et vélo.

De plus, un repair café entre et pour les bénévoles a été organisés le 18 décembre.

5. Lutte contre la discrimination au Logement

En date du 28 juin 2021, le Conseil communal de la Ville de Verviers a adopté, à l'unanimité, une motion visant à inscrire Verviers dans la lignée du Plan Wallon de lutte contre les discriminations au Logement.

Par cet engagement, la Ville entend s'inspirer de l'exemple gantois en lançant sur son territoire une recherche-action permettant de mieux appréhender le phénomène ainsi que les mesures à prendre pour y faire face.

Un groupe de travail composé des services communaux du Logement et de l'Egalité des Chances, d'Unia et du Centre Régional de Verviers pour l'intégration a d'ores et déjà été mis en place pour étudier la problématique en jeu.

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance du travail à accomplir, la Ville de Verviers souhaiterait professionnaliser cette analyse en faisant appel à des étudiants universitaires pour réaliser, dans le plus strict respect du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) une étude scientifique portant sur la problématique des discriminations au logement sur le territoire communal.

6. Verviers : Zone de liberté pour personne LGBTQI+ :

Le 29/11/2021, le Conseil Communal a déclaré Verviers, Zone de liberté pour personnes LGBTQI+.

SECTION 2 - FAMILLE - PENSIONS (SECTEUR PRIVÉ)

1. Conseil Consultatif Communal de la Famille (CCCF)

Le Conseil Consultatif Communal de la Famille a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques de la famille, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social économique et culturel de la famille.

En 2021, le Conseil s'est réuni 3 fois.

Divers points abordés et transmis, le cas échéant, aux services compétents :

- Préparation de l'organisation de la Fête des parents du 20 novembre 2021;
- Problèmes de vaccination;
- Problème des familles pendant la crise COVID-19;
- Problème des familles monoparentales;
- Création d'un Service d'accueil d'enfants à Pepinster;
- Problèmes de décrochage scolaire.

La sixième édition de la fête des parents qui devait avoir lieu le samedi 20 novembre 2021 a été annulée en raison du confinement et des mesures liées à la crise sanitaire qui compliquaient son organisation.

2. Pensions

Introduction des demandes de pension de retraite avant l'âge légal, de pension de survie et de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées);

Convocation du conjoint survivant en cas de décès;

Evolution des demandes de pensions introduites :

En 2021, nous avons introduit une vingtaine de demandes de Pension de Retraite, Survie, GRAPA, I.N.A.S.T.I. Ce chiffre a fortement diminué en raison de la crise sanitaire et de la fermeture momentanée des permanences de l'ONP.

En raison des inondations du 14 et 15 juillet, le bâtiment de permanence d'Ensival a été sinistré et a dû fermer.

L'ONP a continué à introduire les demandes et renseigner les citoyens via sa ligne téléphonique gratuite, le 1765.

La Ville de Verviers a décidé de mettre à leur disposition un bureau de permanence pour les rendez-vous en présentiel, à la Maison Moulan, les mercredis sur rendez-vous.

3. Verts et Vifs

Ce service propose, aux plus de 50 ans, un panel d'activités physiques, informatiques et intellectuelles adaptées à leur situation.

Pour la saison 2021-2022, les montants du droit d'inscription et des cotisations à payer sont restés identiques à la saison 2020/2021 à savoir:

- Le droit d'inscription pour les Verviétois est de 25 €. Le droit d'inscription pour les non-Verviétois est de 42 €
- Une cotisation de 15 € pour les cours de type (A) - Cours avec participation financière supplémentaire des membres (entrée de la piscine, bus pour les promenades...). Une cotisation de 30 € pour les cours de type (B) - Cours sans participation financière supplémentaire des membres

Activités physiques :

Planning annuel :

- 33 semaines de cours.
- 3 jours d'inscriptions en septembre.
- 6 semaines d'activités " extra" au Carnaval, à Pâques et fin juin - début juillet.

En 2021, les activités physiques suivantes sont au programme jusque juin 2021 : abdos-fessiers-périnée, accord'âge musculaire, aquagym, badminton, danses, du souffle et du cœur, équilibre corporel, gymnastique, indiana, marches, mise en forme, natation, pilates, promenades, santé du dos, stretching, stretching rythmique et postural, volley, yoga et relaxation, zumba gold. Elles ont été suivies avec le même succès que les années précédentes.

- En décembre 2021, on comptait 407 membres Verts et Vifs contre 408 en 2020;
- Les activités d'été ainsi que la pétanque et les randonnées vélo ont été annulés en 2021 pour cause de Coronavirus;

Activités intellectuelles :

Les cours « intellectuels » se donnent principalement dans les locaux de l'Ecole Maurice Heuse, rue de Séroule 8. En 2021, les cours suivants ont été proposés: anglais niveau débutant (5 inscriptions); anglais niveau moyen (20 inscriptions) anglais niveau avancé (20 inscriptions).

Activités informatiques :

En 2021, notre Service Verts et Vifs a proposé 10 modules informatiques.

Ces modules sont donnés dans le local du CPI, place du Marché 11 à Verviers.

En raison des mesures sanitaires liées au Coronavirus, nos modules ont pu avoir lieu seulement à partir du mois d'octobre : 1 cours de base, 1 cours de surf , 2 cours sur Gmail, 1 cours sur Facebook, 2 cours sur les smartphones et 2 cours sur les applications de Google.

Espace universitaire ULG-Verviers

L'espace universitaire est une collaboration entre l'Université de Liège et la Ville de Verviers. Il propose des cycles thématiques de conférences à Verviers comme cela se fait depuis longtemps à Liège avec l'Espace universitaire liégeois.

En 2021, les modules ont eu lieu de janvier 2021 à décembre 2021, les cours se donnent les lundis de 14h à 16h au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier 17 à 4800 VERVIERS. Plusieurs grands sujets ont été abordés par des spécialistes (professeurs de l'ULg ou membres du personnel académique, techniciens de la Ville...). Chaque thématique compte environ 8 séances, à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine. Chaque module comporte une conférence introductive.

Le deuxième module qui s'est déroulé de novembre 2021 à décembre 2021 était « **Vieillir jusqu'ou ?** ». Ce module a regroupé +- 150 personnes.

Précédemment, le programme annuel avait été fort perturbé suite au Coronavirus.

Les membres Verts et Vifs ont un tarif préférentiel lorsqu'ils participent à ces conférences. Ils payent 2,50€ au lieu de 5,00€.

En plus de ces modules, une grande conférence est organisée une fois par mois.

Des thématiques diverses en prise directe avec des évolutions contemporaines, porteuses à la fois d'enjeux et d'opportunités pour nos sociétés sont présentées. Ce faisant, le programme concocté par l'ULg et la Ville de Verviers joue plus que jamais son rôle initial : donner accès aux informations les plus récentes dans des domaines novateurs ou en mutation afin de mieux comprendre notre quotidien et préparer l'avenir.

Les newsletters

Les newsletters sont envoyées à tous les membres Verts et Vifs disposant d'une adresse mail. Elles sont imprimées et affichées à Séroule pour les autres membres.

La newsletter est envoyée en fonction des informations à communiquer aux membres Verts et vifs.

En 2021, quatre newsletters ont été envoyées avec des renseignements divers en plus des informations journalières.

Les Aînés au Ciné

Le partenariat noué entre la Ville et le Cinépointcom (devenu Pathé) depuis octobre 2014 n'a pas été reconduit en 2021.

4. VERVI.BUS

VERVI.BUS : Service communal de transport pour personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, le VERVI.Bus est un service de transport adapté de porte à porte, destiné aux Verviétois pour se déplacer dans le grand Verviers. En temps normal, il roule les lundis et mardis de 8h à 16h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à minuit, le samedi de 13h30 à minuit, le dimanche et les jours fériés de 11h30 à 20h. Cependant, jusqu'octobre 2021, suite à la crise sanitaire le VERVI.Bus roulait les lundis et mardis de 8h à 16h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 18:30, le samedi de 13h30 à 18:30 et principalement pour les courses médicales et alimentaires.

La convention avec la Commune de Dison, élargissant le service aux Disonais et au territoire de Dison, est toujours active. Les coûts d'utilisation du service par les Disonais sont pris en charge par la Commune de Dison. En 2021, 5 chauffeurs ont été mis à disposition par le CPAS de Verviers dans le cadre de l'article 60. Depuis mars 2021, il est possible aux utilisateurs du Vervi.Bus de se rendre gratuitement au centre de vaccination. En juillet, suite à l'inondation le véhicule pour les P.M.R. a été inondé ainsi que le véhicule des affaires économiques mis à disposition au service pour les courses vaccination. Afin de répondre à la demande, la Province de Liège a mis à disposition une voiture le temps que le véhicule P.M.R. soit remplacé.

Notre service dispose toujours de 2 véhicules, le véhicule FORMA.Bus renforce le VERVI.Bus pendant les plages horaires non utilisées, à savoir de 9h00 à 15h30 et le véhicule « VISIOCOM », grâce au partenariat avec la Société Visiocom.

En 2021, le Service VERVI.Bus a effectué 3864 courses, il y a eu 326 clients.

CLIENTS V / NV	
Valide	301
Non-Valide	25
Total des clients	326

COURSES V / NV	
Valide	3667
Non-Valide	137
Total des courses	3864

Il y a eu 1010 courses pour des clients devant aller au C.R.F. et 581 courses pour le centre de vaccination de Pepinster

5. SUBSIDES

Subsides de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'Egalité des Chances, gère les demandes de subsides qui lui sont adressées. Il octroie des subsides à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- PAC - Collaboration FPS
- PlateForme de Soins palliatifs de l'Est francophone
- FPS

SECTION 3 - SANTE

1. Menu Santé :

Projet en lien avec le secteur Horéca → mise en pause jusqu'à un retour à une situation sanitaire plus propice.

2. Plaines sans tabac :

Mise en œuvre du projet « Plaines sans tabac » : installation d'une signalétique « plaines sans tabac » sur l'ensemble des espaces de jeux et des plaines communales.

Mise en place de séances de sensibilisation auprès des enfants participants aux plaines de vacances → à Pâques : impossibilité d'intervenir à cause des normes covid. En été : impossibilité en lien avec les inondations.

Dispositif inauguré par le biais d'une conférence de presse en juin 2021.

3. Vaccination COVID-19

Soutien à la campagne de vaccination par la mise en place de permanences téléphoniques (informations, aide à la prise de rendez-vous...) et l'organisation de séances de vaccination de proximité (dans les quartiers, près des écoles...).

4. Conférence Vaccin le vrai du faux :

Le 15 octobre 2021 à 19h à l'Hôtel de Ville.

Organisation d'une conférence-débat en collaboration avec l'AGEF (Association des Médecins Généralistes de l'Est Francophone), vaccin, le vrai du faux.

La conférence donnée par le Docteur Benoît Mulkens était retransmise en direct sur notre chaîne YouTube.

Au vu de la situation sanitaire, seules une quinzaine de personnes avaient été conviées à y assister en présentiel. Elle était suivie d'une séance de questions-réponses pour laquelle les citoyens avaient l'occasion de nous faire parvenir leurs interrogations par rapport au vaccin contre la covid.

5. Campagne de vaccination dans les quartiers :

Des séances de vaccination de proximité ont été réalisées à :

- Hodimont : 22 et 29/06; 6/07
- Prés-Javais : 25/06; 02 et 09/07

Suite aux inondations, les 2èmes doses ont été données en une seule séance organisée à la Bibliothèque le 27/07.

6. Campagne de vaccination avec le bus de la Province :

A quatre reprises, le bus de la Province a pris ses quartiers sur Verviers afin de toucher un maximum de personnes pour deux campagnes de vaccination covid.

Ces deux campagnes se sont faites en collaboration avec l'AGEF.

Les 21/09/2021 de 9h à 18h (1ère dose) et le 12/10 de 9h à 18h (2ème dose) le bus était présent rue aux Laines en face de l'EP.

Les 27/10 de 8h30 à 12h30 (1ère dose) et le 17/11 de 8h30 à 12h30 le bus était présent sur le campus de l'Athénée Royal Verdi rue des Wallons 57

7. Suivi psychosocial post-inondations

Une personne du service a été désignée en tant que « responsable inondations » dans le cadre de la coordination mise en place par l'AVIQ afin d'assurer les demandes d'ordre psychosocial ainsi que les réponses à y apporter.

8. Journée de lutte contre le Sida : en collaboration avec la plateforme COVRAS.

1er décembre 2021 : Distribution de matériel préventif et d'information devant les écoles secondaires de Verviers à la fin des cours (temps de midi).

9. DIA'Logue :

Suite à une demande qui a émergé lors de la rencontre entre professionnels à l'occasion de la journée du diabète 2020, une équipe rassemblant des acteurs du domaine de la santé de la région verviétoise a été créée afin de mettre en place des groupes de parole pour personnes diabétiques et leurs proches. Les groupes se réuniront tous les 2èmes jeudis du mois de 14h à 16h dans le local des Verts et Vifs rue de Séroule.

Le projet a été lancé à l'attention des professionnels lors d'une réunion en vidéo conférence le 28 octobre 2021.

La réunion de lancement pour le public devant se faire le 16 novembre 2021 et le premier groupe de décembre ont dû être annulés faute de participants.

Les réunions DIA'Logue ont démarré en février 2022.

10. Soutien à la Journée Mondiale du Diabète : 15 novembre 2021.

Lancement du projet DIA'Logue à l'attention du public lors d'une séance d'information à la Bibliothèque. Cette séance d'information a dû être annulée faute d'inscriptions.

11. Soutien à la campagne Octobre Rose :

Mise en couleur du Perron, place du Marché + info sur les réseaux de communication de la Ville.

12. Soutien à la campagne des Iles de Paix :

Relai de la campagne sur les réseaux de communication de la Ville.

SECTION 4 - DIVERS

Demandes de renseignements

Le Service de l'Égalité des Chances et de l'Intégration reçoit et répond régulièrement aux demandes d'informations d'ordre social (garde d'enfants, aide à domicile, loisirs aînés, logement, avantages sociaux, problèmes juridiques d'ordre social, ...).

INSTRUCTION PUBLIQUE

SECTION 5 - AFFAIRES GÉNÉRALES

Par souci d'unité, c'est l'année scolaire 2020-2021 qui est relatée dans le présent rapport administratif.

- L'Enseignement communal compte 14 implantations dont 12 d'enseignement fondamental ordinaire, 1 d'enseignement maternel ordinaire et 1 d'enseignement primaire spécialisé pour 11 directeurs(trices) d'école. 8 de ces implantations bénéficient d'un encadrement différencié.
- Deux directeurs d'école ont bénéficié d'un congé pour mission.
- Deux gardiennats ont été ouverts pendant les « petits » congés scolaires.
- L'inspection médicale des élèves des écoles primaires et maternelles a été confiée au Service de Promotion de la Santé à l'école de la Province de Liège.
- Le service de l'Instruction publique a présenté 300 dossiers de remplacement tous confiés à des enseignants temporaires.

SECTION 6 - ENSEIGNEMENT MATERNEL

1.- Organisation

L'organisation de l'enseignement maternel est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

A.- Ouverture de classes en cours d'année scolaire 2020-2021

a.- Au 21 septembre 2020 :

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Petit-Rechain.

b.- Au 18 janvier 2021 :

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école des Boulevards.

c.- Au 8 mars 2021 :

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école Pierre-rapsat.,

d. Au 4 mai 2021 :

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école des Boulevards,
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Lambermont.

- B.- Nombre d'élèves :
- ★ au 30 septembre 2016 : 794
 - ★ au 30 septembre 2017 : 768
 - ★ au 30 septembre 2018 : 732
 - ★ au 30 septembre 2019 : 722
 - ★ au 30 septembre 2020 : 699

2.- Personnel :

- A.- Traitements :
Tous les emplois sont subventionnés.
- B.- Nominations au 1^{er} avril 2021 :
NEANT.
- C.- Congés.
- Interruption partielle de carrière pour 7/36 : 1 agent.
 - Congé pour exercer d'autres fonctions : 1 agent.
 - Congé pour motif impérieux d'ordre familial : 2 agents.
 - Congé pour prestations réduites pour raison sociale et familiales : 1 agent
 - Congé pour prestations réduites pour raison de convenance personnelle : 2 agents
- D.- Engagements d'agents pour la promotion de l'emploi :
- a. 3 puéricultrices à quatre-cinquièmes temps (26,60 heures) : sur les 11 emplois de puéricultrice.
- E.- Encadrement différencié :
7/26^{èmes} pour l'école de la place Geron ont été accordés.
Ces périodes ont été confiées à un agent nommé à titre définitif.
- F.- Engagements d'agents APE (anciennement PTP) (4/5e temps).
- 4 assistantes aux institutrices maternelles se sont vues confier des emplois à 4/5^e obtenus pour les écoles du Nord, Carl Grun, de l'Est et de Petit-Rechain.
- G.- Disponibilités.
Partielle précédant la pension de retraite : 2 agents à quart temps
- H.- Démission(s):
1 agent à la pension prématurée.

SECTION 7 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.- Organisation :

L'organisation de l'enseignement primaire est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.
La population scolaire inscrite au 15 janvier qui précède détermine un capital périodes pour chaque école.
Les emplois sont calculés d'après ce capital périodes.

Nombre d'élèves :

- ★ 30 septembre 2016 : 1609
- ★ 30 septembre 2017 : 1645
- ★ 30 septembre 2018 : 1615
- ★ 30 septembre 2019 : 1586
- ★ 30 septembre 2020 : 1533

2.- Personnel :

- A.- Traitements :
Tous sont subventionnés.

Maîtres spéciaux :

- ★ 271 périodes d'éducation physique,
- ★ 121 périodes d'adaptation et d'adaptation à la langue de l'enseignement,
- ★ 230 périodes de FLA,
- ★ 24 périodes de missions collectives,
- ★ 17 périodes de Primo et assimilés,
- ★ 19 périodes de religion protestante,
- ★ 55 périodes de religion islamique,
- ★ 44 périodes de religion catholique,
- ★ 45 périodes de morale,
- ★ 4 périodes de religion orthodoxe,
- ★ 56 périodes de seconde langue,
- ★ 103 périodes de philosophie et citoyenneté.

B.- Nominations au 1er avril 2021 :

- 4 agents pour les maîtres spéciaux.
- 2 agents primaire à temps plein.
- 1 agent primaire à mi-temps.

C.- Congés.

- Interruption de carrière : 1 agent.
- Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental : 2 agents
- Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles : 2 agents.
- Congé pour exercer d'autres fonctions : 2 agents
- Congé pour mission : 1 agent
- Congé prestation réduite mi-temps thérapeutique : 1 agent
- Congé pour prestations réduites enfants de moins de 14 ans : 1
- Disponibilité pour convenance personnelle : 1 agent

D.- Disponibilités.

Pour maladie :

- 3 agents.

Partielle précédant la pension de retraite :

- 1 agent à temps plein
- 11 agents à ¼ temps. (néant pour les maîtres spéciaux)

E.- Démissions.

- 3 agents pension.

F.- Engagements d'agents PART/APE (4/5e temps ou ½ temps).

- 2 assistantes aux institutrices primaires se sont vues confier des emplois à 2 x 2/5^e temps aux écoles de Hodimont et des Hougnés ainsi qu'aux Boulevards et aux Linaigrettes,
- 1 assistante aux institutrices primaires s'est vue confier un emploi 4/5^e temps à l'école d'Ensival,
- 1 assistante au personnel auxiliaire de l'éducation s'est vue confier des emplois à 2 x 2/5^e temps aux écoles du Centre et d'Ensival,
- 1 assistante au personnel auxiliaire d'éducation s'est vue confier un emploi à ½ temps à l'école de Petit-Rechain.
- 1 éducatrice s'est vue confiée un emploi à ½ temps à l'école de Maurice-Heuse.
- 1 logopède s'est vue confiée un emploi à ½ temps à l'école de Maurice-Heuse.

SECTION 8 - ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1.- Organisation

A.- Nombre d'élèves :

- ★ au 30 septembre 2014 : 235
- ★ au 30 septembre 2015 : 268
- ★ au 30 septembre 2016 : 217
- ★ au 30 septembre 2017 : 213
- ★ au 30 septembre 2018 : 226
- ★ au 30 septembre 2019 : 231
- ★ au 30 septembre 2020: 231

2. Personnel

A.- Traitements :

Ils sont tous à charge de la Communauté française.

22 titulaires de classe définitifs.

Cours spéciaux :

- * 152 périodes d'enseignement individualisé,
- * 40 périodes d'activités éducatives,
- * 40 périodes d'éducation physique,
- * 10 périodes de religion catholique,
- * 6 périodes de religion protestante
- * 10 périodes de morale non confessionnelle,
- * 10 périodes de religion islamique,
- * 2 période de religion orthodoxe
- * 18 périodes d'éducateur APE.
- * 16 périodes logo APE
- * 20 périodes de philosophie et citoyenneté.
- * 334 périodes Intégration Permanente Totale
- * 231 Paramédical

B.- Nomination au 1er avril 2021.

2 agents

C.- Disponibilité pour maladie.

Néant

D.- Congés.

- Congé pour prestation réduites enfants moins de 14 ans : 1 agent
- Congé pour interruption partielle de la carrière : 1 agent
- Congé mi-temps thérapeutique : 1 agent

E.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite

- 3 agents à ¼ temps
- 1 agent à temps plein

D.- Démission

1 agent (mise à la pension)

SECTION 9 - COMMISSION PARITAIRE LOCALE (COPALOC)

La Commission paritaire locale s'est réunie :

- le 17.02.2020
- le 02.04.2020
- le 25.05.2020
- le 08.11.2021

SECTION 10 - DESIGNATIONS DANS DIVERSES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

Les Conseils de participation, chacun en ce qui les concerne, sont chargés :

- de débattre du projet d'établissement sur la base des propositions qui lui sont remises par les délégués du Pouvoir organisateur;
- de l'amender et de le compléter;
- de le proposer à l'approbation du Ministre dans le mois qui suit son adoption par le Conseil de participation;
- d'évaluer périodiquement sa mise en oeuvre;
- de proposer des adaptations au moins tous les trois ans;
- de remettre un avis sur le rapport d'activités qui devra être rédigé chaque année conformément aux instructions qui seront données en temps utile
 - Suite à la démission de trois Conseillers communaux, trois nouveaux membres de droit au sein des différents Conseils de participation ont été désignés.
 - Suite à la démission d'une Conseillère communale, l'autorité communale a procédé à la désignation d'un remplaçant au sein des Conseils de participation des écoles communales.

Le Denier de l'Ecole Communale D'Ensival asbl :

Cette ASBL met à disposition de l'école communale d'Ensival un bus scolaire et en contre partie, sur base d'une convention, la Ville de Verviers verse à ladite ASBL un montant annuel. Aussi, afin de répondre au prescrit de l'article 144bis de la loi communale, il a été procédé à la désignation au sein de ladite asbl d'un délégué de la Ville à l'Assemblée Générale et d'un administrateur pour représenter la Ville.

La Commission Zonale de Gestion des Emplois :

Cette Commission est en charge de la gestion administrative des membres du personnel enseignant par le biais des réaffectations, des rappels en activité de service, des compléments de charge, et des répartitions des emplois non statutaires pour les postes de puéricultrices de l'enseignement. Aussi, suite au départ de deux membres effectifs, le Collège communal a désigné un nouveau membre effectif et deux membres suppléants au sein de cette Commission.

La Commission paritaire locale :

La COPALOC est une assemblée créée auprès de chaque Pouvoir Organisateur et a pour objet principal de délibérer sur les conditions générales de travail, sur les différents entre membres du personnel et PO, sur la mise en place des règles complémentaires aux dispositions statutaires, etc.. Aussi, suite aux changements tant politiques qu'administratifs, le Collège communal a procédé à la désignation d'un nouveau membre effectif et de quatre nouveaux membres suppléants au sein de ladite Commission.

La Commission pédagogique :

- La déclaration politique communale de la Ville de Verviers a pour but de garantir un enseignement de qualité au sein de notre commune. A cette fin, il a été proposé de constituer une Commission pédagogique qui serait un lieu privilégié d'échanges multilatéraux dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement et des performances du système éducatif des écoles communales de la Ville de Verviers. Aussi, l'autorité communale a accepté, d'une part la proposition des missions à remplir par cette assemblée et, d'autre part, la proposition de désignation des différents membres devant la composer et ce suite à un avis unanimement favorable de la COPALOC.
- Suite à la démission d'un membre effectif pour cause d'incompatibilité et au départ d'un deuxième membre pour cause de mise à la pension de retraite, l'autorité communale a procédé à la désignation de deux nouveaux membres au sein de la Commission pédagogique.

La Commission de sélection :

Sur base du décret du 14 mars 2019, le Pouvoir Organisateur a été tenu de mettre en place une Commission de sélection chargée d'auditionner les candidats au poste de directeur d'école.

Aussi, suite à la démission d'un Conseiller communal membre effectif de la Commission de sélection ainsi qu'au départ d'un membre effectif à la pension de retraite, l'autorité communale a procédé à la désignation de deux nouveaux membres.

Le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)

Afin de permettre au CECP de mettre à jour leur liste des représentants du issus des communes et des provinces au sein des Commissions Zonales de Gestion des Emplois (CZGE), l'autorité communale a désigné un membre effectif et deux membres suppléants.

SECTION 11 - ADOPTION DE REGLEMENTS

Divers documents élémentaires au bon fonctionnement de nos écoles communales ont été approuvés par le Conseil communal à savoir :

- Le règlement de travail pour l'enseignement fondamental ordinaire et l'enseignement spécialisé
- Les règles complémentaires aux dispositions statutaires dans l'enseignement

SECTION 12 - CONVENTIONS.

Afin de régulariser la situation administrative d'une personne qui travaille bénévolement dans nos écoles, une convention de volontariat a été signée et approuvée par l'autorité communale.

SECTION 13 - APPEL DANS LE CADRE D'UN REMPLACEMENT D'UNE DIRECTION D'ECOLE

- Un appel à candidatures dans une fonction de directeur dans un emploi non vacant a été lancé pour l'école communale de Lambermont. Cet appel a été approuvé d'une part, par la COPALOC et, d'autre part, par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à cette fonction, un candidat y a été désigné.
- Un appel à candidatures dans une fonction de directeur dans un emploi non vacant a été lancé pour l'école communale des Hougnes. Cet appel a été approuvé d'une part, par la COPALOC et, d'autre part, par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à cette fonction, un candidat y a été désigné.
- Un appel à candidatures dans une fonction de directeur dans un emploi non vacant a été lancé pour l'école communale des Hougnes. Cet appel a été approuvé d'une part, par la COPALOC et, d'autre part, par l'autorité communale compétente. A l'issue de l'examen d'accès à cette fonction, un candidat y a été désigné.

SECTION 14 - NOMINATIONS DANS UNE FONCTION DE DIRECTEUR

- L'emploi dans une fonction de directeur à l'école communale Carl Grün/Est étant devenu vacant à la date du 1^{er} septembre 2020, l'autorité communale a nommé, dans ce poste à cette même date, Mme BREUER Laurence, institutrice maternelle regroupant toutes les conditions requises pour prétendre à cette nomination.
- L'emploi dans une fonction de directeur à l'école communale d'Ensival étant devenu vacant suite à la démission de la directrice, l'autorité communale a nommé dans ce poste au 1^{er} avril 2021, Mme Véronica LIZ GUTIERREZ, institutrice primaire regroupant toutes les conditions requises pour prétendre à cette nomination.
- L'emploi dans une fonction de directeur à l'école communale d'enseignement spécialisé Maurice-Heuse étant devenu vacant suite à la mise à la pension de retraite du directeur au 1^{er} mars 2021, l'autorité communale a nommé, dans ce poste à cette même date, Mme RENSONNET Laurence, institutrice maternelle regroupant toutes les conditions requises pour prétendre à cette nomination.

SECTION 15 - ATTRIBUTION DE MARCHES

- Afin de permettre à l'école communale d'enseignement spécialisé Maurice-Heuse de mener à bien sa mission dans le cadre du projet « le numérique au service du plaisir d'apprendre », le marché d'acquisition de 14 iPad a été attribué à l'entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante à savoir JUST SWITCH.

- Afin de répondre aux besoins spécifiques de nos écoles communales en matière de mobilier scolaire, le marché a été attribué à l'entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante à savoir ALVAN.
- Afin de mener à bien le projet sport à l'école communale d'Ensival (option foot), trois formateurs ont été consultés avec comme critères de sélection prioritaires l'expertise avec les jeunes enfants, la disponibilité aux heures requises et la détention d'un titre pédagogique. Sur base de ces critères, le marché a été attribué au standard de Liège et ce pour 4 ans sous réserve des inscriptions budgétaires aux exercices financiers concernés.
- Afin de promouvoir l'enseignement communal et plus particulièrement l'école communale GERON, l'autorité communale a marqué son accord sur la consultation de trois firmes afin de mettre en place une campagne de publicité pour la réalisation de deux capsules vidéo. Ce marché, passé par facture acceptée, a été attribué à l'entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante à savoir VGH Production.
- Afin de sécuriser deux de nos écoles communales ne disposant plus de conciergerie, l'autorité communale a marqué son accord sur la consultation de trois firmes afin d'installer des caméras de surveillance qui seraient activées aux heures non scolaires et durant les vacances scolaires. Ce marché, passé par facture acceptée, a été attribué à l'entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante à savoir ESI Informatique.
- L'école communale de Hodimont étant un établissement repris en encadrement différencié, l'autorité communale a marqué son accord sur la consultation de trois firmes afin d'acquérir dix PC portables pour équiper les classe. Ce marché, passé par facture acceptée, a été attribué à l'entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante à savoir ESI Informatique.
- L'école communale de Nord étant un établissement défini comme « école numérique », l'autorité communale a marqué son accord sur la consultation de trois firmes afin d'acquérir dix PC portables pour équiper les classe. Ce marché, passé par facture acceptée, a été attribué à l'entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante à savoir FLAG 2000.
- Afin de permettre aux élèves de son école l'apprentissage des outils numériques, l'autorité communale a marqué son accord sur l'achat de douze tablettes pour l'école communale des Linaigrettes via la centrale d'achat « Ecole numérique - digital waqllonia.be - CSC n° 06.01.04-16F66 ».

SECTION 16 - AVANTAGES SOCIAUX

- Dans le cadre du dossier des avantages sociaux et afin de se positionner sur les lignes directrices à venir dans ce dossier, l'autorité communale a désigné l'avocat à qui donner mandat pour défendre le dossier, a désigné l'Echevin des Finances et l'Echevin de l'Instruction publique pour le suivi, décidé de poursuivre l'examen de l'organisation par la commune de toutes les garderies dans les deux réseaux et de provoquer une réunion avec les représentants des écoles libres pour la recherche d'une solution négociée.
- Afin de poser l'organisation quant à la gestion du dossier des avantages sociaux, l'autorité communale a pris acte du calendrier proposé.

SECTION 17 - AUTRES

Participation d'une école au projet « défi génération Zerowatt ».

L'accord a été donné pour l'inscription d'une école communale, à savoir Petit-Rechain, au projet « défi génération Zerowatt ».

Pôles territoriaux

- Dès la rentrée de septembre 2022, le mécanisme d'intégration des enfants à besoins spécifiques va être remplacé par la mise en place de pôles territoriaux. Il y aura 70 pôles tous réseaux confondus et répartis par zone sur l'ensemble de la FWB. Pour être pôle, il faut regrouper au minimum 12.300 élèves dans les écoles ordinaires appelées à devenir partenaire.

- L'autorité a marqué son accord de principe pour la candidature de l'école d'enseignement spécialisé Maurice-Heuse en qualité de pôle territorial et donner mandat à l'équipe d'intégration de l'école en collaboration avec le coordinateur pour poursuivre les démarches en vue de la candidature.
- L'accord a également été donné sur l'envoi d'un courrier aux différents pouvoirs organisateurs concernés par un éventuel partenariat.
- Afin de permettre à l'école d'enseignement spécialisé Maurice-Heuse de se positionner en qualité de pôle territorial, l'autorité a accepté de signer la pré-convention de coopération avec la Ville de Verviers, en sa qualité de PO du projet de pôle territorial dont l'école siège est l'école communale Maurice Heuse sise Chaussée d' Heusy, 98/100 à 4800 Verviers (N° Fase: 2351).

Donation

Le Collège communal a soumis au Conseil communal le dossier relatif au don, par des citoyens sensibles à la fracture numérique et l'inégalité entre enfants, de deux ordinateurs pour les écoles communales. L'autorité a marqué son accord sur cette demande.

Inondations

Afin de gérer au mieux la rentrée scolaire suite aux inondations, l'autorité communale a marqué son accord sur un projet de courrier à distribuer aux parents des écoles sinistrées à savoir l'école de l'Est, d'Ensival, de Hodimont et du Centre.

Changement d'horaire

L'autorité communale a marqué son accord sur un changement d'horaires à l'école communale Maurice-Heuse et ce afin de résoudre certaines problématiques à savoir :

- ✓ L'heure tardive à laquelle les enfants rentrent chez eux
- ✓ L'augmentation des difficultés rencontrées sur le temps de midi
- ✓ Le temps de travail presté par le personnel de garderie
- ✓ Le personnel d'entretien pourrait finir de travailler 30 minutes plus tôt.

Mise à disposition d'un local communal

Afin de permettre à l'école du Centre d'ouvrir une classe supplémentaire, le Collège communal a marqué son accord sur l'occupation de l'étage de la salle DEVAUX dès la rentrée scolaire. En effet une classe DASPA occupe déjà le rez-de-chaussée et l'infrastructure de l'école ne permet pas d'accueillir une classe supplémentaire.

Plans de pilotage

- Excepté le plan de pilotage de l'école communale de Hodimont, l'autorité communale a approuvé l'ensemble des plans de pilotage adaptés des écoles communales.
- Par son courrier, la Fédération Wallonie-Bruxelles nous signifiait que le Plan de Pilotage de l'école communale de Hodimont ne satisfaisait pas aux conditions de conformité et d'adéquation déterminées par le Gouvernement. L'école est donc entrée dans un processus particulier de suivi rapproché en vue d'aboutir à un contrat d'objectifs. La directrice de cet établissement a donc procédé aux adaptations émises tant par le DCO (Délégué au contrat d'objectif) que par la DZ (Directeur de zone) et a présenté ainsi son Plan de Pilotage adapté qui a été validé par l'autorité communale.
- M. HENRARD et M. RENSONNET n'étant plus au sein de notre administration, l'autorité communale a désigné M. Georges CLEMENT, coordinateur administratif, en qualité de référent pilotage auprès du CECP.

Déclaration des emplois vacants

En application du Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné, l'autorité a arrêté la liste des emplois vacants au 15 avril 2021 qui seront ouverts aux nominations définitives en 2022 s'ils sont toujours vacants au 1er octobre 2021.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DE M. LE TROISIEME ECHEVIN, J-F CHEFNEUX

SECTION 1 - AFFAIRES CULTURELLES

1.- Clôture de l'Année musicale 2020

2020 devrait être une année culturelle particulièrement riche d'un point de vue musical, puisque Verviers fêtait le 200ème anniversaire de la naissance du violoniste Henry Vieuxtemps et le 150ème anniversaire de la naissance du compositeur Guillaume Lekeu.

A l'initiative de l'Echevinat de la Culture, différents acteurs culturels actifs dans le domaine de la musique avaient décidé de coordonner leurs initiatives pour faire de cette année de commémoration une année musicale exceptionnelle. En raison de la pandémie, seules les premières activités prévues avaient pu être organisées. Le 16 février, un concert Henry Vieuxtemps avait été organisé à l'église Saint-Remacle dans le cadre de la programmation des Concerts du Dimanche Matin. Les 22 et 23 février, l'A.S.B.L. Prix artistiques de la Ville de Verviers avait organisé au Conservatoire une nouvelle édition de son concours de violon qui fêtait son 100ème anniversaire.

Les lauréats du concours qui n'avaient pas pu recevoir leur prix en raison de la pandémie ont été mis à l'honneur à l'occasion d'une manifestation organisée le 18 septembre 2021 en collaboration avec Verviers-Ambition qui inaugurerait à cette occasion son parcours des Verviétos célèbres en plaçant le panneau consacré à Henry Vieuxtemps à la chocolaterie Darcis qui a créé des chocolats « Vieuxtemps » à cette occasion.

2.- Projet Ville/ULiège

La collaboration entre la Ville de Verviers et l'Université de Liège s'est poursuivie. Durant l'année 2021 (une nouvelle convention a été approuvée par le Conseil communal en date du 28 juin 2021), 5 grandes conférences (au lieu de 7) ont pu être organisées, deux en virtuel et trois dans la salle du Centre culturel avec une moyenne de 150 personnes présentes. Seul le module de cours de l'Espace Universitaire ULiège/Verviers relatif au vieillissement a pu être organisé.

3.- Subside exceptionnel COVID - Relance Culture

La pandémie de COVID-19 et les diverses mesures d'urgence prises par le Conseil national de sécurité à partir de mars 2020 en vue de limiter la propagation du virus ont eu pour effet de mettre à l'arrêt la grande majorité des activités culturelles. Pour stimuler la relance des activités culturelles à Verviers, la Ville a souhaité venir en aide aux acteurs culturels et aux gestionnaires de lieux à vocation culturelle (totalement ou en partie) dont l'activité se situe sur le territoire de la Ville de Verviers et qui ont été impactés de manière exceptionnelle par la crise.

Des subsides de deux ordres étaient prévus :

- un subside accordé aux acteurs culturels (association ou organisme actif dans la promotion, la création, la production ou la diffusion de tous types d'expression artistique ainsi que dans le domaine de l'éducation permanente) dont l'activité se situe essentiellement sur le territoire de la Ville de Verviers et qui ont été impactés de manière exceptionnelle suite aux mesures d'urgence prises par le Conseil National de Sécurité.
- un subside accordé aux gestionnaires de lieux à vocation culturelle (association ou organisme ayant parmi ses activités la gestion et la mise à disposition d'un lieu contribuant à l'animation et aux activités culturelles tels que salle de spectacle, galerie d'art...) situés sur le territoire de la Ville de Verviers et qui ont été impactés de manière exceptionnelle suite aux mesures d'urgence prises par le Conseil National de Sécurité.

Le Conseil communal du 25 octobre 2021 a approuvé le *Règlement communal relatif à l'octroi d'un subside exceptionnel en faveur des acteurs culturels et gestionnaires de lieux à vocation culturelle ayant été impactés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.*

21 organismes ont rentré un dossier et se sont partagé l'enveloppe de 50.000 € inscrits au budget 2021, soit un subside de 2.380,00 € par association liquidé en deux tranches (organismes bénéficiaires : Aca Nova A.S.B.L.,

ABC&Design, Action et Recherche Culturelles Verviers A.S.B.L., Ageba Sprl (The Spirit of 66), Atelier du Prince, Chœur de la Ville de Verviers, Comité Culturel Saint-Remacle Verviers A.S.B.L., Jazz à Verviers A.S.B.L., la Maison de la laïcité de Verviers A.S.B.L., La Villa Sauvage A.S.B.L., Les Events des Leûps A.S.B.L., Les Minières A.S.B.L., Look at Music A.S.B.L., MédiaCité A.S.B.L., Musicales Guillaume Lekeu A.S.B.L., Œuvres Paroissiales de Stembert A.S.B.L., Pims Prod A.S.B.L., Présence et Action Culturelles Régionale Verviers A.S.B.L., Théâtre du Souffle A.S.B.L., Verviers Music Festivals A.S.B.L., Zone-Art A.S.B.L.)

4.- **Subsides conventionnels**

- **Centre culturel de Verviers A.S.B.L.**

Subside de fonctionnement

En séance du 3 juin 2021, le Collège communal a fixé le montant de la dotation communale au profit de l'A.S.B.L. Centre culturel de Verviers, à 533.636,51 € (versement mensuel de 44.469,7 €).

Comptes 2020 et budget 2021

Les comptes annuels 2020 ont été présentés au Collège communal le 1^{er} juillet 2021 et approuvés par le Conseil du 6 septembre 2021.

- **Védia A.S.B.L. (Télévesdre)**

Subside numéraire

En séance du 9 décembre 2021, le Collège communal a approuvé le montant à allouer en vertu de l'application de la convention de partenariat du 01 janvier 2002 liant la commune de Verviers à l'A.S.B.L. Télévesdre et de l'avenant à la convention de partenariat du 21 septembre 2020, le tout s'élevant à 122 093,40 €

Comptes 2020 et budget 2021

Les comptes annuels 2020 ont été présentés au Collège communal le 10 novembre 2021 et approuvés par le Conseil du 29 novembre 2021.

- **Ludothèque de Stembert**

En date du 27 juin 2016, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et la Ludothèque de Stembert avec reconduction tacite. Un subside de 3.000€ était prévu au budget 2021 pour la Ludothèque.

5.- **Subsides divers**

- **Jazz à Verviers**

L'édition 2021 du Jazz à Verviers Music Festival s'est tenue du 10 septembre au 30 octobre 2021. Il a été comme chaque année l'occasion de faire de splendides découvertes et de réentendre des musiciens confirmés. Suite à la crise du COVID, la programmation initialement prévue a dû être modifiée. Vu la grande difficulté de faire se déplacer des musiciens étrangers, ce sont presque uniquement des artistes de la Communauté Wallonie-Bruxelles qui ont finalement été programmés au Centre touristique de la Laine et de la Mode, au Centre culturel de Verviers, à Saint-Vith ou à Malmédy (El Hassan Chatar - Concert La Paix; Music of the Phrase - Reggie Washington - Fabrice Alleman; Johan Dupond et Yves Teicher - Hommage à Trenet; Tribute to Didier Lockwood - Alexandre Cavalière; Guy Cabay quintet; Quand le Jazz.....Quand le Jazz est là)

Le Festival Jazz à Verviers a, en 2021, reçu un subside de 5000 € provenant de l'allocation Subsides culturels divers du Service de la Culture.

- **Les Musicales Guillaume Lekeu**

A l'exception du concert du trio de saxophones tenu le 24 octobre 2021 en l'église de Heusy, l'ensemble des activités prévues dans le cadre des Musicales Guillaume Lekeu 2021 ont dû être annulées (pandémie et inondation) et seront reprogrammées en 2022. Les Musicales Guillaume Lekeu ont en 2021 reçu un subside de 2.500 € provenant de l'allocation Subsides culturels divers du Service de la Culture.

- **Payements : partenariats, soutiens et subsides**

Les payements prévus au budget communal ont été effectués aux entités à vocation culturelle telles que les Territoires de la Mémoire. Des subsides ont également été accordés aux A.S.B.L. suivantes : Choeur de la Ville de Verviers, Villa Sauvage (Parcours d'artistes), Comité scientifique d'Histoire de Verviers, Dante Alighieri, Centre touristique de la Laine et de la Mode, Compagnie Fabienne Henrot, ADN - Marché de Noël Minières, Comptoir des Ressources créatives, Europalia.

SECTION 2 - ENVIRONNEMENT

A.- Problématique des déchets et propreté publique :

1.- Collecte des ordures ménagères

Statistiques

La collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Ville de Verviers est réalisée au moyen de conteneurs à puce permettant de séparer les déchets organiques des déchets résiduels.

C'est l'Intercommunale INTRADEL qui a pour mission de collecter séparément la fraction organique (conteneur vert) et la fraction résiduelle (conteneur noir) des ordures ménagères à l'aide de conteneurs individuels ou collectifs. Les éventuelles exceptions techniques ou médicales sont, quant à elles, prévues en sacs (vert pour l'organique et rouge pour le résiduel).

La collecte a lieu 3 fois/par semaine (le mardi, jeudi ou vendredi), en fonction de la zone géographique.

Sur l'année 2021, ce sont 5.465.187 tonnes de déchets ménagers résiduels qui ont été traitées à l'incinérateur d'INTRADEL à Herstal, et 2.236,374 tonnes de déchets ménagers organiques qui ont pu être bio-compostés également via INTRADEL. Le coût représentant le service minimum (collecte et traitement) se monte à 3.045.927,16 €, et celui relatif au service complémentaire est de 305.639,12 €.

2.- Collecte des P.M.C.

La collecte sélective en porte-à-porte des sacs bleus a permis de récolter 1.005,440 tonnes de P.M.C. (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons).

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre Intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat, et le collecteur (asbl TERRE).

Cette collecte a lieu toutes les 2 semaines, le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

La collecte sélective des sacs transparents a permis de récolter 109,733 tonnes de plastiques mous et étirables. Il s'agit d'une collecte temporaire sur quelques années en attendant l'adaptation et la construction de nouveaux outils de tri permettant d'accepter et trier l'ensemble des plastiques qui seront tous collectés, in fine, via les sacs bleus PMC.

Cette collecte a lieu toutes les 8 semaines, le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

3.- Collecte des Papiers-Cartons

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers-cartons a permis de rassembler 2.212,780 tonnes de papiers-cartons.

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre Intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat et le collecteur.

La collecte est assurée par l'asbl TERRE tous les 15 jours, aux mêmes dates que la collecte des PMC.

4.- Collecte du verre

La collecte du verre via le réseau de bulles à verre a permis de collecter 718,518 tonnes de verre blanc et 694,102 tonnes de verre de couleur.

Le service assure, avec l'intercommunale INTRADEL la gestion hebdomadaire de tous les sites existants.

Bulles à verre enterrées : convention avec INTRADEL

Pour rappel, une convention a été signée entre l'Intercommunale INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enfouies sur le territoire de Verviers. Cette adhésion permet de faire effectuer un entretien préventif annuel par INTRADEL (gratuit) et d'ensuite faire effectuer les réparations nécessaires après accord (payant).

Un entretien préventif a été effectué dans la courant du dernier trimestre 2020. En date du 22 avril 2021, le Collège communal a pris connaissance du rapport reprenant les réparations à effectuer sur les sites des bulles à verre du territoire. Le 23 avril 2021, la Ville marquait son accord sur ce rapport ainsi que sur le montant nécessaire pour réaliser les réparations annoncées (soit 2.342,24 € pièces, main d'œuvre et tva comprises).

Aucun enfouissement de bulles à verre n'a été prévu ni réalisé en 2021. En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de covid-19, INTRADEL n'a pas renouvelé son offre pour l'année 2021.

5.- Collecte des textiles et chaussures usagés mais réutilisables

Chiffres de Terre (collecte sur terrains publics):

Sur le domaine public, la collecte des textiles est assurée via les sites de conteneurs de l'asbl TERRE qui sont à présents au nombre de 33. Les quantités récoltées en 2021 : 492.417 kg.

Le 28 octobre 2013, le Conseil communal adoptait la convention (avenant n°1) avec l'asbl TERRE dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.

En 2020, et à la demande du SPW (ARNE - Département du Sol et des Déchets), il était nécessaire de renouveler la convention qui nous lie avec l'asbl TERRE pour la collecte des textiles usagés. Le Conseil communal du 28 juin 2021 a donc adopté la convention établie entre la Ville et l'asbl TERRE portant sur la collecte des vêtements et chaussures réutilisables et déterminant les modalités de gestion des déchets textiles via des conteneurs disposés sur le territoire communal, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

6.- Les Recyparcs

Depuis le 1er janvier 2017, pour tous les citoyens des communes affiliées, l'accès aux recyparcs (gratuit) s'effectue exclusivement sur présentation de leur carte d'identité.

En ce qui concerne les autres catégories d'utilisateurs (Communes, A.S.B.L., écoles, particuliers non domiciliés sur la zone d'activité de l'intercommunale mais y possédant une résidence secondaire...), la carte d'accès actuelle pourra continuer d'une part à fonctionner et d'autre part à être distribuée lors de nouvelles inscriptions.

L'emploi de la carte d'identité électronique (eID) à la place des cartes d'accès actuelles présente certains avantages :

- facilité d'utilisation pour les citoyens;
- réduction des tâches administratives et des coûts inhérents au remplacement des cartes;
- forme d'harmonisation avec d'autres intercommunales wallonnes

Des quotas par année civile restent imposés aux déchets verts (13m³), déchets inertes (5m³), déchets encombrants (4m³), déchets de bois (3m³), frigolite (1 m³), pneus (5 pièces) et déchets de construction contenant de l'amiante (3m³). Au fur et à mesure des passages des utilisateurs dans les recyparcs, leurs apports de déchets soumis à quota sont enregistrés grâce à leur carte personnelle. Au 1er janvier, tous les compteurs sont remis à zéro.

Intradel propose désormais aux citoyens d'apporter jusqu'à 2m³/jour au recyparc, **tous matériaux confondus**. L'apport journalier autorisé a doublé mais les quotas annuels restent inchangés.

Quel avantage :

Gain de temps pour les visiteurs : 1 visite au lieu de 2

Réduction de l'impact environnemental : Moins de déplacement

Réduction des files au recyparc : Moins de visiteurs

Atmosphère plus sereine : Réduction des refus

Remarque importante : les ménages qui ont été sinistrés lors des graves inondations de juillet 2021 peuvent se rendre aux recyparcs sans limite journalière pour déposer l'ensemble des fractions de déchets qui y sont repris.

L'informatisation des recyparcs permet d'améliorer le suivi des différents flux des déchets. Le rôle d'information et d'aide au tri se voit renforcé, la gestion des vidanges de conteneurs optimisée et l'enregistrement des données statistiques systématisé.

Verviers dispose de trois recyparcs sur son territoire (celui du Laboru est considéré comme une enclave theutoise sur le territoire verviétois), ce qui permet de bien desservir l'ensemble de la population mais aussi de « désengorger » le recyparc situé Quai de la Vesdre. Tout en rappelant que l'ensemble des recyparcs de la zone INTRADEL sont accessibles à tous les habitants de cette zone.

Au recyparc de Stembert : collecte de caisses, bacs, mobilier de jardin, seau, châssis... en plastique dur.

Depuis janvier 2019, accès aux commerçants et indépendants dans 38 recyparcs de la zone d'Intradel.

Une collecte de vélos en bon état a eu lieu le samedi 24 avril 2021.

Le samedi 16 octobre 2021, une collecte de jouets en bon état s'est déroulée dans le réseau des recyparcs au profit d'actions sociales locales.

Les déchets de plâtre sont collectés séparément des déchets encombrants dans les recyparcs de Verviers et Stembert.

Le recyparc du Quai de la Vesdre à Verviers a enregistré 48.953 visiteurs et a permis de collecter 6.526,465 tonnes de déchets.

Le recyparc de la rue Bronde à Stembert a enregistré 44.696 visiteurs et a permis de collecter 4.445,678 tonnes de déchets.

7.- La collecte des encombrants

Statistiques

Depuis octobre 2004, la collecte des encombrants est organisée en porte à porte et sur inscription.

L'asbl RCYCL collecte sur le territoire verviétois les lundis et mardis.

En 2021, RCYCL a assuré la collecte sur tout le territoire verviétois pour un coût de 163.693,19 euros TVAC auprès de 3.441 ménages inscrits. Les quantités récoltées s'élèvent à 639,178 tonnes. Il est à noter que 69,96 % du contenu des collectes a été recyclé.

8.- La collecte des sapins de Noël

Elle a eu lieu les 12, 14 et 15 janvier 2021. Cette collecte a coûté 10.505,10 € tvac.

9.- Compostage et éco-consommation

Les édu-composteurs, une équipe de bénévoles spécifiquement formés aux techniques du compostage et à l'éco-consommation, en collaboration avec le Service Environnement, ont comme objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens. Ils organisent ou participent à diverses manifestations telles des stands d'information et de sensibilisation.

Mais actuellement, cette équipe n'est plus active sur Verviers et doit être relancée.

La brochure éco-consommation et compostage éditée par la Ville de Verviers est mise gratuitement à disposition des citoyens, sur simple demande au Service Environnement, lors de manifestations, dans nos stands d'information, ...

10.- Sensibilisation, information en matière de déchets

Le Service Environnement répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'information sur l'organisation des collectes des déchets, le tri, les obligations de reprises, ...

Une autre mission du Service, celle de sensibiliser la population. Voici quelques-uns des outils :

Diffusion, dans la presse et les journaux toutes-boîtes, d'articles annonçant :

- la collecte des sapins en porte-à-porte
- les collectes de déchets
- l'Opération Rivières Propres
- l'éco-consommation
- le compostage
- ...;

Diffusion de la brochure « Eco consommation & Compostage » ...;

Stand de sensibilisation (distribution de cendriers de poches, livres de recettes anti-gaspi, sacs à vrac, pinces fraîcheurs, films alimentaires réutilisables...)

Actions locales de prévention Intradel 2021

Dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, par courrier du 23 novembre 2020, l'Intercommunale INTRADEL a proposé à la Commune d'organiser au cours de l'année 2021 deux actions relatives à la prévention des déchets :

1) Campagne de sensibilisation aux langes lavables

En janvier 2022, les langes jetables ne pourront plus être jetés dans le conteneur à déchets organiques suite à la forte évolution de la composition des langes (remplacement de la cellulose biodégradable par un polymère qui n'est pas biodégradable en biométhanisation).

L'utilisation des langes lavables est une alternative plus écologique et plus économique.

Intradel propose donc :

- En collaboration avec un coach linge lavable, l'organisation à destination des futurs parents et professionnels de la petite enfance de séances d'information via webinaires : passer de la théorie à la pratique, connaître les avantages et les inconvénients, apprendre à les entretenir au mieux...
- Distribution de brochures de sensibilisation en vue de donner des informations simples, concrètes et pratiques sur l'achat, l'entretien, le change, l'organisation de l'espace linge...
- Dans les limites budgétaires et selon les mesures sociales déjà existantes des communes, l'octroi d'une prime à l'achat d'un kit de langes lavables ou la prise en charge d'une partie de la prime octroyée par la commune et non déjà subsidiée.

2) Campagne de sensibilisation aux collations saines et zéro déchet

Les collations vendues dans les grandes surfaces ne contribuent pas à une alimentation équilibrée et ont également un impact sur l'environnement et sur le budget des ménages car elles sont coûteuses et très souvent sur emballées.

Les collations faites maison sont un moyen de lutter contre le gaspillage alimentaire. Certains ingrédients (fruits, trop mûrs, pain sec...) peuvent facilement être utilisés dans des recettes Zéro Déchet plutôt que d'être jetés.

Pour sensibiliser les ménages, réalisation d'un livre de recettes de collations saines, zéro déchet, peu coûteuses et faciles à réaliser. Des vidéos seront également développées et diffusées sur les réseaux sociaux d'Intradel et des communes participantes.

Les livrets de recettes seront fournis aux communes afin de les distribuer aux citoyens.

D'autres actions -récurrentes ou nouvelles- sont menées par l'intercommunale Intradel au cours de l'année :

- les traditionnelles collectes des vélos et des jouets sont maintenues;
- présence du véhicule de prévention d'Intradel sur les marchés communaux;
- développement de nouvelles fiches recettes, tutos, infographies pour accompagner les citoyens dans leur démarche ZD;
- animations dans les écoles et les plaines de vacances communales (juillet et août);
- sensibilisation au ZD dans les bibliothèques (lecture, ateliers, expos...)
- ...

Le Conseil communal, en séance du 25 janvier 2021, a décidé de mandater l'Intercommunale INTRADEL pour la réalisation de ces actions.

Action de sensibilisation à la problématique des déjections canines

Durant toute l'année, des panneaux et affiches « Plein les bottes des crottes » (réalisés en 2015) sont placés dans certains lieux en fonction de la problématique, ou à la demande des citoyens.

De nouveaux panneaux ont été confectionnés en décembre 2020 "On recherche le maître de Jack le Crotteur". Ces actions se poursuivront en 2022.

Lutte contre les dépôts sauvages

Tout au long de l'année, des panneaux « Notre quartier n'est pas une poubelle » sont placés sur le territoire, soit en fonction de la fréquence des dépôts, soit à la demande des citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2022.

Action de sensibilisation à la problématique du nourrissage des pigeons (et autres animaux) sur la voie publique

Des panneaux ont été confectionnés afin de rappeler l'interdiction de nourrissage des pigeons (et, partant, des autres animaux sauvages) sur la voie publique. Au-delà de l'aspect illégal de ce type de nourrissage, la communication insiste sur le fait que de tels comportements ont pour conséquence la prolifération des maladies, des fientes mais aussi des rats. Ces panneaux ont été placés dans des endroits stratégiques (parcs, squares, ...) ou encore sur des sites considérés comme prioritaires par les services de la Ville ou à la demande de certains citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2022.

11.- Nettoyement public du Centre-Ville

Depuis novembre 2008, c'est la Société OVS qui a en charge le nettoyage du centre-ville de Verviers.

Le marché de services actuel qui lie la société OVS à la Ville de Verviers porte sur la période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2022.

Leur travail consiste en la vidange et l'entretien des poubelles publiques sur la zone définie du centre-ville, le ramassage des dépôts sauvages type « encombrants », le balayage des rues (mécanique, manuel et, nouveauté, au moyen d'un aspirateur électrique), et le désherbage des trottoirs publics et bâtiments communaux.

Des réunions de suivi ont lieu régulièrement.

Le montant total des factures pour l'année 2021 s'élève à 632.069,13 € tva.

12.- Problématique des Conteneurs individuels, sacs PMC ou autres colis sortis trop tôt ou trop tard

Depuis 2009, un processus de collaboration est mis en place entre le Service Environnement et le Service des Gardiens de la Paix.

De plus depuis le 1^{er} juillet 2020, un nouvel agent constatateur a intégré le service de l'Environnement et depuis le 6 septembre 2021, un second agent constatateur est venu compléter le même service.

Dès lors lorsque des sacs PMC, des conteneurs individuels ou des colis papiers cartons sont sortis trop tôt (avant 18 h la veille du jour de collecte) ou trop tard (après le passage du collecteur), le Service Environnement fait intervenir l'agent constatateur.

Ce dernier se rend à l'adresse indiquée et demande au propriétaire du (des) sac(s), du (des) conteneur(s) individuel(s) ou colis, de les rentrer et de les ressortir pour la prochaine tournée comme le prévoient les Règlements coordonnés de Police de la Zone Vedre.

Si le contact ne peut être établi avec la personne concernée, le colis est fouillé et une sanction est rédigée sur un indice est trouvé dans le dépôt. Si le colis n'est plus conforme après la fouille, il est alors évacué par nos Services techniques. Un feuillet d'information reprenant la problématique est également laissé dans la boîte aux lettres du riverain.

S'il s'agit d'un conteneur individuel laissé de manière récurrente en voirie, il est possible d'infliger une sanction administrative sur base de l'adresse et/ou du numéro de puce.

13.- Délinquance environnementale

Depuis le mois de septembre 2021, un nouvel agent constatateur a rejoint le service Environnement, doublant ainsi les effectifs dédiés à la constatation et la poursuite des infractions environnementales.

Fin novembre 2021, les 2 agents constatateurs environnement ainsi qu'un agent technique ont pu suivre la formation officielle d'agent constatateur. Les forces en présence sur le terrain suite à cette formation représentent donc un total de 4 agents (2 au service Environnement et 2 aux services techniques).

Ainsi, en binôme avec les ouvriers-constatateurs, ces agents développent les compétences et missions pour lesquelles ils ont été engagés, à savoir la recherche et la constatation des infractions environnementales en matière d'abandon et d'incinération de déchets, les contacts, la sensibilisation et l'information à la population lors des interventions de terrain.

Dès que la situation sanitaire le permettra, les brigades « duo » pourront reprendre. Il s'agit de brigades constituées de l'agent constatateur, d'un ou deux ouvriers et d'une camionnette de la Ville. Cela permet, dans le même temps, de constater, fouiller et ramasser les dépôts sauvages d'immondices. D'où le triple avantage suivant : un gain de temps lors des interventions, une facilité lors de la fouille qui s'effectue directement dans la camionnette (améliorant aussi considérablement les conditions d'hygiène), et un périmètre couvert beaucoup plus étendu (car l'ensemble des quartiers de la Ville, y compris les plus périphériques, sont désormais couverts).

De même, dès que les conditions le permettront, une seconde version de ces brigades duo seront organisées avec les services de la Zone de Police Vesdre. L'objectif sera d'accroître le partenariat entre les deux services, mais aussi d'améliorer la présence et la visibilité sur le terrain, ainsi que d'augmenter la capacité de fouille et de poursuite des infractions environnementales.

L'outil informatif et dissuasif « autocollant orange » (très voyant) est toujours utilisé par les équipes de terrain amenées à fouiller les dépôts sauvages. Cet autocollant est apposé sur les colis fouillés avant qu'ils ne soient évacués. Il signale clairement que le dépôt est interdit, qu'il a été fouillé et qu'il peut faire l'objet d'une amende allant jusqu'à 350 €. Les logos des gardiens de la paix, de la Ville de Verviers et du n° vert "propreté publique-voirie" y sont repris.

Pour l'ensemble de l'année 2021, le renforcement du service a permis la constatation, la rédaction et le suivi de 470 infractions environnementales par les agents constatateurs environnement.

14.- Serveur propreté publique - voirie

Depuis fin novembre 2011, un programme nommé « dispatching » a été créé afin de centraliser toutes les demandes des citoyens et des Services, relatives à la problématique de la propreté publique.

Cela comprend notamment : la gestion des collectes, le mobilier urbain, les dépôts sauvages, les animaux morts, les déjections canines, l'entretien des trottoirs, ...

Ce programme permet à l'ensemble des membres du Service d'assurer un suivi des interventions, et d'obtenir une vision plus globale des problèmes liés à la propreté publique.

Ce programme est également en interaction avec le numéro vert gratuit « Propreté publique / Voirie » 0800/21.105. Tout appel sur ce numéro est encodé et traité via le dispatching.

Durant l'année 2021, nous avons encodé et assuré le suivi de 1.925 signalements.

15.- La gestion des déchets au sein des services administratifs communaux

Les divers outils de tri des déchets (PMC, papiers-cartons, piles, consommables d'impression, bouchons en plastique...) sont toujours en place. Cette action se poursuit et le Service Environnement reste à la disposition de l'ensemble du personnel communal pour toute information relative à la gestion des déchets. Cette matière est amenée à sans cesse évoluer en fonction de la législation européenne et wallonne sur le sujet. Le Service accompagnera tout changement nécessaire, à commencer par la séparation des fractions résiduelles et organiques depuis que cela est appliqué aux ménages verviétois.

16.- Commission Environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

Aucune réunion de la Commission Environnement ne s'est tenue en 2021.

17.- Campagne « BE WAPP »

Par courriel daté du 18 janvier, le Ministre de l'Environnement a annoncé la 7ème édition du "Grand Nettoyage de Printemps" prévue sur l'ensemble du territoire wallon les 25, 26, 27 et 28 mars 2021.

Le jeudi 25 mars et le vendredi 26 mars sont plus spécifiquement réservés aux écoles ainsi qu'aux entreprises. Le grand public (particuliers, associations et clubs) a la possibilité de s'inscrire pour le vendredi et/ou le samedi et/ou le dimanche.

Cette action ouverte à tous s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour une Wallonie Plus Propre : "BE WAPP". L'opération consiste à sensibiliser chaque citoyen à la propreté de notre cadre de vie et à mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à notre région en ramassant papiers, mégots, canettes, sacs plastiques et autres déchets abandonnés.

Pour participer à cette action de nettoyage, les citoyens s'inscrivent sur le site « moinsdedechets.wallonie.be » et forment une équipe (familles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, associations, écoles, de maisons de villages, comités de quartiers...) pour recevoir un kit de nettoyage (gants, gilets fluorescents, sacs PMC...). Via le formulaire d'inscription, ils choisissent la date, le créneau horaire, la/les zone(s) qu'ils souhaitent nettoyer.

En séance du 28 janvier 2021, le Collège communal a décidé de participer à l'opération "Grand Nettoyage de Printemps" 2021 dans le cadre de la campagne "BE WAPP", d'inscrire la Ville de Verviers comme coordinatrice locale afin de connaître les endroits à nettoyer et de coordonner la visibilité de l'action sur son territoire.

En raison de la pandémie de Covid-19, l'asbl Be WaPP a décidé, au regard des recommandations du Conseil National de Sécurité, de reporter cet événement annuel aux **23, 24, 25 et 26 septembre**.

Le Service Environnement s'est donc chargé d'indiquer à chaque équipe citoyenne inscrite le lieu où déposer les sacs après leur ramassage (endroit convenu préalablement avec les participants) pour une évacuation efficace de ces déchets par le Service Nettoyement.

Les 23 et 24 septembre, ce sont 6 écoles, 1 équipe associative et 3 entreprises qui ont œuvré avec leurs équipes au nettoyage de leur quartier.

Les 25 et 26 septembre, 9 équipes (citoyens, mouvements de jeunesse, associations, ...) ont nettoyé les quartiers suivants : Heusy, Ensival, Petit-Rechain, Stembert...

18.- Plan Local de Propreté

En 2019, le Ministre Régional Di Antonio sollicitait la Ville par un appel à candidatures concernant les "Plans Locaux de Propreté". Il s'agissait d'accompagner la Ville dans l'élaboration d'un plan local de propreté. A ce titre, il était possible de bénéficier d'un consultant qui viendrait l'aider à élaborer son plan local de propreté.

La Ville de Verviers a renoncé sa candidature (décision du Collège communal du 08 mai 2019) et a été retenue. Une première réunion a eu lieu le 16 octobre 2019. Cette réunion a permis de rencontrer Mme Vigneron, chargée de mission pour l'ASBL Espace Environnement (qui a suivi la Ville durant tout le processus d'établissement du plan), et de pouvoir mettre sur pied les différentes étapes de ce plan pour l'année 2020. Le 31 octobre 2020, la Région wallonne a approuvé le Plan Local de Propreté de la Ville de Verviers et la mise en place de ce plan se poursuivra en 2022 par, notamment, l'installation de caméras de surveillance.

La Ville de Verviers a reçu un subside de 25.000 € de la Région Wallonne en 2021. Ces caméras seront installées, dans un premier temps, dans l'hypercentre.

19.- Gestion des suites des inondations de juillet 2021

Suite aux inondations du mois de juillet 2021, le service de l'Environnement a confié une mission supplémentaire à l'entreprise OVS via le contrat sur le territoire du centre-ville. Dès lors, l'entreprise OVS a été mandatée par le Collège communal pour effectuer des travaux de nettoyage en urgence sur d'autres zones que son périmètre habituel. La facture se monte à 53.344,65 € tva.

Pour information, toutes les factures engendrées par ces travaux exceptionnels de nettoyage supplémentaire seront prises en charge par la SPAQUE.

B.- Energie

1.- Guichet de l'Energie

Mission de base :

Le guichet comporte toujours deux consultants. Stéphanie Grévisse (SG) bénéficie d'une réduction de temps de travail entamée en octobre 2020 et qui a pris fin en septembre 2021. Une nouvelle réduction de temps de travail d'un cinquième a pris cours début octobre 2021 pour une période d'un an.

L'espace Wallonie et le guichet réunis depuis janvier 2017 dans un bâtiment commun, plus aucune permanence décentralisée n'est organisée. Un projet se met en place pour l'organisation de permanences décentralisées à Stavelot en à partir de mars 2022.

Les consultants ont réalisé leur mission d'information en matière d'économies d'énergie dans le logement. Les thèmes principalement abordés sont : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation thermique des bâtiments, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, la ventilation, les énergies renouvelables, la réglementation PEB, la libéralisation des marchés de l'énergie (gaz et électricité) ... et suivi des primes énergie et rénovation de la Wallonie, les primes « Habitation » depuis juin 2019 et autres incitants financiers : prêt à 0%, réduction fiscale...

En 2021, les consultants du guichet ont reçu 332 visiteurs dans leur bureau, 1553 appels téléphoniques, 237 courriers/emails. Le contexte Covid a comme conséquence de transférer une partie des chiffres des visites vers les appels et les mails. Les permanences ont repris sans rdv, selon les horaires classiques au printemps 2021. Le bureau a dû être fermé du 15 juillet au 20 août pour cause d'inondation, mais n'a pas empêché les permanences téléphoniques de se tenir, tout comme en télétravail pour cause de Covid.

Dans le cadre de l'opération MéBar II (subvention d'un montant maximum de 1.365€ octroyée aux ménages à bas revenus), les consultants ont reçu 20 dossiers à traiter en 2021: visites préalables, demandes de prix et visites de vérification des travaux. Depuis l'intégration du guichet Energie d'Eupen au sein de la communauté germanophone, les communes francophones qui en dépendaient sont rattachées au GEW de Verviers en ce qui concerne les dossiers Mébar : Plombières, Welkenraedt, Limbourg, Baelen, Jalhay, Malmedy, Waimes.

Pour le reste le guichet couvre une zone d'action regroupant 13 communes : Aubel, Aywaille, Dison, Herve, Olne, Pepinster, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts et Verviers.

Promotion et sollicitations diverses :

Etant donné l'épidémie de COVID, les actions de promotion dans le but de mieux faire connaître les services du guichet de l'énergie auprès de la population ont été limitées : impression de feuillets d'information, insertion d'articles dans divers médias régionaux (bulletins communaux, la Quinzaine, Le Jour Verviers...) sous format papier et informatique (sites internet communaux), contacts avec les responsables des communes et des CPAS de la zone d'action.

Aucune séance d'information n'a pu être organisée dans les locaux de l'espace Wallonie à destination d'ASBL.

Les consultants ont participé à des formations sur des thèmes liés à l'énergie, organisées pour la plupart par le Département de l'énergie et du Bâtiment durable:

Date	Intitulé/sujet	Organisée par	Lieu	Consultant
19 oct	Formation rapports de suivi	Carole Vangoethem	Jambes	SG
12 janv	Présentation WalloReno	Cabinet	Teams	SG et GE
21 janv	Présentation chauffage bois	Valbiom	Webinaire	SG et GE
27 janv	Mise à jour auditeur logement	Ifapme Liège	Liège	SG
22 janv	Pourquoi les maisons en chanvre sont-elles si confortables à vivre?	IsoHemp	Webinaire	GE
1er fev	Réunion coordination GEW	SPW	Teams	GE et SG
22 mars	Réunion coordination GEW	SPW	Teams	GE et SG

24 mars	Formation "Passeport matériaux"	CSTC	En ligne	GE
29 mars	Réunion coordination GEW + matériaux biosourcés	SPW + Cluster écoconstruction	Teams	GE et SG
12 avril	Formation CERTIBEAU	SPW	Visio	GE et SG
26 avril	Midi du Red cube : Réduction de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain	SPW	Visio	SG
26 avril	Formation sur l'Outils CREG scan	CREG	Visio	GE et SG
3 mai	Nouveaux compteurs intelligents en Wallonie	SPW	Visio	GE et SG

Des permanences ont été assurées par les 2 consultants sur le stand du SPW dans des salons organisés en Wallonie et à Bruxelles :

Date	Salon	Lieu	Consultant
19 oct 2020	Batiréno	Namur	GE
6 mars 2021	Permanence Batibouw en ligne	En ligne	GE et SG
19 sept 2021	Journée sans voiture	Malmedy	GE
19 sept 2021	Journée sans voiture	Stavelot	SG
16 et 17 oct	Permanence à Bati-énergie	Malmedy	GE et SG
20 et 21 nov	Permanence salon Energie	Marche	GE et SG

Remarque : les contacts des consultants lors des salons organisés directement par le SPW ne sont pas comptabilisés dans ce rapport, ils sont collectés directement par le SPW à chaque fin de journée, en moyenne, cela s'approche de 40 contacts par jour.

Chacun des 2 consultants participe à des groupes de travail, visant à améliorer le fonctionnement global du réseau des Guichets, et pour ce faire se rend à des réunions organisées à Jambes avec d'autres consultants des autres Guichets (M. Elias : groupe farde et outils didactiques En plus : réunion Fai-re; Mme Grevisse : groupe communication-visibilité et média).

Le guichet a également participé à l'élaboration d'1 capsule vidéo pour internet en septembre 2021 et SG a participé à une émission sur LN24 en décembre 2021.

Les consultants renforcent à distances les équipes du SPW dans les missions de renseignement du public et de traitement des dossiers, voir tableau ci-dessous :

Objet	Activité	Consultant
Cascade téléphonique Accueil Jambes	Permanence 2 jours par semaines	SG et GE
ERANOVA	Permanence téléphonique 2 à 4 demi-journées par semaine	SG et GE
Groupe Outils collaboratifs	Réunions plusieurs fois par an	GE
Groupe Stats	Réunions plusieurs fois l'année	GE
Groupe rédaction VLW	4x par an	SG
Groupe Média	Articles média + capsules vidéo	SG
Référent	PEB	SG
Référent	Isolation	GE
Collaboration traitement rapports de suivis administration	Depuis octobre 2020	SG
Page Facebook Energie	Rédaction publications + réponses commentaires et messenger	SG

Depuis le 1er mai 2019, les activités de la CWaPE en lien avec le soutien à l'électricité verte sont transférées au SPW Energie. Il s'agit essentiellement de la gestion de l'octroi des certificats verts (CV) et des labels de garantie d'origine (LGO), l'application de la "procédure facteur "k", les primes QualiWatt, les quotas de CV ainsi que leur réduction et exonération mais aussi les questions et plaintes relatives à ces matières. Dans ce cadre, il a été demandé aux guichets énergie Wallonie de soutenir la Direction de l'Organisation des marchés régionaux de l'Énergie pour absorber cette nouvelle charge de travail.

A raison de 2 à 3 x par semaine, le guichet a tenu une permanence téléphonique pour répondre aux appels du 1718 liés aux questions photovoltaïques et ce jusqu'en mars 2020.

Depuis mars, le guichet assure des permanences téléphoniques pour la société ERANOVA qui est mandatée pour répondre aux appels Photovoltaïque du 1718.

Depuis décembre 2020, Stéphanie Grévisse traite des dossiers « Demande de Rapports de suivi pour l'Administration » dans le cadre des primes Habitation, et ce dans la mesure du possible, lorsque le travail habituel du guichet est réalisé.

Le guichet a également été sollicité par la Ville de Verviers pour un projet local « Climate Challenge », application sur téléphone pour encourager les citoyens à diminuer leurs émissions de CO2 et pour le dossier "Vers des organisations durables" au sein de l'administration communale.

La Ville de Verviers et le GAL du pays de Herve ont aussi contacté le guichet dans le cadre de l'appel à projet pour des « plateformes locales pour la rénovation énergétique.

Toutes ces sollicitations occasionnent des participations à des réunions pour les consultants et des préparations de textes ou relecture.

2.- Earth Hour

Pour rappel, il s'agit d'une action symbolique du WWF visant à inviter les citoyens à éteindre la lumière entre certaines heures, et ce pour rappeler la nécessité d'agir pour protéger notre biodiversité face au changement climatique.

Pour 2021, en raison de la pandémie de covid-19, rien n'a été prévu dans ce cadre.

3.- Nuit de l'Obscurité

L'asbl ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) -en collaboration avec d'autres partenaires- organise la Nuit de l'Obscurité, action symbolique qui vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique lié aux éclairages excessifs.

En raison de la pandémie de covid-19, elle n'a pas été organisée à Verviers en 2021.

C.- Permis d'Environnement :

Sur toute l'année 2021, ce sont 114 nouveaux dossiers qui ont été introduits :

- 104 dossiers pour les déclarations (classe 3)
- 10 dossiers pour les permis d'environnement (classe 2)

Analyse technique et suivi administratif des déclarations de classe 3 et des permis d'environnement de classe 2.

Le Service technique se charge de la visite des établissements classés en vue d'analyser si les dossiers sont complets et si les précautions en matière de protection de l'environnement sont suffisantes. Le cas échéant, des conditions complémentaires ou des suggestions d'amélioration sont élaborées.

D.- Divers :

1.- Opérations de nettoyage des bords de Vesdre

Par courriel du 6 janvier 2021, l'asbl Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (CRV) a confirmé à la Ville que la date de la prochaine opération Rivières propres, pour les Communes qui le souhaitent, a été fixée au samedi 24 avril 2021.

En séance du 25 mars 2021, le Collège communal a marqué son accord sur la participation de la Ville de Verviers à l'Opération rivières propres 2021 prévue le samedi 24 avril.

En application des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux en raison de la pandémie de covid-19, cette opération de nettoyage n'a pu être réalisée à cette date-là et a été reportée au samedi 25 septembre.

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville au Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, le Service de l'Environnement - en collaboration avec ledit Contrat - a donc organisé, le samedi 25 septembre, une nouvelle opération « Rivières Propres ».

Par ailleurs, les inondations de juillet ont complètement chamboulé ce type d'activité et particulièrement l'organisation cette année.

En effet, depuis juillet, la Ville a pu compter sur énormément de bonnes volontés pour aider à un dégageant et un nettoyage performant, et sur la durée, de la Vesdre.

La particularité cette année est que des groupements se sont formés afin d'organiser, en petits ou grands comités, des « opérations rivières propres » à répétition pendant de nombreuses semaines.

Le samedi 25 septembre, quelques heures de nettoyage auront été suffisantes à la cinquantaine de bénévoles pour récolter 15 m³ de déchets dont des pneus, parechocs, branches, plastique, blocs, laine, encombrants ou inertes (zone d'intervention : du pont du Chêne au pont Léopold, en passant par le pont Parotte).

2.- Semaine de l'arbre

2021 : Journée de l'arbre

La journée de l'arbre a eu lieu le 27 novembre 2021. Elle s'est déroulée suivant les mesures COVID en vigueur en novembre 2021 sous l'esplanade de la Cour Fischer de 9h00 à 12h30.

En 2021, la Ville de Verviers a été sélectionnée par la Région Wallonne pour bénéficier du subsidie 2021 qui consistait en la distribution de plants lors de la Journée de l'arbre. L'arbre mis à l'honneur était l'Aulne.

La distribution des différents plants a été assurée par le PCDN, le Service de l'Environnement et le Service des Plantations. Une animation et la distribution de documents en lien avec les arbres et arbustes distribués (framboisier, groseillier, cassissier, charmes, sorbiers, aulne, ...) ont accompagné cette journée.

Suite aux inondations du mois de juillet 2021, les associations présentes habituellement à côté du stand du PCDN et de l'Environnement ont dû être réduites puisque plusieurs partenaires ont été sinistrés.

Nous avons quand-même pu compter sur la présence de Natagora et Interreg Noé Noah.

3.- Comité de suivi du domaine de Séroule

Les conditions sanitaires liées à la pandémie de covid-19 n'ont pas permis de réunion de suivi en présentiel en 2021. De même, aucune réunion ne s'est tenue en visioconférence durant cette année.

Pour l'année 2022, il sera nécessaire de prévoir le renouvellement des représentants de la Ville à ce comité, étant donné les changements intervenus depuis 2019.

4.- Journée de la Biodiversité

En raison de la pandémie de covid-19, la journée complète, avec l'ensemble des activités initialement prévues, n'a pas pu avoir lieu. Une seule activité a pu se tenir en respectant les règles en vigueur à ce moment-là. C'est le samedi 22 mai 2021 qu'a été organisé un parcours style « jeu de piste ». Il s'agissait de répondre à des énigmes et de participer à des animations tout au long du parcours. La journée s'est ponctuée avec un tirage au sort des bonnes réponses pour l'obtention d'un prix.

5.- Campagne 2020 de gestion de la berce du Caucase

Pour rappel, le Conseil communal, en date du 30 mai 2011, avait adopté un règlement en matière de lutte contre les plantes invasives comprenant des interdictions, des obligations d'intervention et des conseils de gestion.

En novembre 2012, le Conseil communal avait adopté le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique (développé par l'Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre du projet LIFE+ AlterIAS).

Ce document a pour objectif de sensibiliser et d'induire un changement d'attitude positif concernant l'utilisation des plantes invasives (limiter les introductions et la dispersion de ces plantes dans les parcs, jardins, les étangs, les pépinières et le long des voiries). Il s'adresse aux professionnels de l'horticulture (horticulteurs, pépiniéristes, services publics responsables de plantations...).

La Ville de Verviers, en souscrivant au code, s'est engagé volontairement à :

1. se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique;
2. stopper la plantation de certaines espèces invasives (reprises à l'annexe I du Code);

3. diffuser de l'information sur les plantes invasives aux membres du personnel et/ou aux citoyens (différents outils de communication tels que dépliants, brochures, posters sont envoyés gratuitement aux partenaires, diffusion d'information sur le site internet de la Ville de Verviers);
4. privilégier l'utilisation de plantes alternatives non invasives;
5. participer à la détection précoce des nouvelles plantes invasives potentielles.

La Ville de Verviers a pris part à la campagne de gestion 2021 de la Berce du Caucase (plante invasive dangereuse pour la flore indigène et pour l'homme) dans le bassin de la Vesdre.

Le Service technique des Travaux a mis à disposition 3 - 4 ouvriers pour la gestion sur terrain aux périodes préconisées.

Le Service technique a complété la cartographie du Contrat de Rivière Vesdre (CRV) mais a également encodé sur le site de la Région wallonne les endroits où sont recensées des populations de berces du Caucase sur le domaine public.

Un article de sensibilisation à destination des citoyens a été publié via le site internet de la commune.

Mise à jour de l'inventaire des populations de berces du Caucase :

Le Service Environnement a centralisé les informations provenant des riverains et procédé à l'encodage des populations repérées.

Via le site de la Ville de Verviers, les citoyens peuvent signaler, sur domaine privé ou public, au Service Environnement la présence de ces plantes invasives par le biais d'un formulaire à télécharger. Une vérification est alors effectuée sur terrain pour confirmer ou infirmer la présence de berces du Caucase.

Le cas échéant, un courrier est adressé au propriétaire du terrain privé en mentionnant les techniques d'intervention (référence au règlement communal en matière de lutte contre les plantes invasives). Sur domaine public, intervention de notre Service technique.

6.- Plan Communal de Développement de la Nature - MAYA

La convention entre l'apiculteur qui gère le rucher communal - Monsieur Léon JACQUEMIN - et la ville de Verviers, a été avalisée par le Conseil communal du 25/04/2016.

Les ruches sont toujours en activité.

7.- Plan communal de Développement de la Nature 2020 - Restauration des Promenades P.D.C.N. et panneaux

En date du 18 juin 2020, le Collège communal marquait son accord sur la proposition du Service technique, à savoir la restauration des 13 promenades du P.C.D.N. et des panneaux de départ de chaque promenade. Le subsidie est de maximum 5.000 € et ces réalisations ont eu lieu en 2021 et continueront en 2022.

8.- Plan communal de Développement de la Nature 2021- Projet BiodiverCité

En date du 24 juin 2021, le Collège communal marquait son accord sur la participation de la Ville de Verviers sur le projet BiodiverCité. Cet appel à projets BiodiverCité 2021 rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du Plan "Maya" et des « Plans Communaux de Développement de la Nature ».

Le projet BiodiverCité 2021 pour lequel la Ville de Verviers a obtenu une subvention de 12.000 € consistera à la réalisation en 2022 de :

1. La distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2022
2. L'aménagement d'une nouvelle zone biodiversity-friendly au parc des Tourelles à Petit-Rechain
3. La gestion de la Renouée asiatique sur nos zones problématiques
4. L'aménagement d'un site à Ensival en un site de verger et petits arbustes non-taillés afin de créer une zone d'habitat écologique et de fraîcheur (en terme d'ilot de chaleur)

L'aménagement d'un site à Hodimont en un biodiversity-friendly via des petits arbustes non-taillés et des plantes grimpantes afin de créer une zone d'habitat écologique et de fraîcheur (en terme d'ilot de chaleur).

9.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE A.S.B.L. - Protocole d'accords 2020-2022 - Sixième convention-exécution

Pour rappel, Verviers s'était initialement engagée dans la convention d'élaboration du contrat de rivière(*), en juin 2000, et avait poursuivi cet engagement par la signature de Conventions-Exécutions ou Protocoles d'Accords successifs (octobre 2003 - juin 2006; juillet 2006 - juin 2009 prorogé jusque décembre 2010; janvier 2011 - décembre 2013; janvier 2014 - décembre 2016; janvier 2017-décembre 2019).

Le sixième protocole d'accords 2020-2022 -adopté par le Conseil communal lors de sa séance du en séance du 2 septembre 2019- a été signé le 17 décembre 2019 par les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre.

Parmi les actions à mettre en œuvre de 2020 à 2022, on cite entre autres :

- réalisation de l'égouttage sur certains tronçons dans le cadre du plan triennal;
- sensibilisation des riverains pour tenter de limiter le dépôt de déchets en bordure de cours d'eau; le rejet d'eaux usées...
- gestion de la berce du Caucase;
- participation aux opérations rivières propres;
- organisation de la journée de la Biodiversité (le cas échéant);
- ...

(*) *Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? :*

C'est un concept qui consiste à rassembler dans un partenariat tous les acteurs d'un même bassin hydrographique (en l'occurrence ici, celui de la Vesdre) en vue de définir et de mettre en œuvre, tous ensemble, un programme d'actions visant à restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau de ce bassin.

Qui fait partie de ce partenariat ?

Les communes et les provinces, les administrations publiques, les acteurs socio-économiques, scientifiques et touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs, les mouvements de jeunesse, les habitants, les amoureux de la nature, du patrimoine et les défenseurs de l'environnement...

10.- OFNI'S

Comme chaque année depuis 2014, le Contrat Rivières Vesdre (C.R.V.) a de nouveau proposé à la Ville la mise en place de barrages de déchets flottants. Pour rappel, ces barrages sont utilisés de manière temporaire sur certains cours d'eau de façon à sensibiliser le grand public à la problématique des déchets abandonnés dans et aux abords de ceux-ci. La mise en place de ces barrages permet d'interpeller les citoyens en concentrant les OFNI's (ndlr : Objets Flottants Non Identifiés) de manière très visible à proximité de lieux de passage.

En séance du 18 mars 2021, le Collège communal a marqué son accord pour la pose temporaire d'un barrage récolteur de déchets sur la Vesdre à Verviers durant un peu plus de deux semaines, soit du 02 au 20 avril 2021. Une semaine supplémentaire était prévue, mais en raison d'actes de vandalisme, le barrage a été retiré un peu plus tôt que prévu. L'endroit choisi pour la mise en place de ce barrage était le même que l'année précédente, à savoir au niveau de l'esplanade de la rue Saucy, en amont du pont Hubert Parotte. Les déchets récoltés par le barrage durant cette période ont été évacués par les Services techniques.

11.- Biodiversité - Création d'un espace didactique - Chaussée de Heusy

L'équipe LEPA a poursuivi l'entretien de cet espace didactique durant l'année 2021.

Pour rappel, a été créée à cet endroit une zone naturelle de biodiversité avec la création d'une prairie fleurie, l'installation d'abris à insectes et la plantation d'un arbre fruitier.

12.- Printemps sans pesticides en Wallonie

Pour rappel, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), l'interdiction de principe d'utilisation de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, ...) est entrée en vigueur le 1er juin 2014. Les trottoirs (appartenant au domaine public) ne peuvent plus être traités à l'herbicide. L'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est totalement interdit dans les espaces publics depuis 2019.

La campagne de sensibilisation "Printemps sans pesticides" se déroule du 20 mars au 20 juin.

Chaque participant peut organiser un événement, et bénéficier des bienfaits du beau temps, comme une balade de saison, une visite d'un jardin au naturel, une démonstration de machines de désherbage, ...

Cette manifestation vise à informer des effets de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à cette utilisation. Elle s'adresse à toute la population, soit en tant qu'acteur soit en tant que participant.

13.- RADON

Pour rappel, le radon est un gaz radioactif, formé par décroissance de l'uranium présent dans le sol et les roches, dangereux pour la santé qui se trouve dans certains sous-sols et qui peut pénétrer dans les bâtiments. Pour rappel également, l'ensemble des bâtiments communaux à risque selon la cartographie officielle (en ce compris les écoles et les crèches) ont déjà fait l'objet de ces mesures de radon durant les hivers précédents. Aucun problème majeur n'avait été détecté, et des mesures correctrices simples avaient été conseillées aux gestionnaires de certains bâtiments (la plupart du temps, afin d'y assurer une meilleure aération).

Pour 2021, la Ville a continué d'informer ses citoyens sur cette campagne provinciale via ses différents canaux de communication.

14.- Journées wallonnes de l'eau

Suite à la crise du coronavirus en 2021, les Journées wallonnes de l'eau (qui devaient avoir lieu du 13 au 28 mars 2021) n'ont finalement pas pu être organisées. Toutes les activités prévues ont dû être annulées.

15.- Permis de végétaliser

Conformément à la décision du Conseil communal du 25 septembre 2017, Verviers a mis en place un "permis de végétaliser". Ce permis a pour but d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des comités de quartier et des associations. Il vise à favoriser la nature et la biodiversité en ville, à participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie, à stimuler la dynamique de transition et à créer du lien social en favorisant les échanges avec les autres, notamment ses voisins.

Il a également pour objectif de formaliser les nombreuses demandes des citoyens verviétois concernant la verdurisation de l'espace public afin d'obtenir un cadastre exhaustif des réalisations.

Le permis de végétaliser est gratuit et permet aux demandeurs d'obtenir un appui, un soutien et des conseils de la part des services communaux. La liste des végétaux conseillés et à proscrire est disponible sur le site de la Ville de Verviers.

Les projets peuvent prendre différentes formes : pieds d'arbres, potelets (poteaux anti-stationnement), jardinières mobiles, murs ou clôtures, bacs potagers, ...

L'Administration s'engage à répondre aux demandes dans un délai d'un mois (sauf circonstances exceptionnelles).

Une signalétique adaptée est prévue pour les dispositifs de végétalisation. Ces panneaux, remis par les services de la Ville, doivent permettre de mettre en valeur les différents projets des Verviétois.

En 2021, cinq demandes ont été adressées au service de l'Environnement.

1. Une demande datée du 4 mai 2021 n'a pas été traitée. Le projet portait sur l'installation de 3 bacs à compost collectifs sur un terrain appartenant à Logivesdre.
2. Décision du Collège du 27 mai 2021 - « Plan de Cohésion sociale » - Parc Godin -> permis octroyé.
Le projet consiste en l'installation de 3 bacs à compost collectifs dans le Parc Godin.
3. Décision du Collège du 17 juin 2021 - Une riveraine - chaussée de la Seigneurie 153 -> permis octroyé.
Le projet consiste en l'installation de 2 pots de fleurs mellifères sur le trottoir, chaussée de la Seigneurie 153.
4. Décision du Collège du 24 juin 2021 - Une riveraine - Rue Raymond 35 -> permis octroyé.
5. Le projet consiste à régulariser une situation déjà existante de plusieurs bacs de fleurs et plantes sur le trottoir, rue Raymond 35.
6. Décision du Collège du 1^{er} juillet 2021 - Une riveraine - rue Raymond 37 -> permis octroyé.
Le projet consiste à régulariser une situation déjà existante de plusieurs pots de fleurs sur le trottoir, rue Raymond 37.

SECTION 3 - BIBLIOTHEQUES

1.- Service des prêts, offre documentaire et ressources informatiques

En plus de la pandémie de COVID-19 qui s'est poursuivie, l'année 2021 a également été marquée par les graves inondations de mi-juillet. Les bibliothèques ont été fermées à partir du 16 juillet. La bibliothèque de Verviers a rouvert le 3 août. Du personnel de la bibliothèque a été affecté à l'aide à la population et dans différents services durant la période de crise. Entre le mois d'août et fin octobre, les gens qui devaient remplir, en ligne, un dossier au Fonds des Calamités, pouvaient le faire à la bibliothèque. La bibliothèque d'Ensival, quant à elle, est toujours fermée car le bâtiment a subi des dégâts importants.

De plus, nous avons changé de logiciel de gestion de la bibliothèque à partir de janvier 2021. De nombreuses difficultés de fonctionnement ont été rencontrées durant les premières semaines d'utilisation.

Vu la crise sanitaire et en fonction des mesures en vigueur à différents moments de l'année, les animations ont été proposées quand cela était possible. 167 animations ont tout de même été réalisées, dont plusieurs hors des locaux, pour un public de 2 648 personnes.

Les bibliothèques de Verviers ont effectué des prêts, au minimum une fois, sur 6 960 cartes différentes. Durant la semaine de référence (du 16/11/21 au 22/11/21), 1 818 personnes ont emprunté des ouvrages. L'ensemble des sections a effectué 82 664 prêts directs (34 888 aux moins de 18 ans, 41 951 aux adultes, 5 825 aux collectivités). Il convient d'ajouter à ces prêts les transactions de retour et les prolongations et réservations faites aux comptoirs ainsi que les renseignements et conseils aux personnes.

Concernant le service de prêt inter, de leurs ressources propres, les bibliothèques de Verviers ont prêté 8418 ouvrages en prêt inter ou en dépôt à d'autres bibliothèques. La camionnette des tournées dans l'arrondissement a véhiculé 21 684 documents, ainsi que du matériel promotionnel (affiches, dépliants...).

Les bibliothèques de Verviers ont acquis 7 514 documents. Elles en ont retiré 3 671 du catalogue. L'élagage des réserves en section adultes s'est poursuivi (retrait de documents dépassés et sans intérêt patrimonial, qui n'avaient jamais été encodés dans le SIGB). 4 quotidiens et 46 revues et magazines ont été suivis par achats directs, par abonnements ou par dons.

Les recettes induites par les inscriptions et réinscriptions des lecteurs ou lectrices adultes se sont portées à 7 487,70 €.

Le service gère les relances de retards, et, en coordination avec le Service de la Recette, les contentieux. La recette induite s'est portée à 4 668,78 €. D'autres recettes ont été induites par la vente de biens (sacs) ou produits divers (photocopies; remboursement livres), pour un montant de 1 486,01 €.

2.- Espace Public Numérique (EPN)

L'EPN ouvre normalement 21 heures par semaine au public et met à disposition 8 ordinateurs et une imprimante. Suite aux inondations le local de l'EPN a servi de centre de crise puis de bureau pour différents collègues d'autres services de la Ville. Depuis novembre, c'est à l'EPN que les personnes désirant se faire accompagner pour remplir leur dossier au Fonds des Calamités, peuvent prendre rendez-vous. Environ 500 dossiers ont été ouverts via la bibliothèque et l'EPN.

En plus des personnes sinistrées, environ 3200 personnes ont été accueillies, qui fréquentent l'EPN principalement pour l'utilisation des moteurs de recherche, les e-mails, les réseaux sociaux, les jeux, la recherche d'emploi, l'apprentissage des langues (sur le site www.wallanguages.be) ou du permis de conduire, les dossiers de bourses scolaires ou de jobs étudiant-e-s, les déclarations d'impôts, le calcul d'itinéraires et de plans, ou simplement pour imprimer des documents.

La plupart des formations ont dû être annulées du fait de la crise sanitaire et du temps consacré à l'accompagnement des sinistrés.

3.- Ressources humaines

Les effectifs des bibliothèques de Verviers comptent, au 31/12/2021 : 11.1 ETP bibliothécaires ou assimilés subsidiés FWB, 1 ETP animateur multimédia subsidié FWB (EPN), 2.7 ETP employées d'administration et 1,05 ETP ouvrier. Soit un total de 15.85 ETP pour les activités bibliothèque + EPN + médiathèque, dont 12.1 sont subsidiés.

Le service a bénéficié d'étudiants et de jobistes pour les prestations des samedis matins et durant l'été.

4.- Actions spécifiques de l'opérateur direct

Participation régulière aux réunions plénières des bibliothèques de la Province.

Conception interne et diffusion locale des affiches, dépliants et annonces des activités des bibliothèques de Verviers.

Tenue à jour du site web des bibliothèques de Verviers avec agendas des activités, édition et publication de bibliographies thématiques, suggestions de lectures et listes de nouveautés. Edition d'une *newsletter* mensuelle.

Malgré les restrictions et annulations, 167 animations ont été réalisées.

Nombre d'animations par section

- Section jeunesse : 117
- Section adultes : 40
- Ensisval : 5
- Epn : 5

Public par âge

- 0-17 ans : 1 859
- 18 et plus : 789

Public par type

- Scolaires : 93
- Tout public : 18
- Encadrement de jeunes (crèches, écoles de devoirs, plaines...) : 21
- Alpha / FLE / Insertion : 4
- Public handicapés : 5
- Seniors et autres : 26

Lieu des activités

- En extérieur : 35 (écoles, plaines, Parc Godin, Maison de retraite, MJ, CCV, CCDison...)
- Dans la bibliothèque : 132

SECTION 4 - DOCUMENTATION - ARCHIVES

Tous les journaux et les revues auxquels la Ville est abonnée ou qu'elle reçoit gratuitement (150 au total) ont été enregistrés et distribués dans les différents services. Les journaux à conserver ont été dépouillés, classés et les fiches de référence se rapportant aux articles intéressants établies.

Le fichier du fonds « Documentation » continue à s'enrichir.

Le bureau s'est chargé de l'achat des ouvrages de documentation souhaités par les membres du Collège communal et les services, du renouvellement des abonnements aux publications ainsi qu'aux mises à jour de la documentation existante.

Quelque 807 dossiers (220 Archives place du Marché - 587 Archives Sommeleville) déjà archivés ont été demandés par différents services de l'Administration et leur ont été transmis après enregistrement.

Le Mouvement Communal mensuel a été scanné et transmis à la Cellule Communication pour publication sur le site de la Ville.

De la documentation sur la Ville a été fournie à 1 étudiant pour des travaux scolaires. Par ailleurs, 137 recherches ont été effectuées, à la demande des Services et du public, dans les archives anciennes et modernes, dans les documents du dix-neuvième siècle, ainsi que dans les collections de journaux. Depuis l'introduction de la messagerie électronique, le nombre de demandes de renseignements, de recherches et de documentation ainsi que leurs résultats et transmis ont considérablement augmentés.

21 lecteurs, dont 6 Verviétois et 15 personnes de communes extérieures, ont souscrit l'abonnement annuel (11,00 € ou 4,50 € avec la carte de la bibliothèque). Parmi les communes extérieures, citons : Fernelmont, Jalhay, Theux, Thimister, Liège, Dison, Soumagne, Bruxelles, Overijse, Ixelles et Nivelles.

22 personnes ont bénéficié de la gratuité, instaurée depuis le 1er janvier 2002, pour la consultation des plans de leur maison.

Au total, 181 visites de lecteurs ou chercheurs ont été enregistrées sur l'année 2021, pour les documents « Archives » et 1 pour les « registres de l'Etat civil ». La consultation des registres d'Etat civil de plus de 100 ans s'effectue au service Documentation/ Archives. Un après-midi est réservé sur rendez-vous à ces chercheurs.

453 dossiers d'affaires terminées nous ont été adressés par les autres services. Ils ont été archivés et classés. Le Service a réceptionné et classé les certificats médicaux relatifs au personnel actif. Les dossiers particuliers des membres du personnel devenus inactifs ont été complétés et reclassés aux emplacements ad hoc.

Le bureau des Archives Pont-Sommeleville a accueilli particulièrement de nombreux architectes, géomètres ou particuliers effectuant des recherches dans les archives de l'Urbanisme. Il a réceptionné, archivé et encodé les dossiers émanant des Services technique et administratif de l'Urbanisme (354) ainsi que ceux émanant du Service des Travaux.

Inventaires et sauvegarde d'archives

La constitution d'une base de données réunissant sous format informatique la totalité des fiches d'inventaire « papier » du service des archives s'est poursuivie. Cette base de données accessible depuis les différents ordinateurs du service des archives compte plus de 30.000 enregistrements. Une autre base de données relative au Fonds « Bâtisses » est en cours de réalisation. Elle couvre actuellement la période 1880-1976. L'inventaire des dossiers pour la période 1836-1879 est en cours. L'informatisation des supports permet au Service des Archives de réaliser des recherches plus rapides et plus poussées pour les différents services qui en font la demande.

L'inventaire systématique sur support informatique des dossiers les plus récents du Service des Travaux (qui n'avaient jamais été inventoriés car non conservés dans le grenier principal) est terminé. Il est mis à jour régulièrement avec l'archivage des nouveaux dossiers émanant du Service des travaux.

Le fonds « Bâtisses » contemporain (permis d'urbanisme à partir de 1977) continue à s'enrichir avec l'archivage des dossiers constitués par le Service de l'Urbanisme. Une base de données du type de celle existant pour la période 1880-1976 est réalisée.

Les archives de l'entreprise de construction de machines textiles Houget-Duesberg-Bosson, sauvées en 2009, sont régulièrement utilisées par les responsables de la société qui s'est créée pour assurer un service après-vente pour les machines textiles fabriquées à Verviers et encore en activité à travers le monde.

Le du Fonds Jacques dont l'inventaire a été mené à bien bénévolement par l'historien Freddy Joris a été consulté par 2 personnes en 2021.

Numérisation

Le déménagement programmé des archives vers la rue Biolley posera le problème de l'accessibilité des dossiers archivés pour les différents services. Ce problème se posera également lors du déménagement des services communaux vers la nouvelle cité administrative, puisque la nouvelle organisation des espaces de travail et d'accueil, ne permettra plus aux services de garder sous la main autant de dossiers que par le passé.

Il était donc impératif d'entreprendre dans les meilleurs délais la numérisation des documents (archives et secrétariat) de l'administration; d'une part, en équipant le service des archives d'un pôle de numérisation et, d'autre part en externalisant la numérisation d'archives auprès de sociétés extérieures spécialisées.

En 2021, le scanner A2 dont le service a fait l'acquisition en 2019 a permis de poursuivre la numérisation dans différents secteurs (110.000 pages scannées). Les Bulletins communaux de 1870 à 2012 soit 142 ans de vie « parlementaire » locale sont numérisés. Ce sont principalement des chercheurs extérieurs (étudiants universitaires et membre du corps professeurs de l'ULB et de l'Université d'Anvers par exemple) qui constituent le public cible de cette numérisation. Les plans de certains bâtiments communaux ont été scannés à la demande des différents services techniques de la ville (Académie des Beaux-Arts; Bibliothèque communale, CTLM, Conservatoire de musique, Complexe culturel de la Place du Marché, plusieurs écoles communales verviétoises...). Les dossiers de demande d'autorisation de bâtir entre 1836 et 1880 sont en cours de numérisation. Les dossiers de bâtisses qui ont été construites entre 1861 et 1869 et qui ont pu être identifiées avec certitude ont fait l'objet d'une numérisation. Cette dernière permet de compléter les archives d'urbanisme qui ont été scannées à l'extérieur.

Le scanner de plan acquis fin 2021 a permis de poursuivre la numérisation de plans.

Le programme de numérisation des archives de l'urbanisme s'est poursuivi. Après les dossiers d'urbanisme de l'ancienne commune de Verviers pour la période 1880-1976 (soit 547 boîtes d'archive), ce sont les dossiers des anciennes communes fusionnées pour la même période (350 boîtes) qui ont été numérisés ainsi que, dans une troisième phase, l'ensemble des dossiers d'urbanisme depuis la fusion jusqu'en 2017 (556 boîtes). La préparation de ces plus de 10.000 dossiers pour la numérisation a occupé le personnel du service des archives durant de longues semaines.

Nouveaux locaux

Une partie non classée de l'espace Biolley sera affectée aux archives communales. La première phase des travaux devant permettre de transformer certaines annexes industrielles de l'Hôtel de Biolley en un dépôt moderne d'archives destiné à accueillir les archives communales, les archives et la bibliothèque du Centre de documentation sur la laine ainsi que la bibliothèque de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire est achevée. Le sous-sol, d'une surface d'environ 430 m² est aménagé en surface de stockage. A l'étage, sur la même surface, sont aménagés une zone d'accueil au public et de consultation des archives, des bureaux administratifs, un local pour l'accueil de groupes scolaires, un réfectoire et un local technique. Les travaux pour la réalisation de la seconde phase (démolition d'un bâtiment industriel et nouvelle construction) sont terminés. Ils offriront quatre plateaux d'environ 100 m² de surface de stockage complémentaire. Le mobilier destiné aux espaces accueil et bureau a été acquis. L'espace de stockage du sous-sol a en partie été équipé de rayonnages mobiles permettant un gain de place. Tombée en faillite, la société en charge des travaux n'a pu terminer totalement le chantier. Un nouveau marché a dû être lancé pour réaliser les finitions nécessaires aux deux phases de travaux. Le chantier devrait être totalement terminé d'ici la fin 2021 et le déménagement organisé le premier trimestre 2022.

SECTION 5 - MUSEES COMMUNAUX

Rapport fait selon les missions assignées aux Musées de la CFWB par le décret du 17 juillet 2002, modifié le 3 mai 2012.

1. Gestion

- Nombre de visiteurs : 2825 visiteurs (en 2021, il n'y a pas eu de fermeture covid des musées même si les visites guidées, animations, scolaires ou non ont parfois été supprimées ou reportées en fonction des directives ministérielles). Depuis le 15 juillet, les deux musées sont fermés jusqu'à nouvel ordre car ils ont été inondés, en attente des travaux d'assainissement
- Etablissement des horaires de prestations des gardiens (pensionnés) et des étudiants (week-ends aux Beaux-Arts) jusqu'à mi- juillet date de la fermeture - après cette date, les contrats des étudiants et des pensionnés ont été suspendus
- Tenue à jour des horaires, jours de congé et autres absences du personnel; encodage des périodes de télétravail, des heures prestées pendant les inondations
- Tenue à jour des visites de groupes ou scolaires, puis annulation lors du passage des écoles en code rouge, les anniversaires du mercredi après-midi.
- Préparation de nouvelles animations pour les scolaires (la mallette du peintre, le musée des tout-petits, atelier créatif « musée pop-up », atelier créatif « mon autoportrait trait pour trait », petite histoire de l'art au musée, les intimistes verviétois)
- Conception de matériel pédagogique et actualisation de certaines animations pour enfants
- Rédaction de rapports Collège et de rapports pour le conseil communal.

- Travaux d'ordre administratif (compta, bons de commandes, devis, offres de prix, vérification des factures, gestion des allocations communales, avis à mandater, gestion des débours, gestion des caisses).
- Tenue du registre des dons, achats, legs
- Mise à jour du fichier adresses mails par rapport à la politique de respect de la vie privée
- Rédaction du rapport administratif annuel;
- Rédaction de dossiers de presse (expo cœur de David, et A.C. DUESBERG)
- Traitement et élaboration des dossiers « subsides » pour la Province de Liège
- Traitement et élaboration des dossiers « subsides » pour la CFWB
- La Commission administrative des Musées communaux s'est réunie 3 fois, durant l'année 2021 : le 4 mars, le 20 mai et le 16 septembre. Une 4eme réunion était prévue le 9 décembre mais a été reportée au 11 janvier 2022 (problème de chauffage)
- Travaux divers : remplacement de néons et d'ampoules, réparations diverses de lustres, de spots..., entretien des humidificateurs et déshumidificateurs + achat, suivi des extincteurs
- Travaux divers consécutifs aux inondations : racler la boue dans les corridors, salles, halls, évacuation des pièces dans les parties sinistrées et les réserves. Nettoyage des différentes pièces des sous-sols et sauvegarde de celles-ci - les revêtements de sol ont été arrachés partout au rez-de-chaussée, les sous-sols ont été totalement vidés et évacuation des choses à jeter, démolition de la partie inférieure des revêtements muraux, démontage des estrades,
- Plusieurs containers ont été placés devant le musée pour l'évacuation des déchets
- Les pièces des collections sorties de la boue et de l'eau ont été nettoyées sur le seuil, essuyées et mises à sécher sur du tyvex sur les sols au 1^{er} étage du musée Renier
- Les pièces ont été identifiées, marquées et photographiées.
- Commande de matériel de stockage, découpe, protection, transport
- Envoi d'une sélection de céramiques vers Saint Luc ou des restauratrices indépendantes pour restauration
- Acquisition d'un déshumidificateur - d'autres machines nous ont été prêtées pour enlever toute l'humidité dans les musées - vidange des récipients d'eau 2x/jour. Par la suite, un contrat a été établi pour un agent d'accueil chargé d'effectuer cette tâche les week-end, jours fériés et congés ville. (faire la liste des tâches pour le service du personnel. Contrat renouvelé jusqu'à la fin août. Dates communiquées au personnel pour dernier Collège décembre 2021)
- Réparation de matériel d'entretien divers (aspirateur, cireuse, machine à laver);
- Contrôle de l'hygrométrie et de la température dans les salles après les inondations (quand arrêter certains déshumidificateurs puis rebrancher certains humidificateurs)
- Montage et démontage de chaque exposition temporaire;
- Montage et démontage de l'exposition permanente à chaque exposition temporaire
- Présence à différentes réunions ICOM, MSW, MTPV, réunions de projets (ULG,...), AES, Conseil de Participation des écoles Carl Grün, de l'Est et des Boulevards et formations diverses
- Transport des différents dons et legs
- Transport retour des documents ou des œuvres prêtées pour l'exposition Duesberg (CIVA, prêteurs, etc...)
- Transport d'œuvres à restaurer vers les ateliers des restauratrices indépendantes ou de la Cambre et retour
- Mise à jour du mini site des musées.
- Achat de matériel pour le transport des œuvres
- Envoi de mails aux différentes institutions ayant mis en dépôt des ouvrages pour vente au musée pour signaler les pertes dues aux inondations
- Gestion des ventes brochures et entrées, convention de dépôts, gestion des stocks des livres et brochures (y compris librairies pour convention vente catalogue Duesberg)
- Achat de matériel pour mieux conserver les œuvres en réserve
- Demande de devis pour matériel divers pour le Solvent + bons de commande et suivi administratif
- Gestion du tableau excel Finances -frais liés aux inondations
- Demande de devis pour restauration d'œuvres
- Création d'un fichier photo sur le NAS -témoignages photos et vidéo inondations (appel à témoignage sur site, via mailing et divers canaux) - réception des mails, remerciements, renommer et identifier les lieux pour chaque photo, encodage dans un fichier excel
- Achat de matériel photographique pour prises de vues après les inondations (kit lumières, fond d'écran, pied)
- Participation aux activités organisées par MSW : réunions online
- Rédaction des conventions des bénévoles pour travail au musée (photos, fouilles archéologiques) et dossiers Collège préalables
- Participation aux réunions autour du projet Biolley et réflexion autour de la scénographie du futur musée Biolley

2. Acquisitions

- Le Fonds Summa Villa a acquis en janvier à la salle de vente Legros et grâce à M. Joris pour mise en dépôt au musée : un blason en bois sculpté polychrome aux armoiries de Mathieu François Maquinay qui fut Bourgmestre de Verviers au XVIII^e siècle et époux de Aylid Hauzeur. H : 48 cm, l 26 cm. L'objet a été acquis pour 1000 € plus frais
- Acquisition par la fondation Roi Baudouin (suite à un dossier déposé par les musées) pour mise en dépôt de céramiques tendres
- Appel à projet pour l'acquisition d'une œuvre par la FWB et mis en dépôt au musée. Le Musée a introduit un dossier pour acquérir *Une maternité* de Paulus. Malgré le fait que notre dossier était bon, la FWB n'a pas acquis cette œuvre car il y avait d'autres demandes

2.1 Dons

- Deux photos d'usine textile.
- Diverses photos d'Anatole Joris de Herve, tisserand, au travail à Wegnez
- 5 navettes provenant d'un tisserand à Dison
- Une pièce métallique décorative représentant le perron de Verviers, de 26 cm de haut.
- Un patron en carton ayant servi à Betty Schmetz pour réaliser la tapisserie qui a été mise en vente chez Legros en janvier 2020
- 1 étui en carton contenant une farde « Chansons » de Maurice Maeterlinck de 1 à 6, illustrations de Ginette Litt
- Divers numéros de la revue « Le brûlot », pamphlet rédigé par Gustave Arthur Dassonville illustrations de Sonia Delaunay, Bucaille, Gaby Edrei, Ginette Litt, Monique Perroteau
- Diverses affiches, ouvrages et illustrations par G. LITT
- 12 livres « Bulletin de la Société Vervioise d'Archéologie et d'Histoire »
- Don d'un portrait de mariage dimensions 142 cm de haut et 82 cm de large, portrait en pied, encadré
- Un carnet de poésie datant de 1916 et comportant des dessins, des poésies, relatifs à la guerre et au drapeau belge
- Divers documents ayant appartenu à Gustave Renson
- 2 robes datant de 1934
- 1 bonnet de baptême
- 1 gourmette
- 30 photos en n&b 15x 10 cm de fermes et monuments remarquables de la région
- 1 photo n & b 12.6 x 9 cm château Bellefontaine Battice (Massay)
- 81 photos n& b carrées 12x 12 cm de l'extérieur du bâtiment Bettonville avant transformation et 66 photos n & b 18 x 12.5 cm de l'intérieur de l'usine Bettonville avant transformations
- Lettre du « temps mêlé du 10.03.1953 »
- 2 Photos de l'assemblée prises lors de l'inauguration des nouvelles salles du Musée de Verviers
- Divers dépliants APIAW -section Verviers, cartons d'invitation et affiches +Divers articles de presse relatifs à ces expositions
- Diverses brochures Société Royale des Beaux-Arts de Verviers, mars
- Document de fin de convention de dépôt entre Henri Fettweis et les Musées
- 1 brochure « temps mêlés » -mars 1953 numéro hors-série, le calumet de la paix, dessins de René Magritte, 3 dédicaces à l'intérieur (Paul Colinet, René Magritte et Marcel Lecomte)
- Don de deux tableaux d'abord mis en dépôt par M. Henri Fettweis (membre de la commission) et repris par lui le 3 décembre 2019 (cfr rapport de la commission) et ensuite donnés par son neveu Didier Fettweis (héritier d'Henri Fettweis) :
 - 1 tableau « portrait d'Auguste-Paul Fettweis-Fabry » par M. Henrion.
 - 1 tableau « Portrait du Bourgmestre de Dison, Monsieur Lejeune-Vincent » par M. Henrion
- 1 carte de visite d'André Lambert - vœux 1948 à M et Mme Bragard et une carte Noël 1947
- 1 boîte orange en carton de marque Hermès Paris contenant : 1 ceinture noire et 1 ceinture marron
- 1 boîte en plastique vert avec couvercle transparent contenant des boutons en plastique estampillés « H » de différentes couleurs et 4 boutons en métal doré Hermès sport
- 1 valise en simili brun contenant des vêtements (le tout datant des années 70). **La valise ainsi que les vêtements seront mis en dépôt au CTLM**

2.2 Legs

Proposition de legs de Monsieur Julio Crutz, avenue Victor Rousseau 140/bte 23 1190 Forest. Il propose de léguer à son décès, 4 tableaux de peintres wallons (Edouard Masson, Jean Dols et Maurice Musin).

Nous l'avons contacté pour lui demander de transformer son legs en don pour éviter les frais de notaire. Il a accepté mais à cause des inondations, nous n'avons pas eu l'occasion d'aller récupérer les tableaux

2.3 Achat

Néant

2.4 Dépôts

Les chasubles qui sont exposées au rez-de-chaussée du Musée des Beaux-Arts et de la Céramique et qui sont un dépôt de la Fabrique d'Eglise de Saint Joseph, ont été mises en dépôt au Trésor de la Cathédrale puisque pour l'instant, nous n'avons plus d'espace pour les stocker au musée dans de bonnes conditions. Il s'agit des pièces suivantes :

- Chasuble (numéro objet : 10104487)
- Chape (numéro objet : 10104488)
- Dalmatique 1 (numéro objet : 10104489)
- Dalmatique 2 (numéro objet : 10104490)

3. Conservation

3.1 Inventaire des collections

- Encodage et mise à jour de l'inventaire des collections sur support informatique (suite)
- Identification des photos déjà numérisées et insertion dans le fichier;
- Encodage des fiches « personnalités »;
- Poursuite de l'encodage des fiches « expositions »;
- Encodage des œuvres du catalogue de Pirenne « œuvres non exposées » (1915);
- Réalisation de photos pour inventaire;
- Numérisation de l'inventaire photographique (suite);
- Poursuite de la tenue et de la mise à jour de l'inventaire photographique;
- Rédaction de notices particulières notamment pour des tableaux restaurés

3.2 Conservation-Préservation et Sécurité

- Réparation de divers humidificateurs;
- Placement de divers déshumidificateurs après les inondations pour pomper toute l'humidité dans les 2 musées et vidange de ceux-ci quand réservoirs pleins
- Relevés réguliers des taux d'hygrométrie et de l'intensité de lumière (jusqu'au 15 juillet) - après cette date, les inondations ont complètement modifié la donne. Quand l'humidité a été suffisamment pompée et après remise en service des nouvelles chaudières en décembre, surveillance des températures et taux d'humidité
- Sauvetage du Bethléem et des céramiques situées dans les sous-sols des deux implantations, nettoyage des céramiques
- Aménagement et entretien du matériel de réserve;
- Surveillance et entretien des collections textiles;
- Placement d'antimites dans les réserves;
- Surveillance et entretien du système d'alarme
- Commande de 6 nouvelles caméras supplémentaires de surveillance à placer au 1^{er} étage des beaux-arts
- Remplacement des spots allogène dans les petits salons du rez-de-chaussée par de l'éclairage led.
- Vérification régulière des éclairages et spots des salles d'exposition;
- Elaboration de boîtes de transport pour certaines œuvres;
- Entretien des scènes du Bethléem; sauvetage et séchage des différents éléments du théâtre après les inondations de juillet
- Raccrochage de tableaux après restauration; remise à neuf de vitrines d'exposition;
- Remises à neuf de socles d'exposition;
- Traitement des machines à bois
- Préparation des œuvres (photographie, emballage, constat d'état) pour transports, prêts, dons et restaurations.
- Nettoyage et marquage de la céramique du musée

- A partir du mois d'août :
 - Gestion de l'entreposage et du séchage du Bethléem, traitement des moisissures, inventaire complet des éléments, mise en place du partenariat entre les musées de Verviers et la section de restauration de l'Ecole supérieure des Arts Saint-Luc Liège
 - Mise en place de collaboration avec différents musées (Musée M de Leuven, Musée de la Vie Wallonne, Musées de Liège...) avec d'autres communes (Anvers ...)
 - Inventorisation et marquage de nombreuses pièces de collection (céramiques, statuares, briques de foyers, etc, ...)
 - Formation d'une journée aux réserves muséales de la Province afin de pouvoir conditionner les céramiques de manière professionnelle
 - Différentes réunions à l'IRPA pour la gestion de crise

3.3 Restauration

Par des restaurateurs indépendants : (bons de commande établis en 2021 et bons de commande antérieurs pour les fins de restauration)

- Fin de la restauration du tableau « un nid, des fleurs et des oiseaux » d'Abraham Mignon
- Fin de la restauration du tableau « Départ pour le marché » de Troyon + complément de restauration
- Fin de la restauration de la couche picturale du tableau « portrait de femme » de Spielberg
- Fin de la restauration du tableau « portrait d'homme » de Spielberg
- Fin de la restauration du tableau « Lady Mc Beth » de Stevens
- Restauration du cadre du tableau « dégel à Stavelot » de Degouve de Nuncques
- Fin de la restauration du tableau « patineurs » de Schelfhout
- Fin de la restauration du tableau « patineurs » de Schelfhout
- Restauration du cadre du tableau « couple de bourgeois » d'un Inconnu
- Fin de la restauration du tableau « portrait d'une jeune dame » d'un Inconnu
- Restauration du cadre du tableau « le matin » de Jean Beaudouin
- Restauration d'un biscuit de Tournai : nettoyage en profondeur
- Restauration d'une porcelaine de Meissen
- Restauration du tableau « intérieur d'auberge »
- Restauration du tableau « portrait de Mme Beauvoix »
- Restauration du cadre du tableau de Troyon
- Restauration du tableau « soirée dans le vallon de Bilstain »
- Restauration du tableau « portrait d'un jeune garçon » de Cuyp
- Restauration du tableau « Houffalize » d'Asselberg
- Restauration du tableau « temps brumeux » de Courtens
- Restauration d'un « dindon » en céramique
- Restauration d'un plat de Delft
- Restauration du Buste de Saint Lambert
- Restauration d'une soupière et de son couvercle
- Restauration de 2 petits livrets imprimés XVIIIe siècle Depouille
- Restauration d'une marronnière en faïence de Sèvres et d'une fontaine en faïence de delft polychrome

Par l'Ecole supérieure Saint Luc à Liège,

- Début de restauration du théâtre de marionnettes « Bethléem » submergé pendant les inondations
- Début de restauration de 24 céramiques endommagées durant les inondations

4. Etude-Recherche

4.1 Etude

Recherches suite à différentes demandes écrites, téléphoniques ou courriel (étudiants, chercheurs etc.);
Poursuite de l'étude systématique des collections avec réattributions (voir 5.1.1.);
Réunions du Comité Scientifique pour l'Histoire de Verviers.

4.2 Publications

Préparation et rédaction de certains catalogues d'expositions;(dossiers pédagogiques pour les enseignants (actualisation du dossier pédagogique du Bethléem, autour de l'exposition Duesberg) et catalogue de l'exposition consacrée à l'architecte A. C. Duesberg.

4.3 Bibliothèque

Achats d'ouvrages de référence nécessaires à l'étude des collections.
Réception de dons de livres

4.4 Fonds photographique et iconographique

Réalisation de photos et scans pour le fond photographique et l'inventaire;
Réalisation des photos des différentes expositions pour le fond photos « archives » du labo de photographie

5. Valorisation-Diffusion

5.1 Valorisation des collections

5.1.1 Exposition permanente

Nouveaux cartels pour les œuvres du rez-de-chaussée -suite
Préparation de cartels pour la céramique - début du travail

5.1.2 Expositions temporaires

- du 6 janvier au 20 juin, exposition consacrée à l'architecte A.C. Duesberg
- mini exposition autour du « cœur de David »
- Toutes les activités et expositions prévues après juillet 2021 et premier semestre 2022 sont annulées en raison des dégâts et de l'impossibilité de rouvrir les musées avant plusieurs mois. Les cours de l'espace universitaire Verviers-ULiège ainsi que celles de la SVAH se tiendront au Conservatoire
- 25 et 26 septembre 2021 : journées portes ouvertes au Solvent proposées par le comité scientifique de l'histoire de Verviers (plus de 750 visiteurs)
- Kéramis : sélection d'une trentaine d'œuvres des collections de céramiques en vue de les exposer à Keramis la Louvière dans le cadre de l'exposition « Trésors du Musée des Beaux-Arts de Verviers » transport des œuvres et constat d'état. Décision en 2021, expo du 15 janvier au mois d'août 2022.
- Bethléem verviétois : l'édition 2021 a été annulée car le Bethléem était dans le sous-sol du musée d'Archéologie et de folklore qui a été dévasté par les inondations du 15 juillet. A la place, la capsule vidéo tournée en 2020 a de nouveau été mise en ligne pendant la période de référence (diffusion sur le web). Mise en ligne des vidéos, + sous-titrage afin de rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre, promotion de l'événement auprès des directions d'écoles et des enseignants et du grand public.

5.1.3 Prêts d'œuvres

- Prêt à l'ASBL AQUALAINNE de diverses pièces de vaisselle et de faïence pour son exposition « Terre en vue, aventuriers et conquérants des mers » qui s'est terminée en décembre 2021
- Prêt d'un siège de tram à l'ASBL Aqualaine pour son exposition Trams à Verviers du 27 mai au 15 août 2021
- Le Musée Girodet de Montargis souhaite emprunter l'œuvre de Girodet « Etude d'oriental, mort pour la révolte du Caire » pour son exposition Delacroix et le duel romantique. Exposition qui se fait en collaboration avec le Louvre. L'expo a lieu du 29/09/2021 au 9/01/2022.
- Prêt du tableau de Lies « Marguerite à la cour d'Autriche » du 27/11/21 au 27/02/2022 au musée de Malines pour l'exposition « Bourgogne, Habsbourg et Troubadours, aux sources des imaginaires dans l'art du XIXe siècle »
- Prêt de 3 objets (chapeau, gourde et fusil) pour l'exposition Napoléon à la Gare des Guillemins (fin le 9 janvier 2022)
- Prêt d'une nature Morte Jean Rets appartenant à la FWB au musée Marthe Donas (emmenée le 22/11/2021)

5.1.4 Animations

- Conférences de la Société Verwiétoise d'Archéologie et d'Histoire (S.V.A.H.); les conférences ont été annulées
- Participation à la mise en place du PECA dans l'arrondissement de Verviers : les Musées de Verviers sont membres du consortium et du comité de coordination de projet PECA
- Conférences de l'Espace Université de l'ULiège à Verviers. Les conférences sur la phytothérapie reportées de 2020 ont finalement été annulées; la session 2022 sur les fagnes est relocalisée au conservatoire jusqu'à nouvel ordre
- Balades guidées autour de l'exposition consacrée à l'Architecte AC DUESBERG par les guides de l'AGAV (6 balades en mars, mai et juin)
- Une conférence sur l'architecture de l'entre-deux guerres (autour de l'exposition consacrée à AC Duesberg) par Sébastien Charlier, en juin
- Finissage de l'exposition consacrée à AC Duesberg -visite guidée et réception (gestion des inscriptions)
- A Pâques, le stage « les arts au musée » en partenariat avec le conservatoire a pu être organisé : prise en charge de l'accueil des enfants, de leur pause de midi et des ateliers créatifs de l'après-midi (16 participants)
- Stage d'été du 5 au 9 juillet 2021 : en partenariat avec l'astrophysicienne Aurélie Fumel, organisation d'un stage d'une semaine au mois de juillet. Prise en charge de l'accueil des enfants, et des ateliers créatifs autour de l'astrophysique. 16 participants
- Collaboration avec, le Conservatoire, la Maison du Tourisme, l'AGAV, le CTLM, divers autres musées belges
- Diverses animations pédagogiques, permanentes, sous forme de visites guidées ou de visite jeux (prise en charge des groupes, promotion de ces activités)
- Parcours en ville à l'aide d'un carnet de jeux et d'un plan autour du peintre Maurice Pirenne
- Semaine Jeunesse et Patrimoine du 20 au 29 avril 2021 : en partenariat avec L'AWAP et MSW, conception du carnet de jeux que les enfants (primaire)
- Conception de matériel pédagogique à destination des groupes scolaires

5.1.5 Accueil des nouveaux publics

- Diffusion du carnet « Marmaille&Co » avec le réseau
- Plusieurs visites de ALPHA pour « Verviers ma Ville ».
- Plusieurs visites dans le cadre de cours de citoyenneté donné au primo-arrivants
- Une animation pour une plaine de Limbourg la veille des inondations (14 juillet)

5.2 Promotion et diffusion

5.2.1 Promotion du musée

- Envoi régulier de mailings annonçant les activités;
- Encart dans le supplément du Soir et de la Libre
- Nombreux articles de presse internationale lors de la découverte du coffret contenant le cœur du Bourgmestre Pierre David
- Affichage Decaux dans la Ville et l'arrondissement de Verviers pour l'exposition sur l'architecte A.C. DUESBERG
- Encart dans le bulletin communal

5.2.2 Promotion des expositions temporaires

- Affiches et folders pour les expositions temporaires;
- Reportages radio sur Vivacité Liège et Bel RTL pour la capsule du Bethléem verwiétois;
- Reportages à Vedia pour les expositions;
- Dans le cadre des expositions, placement de fléchage à divers endroits de la Ville;
- Mise à jour du site des Musées (actualités, événements, vidéo du Bethléem (2 différentes, une pour les scolaires et une pour les familles))
- Présence sur le site web de la Ville; sur la page Facebook de la Ville et sur le site MSW
- Envoi régulier de mailings annonçant les activités pour des publics
- Newsletter hebdomadaire après les inondations pour donner des nouvelles du musée, de certaines actualités,
- Différents articles dans la presse locale ou nationale;

- Articles dans l'agenda de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège - parutions supprimées durant la pandémie car le secteur culturel a été plusieurs fois à l'arrêt total en 2020
- Articles dans « Vervi&Toi »;
- Distribution d'affiches et folders via la MTPV et la Ville.

SECTION 6 - PATRIMOINE

1.- Restauration de l'Hôtel de Biolley

Le dossier de restauration de l'Hôtel de Biolley et de sa transformation en pôle muséal a été réactivé en 2020. Des contacts ont été repris avec les auteurs de projet pour relancer effectivement le dossier en 2021. Cette réactivation du dossier a abouti à la décision de commander la reprise de mission par l'auteur de projet (décision Collège du 23 septembre 2021). Les premiers documents proposant les adaptations souhaitées de l'avant-projet sont attendus pour début 2022.

2.- Dossier du Grand Théâtre

Le projet de restauration du Grand-Théâtre s'est poursuivi en 2021. Depuis décembre 2020 (clôture de la procédure patrimoine et obtention du certificat de patrimoine), plusieurs étapes importantes ont été franchies : délivrance du permis d'urbanisme (mai 2021), du permis d'environnement (juin 2021), validation des Cahiers spéciaux des charges par le Conseil communal et enfin approbation du choix de l'artiste et de l'œuvre qui sera intégrée dans le bâtiment comme le prévoit le décret du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics.

Demeurait la délicate question du pilotage « culturel », à savoir la construction du projet culturel, sous ces divers angles (gestion et fonctionnement de l'outil, programmation culturelle, place dans le paysage culturel de la FWB, etc.) à introduire également auprès de la FWB.

La Ville ne disposant pas en interne de suffisamment de compétences mobilisables pour mener à bien une telle réflexion, ni de moyens financiers qui lui permettraient d'engager une personnalité disposant du profil adéquat plusieurs années avant l'entrée en activité du nouvel outil, le Collège, dès le mois de mars 2021, a marqué son accord sur l'implication du CCV pour finaliser et concrétiser la réflexion visant à faire du nouveau Grand-Théâtre un « Carrefour des Musiques ». Le CCV étant le seul acteur culturel verviétois de ce type reconnu et financé de manière structurelle par la FWB où son action est largement appréciée, le Collège, en juillet 2021, a validé l'option d'une réintégration du Centre culturel au sein du Grand-Théâtre rénové et a proposé à ce dernier d'en être l'opérateur culturel, répondant de la sorte au souhait de la FWB.

Le Centre culturel s'est investi, en collaboration avec le Service de la Culture et le Service général de l'Inspection de la Culture de la FWB, dans la finalisation d'un projet culturel fort qui a été déposé avec l'ensemble du dossier technique auprès de l'administration de la FWB en décembre 2021. Le projet détaille le fil rouge « carrefour des musiques » qui constituera l'identité du lieu et propose un plan d'action détaillé. Il propose également un mode de gestion, d'organisation et de structuration du Carrefour des musiques. Il propose enfin un plan financier réaliste pour le fonctionnement du nouvel outil.

La prochaine étape sera l'approbation par les instances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du projet du Grand-Théâtre, tant dans ses aspects techniques que dans sa dimension culturelle. Une fois cet accord obtenu, la procédure des marchés pourra être lancée et le début des travaux envisagé pour la fin de 2022.

3.- Dossier du Solvent

Depuis l'achat commun des bâtiments du Solvent avec la Région wallonne en décembre 2017, le dossier n'avait plus beaucoup évolué, d'une part en raison de la disparition de l'IPW (Institut du Patrimoine wallon) et de la création d'une nouvelle structure moins souple, l'AWAP (Agence wallonne du Patrimoine) et d'autre part en raison de la découverte par l'AWAP de problèmes potentiels de stabilité du bâtiment. Le résultat des études commandées par l'administration wallonne connus, l'AWAP a réalisé en 2020, avec l'appui de la Ville, les travaux de consolidation nécessaire qui ont permis au bâtiment de reprendre vie en 2021 même si la situation sanitaire toujours préoccupante et les inondations (le Solvent a été épargné par les eaux mais a accueilli une quantité de mobilier réuni avant don aux sinistrés) n'ont pas permis une reprise totale des activités.

Le 29 mai 2021, le site du solvent a reçu la visite conjointe de Madame la Ministre du Patrimoine, Valérie de Bue et du Ministre-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Répondant à l'invitation du Comité scientifique pour l'Histoire de Verviers, ils ont pu découvrir le site du Solvent (copropriété Ville - Région wallonne) et l'avancement du travail de restauration des machines (machines textiles, machines à vapeur, trams) réalisé par les bénévoles.

Le week-end des 25 et 26 septembre 2021, le Comité scientifique d'Histoire de Verviers et les différentes équipes de bénévoles qu'il soutient ont organisé, en partenariat avec le Musée de Verviers et le Service Culture / Patrimoine, des Journées Portes ouvertes au Pôle d'archéologie industrielle du Solvent. La dernière ouverture au public du site du Solvent remontait à mars 2018. Depuis cette date, les problèmes de stabilité du bâtiment, aujourd'hui résolus, puis la crise sanitaire avaient empêché de dévoiler ces trésors d'archéologie industrielle que constituent la salle des machines à vapeur (4 machines ont été remise en fonction) et la collection de machines textiles de la Ville de Verviers. Le site accueille aussi deux anciens trams verviétois, mis en dépôt par le Musée des Transports en commun, en cours de restauration par une équipe de bénévoles et la collection de machines d'imprimerie de Jean-Paul Casterman, propriété de la Région wallonne.

4.- Inventaire du Petit Patrimoine populaire wallon

Le 27 février 2019, le Collège communal a autorisé le service du Patrimoine à répondre à un appel à projet lancé par le Ministre du Patrimoine, relatif à l'établissement d'un recensement communal du *Petit Patrimoine populaire wallon*. En date du 7 août, la Ville a été informée que sa candidature avait été retenue. Pour mener à bien ce projet, depuis septembre 2019, le service du Patrimoine s'est appuyé sur le concours du Comité scientifique d'Histoire de Verviers et d'autres bénévoles. Le recensement s'est poursuivi durant l'année 2021 mais n'est pas encore terminé.

SECTION 7 - TOURISME

1.- Visites de l'Hôtel de Ville

Dans un but évident d'éveil à la citoyenneté, huit visites ont été assurées en 2021 (dans le respect des règles sanitaires) pour les classes de 4ème, 5ème et 6ème année primaires des écoles libres, communales et de la Communauté française.

Le guidage de ces visites a été assuré par des guides de l'AGAV.

Le Collège communal a également marqué son accord quant à l'organisation de visites guidées pour la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (groupes de touristes), le guidage de ces visites étant assuré par des guides engagés par les demandeurs.

2.- Aqualaine A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts en 2021.

b.- Mise à disposition de locaux

Conformément à la convention intervenue le 6 octobre 2008 entre la Ville et l'A.S.B.L. Aqualaine, le Collège communal peut accorder 30 gratuités quant à la mise à disposition de locaux du C.T.L.M.

En 2021, aucune gratuité n'a été demandée à cause de la pandémie.

c.- Subside de fonctionnement

Pour l'exercice 2021, un subside communal en espèces de 183.571,56 € a été versé à l'ASBL à charge de l'allocation 569/33203-02.

D'autre part, l'ASBL a bénéficié également en 2021 de subsides indirects :

- prise en charge des dépenses d'énergie : 20.451,55 €
- mise à disposition d'un agent communal (directrice) : 98.960,61 €
- aides pour montage et démontage d'expositions : 15.300 €.

Le budget 2021, présente un boni de 373 €

d.- Comptes 2020

En séance du 25 octobre 2021, le Conseil communal a décidé d'approuver le compte de résultat de l'A.S.B.L. Aqualaine, présentant un boni de 29.704 €

3.- Maison du Tourisme du Pays de Vesdre A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Pas de modification en 2021.

b.- Subside de fonctionnement

En séance du 27 mai 2021, le Collège communal

- a fixé le montant du subside de la Ville de Verviers au profit de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, à 29.533,39 € € pour 2021, ce montant incluant la mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 (évaluée à 3.000 €/an). De plus une convention datant du 25 avril 2016 entre l'Intercommunale Aqualis et l'ASBL MTPV, a prévu le versement à l'ASBL d'un montant de 6.474,30 € venant en déduction du subside en espèces dû par la Ville à la MTPV.
- a autorisé des versements successifs par tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

En séance du 28 juin 2021 le Conseil communal a décidé d'octroyer à l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour l'exercice 2021

- une subvention de 20.059,09 € sous forme d'argent
- ne aide sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat, cette aide étant estimée à 3.000 €/an.

4.- Hébergement touristique

En concertation avec la Zone de Secours et le Service PASCAE, le Service du Tourisme tient à jour un relevé des hébergements touristiques (hôtels, chambres d'hôtes) en règle quant à la détention de l'attestation de sécurité-incendie.

5.- Acquisition et développement d'une nouvelle application numérique « TOTEMUS »

En sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a approuvé la convention de partenariat entre la Ville et la Maison du Tourisme du pays de Vesdre, qui prévoit le paiement des frais de maintenance d'un montant annuel de 720 € à charge de l'allocation N° 562/124-48.

SECTION 8 - BUDGET PARTICIPATIF

Il a été staté en 2021.

SECTION 9 - SMART CITIES

1. Guichet électronique

En 2021, en collaboration avec l'intercommunale iMio, le formulaire Townstreet a été implémenté dans l'e guichet. Il a été développé dans le cadre du plan de propreté.

Townstreet, appelé "Signaler un problème dans l'espace public" sur l'e-guichet, permet au citoyen de signaler très rapidement un dépôt clandestin, un graffiti, un lampadaire défectueux, un défaut de voirie, du mobilier urbain dégradé. Il est accessible via l'e-guichet <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/signaler-un-probleme-espace-public/>

Une photo, quelques renseignements et c'est parti : le formulaire est envoyé à la Ville de Verviers qui prendra en charge la demande et tiendra informé le citoyen de son traitement.

Ce système est directement connecté à l'outil métier du service maintenance. Cet outil permet donc une meilleure interopérabilité entre les divers services impliqués et contribue aux objectifs du Plan Local de Propreté et à l'amélioration du cadre de vie.

Deux autres formulaires ont également été créés en 2021 :

- Demande d'autorisation d'installation d'une terrasse
- Chèque Sport

Fin 2021, l'e-guichet comptait 47 démarches : <https://verviers.guichet-citoyen.be/demarches/>

2. Projet Smart Region - Territoire Intelligent - Climate Challenge

Le Collège a marqué son accord sur le cahier des charges, et la liste des firmes à consulter lors de la séance du 11 février 2021.

Le 6 mai 2021, le Collège a attribué le marché à LETSGOCITY pour un montant de 56.870 € TVAC.

En 2021, le service des Smart Cities et la société LETSGOCITY ont fait des réunions régulières pour le suivi de projet de l'application.

Fin août 2021, un prototype de l'application a été présenté à la Ville. De septembre à la mi-décembre 2021, LETSGOCITY a développé l'application. Une présentation d'une première version en production a été faite le 16 décembre 2021. Des ajustements de l'application seront faits en 2022.

Le rapport final d'activités a été rédigé et transmis à la Région en date du 20 décembre 2021.

3. Application Ville de Verviers : architecture, budget et développement

En 2021, le service des Smart Cities et la société LETSGOCITY ont fait des réunions régulières pour le suivi de projet de l'application.

Le service des Smart Cities a créé le menu et alimenté le contenu de l'application.

Le 29 avril 2021, le Collège a marqué son accord sur la charte d'utilisation des notifications de l'application "Verviers en poche". Le charte détaille les informations relative aux notifications sur smartphone ou tablette, venant de l'application <https://verviers.enpoche.be/verviers>, et la procédure de transmissions des informations des services vers la Cellule Communication qui gère les notifications, via un plan de communication établi par le service demandeur et la Cellule Communication.

Fin 2021, LETSGOCITY a développé une application native iOS pour pallier au problème de notification sur iPhone. Celle-ci est téléchargeable dans l'AppStore.

Fin décembre 2021 et début janvier 2022, la société LETSGOCITY a finalisé l'intégration du formulaire de signalement des incivilités (Townstreet) dans l'application.

4. Get Up Wallonia ! subsidie acquisition matériel informatique

Fin 2020, le service des Smart Cities a été sollicité pour piloter le projet, en collaboration avec la Cellule Informatique et la GRH.

L'objectif est d'une part, améliorer l'état global de l'infrastructure informatique locale, notamment développer le télétravail, et d'autre part, améliorer la dématérialisation des échanges avec les citoyens et les entreprises (digitalisation des démarches).

Un subsidie de 175.000€ à répartir entre la ville et le CPAS a été versé en décembre 2020. 35% de celui-ci est destiné au CPAS.

La Ville de Verviers a utilisé le subside pour :

- Acquérir du matériel informatique;
- Retransmettre en streaming sur YouTube les conseils communaux réalisés en visioconférence sur Zoom;
- Élaborer un règlement de télétravail, en concertation avec le CPAS.

5. **Transparence administrative**

Le service des Smart Cities a publié les documents suivants approuvés par le Collège du 11 février 2021, dans l'onglet "Publication" des services communaux du site internet de la Ville :

- La Bibliothèque : le plan quinquennal de développement 2020-2025 Verviers
- Les Musées : le dossier de renouvellement de reconnaissance établissant le programme pour les 5 ans à venir (2020 - 2024)
- Le Plan de Prévention : Plan stratégique de sécurité et de prévention
- La Cellule Stratégique :
 - Cellule Stratégique - PDU
 - Cellule Stratégique - Rapport final - Politique des Grandes Villes - Convention 2016 - Verviers
 - Cellule Stratégique - Rapport final PGV conv 2017 - SPW
- La Mobilité : le rapport du Conseiller en Mobilité relatif à l'année 2019
- Le Bien-être animal : la convention avec la Société Verviétoise pour la Protection des Animaux
- La Santé, Affaires sociales et Égalité des chances :
 - Charte_démence signée
 - Charte_inclusion signée
 - Convention Green Deal
 - Nouveau règlement de la CCC de la Famille
 - Plan_Diversité_2020-2024_FIN
 - Plan_racisme_2020_FIN

6. **GED**

L'objectif à terme de ce projet est de disposer d'un outil qui gèrera à la fois les courriers entrants (papiers et mails) et l'archivage des documents au sein des services dans une GED (Gestion électronique des documents), en remplacement d'e-maestro qui n'est plus mis à jour. A long terme, l'objectif est d'atteindre le "zéro papier".

En janvier 2021, une enquête auprès des chefs de service a été réalisée par le service des Smart Cities afin d'identifier les besoins de chaque service. 40% des chefs de service y ont répondu. Ils souhaitent un outil interopérable avec les outils métiers déjà utilisés, et transversale car certains services ont besoin de documents émanant d'autres services.

Avec d'autres villes wallonnes, la Ville de Verviers a assisté à des réunions organisées par l'intercommunale iMio qui développait un projet d'envergure de GED pour la Ville de Liège.

L'Echevin des Smart Cities accompagné d'un agent communal ont intégré le comité de pilotage des "Grandes Villes", créé par l'intercommunale iMio dans un but de lobbying auprès des instances wallonnes des pouvoirs locaux et européennes. Ce comité (qui est informel pour le moment) se réunit une fois tous les 2 mois.

Un groupe de travail au sein de la Ville de Verviers a été créé et s'est réuni à plusieurs reprises afin de choisir l'outil adéquat à acquérir.

7. **Télétravail**

Suite à l'obtention de la subvention Get Up Wallonia, le comité de direction a chargé le service des Smart Cities de réaliser une enquête relative au télétravail auprès des chefs de service. Elle a été réalisée en janvier 2021 afin d'identifier leurs besoins, de comprendre leur fonctionnement, l'organisation du télétravail au sein du service, ...

Cette enquête a permis de conclure que l'organisation du télétravail au sein de l'administration doit permettre de représenter un avantage pour son fonctionnement par le biais d'une amélioration du bien-être des travailleurs et donc de leur efficacité et par une attractivité accrue sur le marché du travail en raison d'une organisation plus actuelle.

8.- Tax on pylons

Le service des Smart Cities a été sollicité pour répondre à l'appel à projet Tax on pylons.

En octobre 2021, dans un souci de soutenir le développement numérique des Pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon a décidé de lancer un appel à projets en soutien à la digitalisation et à la connectivité des Pouvoirs locaux.

Des contacts ont été pris avec l'intercommunale iMio qui a fait l'intermédiaire entre les administrations souhaitant soumissionner des projets ensemble.

TITRE VI

ATTRIBUTIONS DE MME LA QUATRIEME ECHEVINE, C. OZER

SECTION 1 - COMMERCE, AFFAIRES ECONOMIQUES

1.- Affaires économiques

Cartes professionnelles

La sixième réforme de l'Etat a eu pour conséquence de transférer notamment la compétence de la délivrance des cartes professionnelles du Fédéral vers les Régions. Cette nouvelle compétence de l'Exécutif régional est effective depuis le 1er janvier 2015. Ce transfert impacte directement l'administration communale puisque la Région wallonne a décidé de solliciter l'avis des communes pour lesquelles la carte professionnelle est sollicitée. Durant l'année 2021, la Région nous a transmis, pour information (avis non sollicités), les décisions relatives à sept demandes de cartes professionnelles. Quatre cartes professionnelles ont été délivrées, un demandeur était dispensé de la carte professionnelle et deux cartes ont été refusées : nous ignorons la cause du refus car depuis l'entrée en vigueur du R.G.P.D., le SPW ne nous transmet que les données strictement nécessaires.

Cotisation SPI

Comme chaque année, la SPI a sollicité de la Ville, l'inscription au Budget ordinaire, d'une cotisation des communes aux frais de fonctionnement et de gestion de l'intercommunale. Cette année, cette cotisation s'élevait à 68.559 ,60 €.

Motion relative à la suppression des terminaux bancaires

En séance du 22 février dernier, le Conseil communal chargeait le Collège communal de transmettre la motion relative à la suppression des terminaux bancaires :

- Aux Ministres en charge de l'Economie et de la Protection des consommateurs;
- A Febelfin et aux banques partenaires du projet Batopin et de la co-entreprise Jofico.

Suite aux courriers que le Service a adressé à ces derniers, nous avons réponse des Ministres en charge de l'Economie et de la Protection des consommateurs (MM. DEMARGNE et BORSUS), de Jofico ainsi que de la banque BNP Paribas Fortis.

Ces réponses ont été communiquées au Conseil communal.

2.- Commerce

Permis d'implantation commerciale - Permis intégré

Dans le cadre de la VIème réforme de l'Etat fédéral, la compétence relative à l'octroi d'autorisations commerciales a été transférée aux Régions avec effet au 1er janvier 2015. En sa séance du 5 février 2015, le Parlement wallon a adopté le projet de Décret relatif aux implantations commerciales organisant le nouveau cadre légal en matière d'octroi de permis d'implantation commerciale. La date d'entrée en vigueur de ce décret a été fixée au 1er juin 2015.

Aucune demande de permis d'implantation commerciale n'est parvenue dans le service au cours de cette année.

Compensation de perte liée à un chantier à destination des commerçants

Afin de soutenir les commerçants impactés par les chantiers dont la Ville est le maître d'ouvrage, le service a développé en 2017 une aide numéraire afin de compenser les pertes financières subies par les commerçants en raison desdits chantiers.

Durant l'année écoulée, trois chantiers dont la Ville était le maître d'ouvrage ont eu lieu. Il s'agissait des chantiers suivants:

- Rue Xhavée : 14 commerçants pouvaient prétendre à la prime en impact direct. Seuls 13 commerçants ont rentré leur dossier et ont pu être indemnisés;
- Crapaurue : 34 commerçants pouvaient prétendre à la prime en impact direct. Le dossier ayant été traité en fin d'année (en attente de l'approbation des MB1), aucun commerce n'a encore pu être indemnisé;
- Place du Martyr et rues adjacentes : 44 commerçants dont 42 en impact direct et 2 en impact indirect. Comme pour le chantier en Crapaurue, le dossier a été traité en fin d'année; dès lors aucun commerce n'a encore pu être indemnisé.

Primes Covid

La pandémie de Covid-19 et les diverses mesures d'urgence prises par le Conseil national de sécurité depuis un an en vue de limiter la propagation du virus ont eu pour effets de ralentir voire arrêter certaines activités commerciales durant de nombreuses semaines et ont par conséquent engendré des pertes financières parfois considérables pour la plupart des secteurs économiques.

A cet égard, la Ville a souhaité venir en aide à ses commerçants au travers de l'octroi de primes. Il y avait trois catégories de primes :

- **Prime A** : Prime forfaitaire de 2.500 € accordée aux commerçant(e)s dont l'activité se situe sur le territoire de la Ville et qui ont été impacté(e)s de manière exceptionnelle voire contraint(e)s à la fermeture de leur établissement suite aux mesures d'urgences prises par le Conseil national de sécurité;
- **Prime B** : la prime forfaitaire a été majorée pour le secteur de l'Horeca. Le montant de cette prime supplémentaire variait en fonction de la catégorie dans laquelle se trouvait l'établissement (entre 500 et 2.000 €);
- **Prime C** : la prime forfaitaire a également été majorée pour le secteur des métiers de contact. Le montant de cette prime supplémentaire était fixé à 2.000 €.

Un règlement ainsi qu'un formulaire ont été rédigés pour contrôler l'octroi de ces primes. Ceux-ci ont été approuvés par le Conseil communal.

Suite aux divers moyens de communication mis en œuvre pour faire la publicité de cette prime, le service a reçu et traité :

- 100 dossiers relatifs à la prime forfaitaire;
- 124 dossiers relatifs à la prime Horeca;
- 93 dossiers relatifs à la prime Métiers de contact.

Primes à la réimplantation

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet derniers, de nombreux commerces ont été impactés de manière significative et ont été contraints de fermer leur établissement. Certains commerçants ont décidé de se réimplanter provisoirement dans des containers adaptés installés à proximité de leur commerce.

Afin de les soutenir dans cette démarche, le Collège communal a marqué son accord sur la mise en place d'une aide à la réimplantation. Cette aide s'élevait à 500 €.

Un règlement ainsi qu'un formulaire ont été rédigés pour contrôler l'octroi de ces primes. Ceux-ci ont été approuvés par le Conseil communal.

Treize commerçants ont pu bénéficier de cette aide.

Primes inondations

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet derniers et les nombreux commerces sinistrés, le Collège communal a préféré dédier le budget alloué aux chèques ambitions aux commerçants via l'octroi d'une prime.

Pour être éligible, le commerçant devait remplir certaines conditions (être une microentreprise, avoir été contraint de fermer son commerce, la surface destinée à la vente et accessible au public devait avoir été impactée, ...).

Un règlement ainsi qu'un formulaire ont été rédigés pour contrôler l'octroi de ces primes. Ceux-ci ont été approuvés par le Conseil communal

Les commerçants avaient initialement jusqu'au 30 novembre pour rentrer leur dossier. Ce délai a été prolongé au 10 décembre. A l'issue de ce délai, 146 dossiers ont été traités par le service. Ces commerces éligibles ont pu/vont pouvoir bénéficier d'une prime d'un montant de 3.500 €.

Appel à projets Créashop Wallonie

Dans le cadre de son programme Wallonie Commerce, le Gouvernement wallon a développé 36 actions opérationnelles pour soutenir le commerce wallon. L'une de celles-ci est la Prime Créashop Wallonie.

Au travers de cette action, le Gouvernement wallon a pour objectif de lutter contre la vacuité commerciale en privilégiant la création de nouveaux commerces de qualité, novateurs, de créateurs et d'artisans. L'appel à projets lancé par le Gouvernement wallon a pour but de financer la mise en place d'une action Créashop dans 16 communes dont Verviers. L'enveloppe budgétaire régionale globale est limitée, sur une durée de deux ans, à un montant de 1.200.000 €.

La liquidation du subside se fera en plusieurs tranches de 25.000 €, la première étant libérée dès sélection d'un projet.

La Ville de Verviers a répondu à l'appel à projets et a été sélectionnée. La prime Créashop existant déjà à Verviers, il a été décidé, en accord avec la Région, de fusionner les deux règlements afin de n'en fournir qu'un seul aux candidats-commerçants. Ce nouveau règlement a été soumis et approuvé par le Conseil communal.

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Créashop Wallonie Commerce à la Ville de Verviers, la Ville a pour obligation de mettre en place des actions de communications afin de faire la promotion de l'appel à projets Créashop Wallonie.

Afin de respecter cet engagement, divers moyens de communication ont été mis en œuvre :

- publicité sur Facebook;
- publicité sur le site de la Ville.

Dans le courant du mois de février, les organisateurs de Créashop Wallonie Commerce nous ont invité à modifier notre règlement suite à diverses modifications apportées par ces derniers (ajout d'un glossaire, retrait et ajout de paragraphes, élargissement du périmètre, ...). Le règlement a été modifié et soumis pour approbation au Conseil communal.

Suite aux divers moyens de communication, le service a reçu un dossier de candidature : « Shop & Go Delhaize ».

L'appel à projets Créashop Wallonie a cependant pris fin le 30 juin de cette année. Le dossier n'a dès lors pu être subsidié.

Appel à projets VerviShop

Suite à la clôture du mécanisme d'aide Créashop, l'Echevin a souhaité que le service mette en place un système équivalent d'aide aux futurs candidats-commerçants potentiels. C'est ainsi qu'il a été décidé de mettre en œuvre l'appel à projets « Vervishop ». Un règlement a été rédigé en ce sens et présenté pour adoption au Conseil communal.

Suite aux divers moyens de communication mis en œuvre pour faire la publicité de Vervishop, cinq dossiers sont parvenus dans le service.

Parmi ces 5 dossiers, un était incomplet, il s'agit du dossier « Import-Export ». Un deuxième dossier n'a pu être présenté au comité de sélection. En effet, ce commerce a malheureusement été ravagé par les inondations de juillet dernier et les dégâts étant beaucoup trop importants, il ne rouvrira pas.

Suite au dépôt de ces dossiers, le comité de sélection s'est réuni et a convoqué, à diverses dates, les différents porteurs de projets afin que ceux-ci puissent exposer et défendre leur projet.

Sur base de critères de plus-value apportés au commerce du centre-ville verviétois et de viabilité économique, le comité de sélection a remis les avis suivants :

- **Projet n°1 « Choisy »** : projet de commerce de prêt-à-porter et accessoires féminin qualitatifs et avec une empreinte écologique réduite.

Dossier retenu: le comité de sélection a soulevé les points positifs suivants : vêtements qualitatifs, durables, de fabrication européenne, projet de commerce qui répond aux besoins de la zone, mouvement de consommation circulaire via la location de vêtements.

- **Projet n°2 « Crossfit la Vesdre » :** projet de salle de crossfit.

Dossier retenu: le comité de sélection a soulevé les points positifs suivants : expérience probante depuis avril 2019 à Ensival où ils ont atteint les 150 membres actifs, la communauté déjà existante, plan de communication prévu avec une agence de communication, apport personnel important, investissement limité, absence de concurrence (crossfit) à Verviers.

- **Projet n°3 « La cantine » :** projet de brasserie.

Dossier non retenu : le comité de sélection a estimé que bien que répondant actuellement aux besoins de la zone, ce commerce n'est pas suffisamment innovant ni créatif.

Schéma communal de développement commercial

Afin de permettre d'appuyer les décisions en termes d'implantations commerciales mais également de définir la stratégie générale, les actions concrètes, le positionnement commercial global de Verviers via celui de ses différents pôles commerciaux, le Collège communal a décidé, courant 2016, de se doter d'un nouveau schéma communal de développement commercial et a, pour ce faire, décidé d'attribuer le marché au seul auteur de projet ayant soumissionné, le SEGEFA-ULg.

Pour mémoire, la phase I (Situation existante et évaluation : pose des diagnostics) a été validée par le Collège communal lors de sa séance du 23 juin 2017.

La phase II (Identification des potentialités de développement : définition des objectifs et scénarii d'évolution) a, quant à elle, été validée par le Collège communal lors de sa séance du 18 mai 2018. Au cours de cette même séance, le Collège communal a également décidé de commander la phase III (Définition d'un plan stratégique de développement commercial et élaboration : recommandations, mesures et actions concrètes).

Celle-ci aurait normalement dû être présentée au Collège du 30 novembre 2018 mais ce dernier a décidé de retirer le point en raison des élections du 14 octobre et de l'arrivée, le 3 décembre, d'un nouvel Echevin du Développement économique.

En séance du 20 février 2019, le Collège a arrêté la date du 27 février pour la présentation de la phase III et de la tranche conditionnelle. Suite à cette présentation, le Collège a sollicité du SEGEFA une reformulation du point 2.5 HEUSY intégrant le cadre légal afin d'avoir une position de principe forte pour une primauté du développement commercial en centre-ville et un encadrement dudit développement en périphérie. Suite aux compléments reçus, le schéma communal de développement commercial et le contenu minimal du rapport sur les incidences environnementales ont été présentés, pour adoption provisoire, au Conseil communal du 29 avril 2019. La délibération relative à cette adoption a ensuite été transmise au Gouvernement afin que ce dernier détermine le contenu du rapport sur les incidences environnementales, conformément aux articles D55 et D56 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

L'accord définitif du Gouvernement wallon sur le contenu minimal du R.I.E nous a été transmis par la région en date du 19 mai 2020.

Lors de sa séance du 4 juin 2020, le Collège communal a pris connaissance de cet accord et a, dès lors, pris la décision de commander auprès du SEGEFA, la réalisation du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) et l'adaptation du projet de S.C.D.C. en fonction de l'analyse dudit R.I.E.

Cependant, eu égard à l'actualité et à la venue de moins en moins certaine du centre-commercial, le Collège communal a décidé de réadapter le S.C.D.C. en commandant, en complément, auprès du SEGEFA, l'étude du scénario « sans centre commercial ». Cette commande supplémentaire a entraîné des coûts et délais supplémentaires.

Le complément demandé nous a été transmis par le SEGEFA mais n'a pas encore été présenté au Collège communal. Il sera présenté en 2022.

Pop-up store

Dans le cadre de la Politique des Grandes Villes, le service s'est vu allouer un budget de 7.500 € afin d'aménager un pop-up store.

Les travaux nécessaires ont été réalisés et un appel à candidatures a, dans la foulée, été lancé. Cependant, en raison des restrictions liées au coronavirus, aucun dossier ne nous est parvenu. Il a dès lors été décidé de prolonger l'appel à projets. Malheureusement, la cellule a été ravagée lors des inondations de juillet dernier. Dès lors, aucun commerçant-candidat n'a pu expérimenter son concept en conditions réelles.

Octroi de subsides

Le service a également soutenu l'association des commerçants (Union des commerçants verviétois) en leur octroyant un subside numéraire. Ce subside a permis de financer le volet communication des différentes actions menées par cette association (Fête des Mères, Fête des Pères, passage de Saint-Nicolas en centre-ville et tombola de fin d'année).

Chèques Ambitions

Afin de redynamiser le commerce local suite à la crise sanitaire, le Collège communal a souhaité faire gagner plusieurs dizaines de chèques ambitions au travers d'un concours FB organisé en collaboration avec l'A.S.B.L. Verviers Ambitions.

Comptoir des ressources créatives

Dans le cadre de ses missions - à savoir la mise en valeur d'artistes locaux, la mise en valeur des cellules vides, l'animation commerciale et la redynamisation du centre-ville - le service a souhaité, cette année encore, s'associer, dans le cadre de plusieurs projets, à l'A.S.B.L. Le Comptoir des Ressources Créatives, association inscrite dans le secteur de l'économie sociale qui a pour objectif de promouvoir la création, la production et la diffusion de tous types d'expression artistique.

Ce soutien a permis à l'A.S.B.L. :

- D'organiser deux éditions du pitch café et ainsi soutenir la création locale. Pour rappel, le pitch café, c'est une soirée de rencontres et de présentation de projets créatifs ancrés à Verviers. Ces présentations sont suivies de tables rondes durant lesquelles les initiatives présentées bénéficient de l'expérience, des compétences et des ressources nécessaires du public à leur développement et aboutissement dans un lieu à (re)découvrir;
- L'installation d'un pop-up store éphémère. Ce commerce éphémère a permis à l'A.S.B.L. de diffuser, faire la promotion mais surtout de vendre les productions des différents artistes/créateurs;
- De mettre sur pied l'initiative « Ecriture sauvage de cartes de vœux ». Cette initiative a consisté en la rencontre du public avec plusieurs créateurs installés dans la rue du Brou. Le passant était invité à choisir une carte qu'il pouvait faire illustrer par un des créateurs présents et ensuite aller à la rencontre d'un auteur, slameur qui lui écrivait un texte improvisé à la machine à écrire mécanique. Ces quelques lignes étaient inspirées d'un vœu pour un proche ou d'un rêve pour Verviers.

Festival d'automne

Dans le cadre de ses missions, le service a, suite à une demande du Musée du Chocolat, souhaité collaborer à l'organisation du « Festival d'automne » qui a eu lieu le 31 octobre dernier.

En effet, la mise en valeur des commerçants locaux et l'animation commerciale entre autres sont des objectifs poursuivis par le service.

Ce soutien a permis de couvrir les frais de communication relatif à ce projet (flyers, affiches, ...) et de financer les accessoires et matériel de décoration.

Cette première expérience a rencontré un beau succès. L'ensemble des exposants a souhaité qu'une nouvelle édition soit programmée.

Le Cabaret des artistes

Afin de soutenir l'HORECA suite aux restrictions liées à la pandémie de Covid, le Collège communal a souhaité acheter le dîner-spectacle virtuel « Le cabaret des artistes ». En résumé, les personnes qui commandent un menu - dont le prix a été fixé à 30 € - auprès des établissements HORECA participants auront droit à un lien pour visionner le spectacle ainsi qu'une Bière des amis, le partenaire du spectacle. Seize établissements ont pris part à l'action et 385 menus ont été vendus.

Décoration des vitrines

Afin de soutenir les commerçants déjà lourdement impactés par le Covid et ensuite par les inondations, le service a souhaité prendre en charge les décorations des vitrines du centre-ville pour les fêtes de fin d'année.

Le Collège communal a marqué son accord sur ce projet et sur le lancement d'un marché de service. Au terme du délai, deux offres nous sont parvenues (une offre dans le prix et une autre hors budget) et le marché a été attribué à l'artiste Pupa.

Ce sont un peu moins de 100 vitrines qui ont pu être décorées grâce à ce marché.

Création de roses géantes

Afin d'égayer et d'embellir l'image du centre-ville, le service a voulu mettre sur pied un projet de roses géantes dans le piétonnier durant le printemps 2022. Ce projet permettrait d'une part d'offrir un cadre de vie plus agréable pour tous et d'autre part d'attiser la curiosité des chalands.

Le Collège communal a marqué son accord sur ce projet et sur le lancement d'un marché de service et fournitures. Au terme du délai, une seule offre est parvenue et le marché a été attribué à la société L'Atelier du prince. Les roses doivent être fournies pour fin février 2022.

Marché hebdomadaire

Afin de promouvoir et redynamiser le marché hebdomadaire, notamment afin d'y attirer une clientèle plus jeune et dynamique, nous avons sollicité des pistes/conseils auprès de l'AMCV (le bureau de conseil en dynamique commerciale et développement commercial auquel le Collège communal avait attribué un marché de services).

Une équipe de l'AMCV s'est rendue à plusieurs reprises au marché hebdomadaire afin d'y mener une enquête et réaliser une vidéo promotionnelle.

A l'issue de cette enquête, l'AMCV nous a transmis une liste d'actions à entreprendre dont la plus importante était la création de capsules vidéos.

Il a dès lors été proposé de solliciter un prix pour la réalisation de 19 capsules vidéo d'une durée de 60 secondes chacune présentant 4 commerçants par capsule (15 secondes de présentation par commerçant); la vidéo devant se concentrer sur l'offre de chaque ambulant avec un focus sur les produits et un zoom sur le commerçant et/ou son stand afin de visualiser l'ambiance générale de l'échoppe.

Le Collège communal a marqué son accord sur cette proposition et sur le lancement d'un marché de service. Au terme du délai, trois offres sont parvenues (une offre dans les prix et deux hors budget) et le marché a été attribué à la société MHT Film Maker.

La société qui a remporté le marché nous a déjà transmis une capsule. Celle-ci a été validée par la Commission marché. Nous sommes en attente des 18 autres capsules.

Toujours dans le cadre de cette enquête, il était proposé d'organiser le passage de Saint-Nicolas à l'occasion du marché du samedi 4 décembre. C'est ainsi que 150 sachets de confiseries ont été distribués aux enfants lors de cette édition.

Marché des producteurs locaux

A l'issue de l'édition 2019 du marché des producteurs locaux, une enquête de satisfaction avait été réalisée auprès des producteurs et il ressortait de celle-ci que ces derniers étaient favorables à participer à une nouvelle édition du marché.

Malheureusement, le marché n'a pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.

Le service a souhaité l'organiser cette année et le Collège communal y était favorable. Cependant, en raison des diverses restrictions toujours liées au Covid, nous n'avons pu l'organiser.

Divers

Le service a assuré les tâches administratives liées aux activités récurrentes relevant de ses compétences telles que :

- Le calendrier des dérogations au jour de repos hebdomadaire;
- La Tutelle de l'A.S.B.L. Verviers Ambitions (gestion centre-ville).

En séance du 25 février 2021, le Collège communal a marqué son accord sur la mise à disposition gratuite de deux cellules vides du Grand Bazar au profit du C.C.V (centre culturel verviétois) dans le cadre du projet « Fresques sur vitrines ». Ces vitrines ont été décorées avec les œuvres réalisées par les enfants dans le cadre de cette animation.

Dans le cadre des inondations, la régie publicitaire IP Belgium a souhaité soutenir les commerçants de la Ville en diffusant, sur toutes leurs radios (FM) de l'arrondissement de Verviers (soit Nostalgie, Radio Contact, Bel RTL et Maximum), le spot publicitaire suivant : « *Pas encore tous vos cadeaux de Noël ? Les commerçants verviétois vous attendent avec impatience ! Après plusieurs mois difficiles, n'hésitez pas à les soutenir en allant faire vos achats dans leurs commerces. Ils comptent sur vous !* »

Ce spot a été diffusé à raison de 6 fois par jour pendant une semaine (du 15 au 22 décembre). La Ville a dû uniquement prendre en charge la création du spot.

Dans le cadre de ses différentes missions mais plus particulièrement pour la mise à jour sur le terrain de la base de données commerces de la Ville, le Collège communal a marqué son accord sur l'acquisition d'une tablette. Celle-ci permettra en effet d'une part une simplification du travail et d'autre part un gain de temps.

Enfin, le service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens et investisseurs (recherche d'une cellule, informations relatives à l'ouverture d'un commerce, ...).

3.- Gestion centre-ville

Suite à l'adoption des budgets ordinaire et extraordinaire par le Conseil communal, un subside de 50.000 € a été octroyé à l'A.S.B.L. Verviers Ambitions.

Les comptes et bilan 2020 de Verviers Ambitions ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. du 17 juin 2021. Ces comptes annuels se clôturent par un boni de 21.261 € (contre un boni de 2.354,32 en 2019). Au 31 décembre 2020, le bilan de l'A.S.B.L. se chiffrait à 154.349 € (contre 169.875,33 € en 2019). Les comptes et bilan relatif à l'exercice 2020 ont été approuvés par le Conseil communal lors de sa séance du 20 décembre 2021.

Suite à la démission de Mme Sylvia BELLY, représentante du Groupe PS, qui siégeait à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L., il y a eu lieu de pourvoir à son remplacement au sein des instances de l'A.S.B.L. Le Conseil communal a, dès lors, désigné, lors de sa séance du 31 mai 2021, M. Eric MESTREZ en qualité de délégué pour représenter la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L.

Au cours de la période d'un peu plus de deux ans et demi qui s'est achevée, la présidence a été exercée par un représentant du secteur privé. Les statuts de l'A.S.B.L. précisent cependant à l'article 17 § 6 que : « *Le Conseil d'administration nomme en son sein, pour une période de trente mois, un Président et un Vice-Président. La présidence et la vice-présidence du Conseil d'administration sont assurées en alternance par le secteur public et par le secteur privé, conformément au décret du 3 avril 2009 relatif à l'agrément des associations de gestion de centre-ville* ». La présidence du représentant du secteur privé s'étant écoulée, il y a eu lieu de désigner un nouveau candidat parmi les administrateurs ayant été élus pour représenter la Ville. Le Conseil communal a désigné, lors de sa séance du 6 septembre 2021, Mme l'Echevine Cécile OZER en tant que nouvelle Présidente de l'A.S.B.L.

Enfin, en séance du 21 octobre 2019, le Conseil communal adoptait la convention de subside de 25.000 € Plateforme Joyn à Verviers Ambitions. Cependant, force a été de constater qu'après plus d'un an d'utilisation, la plateforme n'a pas rencontré le succès escompté; c'est pourquoi il a été décidé de mettre fin au contrat avec Joyn.

Du subside attribué à l'A.S.B.L., il subsistait un solde de 8.295 € qu'il était proposé d'utiliser pour financer diverses animations telles qu'un concours en faveur des commerçants afin de les motiver et récompenser suite à la période difficile qu'ils ont vécu en raison du Covid. En collaboration avec l'AS.B.L., nous avons invité les commerçants à participer au concours de « La plus belle vitrine » sur le thème de l'euro 2020 de football. Plusieurs cadeaux ont été mis en jeu tels qu'un bon cadeau d'une valeur de 500 € aux Thermes de Spa, un bon

cadeau d'une valeur de 250 € à Durbuy Adventure, un bon cadeau d'une valeur de 150 € à l'Hôtel Vandervalk et un chèque-ambitions d'une valeur de 25 € à tous les commerces participants.

SECTION 2 - EMPLOI

En 2020, 7 représentants (4 issus de la majorité [3 PS et 1 MR] et 3 de la minorité [CDH, Ecolo, PTB) du Conseil communal siégeaient à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'A.L.E.

Cependant, suite au changement de majorité, des modifications ont dû intervenir parmi ces 7 représentants. En effet, selon l'application de la clé d'Hondt, ce sont à présent 6 membres issus de la majorité (3 PS, 1 MR, 1 CDH, 1 NV) et un de la minorité (Ecolo) qui doivent siéger à l'A.L.E. Le Conseil communal a donc dû remplacer le représentant du Groupe PTB par un représentant du Groupe Nouveau Verviers.

SECTION 3 - CULTES

Le Conseil communal a émis un avis favorable :

- à l'approbation des comptes de 2020,
- à l'approbation de diverses modifications budgétaires pour 2021,
- à l'approbation des budgets pour 2022.

La Ville a accordé, en 2021, les subsides suivants

- | | |
|--|-------|
| • rente sur le presbytère église Saint-Joseph (Verviers) | 22,59 |
| • église Saint-Remacle | 9,81 |

Indemnités de logement pour les paroisses suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| • au curé de l'église Notre-Dame des Récollets | 8.359,21 |
| • au pasteur de l'église protestante (Hodimont) | 3.696,55 |
| • au pasteur de l'église protestante (Laoureux) | 3.912,89 |
| • au curé de l'église Sainte-Julienne | 4.995,88 |
| • au doyen de l'église Saint-Remacle | 3.518,74 |
| soit pour un total de | 24.483,27 |

Suppléance à l'insuffisance des ressources :

- | | |
|--|------------|
| • Immaculée Conception | 18.944,35 |
| • Marie Médiatrice | 13.853,25 |
| • Notre Dame de l'Assomption | 0,00 |
| • Notre-Dame des Récollets | 0,00 |
| • Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste | 38.155,31 |
| • Saint-Bernard | 27.385,39 |
| • Saint-Hubert | 7.304,98 |
| • Saint-Jean-Baptiste (Surdents) | 3.196,17 |
| • Saint-Joseph (Manaihan) | 4.789,20 |
| • Saint-Joseph (Verviers) | 17.498,08 |
| • Sainte-Julienne | 26.413,10 |
| • Saint-Martin | 18.467,62 |
| • Saint-Nicolas | 13.035,39 |
| • Saint-Rermacle | 0,00 |
| • Saint-Roch | 0,00 |
| • Protestante de Hodimont | 19.152,90 |
| • Protestant de Laoureux | 1.200,00 |
| soit pour un total de | 209.395,74 |

Plusieurs travaux ont été pris en charge par le budget extraordinaire de la Ville :

- Eglise de l'Immaculée Conception : 15.710,64 € pour des travaux d'hydrofugation d'un mur extérieur exposé aux pluies et peinture du mur intérieur abîmé par l'humidité;

- Eglise Sainte-Julienne : 1.234,20 € représentant la part non subsidiée (20 %) par la Région wallonne dans les travaux de maintenance concernant le contrôle global de la toiture;

SECTION 4 - MAISON DE LA LAICITE DE VERVIERS

Un montant de 18.150,00 €, subside ordinaire communal pour l'exercice 2021, a été mandaté à l'ASBL « Maison de la Laïcité de Verviers ». Ce montant est indexé.

En cette matière, le Conseil communal du 4 octobre 2021 a décidé d'adopter une convention de subside. Le versement du subside se fait en deux fois : 50 % lors de la demande et 50 % lors de la réception des comptes annuels approuvés et le rapport d'activité. La convention est conclue pour 3 ans mais peut être renouvelée par tacite reconduction sauf préavis donné au moins 3 mois à l'avance.

SECTION 5 - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le service a été créé en février 2002. L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 04, du décret ATL a conduit à l'élaboration d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE). Le dernier programme CLE agréé en 2020 pour 5 ans, rassemble 30 opérateurs concernés par l'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires : la plupart des établissements d'enseignement fondamental (8 opérateurs), 1 service d'accueil extrascolaire, 9 écoles de devoirs, 2 organisateurs de stage, 6 opérateurs culturels, 2 clubs sportifs, 1 unité scout et les plaines de vacances communales.

Le programme CLE, lancé en avril 2005, renouvelé en 2010, 2015 a reçu un nouvel agrément de l'ONE à partir du 1^{er} avril 2020, pour une durée de 5 ans. De cet agrément découle le financement des postes de coordinateurs ATL (Accueil Temps Libre), ainsi que la possibilité, pour les 10 opérateurs agréés, de prétendre à un subside de fonctionnement.

Le décret ATL du 26/03/09 a créé d'autres outils opérationnels : le plan d'action annuel et le rapport d'activité. Il est ainsi prévu que la CCA définisse, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE et que les coordinatrices ATL traduisent ces objectifs prioritaires en actions concrètes à mener au cours de l'année. Le plan d'action annuel pour 2021-2022 a été approuvé en CCA en séance du 21/12/2021 (visioconférence) et le rapport d'activités a été approuvé en CCA en séance du 23/06/2021 (visioconférence).

Les axes de ce programme définis avec la Commission Communale de l'Accueil visent à :

- l'amélioration de l'offre d'accueil
- l'amélioration de la qualité de l'accueil
- l'amélioration de l'information et de la communication entre opérateurs
- l'amélioration de l'information des parents.

1. Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

Un nouvel état des lieux a été réalisé par le service en 2019. 146 services qui accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans ont été sollicités. Le résultat de cet Etat des Lieux a été envoyé vers l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse au mois de septembre (171 pages). Suite à cet état des lieux, les associations et services ont été invités à participer au programme de Coordination Locale pour l'Enfance.

2. Commission Communale de l'Accueil

Notre CCA, composée de 20 membres effectifs et de leurs suppléants s'est réunie une 1^{ère} fois le 23 juin 2021, en visioconférence, notamment pour approuver le Rapport d'activités 2020-2021 et une seconde fois, en visioconférence toujours, le 21 décembre pour présenter le Plan d'action 2021-2022.

3. Soutien et coordination de l'offre d'accueil existante

• Formation des accueillants

Les opérateurs agréés dans le cadre du décret ATL doivent assurer l'encadrement des enfants par du personnel qualifié. Le personnel en place, qui ne possède pas les titres requis, peut être assimilé à condition de suivre une formation de base de 100 heures sur 3 ans. D'autre part, tout encadrant est tenu de s'inscrire dans un processus de formation continue (minimum 50 heures tous les 3 ans).

En ce qui concerne l'organisation des formations, le service s'est engagé à faciliter la formation des accueillants.

Le programme de formations pour 2021 a été mis en place dès le mois de septembre 2020 via de nombreux contacts avec les différents opérateurs de formation.

Ainsi, 1 formation continue et 1 formation de base ont pu être proposées à tous les accueillants en accueil extrascolaire de la commune, aux écoles de devoirs et également aux accueillants des communes avoisinantes.

1. Prodiguer les premiers soins aux enfants au quotidien et repérer les signes de gravité - 2 et 16 juin 2021 - 14 participants dont 10 accueillantes communales
2. Formation de base comprenant 9 modules, dont les 3 premiers modules qui ont eu lieu en 2021 réunissant 9 accueillantes extrascolaires dont 7 viennent d'écoles communales.

- **Prêt de matériel aux opérateurs de l'accueil**

Depuis 2003, le service prête aux différents opérateurs du programme CLE du matériel d'animation, acquis avec la première subvention « investissement » de la Région Wallonne.

En 2021, au vu de la crise sanitaire, les prêts se sont plutôt fait rares : une petite vingtaine de services ont emprunté du matériel d'animation.

- **Soutien aux opérateurs de l'accueil**

L'agrément du programme CLE permet également l'agrément des opérateurs, qui reçoivent directement de l'ONE une subvention de fonctionnement en fonction du nombre d'enfants accueillis.

L'ONE n'a pas communiqué les montants octroyés aux opérateurs pour l'année 2019/2020 et le montant pour cette l'année 2020/2021 n'est pas encore connu. En ce qui concerne les écoles communales, le montant de la subvention 2019/2020 s'élève à 22.682, l'ONE compensé les pertes dues au COVID pour une subvention d'un montant équivalent à celle de l'année précédente.

Le service joue également le rôle de relais entre les opérateurs et l'ONE pour toutes questions concernant l'agrément et les subventions.

- **Coordination ATL**

Le service a pleinement joué son rôle de relais central d'informations, notamment en ce qui concerne les mesures sanitaires.

- **Coordination et soutien des Ecoles de devoirs**

- a. **Plate-Forme Ecoles de Devoirs**

La Plate-Forme des EDD de la Ville de Verviers a vu le jour en novembre 2016, sous l'impulsion de M. l'Echevin Claude ORBAN.

L'ensemble des EDD et services de soutien scolaire de la Commune ont été invitées à y participer soit 16 associations.

En 2021, la présidence a été attribuée à Mme Sophie Lambert et ensuite à M. Antoine Lukoki. La plateforme joue un rôle de coordination et de mise en commun de projets fédérateurs entre les 12 EDD, dont 11 sont actuellement reconnues par l'ONE. La plate-forme s'est réunie une fois en 2021 : le 19 octobre.

- b. **Attribution du subside**

Le subside communal (10.000 €) a été réparti entre les 12 EDD de la commune. Compte tenu des inondations qui ont touché notre commune, 3 EDD ont été frappées de plein fouet avec la perte de locaux et de matériel. Il a donc été décidé de répartir le subside alloué comme suit : 700 € pour les 12 EDD avec 530€ supplémentaire pour les 3 EDD qui ont été impactées.

4. Information des parents

Le service tient à jour l'inventaire des activités pour les enfants de 3 à 12 ans, établies sur le territoire de Verviers, notamment via le site web.

Le site Internet, relié au site officiel de la Commune, répertorie toutes les informations sur les activités et lieux d'accueil, ainsi que celles destinées aux professionnels du secteur (prêt de matériel, formations, liens...).

Un nouveau site a été lancé en octobre 2020. Il a donc fallu réorganiser l'information et injecter les informations de l'ancien site dans le nouvel annuaire communal et sur le site ATL, ...

Actuellement, le site répertorie les mouvements de jeunesse, écoles de devoirs, accueils extrascolaires et les stages, et renvoie vers l'annuaire pour les activités sportives et culturelles. Le site est également un relai important pour toutes les actualités du secteur, notamment toutes celles liées à l'organisation de l'ATL dans les circonstances sanitaires particulières.

Le service répond également à de nombreuses demandes d'information des parents, et des services d'aide aux familles, au sujet des activités proposées par les associations de Verviers (clubs sportifs, écoles de devoirs, stages, ...).

5. Formation continue des coordinatrices ATL

Un des coordinatrices actuelles, Cécile Fléron, engagée pour remplacer Viviane Ortman, suit une formation pour obtenir le brevet de coordinateur en écoles de devoirs pour correspondre au profil de fonction de l'ONE. Elle devra par ailleurs compléter celle-ci en suivant des modules sur la prévention et la gestion de conflit, la gestion de projets, la gestion du personnel et la conduite de réunions ainsi que prester 100h de stage en tant que coordinateur en école de devoirs.

SECTION 6 - PLAINES ET COINS DE JEUX

1. Lieux et périodes d'animation 2021

Pour les vacances de printemps, les activités ont pu se dérouler aux Tourelles du 6 au 16 avril 2021 avec des mesures restrictives avec 2 bulles de 10 enfants.

Pour l'été, le service a reçu le protocole ONE pour l'organisation des Centres de Vacances le 24 juin.

Les plaines ont donc été réorganisées pour respecter les normes.

Et ont été maintenues aux lieux et dates prévues : Plaine Deru, plaine des Tourelles, école des Linaigrettes pendant tout l'été. Étant donné les travaux programmés dans les écoles des Boulevards et des Hougnés, il n'a pas été possible d'ouvrir une 4^{ème} plaine, comme les années précédentes.

Il a fallu être extrêmement réactifs pour mettre à jour les différents documents en fonction de la crise sanitaire, tant pour les coordinateurs que pour les parents. Malgré ces conditions difficiles, les plaines se sont déroulées sans incidents, à la satisfaction de tous.

2. Public accueilli

Cette année, 502 enfants ont été inscrits dans les plaines de vacances : 199 « petits » de moins de 6 ans et 303 « grands » de + de 6 ans.

- 23 au printemps
- 183 à la Plaine Deru
- 141 à la Plaine des Linaigrettes
- 155 à la Plaine des Tourelles

Cette année particulièrement et principalement à cause du Covid, beaucoup d'enfants se sont désistés en dernière minute; 54 enfants se sont inscrits à la plaine sans venir.

Moyenne de présences par jour :

- Linaigrettes : 38,2 (1415 présences)
- Deru : 50,7 (1896 présences)
- Tourelles : 44,2 (1640 présences).

3. Personnel d'encadrement

Candidatures : 83 candidatures reçues, dont 18 nouveaux animateurs. Ces derniers n'ont pu être rencontrés : les normes COVID ne le permettaient pas. Seules 7 candidats n'ont pas été retenus et 8 animateurs se sont désistés.

Engagements : 78 personnes différentes ont travaillé dans les plaines en 2021 :

- 61 animateurs
- 9 coordinateurs
- 8 accueillants étudiants, recrutés directement par le service du personnel.

4. Aspects financiers et administratifs

Le prix de participation était identique à 2020 : forfait journalier à 4 € non-verviétois, 2,5 € pour les verviétois, réduit à 1,5 € à partir du 3^{ème} enfant ou pour les demandes sociales. Depuis 2017, la garderie est payante (1€/jour) après 16h30.

Recettes directes en 2021 : Inscriptions- 16.184 € (pour 13.001 € en 2020) - Garderie - 542 € (372 € en 2020).

Les normes d'encadrement ONE ont été respectées. Pour 2020, la Ville a reçu un subside de l'O.N.E. de 14.958,00 € pour les plaines et de 18.960,42 € en compensation des pertes liées au COVID (pertes en subventions et en participation des parents (le subside s'élevait à 24.801 € en 2019). Le subside accordé pour 2021 n'est pas encore connu.

Attestations délivrées aux parents :

- 51 attestations mutuelles (pour 61 en 2020)
- 377 attestations pour la déduction fiscale des frais de garde sont en cours de réalisation (380 en 2020).

5. Gestion des plaines et coins de jeux

Les visites d'inspections annuelles dans les plaines et coins de jeux (30 lieux - 12 écoles, 14 coins de jeux et 4 plaines) ainsi que le suivi administratif assuré par le bureau ont eu lieu au mois d'octobre 2021.

SECTION 7 - LES REGIES DES QUARTIERS DE VERVIERS.

a.- Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts et à la convention en 2021.

b.- Désignation des représentants de la Ville

En séance du 4 octobre 2021, le Conseil communal a pris acte du remplacement du Conseiller communal décédé, Jean,-François Istasse et de son remplacement par Samira Stini.

En date du 20 décembre 2021, le conseil communal a approuvé le remplacement de la conseillère Nezha Darraji par Mr. Sébastien Mahu au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ASBL.

SECTION 8 - PETIT ENFANCE

1. Accueil de la Petite Enfance

Les crèches et le Centre Régional de la Petite Enfance

En application des conventions adoptées par le Conseil communal en séance du 30 mars 2015, qui prévoient que la Ville de Verviers accorde une aide sous forme :

- D'un subside de fonctionnement numéraire annuel fixe de 1.200 €, non indexé, multiplié par le nombre de lits de la crèche (agréé par l'ONE au 1er janvier de l'année en cours);

- D'un subside variable fixé pour l'année 2021 à 400 €, multiplié par le nombre de lits agréés et par le pourcentage de jours de présence d'enfants verviétois inscrits dans la crèche durant l'année précédant l'année de l'octroi du subside.

Ces conventions prévoient par ailleurs la possibilité pour chacune des crèches d'obtenir un subside complémentaire de 250€/jour (non indexé) pour les jours d'ouverture supplémentaires aux 220 jours imposés par l'ONE (réglementation ONE).

Ces conventions de subside ont été conclues avec les crèches « Les Enfants de la Tourelle », « Kangourou », « Baby Stop », « Baby Club », « Les Tchafêtes » et l'A.S.B.L. RAIDS pour sa crèche « Bout'Chiques ».

Par application de ces conventions pour l'année 2021 le subside total octroyé aux milieux d'accueil de la petite enfance a été de 385.132 € réparti comme suit :

- Crèche « Les Enfants de la Tourelle » : 72.000 €;
- Crèche « Baby Stop » : 62 000 €;
- Crèche « Kangourou » : 128 000 €;
- Crèche « Tchafêtes » : 45 000 €;
- Crèche (MCAE) Baby Club : 31.920 €
- Crèche « Bout'Chiques » : 31 920 €;
- C.R.P.E. : 25 000 €

Pour les crèches et le CRPE, le travail administratif principal consiste au conseil et à l'accompagnement des crèches pour les demandes qu'elles souhaitent faire porter à la Ville de Verviers. Il consiste également en la réception des comptes et budget annuels, ainsi qu'au suivi des démarches relatives à l'octroi des subsides.

Les crèches « Les Enfants de la Tourelle » et « Kangourou », occupant des bâtiments communaux, le travail consiste également en un suivi des demandes ponctuelles concernant ces bâtiments.

Informations sur les crèches :

- Kangourou [(capacité de 84 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00));
- Baby Stop [(capacité de 40 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30));
- Les Enfants de la Tourelle [(capacité de 42 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00));
- Les Tchafêtes [(capacité de 25 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30));
- Baby Club [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30));
- Bout'Chiques [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 17h30 (10h00)).

2. Insertion socio-professionnelle :

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, il est important que ceux-ci puissent avoir la possibilité de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. A cette fin, un subside de 31.920 € a été octroyé à l'asbl RAIDS pour sa crèche « Bout'Chiques », qui porte une attention particulière à l'accueil d'un public fragilisé ou ayant des besoins spécifiques.

3. Accueillantes du Centre Régional pour la Petite Enfance (C.R.P.E.) :

En 2021, 36 gardiennes à Verviers (contre 35 en 2020) et 299 enfants verviétois accueillis pour la Ville de Verviers et 1.595 pour l'arrondissement de Verviers (contre 1.643 en 2020). Le nombre d'accueillantes a légèrement diminué et le nombre d'enfants gardés a également diminué.

Suivi des dossiers relatifs à l'agrégation de nouvelles gardiennes et à la cessation d'activité (avis du Collège Communal sur base des rapports demandés à la zone de secours VHP) : 4 agrégations en 2020 (pour 7 en 2020) ont reçu un avis favorable du Collège Communal sur demandes faites par l'Office National de la Petite Enfance. Le service a acté 4 cessations d'activités en 2021 (pour 2 en 2020).

4. Vaccinations :

395 rappels de la vaccination antipoliomyélitique obligatoire furent adressés aux parents ayant un enfant âgé de seize mois en 2021 contre 372 en 2020. Ce qui représente une augmentation de 23 rappels.

Cette augmentation s'explique par les mesures sanitaires de la crise Covid-19. Soit certains parents avaient peur de faire vacciner leur enfant, soit leur enfant était vacciné mais ils ne rentraient pas le certificat en raison des mesures de confinement.

Nous avons allégé les conditions administratives durant cette crise et autorisé les parents à envoyer des copies par mail, en leur demandant de tout de même renvoyer l'original du certificat lorsque les mesures gouvernementales seraient allégées.

221 avis relatifs aux enfants âgés de dix-huit mois et non vaccinés furent remis à M. l'Inspecteur d'Hygiène en 2021 contre 180 en 2020. Ce qui représente une augmentation de 41 avis.
Vérification périodique des listes envoyées par l'Inspection d'Hygiène ainsi que celles envoyées par l'Hygiène au Parquet.

SECTION 9 - PERSONNES HANDICAPEES

1. Permanences pour les demandes d'allocations pour personnes handicapées

Toutes les demandes d'allocations, de cartes de stationnement, de reconnaissance médicale pour l'obtention d'avantages sociaux et fiscaux, de révisions administratives et/ou médicales sont introduites de manière électronique via Myhandicap pour les personnes de moins de 65 ans.

La démarche d'introduction a été revue par la DG Personnes handicapées et celle-ci se fait désormais sur rendez-vous de minimum 30 minutes afin de répondre à un questionnaire en ligne par rapport aux difficultés d'autonomie que connaît la personne dans son quotidien. Trois matinées par semaine sont consacrées à l'introduction de ces demandes à raison de trois rendez-vous par matinée.

Il faut noter que les mutualités peuvent également introduire ces différentes demandes ainsi que le citoyen en se connectant sur le site internet www.handicap.belgium.be.

A partir de janvier 2021, la Région wallonne a repris la compétence de la matière relative à l'allocation d'aide aux personnes âgées de plus de 65 ans (APA) désignant l'Aviq pour la gestion de celle-ci. L'introduction des demandes se fait désormais via les mutuelles.

2. Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap (CCCPH)

Pour rappel, le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap s'est réuni pour la première fois le 3 octobre 2001.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques à la personne handicapée et de formuler toutes les propositions en vue de promouvoir son intégration à l'échelle communale.

Il est informé de tous les projets que la Commune envisage de réaliser en faveur des personnes handicapées.

En 2019, un appel à candidature a eu lieu. De nouveaux membres ont postulé. Une dérogation a permis d'accepter 16 membres à titre individuel. C'est ainsi que le Conseil se compose de 16 membres à titre individuel, 6 associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées mentales ou physiques et d'un représentant du CPAS.

En 2021, deux membres à titre individuel ont démissionné dudit Conseil et l'asbl « Un autre Regard » a posé sa candidature pour devenir membre en tant qu'association.

Malgré la crise sanitaire liée au Covid, et les inondations qui ont condamné plusieurs locaux accessibles, le Conseil s'est tenu 4 fois (2 fois via zoom et 2 fois en présentiel) et a abordé différents points dont principalement :

- Suivi de chantiers : Verviers Ville Conviviale, Avenue Mullendorf/Place d'Arles, Maison du Tourisme, le Grand Théâtre, conteneurs enterrés.
- L'emploi inclusif : présentation et piste d'actions;
- Sensibilisation dans les écoles : présentation d'un projet par l'asbl « Un autre Regard »;
- Présentation du projet d'aménagement de l'ilot Phoenix par l'auteur de projet;
- Fracture numérique : présentation, échanges, actions à mettre en place.

Le Conseil poursuivra ses actions en 2022

3. Stages adaptés pour enfants présentant une déficience intellectuelle

L'accueil des enfants présentant une déficience mentale, pendant les vacances scolaires, constitue une sérieuse préoccupation pour les parents. Pour répondre à cette problématique, la Ville de Verviers organise chaque année pendant les vacances scolaires d'été, au vu de l'intérêt suscité par plusieurs expériences bénéfiques depuis 2002, quatre semaines de stages adaptés aux enfants présentant une déficience intellectuelle (deux semaines en juillet et deux semaines en août).

Douze enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent être accueillis à chaque stage, et la priorité est donnée aux familles résidant à Verviers. L'encadrement se compose d'une coordinatrice et de cinq animateurs, tous sensibilisés à l'approche des enfants à besoins spécifiques.

Toutes sortes d'activités y sont organisées : art et plastique, activités culinaires, sports, bricolages, balades, jeux intérieurs et extérieurs et autres animations sur des thèmes définis.

Les stages ont été soumis au protocole sanitaire lié à la procédure Covid-19 en lien avec les activités sans hébergement pour l'été 2021, même protocole que celui mis en place pour l'organisation des plaines d'été organisées par la Ville.

A noter que cet été, la deuxième semaine de stage (mi-juillet) a été perturbée par les inondations. Nous n'avons pu accueillir les enfants pour la fin de cette semaine-là.

4. Handicontact

L'agent Handicontact de la Ville de Verviers a pour objectif une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein des communes via la création d'un réseau local d'information, d'aide, de soutien aux personnes concernées et à leur entourage. Cette fonction existe depuis février 2008. La personne désignée comme handicontact travaille en collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité). L'agent handicontact représente la Ville de Verviers à la Commission subrégionale de Coordination AVIQ.

Elle fait partie d'un sous-groupe de travail s'occupant de la thématique de l'inclusion.

5. Journée du Handicap 3/12

L'Echevinat de la Politique du Handicap s'est porté partenaire de deux événements dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées à savoir le « Aie Festival », festival de musique inclusif mêlant musiciens professionnels et musiciens en situation de handicap proposé par l'asbl Zone-Art ainsi qu'une présentation de courts-métrages initiée par Altéo sensibilisant au handicap. Cette séance pouvait être suivie en audio-description grâce à la mise à disposition de casques par l'asbl EOP.

6. Permanences de services extérieurs

En 2021, les permanences du Service Public Fédéral - Sécurité sociale - ont été maintenues au Service de l'Egalité des Chances afin de faciliter les tâches administratives des personnes présentant un handicap, quel qu'il soit.

Celles-ci sont tenues par une assistante sociale tous les lundis de chaque mois, de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.

En raison de la crise sanitaire, les permanences en présentiel ont été remplacées par des permanences téléphoniques jusque juillet 2021. Les permanences en présentiel ont repris en août avec possibilité de maintenir les contacts téléphoniques pour les personnes ne sachant pas de se déplacer.

En ce qui concerne les permanences de l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) un agent EPOC (Ecoute Première Orientation et Conseil) reçoit tous les 1ers et 3èmes mardis du mois dans les locaux de l'Espace Wallonie de Verviers, rue Coronmeuse 46 et ce, pour un meilleur confort au niveau des sanitaires et de la salle d'attente pour les personnes en situation de handicap. Ces permanences ont lieu sur rendez-vous. Celui-ci doit être pris préalablement auprès du SPW.

En raison de la crise sanitaire, la permanence en présentiel a été remplacée par un contact téléphonique. Dans le courant de la fin de l'année les permanences en présentiel ont repris.

Depuis 2009, la collaboration avec ces deux services poursuit les objectifs suivants :

Avoir une collaboration entre le Service Public Fédéral et le service communal d'introduction d'allocations aux personnes handicapées ce qui est nécessaire au bon suivi des dossiers;

- Maintenir à Verviers, pour les personnes en situation de handicap, un interlocuteur de l'AVIQ (le bureau est situé à Liège) ce qui permet à un grand nombre de personnes d'accéder aux informations (emploi, formation, aides techniques, ...);
- Diminuer les déplacements en proposant, dans un lieu centralisé et adapté, les différents services destinés aux personnes en situation de handicap.

7. Charte Communale de l'Intégration des Personnes Handicapées

Pour rappel, le Conseil Communal en sa séance du 05 mars 2001, adoptait pour la première fois la Charte Communale de l'intégration de la Personne Handicapée, une initiative de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H). Cette charte étant l'aboutissement de réflexions de personnes en situation de handicap, reprenant quinze principes forts sur lesquels il est demandé aux communes de s'engager.

La Ville de Verviers a signé cet engagement à plusieurs reprises (2001-2007-2013) bien décidée à s'impliquer et à promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap par des actions concrètes. Le label "Handycity" a été attribué à trois reprises à la Ville de Verviers, en récompense des efforts fournis.

En septembre 2019, la Ville de Verviers a renouvelé son adhésion à la nouvelle charte de l'ASPH basée sur 5 grands items démontrant ainsi leur volonté de poursuivre leur investissement quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la commune. La commune est en effet le lieu de vie quotidien de tout un chacun, le premier lieu d'intégration de la personne handicapée, veillant à considérer celle-ci comme citoyen à part entière.

Suite à cette adhésion, depuis des années, diverses actions sont menées par le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap et par l'Echevinat de la Politique du Handicap.

8. Sensibilisation du Personnel communal

Une des cinq thématiques de cette charte étant la sensibilisation du personnel communal et plus particulièrement le personnel en contact avec le public, une sensibilisation au handicap a été organisée. C'est l'asbl Surdimobile qui a proposé à une vingtaine d'agents communaux une sensibilisation à l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes.

Une autre thématique étant l'emploi, l'administration communale a participé au Duoday organisé par l'Aviq. Il s'agit d'accueillir pour un jour à une semaine, une personne en situation de handicap afin de lui permettre de découvrir un emploi quel qu'il soit et ainsi faire le point sur ses compétences. Cette action permet également au personnel d'être sensibilisé au handicap afin de démystifier celui-ci.

SECTION 10 - VIE ASSOCIATIVE

1. Charte associative verviétoise

Adoptée définitivement par le Conseil communal en mai 2014, elle a pour objectif d'organiser les rapports entre les autorités publiques et le monde associatif et de reconnaître à ce dernier un véritable rôle d'intérêt public.

Faute de désignation claire d'un service en charge de la Charte, celle-ci est restée en suspens durant l'année 2020 et il n'y a donc pas eu de réunion du Comité de Suivi ni de l'Assemblée générale.

Au cours de l'année 2021, des contacts ont été repris avec les membres du Comité de Suivi de la Charte afin de planifier une réunion de relance mais sans succès.

2. Tickets « Article 27 »

Le Service distribue gratuitement des tickets « Article 27 » aux ASBL de Verviers (travaillant dans le domaine social et de l'éducation permanente) qui en font la demande. Ces tickets permettent au public de ces associations un accès à la culture à moindre prix.

En 2021, 200 tickets ont été achetés par les services de l'Égalité des Chances, de la Culture et du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Verviers et 9 associations verviétoises ont demandé des tickets articles 27 pour un total de 174 tickets.

3.- Subsides jubilaires

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil communal n'a pas octroyé de subsides jubilaires.

SECTION 11 - MAISON DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS

En 2021 nous avons eu :

- ⇒ 2 nouvelles adhésions d'associations comme membres de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations :
 - Adapt'action.
 - Graines d'Espoir.
- ⇒ 2 radiations
 - L'œuvre des Aveugles
 - A .C.B.MV. Association Citoyenne belgo-marocaine de la Vesdre.

Ce qui porte le nombre d'associations adhérentes et actives à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations à **52 associations.**

Meca

Les différentes décisions prises par le comité de concertation pour le COVID-19, n'ont pas permis une réouverture de la Meca avant le 14 juin 2021.

Malheureusement, les inondations survenues le 12 juillet 2021 ont complètement changé le programme.

Il a fallu rapidement trouver une solution pour installer le P.C.S dont les bâtiments situés rue des Alliés ont été complètement sinistrés. Immédiatement, la décision fut prise que cette décentralisation ville occuperait l'entièreté du bâtiment de la Meca jusqu'à réparation complète de leurs locaux.

A cette date, l'occupation se poursuit.

Hodimont 44 - local accessible aux personnes à mobilité réduite

La reprise des formations dans ce bâtiment ne se fit pas sans mal car celui-ci aussi a subi l'impact de ces inondations :

La salle n'a pas pu être fréquentée qu'à partir du mois de novembre pour les raisons suivantes :

- Les cours se donnaient entièrement en téléconférence jusqu'en juin.
- À partir du mois de juillet, nous avons connu les inondations et avons dû laisser la salle aux personnes travaillant pour la Ville de Verviers afin de venir en aide aux sinistrés. De plus, nous attendions que la chaudière puisse être changée.
- Durant le mois d'octobre, le thermostat a rencontré des problèmes techniques et il était impossible de donner des cours dans les meilleures conditions (la salle était surchauffée).

Le Centre femme, pour ses cours de FL

Occupation les lundis, mercredis, jeudis et vendredis matins de 8h45 à 11h45. Les apprenants sont au nombre de 7 avec un formateur, donc une occupation de 8 personnes. Ce qui nous donne une occupation approximative de 300 pers.

Le CCEV, pour ses cours de FLE et de rattrapage scolaire

Ce qui nous donne une occupation approximative de 431 pers.

Pour l'espace rencontre et l'opération classeur.

Occupations ponctuelles, pour des réunions de 3 à 5 personnes.

L'équipe du service MECA est composée d'une employée administrative (de 8h à 12h) et d'une technicienne de surface à 26 heures semaine.

L'employée administrative prend en charge : la gestion de la MECA dans son infrastructure, les appels téléphoniques, la gestion des rendez-vous, la réalisation de différents travaux administratifs (tableaux, recherches, mails...), l'accueil du public et la gestion de la demande des personnes se présentant au service.

TITRE VII

ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN, A. LOFFET

SECTION 1 - RESSOURCES HUMAINES

1. Décisions du Conseil communal

Le 29 mars 2021, le Conseil communal a :

- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de promotion et constitution de réserves de recrutement d'ouvriers qualifiés aux départements "Bus scolaire", "Électricité", "Espaces verts", "Garage", "Inhumations", "Nettoisement", "Signalisation", "Sports-Fêtes", "Techniques générales (menuiserie, magasin)", "Techniques spéciales (mécanique, plomberie), et "Voirie" (H/F/X).

Le 31 mai 2021, le Conseil communal a :

- déclaré qu'il y a urgence à examiner un point et de la porter à l'ordre du jour, à savoir : la désignation d'une attachée spécifique architecte à temps plein, sous le régime du contrat de travail, pour le Service Projet;
- décidé de suspendre la période d'essai d'un chef de bureau administratif pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 1^{er} juin 2021.

Le 28 juin 2021, le Conseil communal a :

- décidé de modifier les conditions de recrutement, de promotion et d'évolution de carrière, à la date du 1^{er} juillet 2021;
- ratifié, pour la période du 26 avril 2021 au 25 juin 2021, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », et a adopté, à la date du 1^{er} juillet 2021, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », convention prenant fin à la date du 31 mars 2025.

Le 6 septembre 2021, le Conseil communal a :

- ratifié, à la date du 26 juillet 2021, la convention de mise à disposition de personnel au sein du « Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.) », convention prenant fin le 25 octobre 2021 (*mise à disposition suite aux inondations du 14 juillet 2021*);
- ratifié, à la date du 9 août 2021, la fin de la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.);
- adopté, à la date du 7 septembre 2021, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », convention prenant fin à la date du 31 mars 2025.

Le 4 octobre 2021, le Conseil communal a :

- ratifié, à la date du 13 septembre 2021, la convention de mise à disposition de personnel au sein du « Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) », convention prenant fin le 31 décembre 2021, et a adopté, à la date du 26 octobre 2021, la convention de mise à disposition de personnel au sein du « Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (DUS) », convention prenant fin le 31 décembre 2021 (*mises à disposition suite aux inondations du 14 juillet 2021- prolongations*).

Le 25 octobre 2021, le Conseil communal a :

- décidé d'organiser des examens de recrutement d'employés d'administration avec le C.P.A.S du même ressort et de verser les lauréats dans une réserve de recrutement commune;
- déclaré qu'il y a urgence à examiner un point et de la porter à l'ordre du jour, à savoir : la désignation d'un attaché spécifique à temps plein, sous le régime du contrat de travail, pour le Service des Taxes et des Finances, à titre intérimaire.

Le 29 novembre 2021, le Conseil communal a :

- ratifié les conventions ci-annexées de mise à disposition de personnel au sein de la Ville de Verviers par la Province de Liège (*mises à disposition suite aux inondations du 14 juillet 2021*);
- décidé de suspendre la période d'essai d'un chef de bureau administratif pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 1^{er} décembre 2021;

- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de recrutement d'employés d'administration (H/F/X) commune à la Ville et au C.P.A.S. de Verviers.

Le 20 décembre 2021, le Conseil communal a :

- adopté, à la date du 1er janvier 2022, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Terrain d'Aventures de Hodimont », convention prenant fin à la date du 31 mars 2025;
- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de promotion au grade de brigadier dans les départements « inhumations, nettoyage, sports et fêtes, techniques générales et voirie ».

Le Collège communal, en séance des 9 juillet 2021, 07 octobre 2021 et 28 octobre 2021, ont désigné les membres des Cabinets de Mme la Bourgmestre et Mesdames et Messieurs les Echevins (mises à jour).

2. Recrutements et réserves de recrutement

Le 25 février 2021, le Collège communal a arrêté la réserve de recrutement de gradué spécifique responsable du personnel d'entretien (H/F/X).

Le 15 avril 2021, le Collège communal a décidé de procéder à la constitution de réserves de recrutement d'ouvriers qualifiés aux départements «Electricité», «Espaces Verts», «Garage», «Inhumations», «Nettoisement», «Signalisation», «Sports-Fêtes», Techniques générales (menuiserie, magasin), Techniques spéciales (mécanique, plomberie), «Voirie» (H/F/X).

Le 30 septembre 2021, le Collège communal a arrêté une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés pour les départements «Electricité», «Espaces Verts», «Garage», «Inhumations», «Nettoisement», «Signalisation», «Sports-Fêtes», «Techniques générales (menuiserie, magasin)», «Techniques spéciales (mécanique, plomberie)», «Voirie».

Par ailleurs, en 2021 le Service des Ressources humaines a organisé les recrutements d'agents contractuels suivants (par ordre d'appel) :

- Auxiliaires professionnels/techniciens de surface
- Agent technique en chef pour la Maintenance
- Attaché spécifique Conseiller en Développement durable
- Gradué spécifique Coordinateur ATL pour l'Accueil Extra-scolaire
- Puéricultrices pour mettre à disposition de l'A.S.B.L. «Régie de quartiers de Verviers» (SAC 2 - Halte-Garderie)
- Employé d'administration pour le Service de la Recette/Cabinet DG (sur base de candidatures spontanées vu l'urgence)
- Educateurs pour les écoles communales
- Agent constatateur environnemental
- Attaché spécifique Architecte pour le Service Projet
- Animateurs sociaux de quartier
- Auxiliaires professionnels/techniciens de surface (spécifiquement pour mettre à disposition de l'A.S.B.L. «Régie de quartiers de Verviers» et en profiter pour constituer une «réserve» pour les bâtiments communaux)
- Gradué spécifique pour la Cellule Communication (sur base de candidatures spontanées vu l'urgence)
- Attaché spécifique pour la Planification d'Urgence (PLANU)
- Gradué spécifique pour l'Aménagement du Territoire

3. Désignations - Nominations - Promotions

Au cours de l'année 2021, le Conseil communal et le Collège communal, par délégation, ont désigné ou nommé les agent(s) :

A. Administration centrale

- 1 Directrice générale faisant fonction pour la durée de la disponibilité pour convenance personnelle du Directeur général (prolongation).
- 1 chef de service administratif, par promotion, à la date du 1er avril 2021.
- 1 attachée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service des Taxes et des Finances, à partir du 23 mars 2021.

- 1 attaché spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service des Taxes et des Finances, à titre intérimaire, à partir du 26 octobre 2021, en remplacement du responsable du Service des Taxes et des Finances, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 bibliothécaire à titre définitif, pour assurer à titre intérimaire, les fonctions supérieures de chef de bureau-bibliothécaire, à partir du 26 mars 2021, pour la durée de l'absence pour cause de maladie de l'agent titulaire du poste, mais au plus tard jusqu'au 25 septembre 2021.
- 1 bibliothécaire graduée à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 8 juin 2021 au 7 septembre 2021.
- 1 graduée spécifique responsable du personnel d'entretien, nomination à l'essai pour un an, à la date du 1er mars 2021.
- 1 bibliothécaire graduée à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, prenant cours le 8 septembre 2021.
- 1 graduée spécifique en Gestion des Ressources Humaines à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 23 février 2021 au 22 août 2021, puis à durée indéterminée à partir du 23 août 2021.
- 1 gradué spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du subside Grandes Villes - Perspectives de Développement Urbain 2019-2024 (Smarcities), à partir du 02 mars 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maternité.
- 1 graduée spécifique coordinatrice ATL (Accueil Temps Libre) à quatre cinquièmes temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour l'Accueil extra-scolaire, pour la période du 04 mai 2021 au 30 juin 2022.
- 1 graduée spécifique en éducation physique, à mi-temps, (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période indéterminée à partir du 1er septembre 2021.
- 1 employée d'administration à titre définitif, pour assurer, à titre intérimaire, les fonctions supérieures de chef de service administratif, à partir du 1er mars 2021, jusqu'à ce que l'emploi de chef de service administratif soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 août 2021.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 11 janvier 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son mi-temps médical, puis par avenant à son contrat initial, à temps plein (38 heures/semaine) pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2021.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 26 janvier 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 5 février 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 08 mars 2021 au 07 mars 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 15 mars 2021 au 14 mars 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 12 avril 2021 au 11 janvier 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 22 avril 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 04 juillet 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employée d'administration chargée de l'encadrement du personnel d'entretien à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 12 mai 2021.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er juin 2021 au 31 mars 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 1er juin 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 07 juin 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.

- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 14 juin 2021 au 31 décembre 2021.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 12 juillet 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 14 juillet 2021, pour la durée de l'affectation de d'un agent au sein du Cabinet d'une Echevine.
- 1 employée d'administration à temps partiel (11 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 1er septembre 2021.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 26 octobre 2021 au 25 avril 2022.
- 2 employés d'administration à temps plein (38 heures/semaine) pour la période du 13 septembre 2021 au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain. Un de ces deux agents est mis à disposition du CPAS à raison d'un mi-temps.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), pour la période du 13 septembre 2021 au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 13 septembre 2021 au 12 mars 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021. L'intéressé est affecté au sein du Cabinet de Mme la Bourgmestre.
- Via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1er novembre 2021.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 3 novembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 29 octobre 2021, pour la durée de la mandature de M. l'Echevin Maxime DEGEY (condition résolutoire au contrat). L'intéressé est affecté au Cabinet de M. l'Echevin DEGEY.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 4 novembre 2021 au 31 décembre 2021.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 30 novembre 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 5 janvier 2022, pour la durée de la mandature de Mme TARGNION Muriel, Bourgmestre (condition résolutoire au contrat). L'intéressé est affecté au Cabinet de Mme la Bourgmestre.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), à titre définitif, à la date du 1er décembre 2021.
- 3 employés d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022.
- 1 agent constatateur environnement à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 06 septembre 2021 au 5 mars 2022.
- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, prenant cours le 1er juillet 2021.
- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er septembre 2021 au 28 février 2022.
- 1 éducateur à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er septembre 2021 au 30 novembre 2021 et par avenant à ce contrat, cet agent sera désigné, pour cette même période, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le

Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain.

- 1 éducateur à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain.
- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/semaine), pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre de la Politique de Développement Urbain, pour la période du 10 janvier 2022 au 30 juin 2022.
- 1 animateur à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du projet INTERREG NPOWER et INTERREG V A Grande Région - Projet NOE/NOAH, pour la période du 2 août au 31 décembre 2021.
- 1 intervenant social à temps plein (Echelle D) (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain, à titre intérimaire, pour la période du 26 juillet 2021 au 31 décembre 2021. L'intéressé est mis à disposition du «Centre Public d'Action Sociale pour le Dispositif d'Urgence Sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.) ».
- Plusieurs animatrices de garderies pour des périodes bien déterminées, en remplacement d'agents titulaires, pour la durée de leur congé de maladie.

B. Convention de Premier Emploi

- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. - Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre. L'intéressé est affecté à la Régie de quartier SAC 2 « Ensival ».
- 1 animateur social de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de conventions de premier emploi « Plan Rosetta », sous réserve de l'accord de l'autorité subsidiante. L'intéressé est affecté au Plan de Cohésion Sociale.

C. Maribel social

- 1 bibliothécaire graduée à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Maribel social, pour une durée indéterminée, prenant cours le 1^{er} juin 2021.
- 1 gradué spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Maribel social, pour une période déterminée prenant cours le 3 novembre 2021 et se terminant le 2 janvier 2022.

D. Personnel ouvrier

- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Espaces verts/Plantations », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} mars 2021, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Electricité », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} mai 2021, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 avril 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Nettoyement », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} juillet 2021, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Techniques spéciales », à titre intérimaire, à partir du 15 octobre 2021, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 14 avril 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Techniques générales », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} juin 2021, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 mai 2022.

- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Voirie-Egouts », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2021, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Nettoyement », à titre intérimaire, à partir du 12 avril 2021, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au avril 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Sports et Fêtes », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2021, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Signalisation », à titre intérimaire, à partir du 12 mars 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de l'intérim qu'il effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 11 mars 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Inhumations », à titre intérimaire, à partir du 6 décembre 2021, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 05 juin 2022.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain, à titre intérimaire, pour la période du 26 juillet 2021 au 31 décembre 2021.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain, à titre intérimaire, pour la période du 28 juillet 2021 au 31 décembre 2021.
- 2 ouvriers qualifiés à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain, à titre intérimaire, pour la période du 5 août 2021 au 31 décembre 2021.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 11 octobre 2021 au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain.
- 1 ouvrier qualifié au département « Inhumations », à temps plein (38 heures semaine), sous le régime du contrat de travail, dans la cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 27 janvier 2022.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), par promotion, au département « Bus scolaire », à la date du 1^{er} décembre 2021.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), par promotion, au département « Techniques spéciales - Mécanique », à la date du 1er décembre 2021.
- 5 ouvriers qualifiés à temps plein (38 heures/semaine), à titre définitif, à la date du 1^{er} décembre 2021. Un au département « Techniques spéciales Mécanique », un au département « Inhumations », un au département « Espaces Verts », un au département « Signalisation » et un au département « Techniques spéciales Plomberie ».
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), à l'essai pour un an, à la date du 1^{er} décembre 2021, au département « Espaces Verts ».
- 2 ouvriers qualifiés à temps plein (38 heures/semaine), au « département Voirie », sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er janvier 2022.
- 2 manœuvres à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21037/00, à durée indéterminée, à partir du 3 février 2021 (*anciens agents du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 2 manœuvres à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21037/00, à durée indéterminée, à partir du 17 février 2021 (*anciens agents du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).

- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21039/00, à durée indéterminée, à partir du 17 février 2021 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 2 manœuvres à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21039/00, pour la période du 1er mars 2021 au 31 décembre 2021, puis à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2022 (*anciens agents du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 manœuvre à quatre cinquièmes temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21037/00, pour la période du 1er mars 2021 au 31 décembre 2021, puis à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2022 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- Par avenant à son contrat précédent, 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er juin 2021.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 8 septembre 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 13 septembre 2021 au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du budget dégagé par le Gouvernement wallon afin de permettre, via le dispositif des Aides à la Promotion de l'Emploi, au profit des communes, l'engagement de travailleurs supplémentaires et, ainsi, renforcer les effectifs des communes concernées, selon leurs besoins, sur le plan administratif ou sur le terrain.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période indéterminée, à partir du 25 octobre 2021.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 08 novembre 2021.
- 1 manœuvre à quatre cinquièmes temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21037/00, à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2022 (*ancien agent du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 19 janvier 2022 au 18 juillet 2022.
- 1 ouvrier concierge, à titre temporaire, à la conciergerie de la Plaine de Rouheid (DERU), située rue Fontaine au Biez 200 à 4802 VERVIERS, à la date du 15 mars 2021.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 3 février 2021.
- 8 auxiliaires professionnel(le)s-technicien(ne)s de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, à durée indéterminée, à partir du 1er mars 2021 (*anciens agents repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 7 auxiliaires professionnelles-techniciennes de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021, puis à durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2022 (*anciens agents repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, pour la période du 14 mars 2021 au 31 décembre 2021 (*ancien agent repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, pour la période du 1er mars 2021 au 30 juin 2022 (*ancien agent repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- 1 auxiliaire professionnel-technicien de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à la date du 15 mars 2021. Cette désignation est liée à la désignation de l'intéressé en qualité de concierge, à titre temporaire, à la conciergerie de la Plaine de Rouheid (DERU), rue Fontaine au Biez 200 à 4802 VERVIERS (condition résolutoire au contrat).

- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 10 mai 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er janvier 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er novembre 2021.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er novembre 2021.
- 1 auxiliaire professionnel/technicien de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 3 novembre 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 3 novembre 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 25 octobre 2021 au 24 avril 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 (*ancien poste repris sous statut du Programme de Transition Professionnelle qui a pris fin*).
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 auxiliaire professionnelle technicienne de surface à trois quarts temps (28 heures 30'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1er janvier 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er février 2022 au 31 juillet 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 08 janvier 2022, en remplacement partiel de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.

E Personnel technique

- 1 Première Directrice spécifique, par promotion, à la date du 1^{er} novembre 2021.
- 1 attaché spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service Projet, à partir du 5 septembre 2021.
- 1 attaché spécifique conseiller en développement durable à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet POLLEC (POLitique Locale Energie Climat), pour une période de deux ans prenant cours le 30 juin 2021.
- 1 agent technique en chef à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service de la Maintenance, à partir du 21 juin 2021.

F. Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L.

- 1 puéricultrice à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte-Garderie, à partir du 21 avril 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie, L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival pour la Halte-Garderie.
- 1 puéricultrice à temps partiel (30 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte-Garderie, pour la période du 26 avril 2021 au 25 juin 2021. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L. « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival pour la Halte-Garderie.
- 1 puéricultrice à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte-Garderie, à partir du 26 juin 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie, L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival pour la Halte-Garderie.

- 1 puéricultrice à temps partiel (30 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte-Garderie, à partir du 1^{er} juillet 2021. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L. « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival pour la Halte-Garderie.
- 1 puéricultrice à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva for Life », pour la Halte-Garderie, pour la période du 07 septembre 2021 au 06 mars 2022. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers » pour le SAC 2 Ensival.
- 1 animateur social de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée prenant cours le 1er janvier 2022. L'intéressé est affecté à l'A.S.B.L. « Régie des quartiers de Verviers » pour le SAC 2 « Ensival ».
- 1 animateur social de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022. L'intéressé est affecté à l'A.S.B.L. « Régie des quartiers de Verviers » pour le SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022. L'intéressé est affecté au sien de l'A.S.B.L. « Régie de quartiers Verviers » (SAC 1 « Mangombroux-Abattoir » et SAC 2 « Ensival »).
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022. L'intéressée est affectée à l'A.S.B.L. « Régie des quartiers de Verviers » pour le SAC 1 « Mangombroux-Ensival » et le SAC 2 « Ensival ».

G. Plan de cohésion sociale

- 1 graduée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du Plan de Cohésion sociale, à partir du 6 décembre 2021, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de sa suspension complète de contrat. L'intéressée est mise à disposition du D.U.S.
- 3 animatrices sociales de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée prenant cours le 1er janvier 2022. Les intéressées sont affectées au Plan de Cohésion Sociale. L'une de ces 3 agentes, par avenant à ce contrat, est désignée en qualité d'intervenante sociale pour la durée de la suspension complète des contrats.
- 1 animatrice sociale de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022. L'intéressée est affectée au Plan de Cohésion Sociale.
- 1 animatrice sociale de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022. L'intéressée est affectée au Plan de Cohésion Sociale (le temps de la suspension complète des contrats d'une intervenante sociale dont mention ci-dessus).

4. **Démissions**

Administration communale

- 1 agent de niveau 1 à mi-temps, dans le cadre du projet INTERREG VA Grande Région - Projet NOE/NOAH, à la date du 09 juillet 2021.

5. **Disponibilité pour cause de maladie**

Personnel administratif

- 2 employées d'administration

Personnel technique

- 1 agent technique

Personnel ouvrier

- 2 ouvriers qualifiés
- 1 manœuvre

- 1 manœuvre (comparution devant le S.P.F. Santé publique)
- 2 ouvrières (entretien) (comparution devant le S.P.F. Santé publique)

6. Disponibilité pour convenance personnelle

Personnel administratif

- Le Directeur général
- 1 chef de bureau administratif
- 1 attaché spécifique (mode de gestion externe)
- 4 employés d'administration

Personnel technique

- 2 attachées spécifiques (architectes)

Personnel ouvrier

- 1 brigadier
- 1 ouvrière (entretien)

7. Interruptions de la carrière professionnelle

Interruption complète

- 1 employée d'administration
- 1 agent technique
- 1 contremaître

Un mi-temps

- 1 gradué spécifique
- 1 employée d'administration
- 1 ouvrier qualifié

Un cinquième temps

- 1 graduée spécifique en chef
- 1 graduée spécifique
- 2 employées d'administration
- 2 manœuvres

Un mi-temps dans le cadre d'un congé parental

- 1 employée d'administration

Un cinquième temps dans le cadre d'un congé parental

- 1 attaché spécifique architecte
- 1 graduée spécifique
- 1 employée d'administration
- 1 intervenante sociale/collaboratrice administratrice financière
- 2 agents techniques en chef
- 1 brigadier
- 2 ouvriers qualifiés
- 1 manœuvre

Un dixième temps dans le cadre du congé parental

- 1 agent technique
- 4 employés d'administration

8. Prestations réduites pour convenance personnelle

- 2 employées d'administration (à 4/5 temps)
- 1 bibliothécaire graduée (à ¾ temps)

9. Semaine de quatre jours

- 3 employés d'administration
- 1 agent technique en chef
- 1 agent technique

10. Suspensions de contrat

- 1 gradué spécifique (suspension complète)
- 1 fonctionnaire de prévention (1/5 temps)
- 1 coordinatrice (suspension ½ temps + 4h/sem.)
- 1 intervenante sociale (suspension complète)
- 1 intervenante sociale (2/5 temps + 3/5 temps)
- 1 intervenante sociale (1/5 temps)
- 1 intervenante sociale (2/5 temps)

11. Licenciement

1 agent de niveau 1 - Projet Eurégio Meuse-Rhin-Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n° EMR 67, à la date du 30 mars 2021, sans préavis, ni indemnité.

12. Commission consultative du Service social du Personnel communal

Au cours de l'année 2021, la Commission consultative du Service social du Personnel communal ne s'est pas réunie.

Au vu desdits dossiers, le Collège communal a attribué soit des dons, soit des avances remboursables.

13. Pensions fixées par le Conseil communal :

A. Personnel administratif

- 1 chef de bureau bibliothécaire, à la date du 31 mars 2021 (pension prématurée définitive)
- 1 chef de bureau administratif, à la date du 30 avril 2022 (octroi du titre honorifique)
- 1 employée d'administration, à la date du 31 mai 2021
- 2 employées d'administration, à la date du 31 août 2021
- 1 employé d'administration, à la date du 31 décembre 2021

B. Personnel technique (néant)

C. Personnel ouvrier

- 1 contremaitre, à la date du 30 avril 2022
- 1 brigadier, à la date du 31 mai 2021
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 31 mai 2021
- 1 manœuvre, à la date du 28 février 2021 (pension prématurée définitive)
- 1 manœuvre, à la date du 31 mai 2021
- 2 manœuvres, à la date du 31 juillet 2021
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 31 octobre 2021
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 31 décembre 2021
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 30 juin 2022

Pensions fixées par le Collège communal :

- Pension de survie à octroyer à la veuve d'un ancien Echevin de la Ville.

14. Sanctions disciplinaires

Néant.

15. Accidents de travail

En cours de l'année 2021 le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers d'accidents de travail du personnel communal. Certains accidents de travail ont été classés sans suite, d'autres n'ont abouti sur aucune invalidité permanente, et d'autres ont été reconnus.

16. Maladies professionnelles

En cours de l'année 2021 le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers de maladies professionnelles du personnel communal.

SECTION 2 - CELLULE G.R.H.

Responsable de la cellule depuis le 14 mai 2018 : 1 attachée spécifique.

Effectif : 1 temps plein

1. Evaluations

Dans le cadre de l'adhésion au Pacte pour une fonction publique locale, provinciale, solide et solidaire, la Ville s'est engagée à adopter une nouvelle procédure (obligatoire) en matière d'évaluation.

L'évaluation se base sur des descriptions de fonction et sur une grille d'évaluation préétablie.

Le but de l'entretien d'évaluation est d'accompagner l'agent, de lui permettre d'évoluer. Lorsque des lacunes sont identifiées, l'évaluateur et l'agent élaborent un plan d'action afin d'y remédier.

Chaque évaluateur a suivi une formation agréée qui lui permet de mener efficacement l'entretien d'évaluation.

Afin d'éviter toute contestation relative à la désignation des évaluateurs, nos services ont rédigé un règlement relatif à la désignation des évaluateurs.

Pour rappel, cette nouvelle procédure a démarré en mars 2012 par le Directeur général qui a évalué tous les membres du Comité de direction. Eux même, ont alors évalué leurs Chefs de Bureau qui ont continué eux aussi ce processus. En 2020, la formation des agents en tant qu'évaluateur se poursuit via la formation « Conduite d'un entretien d'évaluation » (Province de Liège).

Les évaluations d'agent (effectif de +/- 600 agents) ont débuté début du mois de mars 2014 et suivent le cycle des évaluations à savoir tous les deux ans. Si le résultat de l'évaluation est AA (à améliorer) un rapport intermédiaire doit être réalisé tous les 6 mois ou si l'évaluation est I (insuffisante) un rapport intermédiaire doit avoir lieu tous les 3 mois.

2. Formation

La cellule a repris dans le courant du mois de juin 2011 toute la partie formation (précédemment gérée par le service du personnel) et la gestion de l'allocation spécifique à savoir le 104/123-17.

La cellule GRH diffuse, régulièrement, les différentes propositions de formations émanant de sociétés privées, de l'IFAPME, de l'Union des Villes, aux services concernés.

L'année 2021 a été à nouveau marquée par la crise du coronavirus qui a obligé les organismes de formation à annuler/reporter plusieurs formations ou à les organiser à distance dans une moindre mesure que durant l'année 2020.

Malgré la particularité de l'année 2021, les derniers modules de la formation « Management » (Ife) ont pu être donnés. En juin, le comité de direction a reçu un feedback sur les pistes d'amélioration possibles au niveau du management.

La GRH s'est occupée des conséquences des inondations sur le personnel aussi bien pour les personnes qui ont aidé les sinistrés dans le cadre de leur travail que ceux qui l'ont été eux même. (Volet psychosocial)

La cellule GRH a permis à 4 agents de suivre les cours de sciences administratives (2 pour le module 3, 1 pour le module 2 et 1 pour le module 1) et à deux agents de suivre des cours individuels de sciences administratives.

De janvier à décembre 2020, la Cellule GRH a procédé aux formalités d'inscriptions pour les agents. On peut citer, notamment :

- Comprendre et utiliser les statistiques de ses réseaux sociaux
- Light room niveau Initiation et Avancé
- Focus sur l'expropriation
- "Se positionner en tant que professionnel dans le secteur de l'intégration des personnes réfugiées"
- Conduite de réunion
- Certificat PEB de bâtiments publics IFAPME D14
- Permis remorques
- "CRR (route en béton, chaussée asphaltiques, traitement de sols et aménagement piétons"
- La sécurité de l'information
- "Gestion des conflits pour le secteur du nettoyage"
- Diriger une équipe de nettoyage"
- La nationalité Belge
- Chariot élévateur et nacelle
- Travail en hauteur et échafaudage
- Accueil orienté client
- Entretien d'un espace vert niveau 1 et 2 + conduite d'un entretien
- Formation préparatoire à l'obtention du BA4
- Personnel d'entretien niveau 2
- La participation citoyenne et les techniques de la communication participative dans le cadre de mon projet
- La gestion des sols et des terres excavées en pratiques
- Travail à proximité des conduites à haute pression de gaz
- Recyclage secouriste
- Atelier unique sur les budgets participatifs
- Les principes de la gestion du personnel dans la fonction (unions des villes et communes)
- Management par objectif (Province de Liège)
- BA4 (Ecole Provinciale d'Administration de Liège)
- Formation électricité de base (IFAPME)
- Alzheimer - 28e colloque annuel (Ligue Alzheimer)
- Les rectifications d'actes d'état civil (Editions Vanden Broele)
- Troisième grande journée d'étude marchés publics + Techniques de négociation dans les marchés publics ESCALA Formation et assistance - Gosselies
- Réforme du Code civil : le livre III UVCW
- Administration Windows Server 2019 (Technifutur)
- Formation conduite d'un entretien d'évaluation
- Devenez assertif ! Apprenez à vous affirmer tout en respectant votre interlocuteur (EPA)
- Formation tronçonnage (IFAPME)
- Formation Webinaire : Mariages de complaisance, cohabitation de complaisance;
- Démystifier le contrôle interne Comment mieux maîtriser la gestion de son organisation ? (UVCW).

3. Descriptions de fonction

Les descriptions de fonction sont revues par la Cellule GRH. Une description fait partie d'un système de gestion des ressources humaines qui inclus une description des missions et des tâches précises des services; un état des lieux des métiers existants, un référentiel de compétences génériques et techniques.

Des profils de poste individuel et plus spécifiques sont rédigés à chaque demande de nouvelle évaluation.

4. Dossiers personnels des agents

La Cellule GRH collecte, crée et complète les dossiers de chaque agent reprenant leurs diplômes, formations (anciens et nouveaux arrivants).

Chaque agent se voit créer un dossier papier reprenant toutes les informations le concernant.

5. Utilisation du Logiciel Ma Stratégie RH

Avec ce logiciel, la demande de formation peut être gérée de sa demande à sa reconnaissance dans le dossier de l'agent. Des statistiques et des rapports peuvent être transmis.

Le but est d'exploiter ce logiciel à pleine possibilité de façon participative avec les chefs de service comme outil de management.

En effet, le chef de service peut visualiser les dossiers de ses agents et avoir un accès à l'organigramme dynamique de la Ville.

Ce projet nécessite une réunion de chefs de services. La communication interservices est un enjeu et une demande des chefs de services.

6. Relations avec les Organisations syndicales

La GRH participe à toute une série de réunions avec les syndicats, dont les CPPT. Ces réunions visent, notamment, à mettre en place une politique de bien-être au sein de l'administration. Afin de permettre au CPPT de fonctionner au mieux, la GRH a suggéré de faire des réunions intermédiaires permettant de travailler sur le fond entre les réunions.

Au-delà, doivent également être invoquées les participations aux négociations et concertations syndicales.

7. Participation à tous les recrutements

La responsable RH participe à tous les examens de recrutements et de promotion, par délégation de la compétence du Directeur général en la matière. Pour le service ressources humaines, seule Madame Moxhet y participe.

8. Mutations et arrivées

La RH a réalisé une procédure de mutation et en assure le suivi.

Il en est de même pour l'arrivée des nouveaux agents.

9. Organigramme

Via le site Ma Stratégie RH, un organigramme dynamique a été réalisé et tenu à jour en fonction des mises à jour apportées par le collège ou le Comité de direction. Cet organigramme reprend chaque agent, son statut, temps de travail, affectation.

Cet organigramme ne permettant pas d'avoir une vision générale des services et des liens hiérarchiques. Un organigramme « Ville » avec des liens hiérarchiques a été validé par le collège et mis en ligne sur le site de la Ville;

10. Formation à l'accueil des citoyens

La cellule GRH a entièrement repris la formation « Accueil des citoyens » qui était donné par le service Communication (y compris le listing; les convocations, l'organisation et la certification de participations) 4 sessions ont été organisées en 2021.

11. Mise à jour de la brochure à l'accueil

Afin de faciliter l'arrivée de tout nouvel agent et de lui donner une vision de l'administration, tout nouvel arrivant reçoit une brochure d'accueil reprenant toute une série d'informations utiles pour.

La cellule GRH met à jour la brochure d'accueil annuellement.

12. Carte de membre du personnel

Depuis 2017, les cartes de membre du personnel sont gérées par le service RH.

13. Evolutions de carrières

La Cellule GRH reçoit les agents et répond à toutes leurs questions concernant leur évolution de carrière (besoins de formation, etc).

C'est également elle qui veille, avec le Service traitement, à ce que les évolutions barémiques se fassent en temps et en heures.

14. Candidatures spontanées

La Cellule GRH s'occupe de la gestion de toutes les candidatures spontanées.

Elle gère également les encodages et les fichiers qui s'y rapportent.

15. Projet Bien-être et Santé suite aux crises du Coronavirus et des inondations.

La Cellule RH a tenu le listing des agents touchés par les inondations de juillet. En fonction de divers critères, les agents ont été soit dirigés vers des groupes de paroles animés par une psychologue ou vers des entretiens individuels.

La directrice générale a demandé à la GRH de réaliser un projet pour aider les agents à mieux vivre cette période de télétravail obligatoire.

La GRH a mis en place avec l'aide du service communication des séances de sport en ligne.

- Le yoga : (séances de 10 minutes) via le lien Youtube. En permettant de mieux se concentrer et de prendre conscience de sa respiration, le yoga impacte à la fois la santé physique et psychologique.
- Le Pilate : Un cours par semaine de Pilate (30 minutes). Celui-ci est d'abord prévu par Zoom à une heure fixée.

16. Subsides Région Wallonne (liés à des justificatifs sous la forme de plan de formation)

Le projet subsidié sur 3 ans, s'est terminé fin d'année 2021. Il a permis de nombreuses formations pour le personnel ne disposant pas du CESS (60% du budget) et des formations axées sur le management pour le personnel avec une responsabilité d'équipes.

En effet habituellement, la cellule GRH dispose d'un budget de formation de 25 000 € par an. Ce budget suffit à répondre aux demandes et nécessités ponctuelles des agents et des responsables mais ne permet pas d'instaurer une dynamique de formation plus globalement liée aux besoins de l'organisation.

En 2021, suite à la fin du Plan de Formation subsidié, la tâche a été confiée à la Cellule GRH de réaliser un nouveau plan de formation à partir d'une enquête sur les besoins des services pour les 3 années prochaines années.

Si le Plan de formation est bien abouti dans sa forme théorique et que certaines formations provenant du plan se sont déjà déroulées avec succès, il faut reconnaître que sa mise en pratique risque d'être plus compliquée sans le subside de la Région Wallonne et faisant face au coût croissant des formations.

Quoiqu'il en soit le plan de formation sert de guide line et est mis en œuvre de façon proactive dès que le budget le permet.

17. Gestion administrative

- Rédaction de rapports Collège (via le programme Plone)
- Gestion des bons de commande de l'allocation précitée.
- Accueil des agents sur les différentes questions concernant leur carrière, leur évolution
- Rédaction du rapport administratif
- Gestion des appels téléphoniques
- Préparation de réunions
- Organisation et mise en place de formations en interne
- Inscription et suivi des formations externes
- Demande des évaluations liées aux évolutions de carrière
- Encodage des résultats des différentes évaluations le logiciel du service RH
- Gestion des candidatures spontanées et accusés de réception
- Encodage dans 180° de tout le personnel communal
- Encodage dans Access de tout le personnel communal
- Mise en place de divers projets bien-être

SECTION 3 - IMPOSITIONS COMMUNALES

Exercice 2021

Le Conseil Communal a renouvelé les règlements portant sur les centimes additionnels au précompte immobilier (Conseil communal du 19 octobre 2020), sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (Conseil communal du 19 octobre 2020) ainsi que sur la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (Conseil communal du 19 octobre 2020). Pour rappel, ces trois règlements doivent être adoptés chaque année.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par la crise Covid-19 ou une série de taxes et redevances n'ont pas été établies et ou exonérées partiellement.

Dès lors, le Conseil Communal a décidé en date du 29 mars 2021 de ne pas appliquer la taxe sur les spectacles, divertissements et auditions musicales, la taxe sur les night-shops, la taxe sur les agences de paris, la taxe sur les exploitants de taxis, la taxe sur les enseignes et réclames lumineuses (uniquement pour les commerces impactés par la crise).

Dans ce cadre, une compensation fiscale de la Région wallonne a été perçue pour un montant de 364.972,66 €.

Le Conseil communal a également décidé de ne pas appliquer la taxe sur les débits de boisson, la redevance pour occupation du domaine public (uniquement pour ce qui est du placement des terrasses), la redevance sur les marchés et les étalages sur la voie publique, la redevance sur les échoppes et loges foraines établies sur la voie publique.

Dans ce cadre, une compensation fiscale de la Région wallonne a été perçue pour un montant de 156.500 €.

SECTION 4 - STATISTIQUES DES IMPOSITIONS COMMUNALES

La ventilation des droits constatés, sous la fonction 040 pour l'exercice 2021, est établie d'après le code économique :

040/361	Prestations administratives	345.571,85 €
040/362	Taxes de remboursement	14.728,17 €
040/363	Taxes sur les prestations d'hygiène	5.737.139,90 €
040/364	Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles	910.137,35 €
040/365	Taxe sur les spectacles et divertissements	0 €
040/366	Taxes et redevances pour occupation du domaine public	923.959,03 €
040/367	Taxes sur le patrimoine	421.060 €
040/368	Autres taxes	33.420,23 €
040/371	Centimes additionnels au précompte immobilier	9.601.120,70 €
040/372	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	10.478.668,91 €
040/373	Décime additionnel à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles	601.307,13 €

SECTION 5 - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020

1.- Le compte budgétaire

Celui-ci dégage les résultats suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	89.458.765,70	17.707.069,53	107.165.835,23
- Non-Valeurs	396.626,29	0,00	396.626,29
= Droits constatés net	89.062.139,41	17.707.069,53	106.769.208,94
- Engagements	87.937.245,49	53.966.279,14	141.903.524,63
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.124.893,92	-36.259.209,61	-35.134.315,69
Droits constatés	89.458.765,70	17.707.069,53	107.165.835,23
- Non-Valeurs	396.626,29	0,00	396.626,29
= Droits constatés net	89.062.139,41	17.707.069,53	106.769.208,94
- Imputations	84.496.842,70	21.817.089,60	106.313.932,30
= Résultat comptable de l'exercice	4.565.296,71	-4.110.020,07	455.276,64
Engagements	87.937.245,49	53.966.279,14	141.903.524,63
- Imputations	84.496.842,70	21.817.089,60	106.313.932,30
= Engagements à reporter de l'exercice	3.440.402,79	32.149.189,54	35.589.592,33

2.- Le bilan

Ville de VERVIERS (Organisme 01) Numéro I.N.S. : 63079					
BILAN à la date du 31/12/2020					
ACTIFS IMMOBILISÉS		264.633.886,45	FONDS PROPRES		203.364.398,68
I.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.445.661,80	I'	CAPITAL	26.402.717,07
II.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	191.925.667,89	II'	RESULTATS CAPITALISES	64.743.260,38
	Patrimoine immobilier	177.116.993,16			
A.	Terres et terrains non bâtis	21.267.651,61			
B.	Constructions et leurs terrains	80.440.897,38			
C.	Voiries	74.101.679,15			
D.	Ouvrages d'art	981.816,99			
E.	Cours et plans d'eau	324.948,03			
	Patrimoine mobilier	3.559.764,80			
F.	Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière	2.444.811,12			
G.	Patrimoine artistique et mobilier divers	1.114.953,68			
	Autres immobilisations corporelles	11.248.909,93			
H.	Immobilisations en cours d'exécution	11.203.395,37			
I.	Droits réels d'emphytéoses et superficies	45.514,56			
J.	Immobilisations en location - financement	,00			
III.	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES	1.243.080,52	III'	RESULTATS REPORTEES	45.738.920,92
A.	Aux entreprises privées	10.177,25	A'	Des résultats antérieurs	32.283.105,28
B.	Aux ménages, ASBL et autres organismes	151.747,65	B'	De l'exercice précédent	5.356.185,69
C.	A l'Autorité supérieure	,00	C'	De l'exercice	8.099.629,95
D.	Aux autres pouvoirs publics	1.081.155,62			
IV.	PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES	3.473.472,82	IV'	RESERVES	15.692.836,35
A.	Promesses de subsides à recevoir	3.473.340,52	A'	Fonds de réserve ordinaire	7.404.397,39
B.	Prêts accordés	132,30	B'	Fonds de réserve extraordinaire	8.288.438,96
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	65.546.003,42	V'	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONES ET LEGS OBTENUS	47.371.256,52
A.	Participations et titres à revenus fixes	65.546.003,42	A'	Des entreprises privées	,00
B.	Cautionnements versés à plus d'un an	,00	B'	Des ménages, des ASBL et autres organismes	2.661.830,74
			C'	De l'autorité supérieure	30.848.301,78
			D'	Des autres pouvoirs publics	13.861.124,00
			VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.415.407,44
ACTIFS CIRCULANTS		31.062.687,07	DETTES		92.332.174,84
VI.	STOCKS	,00			
VII.	CREANCES A UN AN AU PLUS	28.436.756,04	VII'	DETTES A PLUS D'UN AN	69.596.865,92
A.	Débiteurs	10.693.142,67	A'	Emprunts à charge de la Commune	68.302.394,25
B.	Autres créances	17.602.880,24	B'	Emprunts à charge de l'autorité supérieure	1.294.471,67
1	Tva & taxes additionnelles	2.662.632,54	C'	Emprunts à charge des tiers	,00
2	Subsides ,dons, legs, et emprunts	13.955.280,05	D'	Dettes de location-financement	,00
3	Intérêts, dividendes et ristournes	697.483,10	E'	Emprunts publics	,00
4	Créances diverses	287.484,55	F'	Dettes diverses à plus d'un an	,00
C.	Récupération des remboursements d'emprunts	140.733,13	G'	Garanties reçues à plus d'un an	,00
D.	Récupération des prêts	,00			
VIII.	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	,00	VIII'	DETTES A UN AN AU PLUS	22.138.534,95
			A'	Dettes financières	14.802.129,44
			1	Remboursements des emprunts	13.107.948,31
			2	Charges financières des emprunts	388.986,78
			3	Dettes sur comptes courants	1.305.194,35
			B'	Dettes commerciales	5.516.914,49
			C'	Dettes fiscales, salariales et sociales	344.446,33
			D'	Dettes diverses	1.475.044,69
IX.	COMPTES FINANCIERS	2.094.500,23	IX'	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	45.298,25
A.	Placements de trésorerie à un an au plus	,00			
B.	Valeurs disponibles	2.105.948,57			
C.	Paiements en cours	-11.448,34			
X.	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	531.430,80	X'	COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE	551.475,72
TOTAL DE L'ACTIF		295.696.573,52	TOTAL DU PASSIF		295.696.573,52

3.- Le compte de résultats

Ville de VERVIERS (Organisme 01)			
Numéro I.N.S. : 63079			
COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2020			
CHARGES		PRODUITS	
I.	CHARGES COURANTES	I.	PRODUITS COURANTS
A.	Achat de matières	A.	Produits de la fiscalité
B.	Services et biens d'exploitation	B.	Produits d'exploitation
C.	Frais de personnel	C.	Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel
D.	Subsides d'exploitation accordés		
E.	Remboursement des emprunts	D.	Récupération des remboursements d'emprunts
F.	Charges financières	E.	Produits financiers
a	Charges financières des emprunts	a	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés
b	Charges financières diverses	b	Produits financiers divers
c	Frais de gestion financière		
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)	II.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)
III.	BONI COURANT (II' - II)	III.	MALI COURANT (II - II')
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION	IV.	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES
A.	Dotation aux amortissements	A.	Plus-values annuelles
B.	Réductions annuelles de valeur	B.	Variation des stocks
C.	Réduction et variation des stocks	C.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	D.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus
E.	Provisions pour risques et charges	E.	Travaux internes passés à l'immobilisé
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés		
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES)	V.	SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSES)
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	VI.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')
VII.	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)	VII.	MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII.	PRODUITS EXCEPTIONNELS
A.	Service ordinaire	A.	Service ordinaire
B.	Service extraordinaire	B.	Service extraordinaire
C.	Charges exceptionnelles non budgétées	C.	Produits exceptionnels non budgétés
	Sous total (charges exceptionnelles)		Sous total (Produits exceptionnels)
IX.	DOTATIONS AUX RESERVES	IX.	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES
A.	Du service ordinaire	A.	Du service ordinaire
B.	Du service extraordinaire	B.	Du service extraordinaire
	Sous - total des dotations aux réserves		Sous - total des prélèvements sur les réserves
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX)	X.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX')
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)	XI.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)	XII.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)	XIII.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)	XIV.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')
A.	Boni d'exploitation à reporter	A.	Mali d'exploitation à reporter
B.	Boni exceptionnel à reporter	B.	Mali exceptionnel à reporter
	Sous total (affectation des résultats)		Sous total (affectation des résultats)
XV.	CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')	XV.	CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)

SECTION 6 - BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2021

- 1.- Le budget initial 2021 a été voté par le Conseil communal en séance du 29 mars 2021 et approuvé, après réformation, par arrêté du Ministre Christophe COLLIGNON en date du 20 mai 2021

RESULTATS :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	82.198.069,84	60.002.291,28
Dépenses totales exercice proprement dit	80.604.187,12	59.224.073,37
Boni / Mali exercice proprement dit	1.593.882,72	778.217,91
Recettes exercices antérieurs	921.170,78	17.775,00
Dépenses exercices antérieurs	2.587.966,81	2.739.250,00
Prélèvements en recettes	821.605,56	3.775.125,51
Prélèvements en dépenses	688.692,15	1.831.868,42
Recettes globales	83.940.846,18	63.795.191,79
Dépenses globales	83.880.846,18	63.795.191,79
Boni / Mali global	60.000,00	0,00

- 2.- Le Budget final, après les modifications budgétaires n° 1 (ordinaires et extraordinaires), arrêtées par le Conseil communal du 25 octobre 2021 et approuvées après réformation par arrêté du Ministre Christophe COLLIGNON en date du 26 novembre 2021

RESULTATS

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	88.372.612,01	88.092.799,76
Dépenses totales exercice proprement dit	86.920.287,08	51.915.696,23
Boni / Mali exercice proprement dit	1.452.324,93	36.177.103,53
Recettes exercices antérieurs	1.344.328,77	16.282,87
Dépenses exercices antérieurs	3.034.316,49	39.434.632,40
Prélèvements en recettes	2.041.495,68	5.883.443,17
Prélèvements en dépenses	1.777.773,07	2.642.197,17
Recettes globales	91.758.436,46	93.992.525,80
Dépenses globales	91.732.376,64	93.992.525,80
Boni / Mali global	26.059,82	0,00

SECTION 7 - EMPRUNT

Charge de la dette en 2021

La charge des emprunts remboursée à la S.A. BELFIUS BANQUE, la S.A. BNP PARIBAS FORTIS et la S.A. ING pour l'exercice 2021 se ventile comme suit :

1.- VILLE

* EMPRUNTS D'ASSAINISSEMENT

- | | |
|--|--------------|
| a) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1995
(CRAC - Tonus axe II - Déficit Hôpitaux) | 400.656,98 € |
| b) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1996
(CRAC - Tonus axe II Fonds des Pensions) | 230.450,26 € |
| c) Annuité des emprunts d'assainissement n° 2168+2193 (de 2008) | 702.658,33 € |

e) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2309	46.996,48 €
f) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2590	59.701,12 €

SOUS-TOTAL :	1.440.463,17€
* EMPRUNTS COMMUNAUX-PART PROPRE	
h) Investissements :	
- Amortissements	6.440.947,35 €
- Intérêts (y compris sur ouvertures de	
- crédits et commissions de réservations)	1.042.982,58 €

SOUS-TOTAL :	7.483.929,93 €

2.- ETAT

Travaux subsidiés :

- Amortissements	108.677,59 €
- Intérêts	33.248,49 €
SOUS-TOTAL :	141.926,08 €

TOTAL GENERAL :

9.066.319,18 €

Les charges reprises à la rubrique 2 ont été remboursées à la caisse communale, soit par l'Etat ou la Région wallonne.

Remboursements anticipés d'emprunts

En 2021 :

- les emprunts de préfinancement ING N° 90 et 109 ont été remboursés anticipativement pour un total global de 47.833,94 €.
- les emprunts BELFIUS Etat N° 2496 et 2591 ont été remboursés anticipativement pour un total global de 249.321,10 €.

Emprunts d'aide extraordinaire et d'assainissement

Nous avons perçu les sommes suivantes de la Région wallonne représentant l'intervention régionale pour l'allègement de la dette du passé dans les emprunts d'assainissement (c'est-à-dire l'aide aux communes à finances structurellement obérées).

1. Concernant les anciens emprunts CRAC contractés avant le 01/01/2008, la Région wallonne reprend à sa charge, depuis le 01/01/2009, l'annuité complète, ce qui représente :

- a) Emprunt d'assainissement n° 1995
- le montant de l'intervention pour l'exercice 2021 s'établit à 400.656,98 €

- b) Emprunt d'assainissement n° 1996
- le montant de l'intervention pour l'exercice 2021 s'établit à 230.450,26 €

SOUS-TOTAL : 631.107,24 €

2. Concernant les emprunts contractés après le 01/01/2008 :

- d) Emprunts d'assainissement n° 2168 + 2193 + 2309 + 2590 :
- le montant des interventions pour l'exercice 2021 s'établit à 432.423,57 €

SOUS-TOTAL : 432.423,57 €

TOTAL (pts 1 + 2) : 1.063.530,81 €

SECTION 8 - DOTATION COMMUNALE

Fonds des Communes

Le décret du 15 juillet 2008 a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Chaque commune reçoit :

- une dotation minimale garantie.
- une dotation complémentaire calculée à partir de nouveaux critères :

- péréquation IPP
- péréquation PRI
- logements publics
- externalités
- densité de population
- Chef-lieu d'arrondissement et de Province.

La dotation principale de Verviers pour l'exercice 2021 s'élève à 22.928.473,82 €.

SECTION 9 - ETAT CIVIL

1.- Service des Naissances

Chiffres tirés des registres d'Etat civil

Verviétois	650	(330 garçons - 320 filles)
Non précisé	5	(2 garçons - 3 filles)
Non Verviétois	1160	<u>(599 garçons - 561 filles)</u>
Total	1608	(931 garçons - 884 filles)

Verviétois nés à l'extérieur	66	(29 garçons - 37 filles)
------------------------------	----	--------------------------

Proportion par 1.000 habitants : 11,10 pour mille

Accouchements multiples	17	(jumeaux) (22 garçons - 12 filles)
Actes de changement prénom	13	
Adoptions	2	
Adoption plénière	1	
Changements de sexe	4	

2.- Service des Mariages

Total des mariages	218
Transcriptions de mariages à l'étranger	8
Divorces	41
Cohabitations légales	146

3.- Service des Nationalités

Attributions de nationalité belge (art.8)	7
Déclarations de nationalité belge (art. 12 §1)	201
Déclarations de nationalité belge (art. 11 bis)	6
Adoptions (art. 9)	1

4.- Service des Inhumations

Décès de Verviétois	à Verviers	496 (243 hommes - 253 femmes)
	dont mort-nés	8 (5 garçons - 3 filles)
	hors-commune	29 (11 hommes - 18 femmes)
	dont mort-né	1 (1 garçon - 0 fille)
	Total	534 (260 hommes - 274 femmes)

Proportion par 1.000 habitants : 9.71 pour mille

Décès de non Verviétois	à Verviers	399 (210 hommes - 189 femmes)
	dont mort-né	1 (1 garçon - 0 fille)

SECTION 10 - ECONOMAT

1. Présentation générale

Le service gère 36 allocations budgétaires en dépenses, pour un budget total, en 2021, de 340.471,09 €. Ces allocations peuvent concerner aussi bien des commandes que des contrats en cours.

Le tableau ci-dessous indique les allocations ayant supporté les dépenses les plus importantes en 2021 (dépenses engagées) :

Frais de bureau (Photocopies : location + copies)	96.046,94 €
Frais divers pour les bureaux et les ateliers - covid 19	73.607,35 €
Approvisionnement et fonctionnement du magasin et des ateliers	28.606,86 €
Contrat d'achat de cartouches laser pour imprimantes	22.190,54 €
Fournitures administratives - Frais de bureau	15.184,21 €
Achat de matériel et de fournitures d'hygiène	11.906,45 €
Achat et location de matériel et de mobilier de bureau	6.744,31 €

Le service gère également 5 allocations budgétaires en recettes, dont les recettes provenant des machines à boissons qui retrouvent presque leur niveau de l'avant-covid (7.205,85 € contre 1.703,20 € en 2020 et 8.445,76 € en 2019) et bien entendu, celles provenant des prestations de l'Economat : 12.287,42 € en 2021, ce qui recouvre aussi bien la facturation externe : 1.968,44 €, qu'interne : 10.318,76 € (toutefois, la facturation interne ne comprend pas la main d'œuvre).

Evolution des bons de commande gérés par le service :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de bons de commande	264	215	174	234	194
Somme totale	186.204,37 €	179.980,37 €	124.778,36 €	159.751,86 €	174.887,02€
Nombre de firmes destinataires	61	41	47	38	36

Le nombre de bons de commande est mentionné ici à titre informatif. On voit que ce nombre est influencé par la manière de répartir les dépenses sans rapport direct avec l'évolution du montant global.

Le service gère un certain nombre de marchés publics, dont la dépense n'est pas nécessairement supportée par une allocation budgétaire de l'Economat. En 2021, les marchés suivants ont été attribués par le Collège communal à la suite de procédures suivies par l'Economat :

- Collège du 15/04/2021 : Fourniture de petit matériel de cours, de bricolage, de pédagogie et de psychomotricité destiné à l'Enseignement communal de la Ville de Verviers - Marché de 2 ans - Attribution approuvée par la Tutelle en date du 25/05/2021.
- Collège du 15/04/2021 : Fourniture d'articles de sport pour les cours d'éducation physique de l'enseignement communal de la Ville de Verviers - Marché de 2 ans - Marché de faible montant (< 31.000 €).
- Collège du 03/06/2021 : Impression et expédition de courriers du service des Taxes et de la Recette communale de la Ville de Verviers - Marché d'un an - Marché de faible montant (< 31.000 €).
- Collège du 10/06/2021 : Fourniture de produits et d'équipements pour l'entretien des locaux administratifs et des écoles de la Ville de Verviers - Marché de 4 ans - Attribution approuvée par la Tutelle en date du 22/07/2021.
- Collège du 24/06/2021 : Achat de papier A4 & A3 pour l'administration & la rentrée scolaire - Marché d'un an - Marché de faible montant (< 31.000 €).
- Collège du 24/06/2021 - Location de copieurs multi-fonction pour l'Enseignement communal de la Ville de Verviers - Marché de 4 ans - Attribution approuvée par la Tutelle en date du 05/08/2021.
- Collège du 02/09/2021 - Location de copieurs multi-fonction pour l'Administration communale de la Ville de Verviers - Procédure ouverte - Marché de 4 ans - Attribution approuvée par la Tutelle en date du 11/10/2021, retirée entretemps par le Collège en séance du 30/09/2021.

En séance du 10/11/2021, le Collège a décidé de relancer la procédure avec un cahier spécial des charges modifié. La procédure s'est poursuivie en 2022.

Aucun dossier n'a été soumis par le service au Conseil communal en 2021.

Comme l'année précédente, le service a été concerné durant l'année 2021 par la gestion de la crise sanitaire sur le plan de l'achat et la livraison de fournitures (masques, gels hydro-alcooliques et produits désinfectants).

2. **Imprimerie - Reliure - Magasin**

Comme le montre le montant des prestations facturées qui comprennent en partie les travaux d'impression (soit 12.287,42 € en 2021 contre 8.995,58 € en 2020), l'activité du service a été plus importante en 2021 qu'en 2020, suite à un certain retour à la normale en cours d'année.

De manière générale, les travaux réalisés dans l'atelier de l'imprimerie et de la reliure sont diversifiés et exécutés dans les délais exigés.

On y trouve les impressions :

- Budgets et compte de la Ville
- Fardes de presse
- Affiches événement locaux et flyers en couleur
- Convocations (cartes d'identité) et invitations protocolaires, vœux
- Formulaire, registres, dépliants, catalogues, programmes, souches, carnets, tickets

- Brochures des écoles
- Enveloppes personnalisées tous formats et toutes entêtes
- Etiquettes ordinaires et spéciales

NB : Une grande partie des travaux d'impressions concerne les écoles communales. Le service est également sollicité par la Zone de Police, la Zone de secours, la Régie des quartiers, Synergis (RCA), ainsi que Verviers Ambitions. Parmi les services de la Ville, on peut relever l'importance des commandes d'impression passées par le Service Communication ou encore par l'Urbanisme.

En reliure, on trouve les travaux :

- Démontage, réparation et reliure renforcée d'une partie des livres de la bibliothèque
- Reliures plus légères
- Reliure sur mesure : fardes de classement spécifiques, signataires, fardes en cartons dur à dos, panneaux scolaires ou didactiques, éducatifs, archives,...

Les autres tâches quotidiennes qui sont confiées à l'Economat sont :

- Gestion des commandes et des factures
- Gestion des stocks : programme ATTAL
- Renseignements destinés aux services pour le choix des fournisseurs et des produits
- Distribution et placement des fournitures (papier, mobilier, fournitures de bureau, toners, etc.)
- Gestion des produits d'entretien et d'hygiène
- Destruction par déchiqueteuse de vieux documents
- Petits travaux : plastification des affiches d'enquête publique, découpages, collages, pliage

TITRE VIII

ATTRIBUTIONS DE M. LE SIXIEME ECHEVIN, A. DELTOUR

SECTION 1 - MOBILITE

1. MOBILITÉ

Conseiller en Mobilité

Le SPW-DGO2-Mobilité a transmis, en date du 4 décembre 2019, à la Ville l'arrêté du Ministre accordant une subvention d'un montant de 24.000 € permettant le maintien d'un conseiller en mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le versement de ce subside est - notamment - conditionné à la transmission pour fin février 2021 au plus tard du rapport d'évaluation du Conseiller en Mobilité relatif à l'année 2020.

Lors de sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a approuvé le rapport d'évaluation relatif à l'année 2020 rédigé par le Conseiller en Mobilité de la Ville. La rédaction et la transmission de ce rapport au SPW-DGO2-Mobilité ont ainsi permis le versement de la subvention ministérielle annuelle de 24.000 € pour le maintien d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Attribution d'une concession de service public portant gestion du stationnement réglementé en voirie et dans les zones de parking

Sur base de l'article 13 de la convention liant la Ville au concessionnaire privé, le comité d'accompagnement s'est réuni à une seule reprise durant l'année. Les réunions du comité d'accompagnement ont pour but, d'une part, de vérifier la bonne exécution des prestations du concessionnaire et, d'autre part, de soulever les problèmes liés à la concession.

L'article 10 de la convention liant la Ville au concessionnaire de la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking précise que « les comptes seront approuvés une fois par an par l'organe communal compétent et ce après qu'ils aient été examinés et approuvés préalablement par le Comité d'accompagnement ».

Pour rappel, le compte d'exploitation 2019 n'avait pu, suite à une divergence de points de vue avec le concessionnaire, être présenté au Conseil communal en 2020. Ce désaccord portait sur le montant minimum garanti de la redevance de concession et sur la volonté du concessionnaire de vouloir supprimer ce montant minimum, suite aux travaux entrepris par la Ville dans le cadre du chantier « Verviers, ville conviviale » et suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Rappelons également que depuis la modification de la convention mise en application depuis septembre 2017, la redevance d'exploitation annuelle minimale due par le concessionnaire à la Ville s'élève, à présent, à 550.000 € (indexés annuellement).

Il a finalement été présenté, pour approbation, au Conseil communal d'avril 2021. Le compte d'exploitation 2019 présentait :

- Un résultat d'exploitation en voirie T.V.A.C. de 777.044,02 €;
- Un résultat d'exploitation en parkings H.T.V.A. de - 194.778,49€;
- Un résultat d'exploitation global de 582.265,52 €;
- Une part bénéficiaire pour la Ville de 565.796,48

Relativement au compte d'exploitation relatif à l'exercice 2020, celui-ci a été présenté par Streeteo by Indigo lors de la séance du Comité d'accompagnement du 30 mars 2021. Il a ensuite été présenté, pour approbation, au Conseil communal de juin. Le compte d'exploitation 2020 présentait :

- Un résultat d'exploitation en voirie T.V.A.C. de 459.818,80 €;
- Un résultat d'exploitation en parkings H.T.V.A. de - 171.555,36 €;
- Un résultat d'exploitation global de 288.263,44 €;
- Une part bénéficiaire pour la Ville de 573.747,04 €

A la demande des Echevins de la Mobilité et des Finances, une analyse quant aux possibilités éventuelles de rupture de la convention, au vu notamment de l'application de l'article 12 du cahier spécial des charges, a été demandée à l'avocat de la Ville. Il est ressorti de cette analyse présente notamment 5 options existantes (3 propositions [3 - 4 - 5] émanant d'Indigo) dont 2 à privilégier selon l'avocat (les propositions 1 et 2) :

- 1) Possibilité de résiliation anticipée de la concession;
- 2) Possibilité de résiliation pour manquement aux obligations de la concession;
- 3) Versement à la Ville de 100 % du solde, sans minimum;
- 4) Maintien du versement de 86 % du solde à la Ville, mais minimum à revoir;
- 5) Rupture avec reprise du personnel INDIGO. Dans ce cadre, INDIGO accepterait le paiement du solde des amortissements par mois.

Des réunions ont été organisées mais à ce jour, aucune décision n'a encore été prise.

En outre, le Collège communal a marqué son accord sur l'application de l'Happy Hour durant les fêtes de fin d'année (soit du lundi 6 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022 inclus).

Enfin, le Service a traité 152 demandes de cartes annuelles de stationnement (services ou soins à domicile).

Semaine de la mobilité

Chaque année, du 16 au 22 septembre, se déroule la semaine de la mobilité. A l'occasion de cet événement, le SPW-DGO2-Mobilité encourage les communes à mettre en évidence les actions menées en faveur d'une meilleure mobilité et à sensibiliser les citoyens par la mise en place d'actions spécifiques et originales.

Cette année, le service a, en collaboration avec l'A.S.B.L. «GRACQ», relevé le défi en organisant une journée d'initiation à la maîtrise du vélo en milieu urbain pour les adultes. Il s'agissait d'une journée de formation en trois lieux distincts où les formateurs organisaient des exercices de maîtrise du vélo ainsi qu'un briefing sur la bonne place du cycliste sur la chaussée.

Malheureusement, en raison des restrictions dues au Covid et des travaux dans le centre-ville, le service n'a pu organiser d'autres activités.

Visiocom

Pour rappel, la Ville de Verviers met à disposition des associations un véhicule pouvant transporter 8 personnes.

En 2021, en raison de la crise sanitaire, le véhicule n'a pas été loué. Il a cependant été mis à disposition du Service Santé afin de conduire les personnes sans moyen de locomotion vers les centres de vaccination.

Lors des inondations des 14 et 15 juillet derniers, notre véhicule a malheureusement été inondé et accidenté; il a dès lors été déclassé. Bien que notre véhicule était assuré, la somme versée à la Ville par notre assureur ne permet pas l'acquisition d'un nouveau véhicule

Mobilité douce

Brevet du cycliste 2020/2021 (Appel à projets en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière)

Pour rappel, le Service public de Wallonie a lancé, pour l'année 2020/2021, un appel à projets portant sur la mise en place de projets en éducation à la mobilité et à la sécurité routière au sein des écoles wallonnes, appel auquel la Ville a décidé de participer.

Les projets présentés devaient :

- S'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire;
- Se dérouler durant les périodes scolaires;
- S'adresser à tous les réseaux d'enseignement.

Un subside de 6.000 € a été accordé à la Ville par la Région wallonne aux fins d'organiser l'action « brevet du cycliste » durant l'année scolaire 2020-2021.

Voici la liste des écoles ayant participé au brevet du cycliste :

- L'école communale d'Ensival, Place Lambert Fraipont à Ensival;
- L'école libre « Saint-Nicolas », rue de l'Eglise 22 à 4801 Stembert;
- L'école libre Sainte-Marie, avenue du Chêne 105 à 4802 Heusy;
- L'école communale de Petit-Rechain, rue Nicolas Arnold 25 à 4800 Petit-Rechain.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école communale d'Ensival ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème et 6ème primaire, les 1er, 8, 15, 22 et l'épreuve le 29 mars 2021.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école libre Saint-Nicolas ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème primaire, les 26 et 27 avril, les 10, 11 et l'épreuve le 21 mai 2021.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école Sainte-Marie ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème primaire, les 12, 14, 19, 21 et l'épreuve le 26 octobre 2021.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école communale de Petit-Rechain ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème primaire, les 12 et 19 novembre, le 3 et l'épreuve le 10 décembre 2021.

Ce sont donc 5 classes qui ont participé à la formation (3 subsidiées par l'EMSR (R.W.) et 2 financées sur fonds propres).

L'objectif a été atteint dans l'ensemble des écoles.

Appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 »

A travers sa Déclaration de Politique régionale, le Gouvernement wallon a lancé, en 2020, l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 ». Cet appel à projet a été lancé auprès des communes désireuses de mener une politique volontariste en faveur du vélo utilitaire et de créer, sur leur territoire, les conditions propices à la pratique du vélo.

Le Collège communal a sélectionné, parmi plusieurs propositions, l'aménagement de l'axe « centre-ville/Maison Bois » comme axe principal à développer dans le cadre de la candidature « Wallonie cyclable ».

En date du 11 mars 2021, le Gouvernement wallon a approuvé la sélection de 116 communes pour le projet Wallonie cyclable pour un budget de plus de 60 millions.

En date du 18 mars 2021, un courrier émanant du SPW nous a annoncé que la Ville de Verviers était retenue.

Dans le cadre du suivi du Plan d'investissement Wallonie cyclable, la Ville a dû mettre en place un « Comité de suivi du PIWACY » qui a pour objectif de coordonner la conception et la mise en œuvre du plan d'investissement WaCy et de remettre un avis sur tous les projets concernés. Cette commission doit au minimum, conformément à l'arrêté ministériel, être constituée - au minimum - comme suit :

- L'agent communal en charge de la mobilité au sein de la commune;
- L'agent communal en charge de la mobilité cyclable au sein de la commune;
- Les représentants des services travaux et urbanisme;
- Le représentant du Collège communal en charge de la mobilité;
- Les représentants locaux des usagers cyclistes tels que les usagers ou les associations d'usagers;
- Le délégué de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité, en abrégé CCATM.

Il peut cependant être complété des personnes jugées utiles en fonction des différents sujets abordés. C'est ainsi qu'il a été décidé de désigner un Conseiller communal de chaque parti présent au Conseil communal, soit 7 membres supplémentaires. Le Conseil communal du 28 juin 2021 a validé la composition de la commission. Un membre du GRACQ a souhaité rejoindre la Commission. Sa désignation a été actée lors du Conseil communal du 20 décembre 2021. La commission sera ainsi composée de 7 femmes et 12 hommes.

Cette commission a dû, toujours conformément à l'arrêté ministériel, être encadrée par un règlement d'ordre intérieur. Celui-ci a également été approuvé au Conseil communal du 28 juin 2021. Le ROI a cependant, suite aux réunions de la commission des 19 octobre et 23 novembre et à sa demande, été modifié au Conseil communal du 20 décembre 2021. L'article 9 du ROI a en effet été modifié en ce sens :

- Faire passer le quorum à 50% des membres et non 75% (parmi les membres qui ont un droit de vote);
- Les membres qui sont agents communaux siègeront avec voix consultative, ils n'ont plus le droit de vote.

Dans le cadre de ce PIWACY, un rétro planning devait être transmis au SPW pour le 1^{er} octobre 2021. Toutefois, en raison des inondations et dans une approche pragmatique, le SPW n'a pas considéré le 1^{er} octobre comme un délai de rigueur, particulièrement pour les communes qui ont été sévèrement touchées par les inondations. La Ville aura un an de retard sur le planning imposé par le SPW.

Divers

- *Enquête mobilité*

Dans le cadre de l'enquête « déplacements domicile-travail » organisée par le SPF (Service Public Fédéral) Mobilité et Transports, il a été demandé à tout le personnel communal de répondre au questionnaire pour le 30 octobre 2021 au plus tard. Le service a encodé les résultats de cette enquête et les a transmis, pour suite utile, à la responsable du service des Ressources humaines et au Conseiller en mobilité.

- *Borne électrique de la Province de Liège*

Dans le cadre des missions du service suite à l'installation de la borne électrique, un membre du service a dû se rendre sur place, à deux reprises, pour réenclencher la borne suite à un déclenchement du fusible interne.

- *Organe de consultation du Bassin de Mobilité de Liège-Verviers (OCBM)*

Pour rappel, l'Organe de Consultation du Bassin de Mobilité est chargé d'émettre, sur initiative propre ou sur demande de l'autorité organisatrice du transport, des recommandations concernant les modalités locales de traduction des orientations stratégiques, définies préalablement par l'autorité organisatrice du transport, compte tenu du contexte de l'offre, des besoins et du budget, et concernant tout autre mode de transport.

Le Collège a, à la demande du SPW, désigné l'Echevin de la Mobilité pour représenter la Ville au sein de cet organe afin qu'il participe à la réunion du 11 mai et des futures réunions.

- *Travaux « Verviers, Ville conviviale »*

Dans le cadre des travaux de « Verviers, Ville conviviale », certains emplacements de parkings privés situés rue Xhavée et loués à des commerçants ont été rendus inaccessibles. Les baux des parkings n'étant pas suspendus, ces 5 commerçants ont dû continuer de payer pour un emplacement dont ils ne bénéficiaient plus. Afin de leur permettre de se garer en centre-ville sans trop de difficulté et ne pas engendrer des frais supplémentaires à la charge des commerçants (ceux-ci étant déjà suffisamment ébranlés suite à la crise covid-19), le Collège communal a marqué son accord sur l'achat d'un abonnement de 3 mois dans le parking postpay de la rue du Gymnase pour chacun des commerçants impactés.

- *Libre parcours Solidaire*

Par courriel entré le 16 août 2021, le SPW informait la Ville de la mise en place d'une initiative conjointe de la SNCB, du TEC, de la Stib et De Lijn. Cette initiative consistait à mettre à disposition des communes et des victimes les plus touchées par les inondations un titre de transport spécialement dédié: le Libre parcours Solidarité, pour leur permettre de se déplacer gratuitement, de manière illimitée jusqu'au 31 octobre 2021, sur l'ensemble du réseau ferroviaire belge, y compris les points frontières ainsi que sur l'ensemble du réseau TEC, De Lijn et STIB.

Les communes étaient chargées de la décision et de la distribution des Libre parcours Solidarité. Le bénéficiaire devait en faire la demande - en personne - auprès du service compétent de sa commune. Le service en charge de distribuer les LPS devait, au préalable de la délivrance de celui-ci, s'assurer de vérifier les informations fournies par le bénéficiaire.

Les critères d'éligibilité cumulatifs au droit au Libre parcours Solidarité gratuit étaient :

- Une personne domiciliée dans l'une des communes touchées par les inondations;
- Et dont les moyens de transport personnels sont indisponibles (voiture, moto, vélo, véhicule de société utilisé pour les déplacements professionnels ou personnels, etc.)
- Et/ou dont le logement est devenu inhabitable.

Le Collège communal a décidé de confier cette mission à la Cellule Fond des Calamités, formé au préalable et épaulé par le service mobilité. Ce sont un peu moins de 2.350 Libre parcours Solidarité qui ont été distribués aux sinistrés de la Ville.

Enfin, le Service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens (stationnement, plan communal de mobilité, Visiocom, ...).

SECTION 2 - BIEN-ETRE ANIMAL

- *Prise en charge des animaux errants*

Depuis cette année, une convention régit à nouveau les missions entre l'A.S.B.L. Société verviétoise pour la Protection des Animaux, la Ville de Verviers et la Zone de Police Vesdre. Cette convention prévoit une cotisation en faveur de la SVPA qui s'élevait, pour l'année 2021, à 11.022 €.

- *Prise en charge des animaux blessés sur le territoire de Verviers*

Dans le cadre du code wallon du bien-être animal, la Ville a été tenue de désigner un vétérinaire qui prendrait en charge les animaux blessés sur le territoire verviétois. A l'issue d'un appel d'offres, le marché a été attribué à Anicura ADK Clinique Vétérinaire pour un montant de 5.324,25 €.

Une procédure a été mise en place dans les différents cas de figure. Celle-ci a été publiée sur le site de Ville.

- *Campagne de stérilisation des chats errants*

Dans le cadre du régime d'aide établi par la Région wallonne, la Ville a déposé un dossier de candidature afin de bénéficier d'un subside de 2.000 € pour la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Le dossier de la Ville a été retenu. Dans le cadre de cette campagne, un marché a été lancé (procédure simplifiée vu le marché de faible montant) et le Collège communal l'a, en séance du 3 juin 2021, attribué, pour une durée d'un an (à cheval sur deux années civiles), à l'A.S.B.L. "Société Verviétoise pour la Protection des Animaux" en partenariat avec une vétérinaire du Cabinet vétérinaire K.L.M.

Fin décembre, la SVPA nous a transmis une première facture de 1.200 € relative à la castration de 12 chats mâles et à la stérilisation de 11 chats femelles.

- *Salon du Bien-être animal*

Afin de sensibiliser davantage les citoyens au bien-être animal, le service a souhaité organiser un salon du bien-être animal dans le centre-ville. Le Collège communal a marqué, en séance du 8 juillet, son accord de principe sur ce projet. Le Service a dès lors commencé à plancher sur un programme et à prendre les différents contacts utiles. Une première ébauche de programme a été établie : conférences diverses sur le thème du bien-être animal, présentation d'associations ou de refuges, vente d'accessoires pour animaux, collecte de dons et de nourriture pour chiens et chats en faveur des refuges et pensions, un doggy bar, démonstration par des éducateurs canins, stand photos, formation premiers secours, ... Il était prévu d'organiser cette journée le week-end du 2 au 4 octobre mais les restrictions liées au Covid et ensuite les inondations n'ont pas permis de concrétiser ce projet.

- *Dispensaire Prince Laurent*

L'Echevin et le Service du Bien-être animal ont rencontré, à plusieurs reprises, une représentante de la Fondation Prince Laurent.

Pour information, la Fondation d'utilité publique Prince Laurent vient en aide aux personnes précarisées en leur offrant des soins vétérinaires gratuits pour leur animal de compagnie. Elle exerce ainsi un rôle social important, puisque bien souvent l'animal est le seul lien qui rattache son maître à la vie et à la société.

Suite à ces différentes rencontres, l'ouverture d'un dispensaire à Verviers a été évoquée. Cette ouverture n'aurait pu être possible que grâce à l'aide de la Ville et de la Province car la Fondation ne perçoit pas suffisamment de dons pour pourvoir à tous les frais liés l'installation d'un nouveau dispensaire. En conséquence, le Collège communal a marqué son accord sur la mise à disposition gratuite d'une cellule à la Fondation. Cette cellule, actuellement occupée par l'A.L.E. mais qui doit prochainement déménager, est située rue de Heusy.

SECTION 3 - AGRICULTURE

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet derniers et à l'interpellation d'un agriculteur, nous avons pris contact avec le SPW afin de savoir si nous devons réunir une commission communale de constat des dégâts. Sur conseil de ce dernier, nous avons contacté tous les agriculteurs de la région afin de savoir s'ils avaient subi des dégâts à leurs terres.

Heureusement, aucun d'entre eux n'a subi de dégâts significatifs. Il n'a dès lors pas été nécessaire de réunir la Commission.

Vu l'augmentation toujours croissante des coûts de traitement des bûches agricoles, Intradel facture depuis 2020 les surcoûts que cela engendre. Pour l'année 2020, la facture s'élevait à 396,89 €. La facture pour l'année 2021 ne nous parviendra qu'en janvier 2022.

SECTION 4 - REVITALISATION URBAINE

Revitalisation urbaine Spintay - Etat des lieux

A la demande de M. Hasan AYDIN, le service a présenté au Collège, en séance du 28 janvier 2021, un état des lieux de la revitalisation urbaine Spintay. En voici un résumé :

Permis socio-économique:

Permis délivré le 09/10/2018 et devenu exécutoire le 12/10/2018

Périmé le 11/10/2021 sauf si prorogation de 2 ans (à solliciter 30J avant l'expiration du délai de péremption) => Périmé le 11/10/2023

Permis unique :

Périmé le 18 avril 2023 (il a été prorogé d'un an)

Update précis sur le volet patrimonial des immeubles concernés par le périmètre de sécurité :

Les immeubles disposant d'un volet patrimonial sont les immeubles ci-dessous :

- N°11 : Avis patrimoine : Petit Patrimoine populaire wallon - N° 11 - Garde-corps en fer forgé (1er étage)
- N°23/25 : Avis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé. Défigurée par une loggia des années 1930, au centre du 1er étage, façade de deux niveaux et quatre travées de la fin du XVIIIe s., en briques et calcaire sur r.d.ch. commercial. Baie à linteau droit de hauteur dégressive. Montants prolongés à gauche et à droite formant bandeau vertical aux angles. Chéneau débordant sous bâtière percée de deux lucarnes rampantes. M.C. [395]
- N°27 : Avis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé. Cantonnée d'antes à refends, façade vraisemblablement de la fin du XVIIIe s., en calcaire peint. Sur r.d.ch. commercial, deux étages de trois travées de baies à linteau droit surmonté d'une sorte d'entablement au 1er étage, séparées de pilastres à refends, prolongés jusqu'à la corniche en cavet. Appuis pourvus de beaux accoudoirs en fer forgé. M.-A.R. [397]
- N°33/35 : Avis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé Haute façade du tout début du XIXe s., en calcaire, de trois étages de hauteur dégressive, de trois travées de baies jointives à linteau droit. Montants monolithes aux deux premiers étages et en plusieurs morceaux au 3e, posés sur des enserrant des allèges creusées, sous appui à lèvre ourlée et garni d'accoudoirs en fer forgé. Corniche profilée et bandeaux saillants délimitant les étages. Toiture mansardée d'ardoises, éclairée de deux lucarnes récentes. M.-A.R. [398]
- N°85 : Avis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé. Sur r.d.ch. commerciaux, deux étages en briques et calcaire peints soulignés d'une forte corniche en doucine. Six travées de baies à linteau droit sur piédroits monolithes posés sur larges dés et cantonnées de pilastres plats. Appuis en léger retrait au dernier niveau. Bandeau sous corniche à cavet. Au n°85, toiture d'ardoises mansardée, percée de lucarnes récentes. Au n°87, châssis métalliques.
- N°87/89 : vis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé. Sur r.d.ch. commerciaux, deux étages en briques et calcaire peints soulignés d'une forte corniche en doucine. Six travées de baies à linteau droit sur piédroits monolithes posés sur larges dés et cantonnées de pilastres plats. Appuis en léger retrait au dernier niveau. Bandeau sous corniche à cavet. Au n°85, toiture d'ardoises mansardée, percée de lucarnes récentes. Au n°87, châssis métalliques.
- N°95 : Avis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé. Deux façades jumelées, des années 1900, d'une seule travée et de deux étages intacts au-dessus d'un r.d.ch. commercial. Caractéristique du «modern style», baie du 1er étage en arc outrepassé, protégée par un balcon en ferronnerie d'époque. Au 2e étage séparé par un panneau calcaire sculpté, baie triple, sous linteau droit soutenu par de consoles finement involutées. Châssis d'origine. Sous corniche très saillante à blochets et entre les pilastres de briques rythmant verticalement la façade, large attique incisée et peinte, représentant des moulins entourés de jeunes filles drapées, formant motif festonné. Toiture mansardée en ardoises (fig. 160).

- N°99/101/103 : Avis patrimoine - repris à l'inventaire mais non pastillé. N° 103, 105, 111-113-115 et 123. Ensemble assez homogène de façades probablement du début du XIXe s., en calcaire peint aux nos 103, 113 et 123. Chacune de deux étages sur r.d.ch. commercial, éclairés de baies jointives à linteau droit sur piédroits monolithes et dés enserrant les allèges aux nos 113 et 123. Cordons, corniches, profilés et larmiers accentuant les niveaux couronnés de fortes corniches en cavet, sous toitures interrompues de lucarnes à fronton triangulaire.

Situation précise de toutes les dettes et sommes incontestablement dues du par le promoteur :

- o Factures relatives aux barrières de sécurité;
- o Facture relative aux deux clôtures avec portail d'accès;
- o Factures relatives à l'occupation du domaine public (1er périmètre) - 2015T0027
- o Factures relatives au périmètre de sécurité du n° 11 au 31 et du 91 au 109 Rue Spintay (2019T0028)
- o TOTAL : **741.347,23 €** (ce montant évoluera jusqu'à paiement, par la S.A. City Mall, des montants dus. Au 31 décembre, il atteignait les 1.036.497,91 €).

Revitalisation urbaine Spintay - Convention de superficie avec option d'achat

Pour rappel, la Ville est liée à la société City Mall par quatre conventions :

- o Une convention de revitalisation urbaine du 16 mars 2005 qui a fait l'objet d'un avenant du 19 juillet 2011;
- o Une convention de partenariat du 26 juin 2006 qui a fait l'objet d'avenants du 12 février 2014 et du 8 janvier 2015;
- o Une convention de superficie avec option d'achat du 8 janvier 2015;
- o Un contrat de bail du 8 janvier 2015.

S'inquiétant du peu d'avancement du projet « City Mall », la Ville a consulté ses avocats concernant les possibilités de mettre un terme aux conventions. Il est ressorti de l'analyse des avocats que la Ville pourrait solliciter la résolution judiciaire de la convention de superficie avec option d'achat étant donné le non-commencement des travaux. Avant d'entamer toutes démarches de résolutions, les avocats ont conseillé à la Ville d'adresser une mise en demeure à City Mall dans laquelle elle lui laisse un délai raisonnable pour s'exécuter. Un courrier en ce sens a été adressé à City Mall le 8 mars 2021 dans lequel elle lui laissait un délai de quatre mois pour constituer le cautionnement imposé par le permis du 21 mars 2014 et entamer les travaux au sens de la convention.

Le 17 juin, le service présentait un nouveau rapport au Collège communal. A un mois du terme de la mise en demeure, ni la constitution du cautionnement de 3.661.914 euros imposé par le permis ni l'entame des travaux au sens de la convention n'ont été réalisés. A défaut de la constitution du cautionnement et de l'entame des travaux pour le 8 juillet, le Collège communal a décidé de soumettre au Conseil communal, la décision d'ester en justice en vue d'obtenir la résolution de la convention de superficie avec option d'achat et en cas d'approbation de désigner le cabinet d'avocats en charge de la défense des intérêts de la Ville. Le point a finalement été retiré en séance du Conseil communal du 28 juin 2021.

Le 16 juillet, le Collège communal validait, suite à l'inertie du promoteur, l'envoi d'un courrier à City Mall dans lequel il prenait acte qu'aucune suite utile n'avait été réservée au courrier du 8 mars et qu'il ne pouvait qu'en tirer les conséquences qui s'imposent et envisager les suites, au besoin judiciaires, à réserver au dossier.

Le 15 novembre, le Tribunal de Première Instance de Liège - Division Verviers prononçait son jugement dans le cadre du litige qui s'inscrit dans le contexte de la revitalisation urbaine. La S.A. City Mall attaquait la Ville relativement à :

- o L'inapplicabilité de l'arrêté du Bourgmestre fondant la contrainte;
- o La violation du principe d'exécution de bonne foi des conventions;
- o L'obscuri libelli;
- o L'absence de services rendus.

Le Tribunal a déclaré la demande de la S.A. City Mall recevable et non fondée et l'a déboutée et condamnée aux dépens liquidés dans le chef de la Ville de Verviers à 2.400 €.

Le 18 novembre, suite au prononcé du Tribunal de Première Instance de Liège - Division Verviers du 15 novembre dernier, le Cabinet Elegis déposait auprès de ce dernier une citation dans le cadre du litige en matière de redevances réclamées auprès de la S.A. City Mall en vertu de deux règlements-redevances adoptés sur le pied des articles L1122-30 et L1222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation. Dans sa citation, Elegis demande de :

- o Condamner la S.A. City Mall à la somme totale en principal de 835.553,95 €; (ce montant a depuis évolué, pour atteindre, au 31 décembre, les 1.036.497,91 €).

- Condamner la S.A. City Mall aux intérêts calculés aux taux légaux successifs, à compter de la date d'émission de chaque facture et sur le montant qu'elle porte, jusqu'à complet paiement;
- Condamner la S.A. City Mall aux entiers dépens de l'instance, en ce compris l'indemnité de procédure prévue à l'article 1022 du Code judiciaire.

SECTION 5 - RENOVATION URBAINE - QUARTIERS D'INITIATIVE (QI)

A. Périmètre escompté de rénovation urbaine : quartier de Prés-Javais

Le 22/04/2021, le SPW (Mme Fontesse) envoie un courriel à la Ville de Verviers destiné à l'informer sur les possibilités d'engagement et de remplacement du conseiller en rénovation urbaine. Dans un souci de simplification administrative, il ressort de l'interprétation de l'article 11 de l'AGW du 28 février 2013 que la commune pourra bénéficier de la subvention sur simple délibération du conseil communal ou du Collège, s'il a reçu délégation, attribuant la fonction de Conseiller en Rénovation urbaine à une personne, nouvellement ou déjà engagée et à condition que celle-ci soit « affectée aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion de l'opération de rénovation urbaine. »

Le 12/05/2021, se tient en visio-conférence avec le SPW, la Ville et l'auteur de projet une réunion de coordination du dossier de base de Prés-Javais. L'idée est d'apporter les dernières modifications permettant de faire avancer le dossier ainsi que sa reconnaissance.

A cette même date, le SPW fait parvenir à la Ville de Verviers le document « brut » reprenant les modifications à apporter à l'étude de base. Le document est transmis à l'auteur de projet pour suivi.

Le 09/06/2021, la Ville de Verviers interroge l'auteur de projet par courriel afin de faire le point sur les modifications à apporter au dossier de base. Un rappel est fait par courriel le 16/06/2021.

Aucun retour n'a été donné par l'auteur de projet à ces mails.

Le 09/06/2021, la Ville de Verviers demande par courriel au SPW les dernières remarques à apporter au dossier de base, dans le but d'enfin aboutir à un document finalisé qui pourra répondre à toutes les exigences souhaitées.

Le 16/06/2021, la Ville de Verviers relance le SPW par courriel afin d'avancer dans le dossier à finaliser.

Aucun retour n'a été donné par le SPW à ces mails.

Le 27/08/2021, la Ville de Verviers interroge à nouveau par courriel le SPW car elle est toujours sans nouvelle d'un document finalisé contenant les remarques à intégrer dans le dossier de base destiné à la reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine de Prés-Javais.

Cependant, le contexte verviétois n'est plus du tout le même suite aux importantes inondations qui ont frappé à la mi-juillet, notamment, le quartier de Prés-Javais.

Les priorités de ce quartier ont malheureusement changé et ces nouvelles données doivent impérativement être intégrées à l'étude de base qui devra, par conséquent, probablement être revue en profondeur.

Une nouvelle coordination dans ce dossier est à ce moment plus que nécessaire.

Aucun retour n'a été donné par le SPW à ce mail.

Le 04/10/2021, la Ville de Verviers sollicite par courrier au SPW la subvention concernant le conseiller en rénovation urbaine pour l'année 2022.

Elle en profite pour demander à la DAOV où en est le dossier de reconnaissance du périmètre de rénovation urbaine de Prés-Javais. Suite aux inondations catastrophiques de juillet 2021, ayant grandement impactés le quartier, le courrier de la Ville insiste sur la nécessité de se repositionner différemment quant aux fiches-projets actuelles et insiste sur le fait qu'elle souhaiterait pouvoir faire rapidement cet important exercice avec les services du SPW.

Un accusé de réception de ce courrier est envoyé par le SPW à la Ville de Verviers en date du 19/10/2021.

B. Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU)

Pour rappel, la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) spécifique à l'opération souhaitée sur le quartier de Prés-Javais a été constituée par le Conseil communal du 24/09/2018 et modifiée entre autres par :

- le Conseil communal du 28/01/2019 (suite aux élections communales du 14/10/2018);
- le Conseil communal du 16/12/2019 (suite à la démission de l'Échevin ayant en charge la rénovation urbaine);
- le Conseil communal du 25/05/2020 (suite à la démission d'un membre représentant la Ville à la CCRU);

- le Conseil communal du 30/11/2020 (suite à une réorganisation des compétences du Collège communal et à la nécessité de désigner le nouveau Président de la CCRU).
- Le Conseil communal du 31 mai 2021 (suite à la nécessité de désigner le dernier représentant manquant de la Ville à la CCRU).

Le 31/05/2021, le Conseil communal désigne donc Monsieur Mohamed-Anass GALLAS, Conseiller communal, en tant que représentant de la Ville à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU).

Pour ce qui est des réunions de la CCRU, et étant entendu qu'elle est convoquée pour autant que des points puissent être inscrits à l'ordre du jour, aucune ne s'est tenue en 2021. En effet, les services de la Ville de Verviers sont toujours en attente de la reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais de la part du Ministre compétent, et aucune évolution officielle n'a été constatée dans le dossier depuis juillet 2019.

C. Fonds de réserve « rénovation urbaine » (RURB)

Dans l'optique de la réaffectation des produits obtenus au départ des projets subsidiés en rénovation urbaine, un fonds de réserve « RURB » a été constitué et alimenté depuis 2010. Une allocation de dépense a également été créée.

Pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir, le fonds est alimenté par la location de l'immeuble sis rue Courte du Pont 8 (C-Ex 2001).

Pour le QI 2 Ensival, le fonds est alimenté par les locations des salles de l'ancien Hôtel de Ville rénové (C-Ex 2001) ainsi que les loyers de l'appartement loué rue H. Davignon 5 (C-Ex 2003).

Cependant, et en raison de la date fort lointaine de ces opérations, le SPW a indiqué à la Ville qu'il n'était pas obligatoire de rembourser ou réaffecter les sommes de ces loyers et locations spécifiquement dans des projets de rénovation urbaine. Ces sommes peuvent être utilisées à d'autres fins. Dès lors, il n'apparaît désormais plus nécessaire d'alimenter le fonds de réserve avec ces sommes spécifiques.

De même, le SPW a confirmé que les recettes des ventes de biens communaux acquis à l'époque avec des subsides en rénovation urbaine ne doivent plus non plus être versées au fonds de réserve, pour autant que l'acquisition ou les travaux d'aménagement (réception provisoire) datent de plus de 15 ans. C'est désormais le cas pour l'ensemble des immeubles déjà vendus ou appartenant encore à la Ville dans ce cadre.

SECTION 6 - GESTION LOCATIVE DES BIENS IMMOBILIERS

1. Inventaire des biens appartenant à la Ville de Verviers

Le service a travaillé assidûment sur l'inventaire des biens duquel s'est dégagé une liste d'immeubles, appartements, terrains pour lesquels des conventions d'occupation précaire, de baux d'habitation ou de baux commerciaux ont été conclus ou sont en cours de finalisation.

Un travail conséquent de renouvellement est en cours dès lors que nous avons essuyé un manque de gestion du patrimoine privé de notre Ville durant une période avoisinant les 13 ans.

2. Perception des loyers - suivi

Le suivi du bon paiement de ces derniers suit son cours non sans difficulté..

Pour rappel, tous les derniers jours du mois, un tableau croisé qui avait été élaboré avec le service « Recette » est examiné afin d'épingler les locataires qui seraient en défaut de paiement.

→ Dans le cadre du recouvrement des loyers, subsistent des dossiers contentieux lesquels sont gérés par notre Conseil, Maître PETIT.

3. Remboursement du précompte immobilier auprès des locataires de logements - avantage fiscal

A chaque demande émanant des citoyens dûment concernés par cette exonération, un agent du service se charge de ceremboursement en rédigeant un mandat ad hoc.

4. Refacturation du précompte immobilier dans le cadre des baux commerciaux

Après examen des baux concernés, lorsque ceux-ci le prévoient, une refacturation devrait être effectuée cependant les inondations intervenues mi-juillet ont eu des conséquences sur ces recettes dès lors que nombre de nos biens n'ont plus été occupés par les diverses enseignes.

Un espoir que les services régionaux puissent tenir compte du manque de rendement lié à l'usage des propriétés sinistrées tout ou en partie en révisant les perceptions de précompte immobilier est attendu mais un dénouement positif nous semble presque utopique malheureusement.

5. Rédaction des différents baux

6. Détail des dossiers passés en Conseil communal lors l'année civile 2021

6.1 Gestion Locative des Biens Commerciaux - Gestion immobilière/xxx - Justice de Paix - Jugement

- Accord du Conseil d'interjeter appel devant le tribunal de première instance dès lors que la Ville de Verviers fut déboutée de ses prétentions
- Dénonciation de la convention sui generis qui découlait du jugement de la Juge de Paix.

6.2 Gestion Locative des Biens Commerciaux - Gestion immobilière/xxx - Résiliation

Enfin, afin d'éviter toute ambiguïté dans le cadre de dossier et que la situation (non-paiement de loyers et charges) persiste indéfiniment, Maître PETIT a invité la Ville de Verviers, parallèlement à l'appel, à adresser à

M. xxx un courrier de résiliation « tous droits saufs » de la convention sui generis consacrée par le premier jugement.

Dès lors, ledit courrier de résiliation de cette prétendue convention précisera également les éléments suivants :

- que la Ville de VERVIERS persiste à s'opposer à ce que M. xxx prenne quelque nouvelle initiative, qu'il ne peut être question d'initiatives ultérieures de sa part et plus encore depuis le jugement intervenu;
- que dans l'attente de la décision rendue en appel, le jugement susvisé est exécutoire par provision;
- que la résiliation de cette prétendue convention s'opère dans un cadre strictement conservatoire et sous l'empire du jugement contesté du 17.12.2020 qui la crée moyennant préavis raisonnable de 6 mois prenant cours le 1er février 2021;
- que la Ville n'attend aucune intervention de la part de Mr xxx et que l'accès à la Salle de l'Harmonie ne lui est pas autorisé;
- que ledit courrier lui est adressé sans aucune reconnaissance préjudiciable, ni quant à l'existence de telle convention, ni encore quant à la date à laquelle la résiliation de telle convention devrait être actée.

6.3 Gestion locative des biens communaux - Occupation Place verte 28 « ancien MS MODE » - conformité des lieux - prise en charge financièrement par le preneur des travaux demandés par la Zone de secours

Considérant que le service Maintenance est en manque d'effectif pour effectuer le travail énoncé dans le rapport de la Zone VHP dans le délai requis ce, dans les conditions d'une ouverture du commerce imminente;

Considérant que le preneur souhaite pouvoir commercialiser sa marchandise courant janvier;

Considérant que certains travaux demandés par la Zone VHP sont d'ordre électrique et qu'il s'agit pour mémoire de l'implantation d'un commerce de luminaires;

Il est dès lors proposé par la SPRL RESEARCH & DEVELOPMENT de prendre en charge financièrement les travaux et fournitures suivants, à savoir :

- Installation d'une porte RF entre le M&S Mode et le magasin Z;
- Sécurisation de l'accès aux caves afin qu'il n'y ait pas confusion avec une sortie de secours;
- Mise en ordre de l'éclairage de secours, pictogrammes et extincteurs, ...
- Changement de la porte côté Place du Martyr.

6.4 Gestion locative des biens communaux - Direction financière - Location du rez-de-chaussée de l'Harmonie - Recouvrement de loyers dus et des frais d'énergie - Jugement défavorable à la Ville - Autorisation d'interjeter appel

Considérant que la Ville de Verviers a été déboutée de ses prétentions comme suite au jugement prononcé par Madame la Juge de Paix, Madame Steiner, en date du 17 décembre 2020, le mandat qui a déjà été confié à Maître PETIT est confirmé dans le cadre du contentieux repris en objet en vue d'interjeter appel de ladite décision.

6.5 Gestion locative des biens communaux (GLBC) - Immeuble sis Boulevard de Gérardchamps 5 (ancien octroi) - ASBL Jeune Chambre économique de Verviers - rapport de visite - suites à apporter

- réalisation de travaux de remise en état;
- faire évaluer le bien en vue d'une vente;
- évacuer aux frais de la Ville les déchets et mobilier laissés par le locataire;
- décider de rembourser ou non le loyer de l'année 2020 à la JCE Verviers (24,79 euros).

6.6 Gestion Locative des Biens Communaux - Terrains de sports - Terrain sis rue du Panorama - Projet de convention en faveur de l'asbl FC Entente Stembertoise

- accord est donné sur la rédaction d'une convention d'une durée de 20 ans en faveur du FC Entente Stembertoise relatif au terrain de football et à sa buvette sis rue du Panorama
- la problématique de l'éclairage du site doit être analysée dans sa globalité (avec le parking et l'école de Stembert) . Phaser les travaux pour pouvoir engager les 20.000 € cette année.
- Le Collège communal payera les factures d'électricité jusqu'à rénovation du système d'éclairage.
- Toutefois, l'entretien du terrain et des équipements sera à charge du club.

6.7 Gestion Locative des Biens Communaux - PVI - Ici Paris XL - Bail commercial - Suite de la requête en conciliation déposée par le bailleur - Désistement du renouvellement du bail

Pour rappel, la société ICI Paris XL a déposé une requête en conciliation auprès du Juge de Paix afin de pouvoir trouver un accord sur le renouvellement de son bail.

Différentes propositions vous ont été formulées, dont vous trouverez l'historique dans les dossiers attachés. Maître Petit, désigné pour vous représenter dans ce dossier de conciliation, nous a fait savoir que son adversaire l'a informé qu'il n'a pas réussi à convaincre sa cliente d'accepter la dernière proposition faite par votre assemblée.

Ici Paris XL a décidé de se désister au renouvellement du bail. La procédure de conciliation est devenue sans objet.

Le contrat de bail commercial venant à échéance le 14 mai 2021, la société nous a écrit pour confirmer la fin de celui-ci et le paiement de toute somme qui nous serait due.

6.8 Gestion Locative des Biens Communaux - Papeterie du Grand Bazar- apurement retard de loyers - travaux effectués au sein de la cellule commerciale

- Afin de poursuivre de bonnes relations entre parties, accord de la Ville de prendre en charge le coût de l'installation de chauffage et dès lors de minorer la somme due pour les loyers impayés en 2019 à due concurrence
- Réclamer la somme de 1.200 €
- Rappeler que c'est à titre exceptionnel que le coût des travaux est pris en charge par la Ville dès lors qu'il ne détient pas un accord écrit préalable de cette dernière, ses prises d'initiatives n'étant pas formellement cautionnées.
- Gestion à effectuer en collaboration avec le Directeur financier

6.9 Gestion Locative des Biens Communaux - Appartement 127 résidence Les Sottais - rue du 1er de Ligne 3 - conciergerie - loyers et charges

Le collège a marqué accord sur la sollicitation d'un conseil juridique afin de vérifier les droits et obligations de chacune des parties et dès lors de vérifier la légitimité des avantages dont Madame Levaux bénéficie, et par conséquent en vérifier le cadre juridique.

La volonté est de vendre le bien.

6.10. Gestion Locative des Biens Communaux - Crapaurue 160 2ème étage - projet de bail - adoption

Le CPAS paie le loyer tant que la locataire émargera au CPAS (idem pour la caution locative)

6.11 Gestion Locative des Biens Communaux - C&A - Etat du bien - Maintien de l'habillage des murs intérieurs et climatisation

Le Collège souhaite que les loyers et le PRI soient payés sans délai.

Le Collège marque accord sur les propositions de service sur la dépense de 8.5K€ en ce qui concerne les cloisonset mandate la société recommandée sous réserve de l'approbation du budget.

6.12 Gestion Locative des Biens Communaux - rue Coronmeuse 57 (rez) -BELLE MODE - demande d'annulation du précompte immobilier

Le Collège refuse d'exonérer du paiement du précompte.

6.13 Gestion locative des biens communaux - Convention d'occupation d'un local pour le stockage temporaire dans le cadre de la pandémie Covid19 - Zone de secours VHP

Le Collège a marqué accord sous réserve du respect de diverses conditions.

6.14 Gestion Locative des Biens Communaux - WE FASHION sis Place Verte - extension de la durée du bail et révision du loyer - avenant n°4 du bail commercial du 24 juin 1985

Le Collège a marqué accord sur le projet d'avenant n°4 au bail commercial du 24 juin 1985 et par conséquent, d'une part, a appliqué un loyer sur base du chiffre d'affaires et, d'autre part, étendu la durée du bail jusqu'au 30 juin 2030.

6.15 Gestion Locative des Biens Communaux - C&A - Accord de fin de bail entre parties

Le Collège a marqué accord sur le projet d'accord mutuel de fin de bail.

6.16 Gestion Locative des Biens Communaux - locaux sis place de Petit-Rechain - Espace Equilibre - résiliation anticipée, allègement de la dette et plan d'apurement

Le Collège décide de diminuer la dette comme proposé. Le Collège marque son accord sur le plan d'apurement.

Le Collège souhaite qu'il soit rappelé que la sous location est interdite, sans autorisation préalable (sanctionpossible).

6.17 Gestion locative des biens communaux - Immeuble sis rue de la Concorde 6 - Mandat de gestion confié à Logéo - renouvellement

Le Collège a marqué accord sous réserve du respect de diverses conditions

6.18 Gestion locative des biens communaux - Maisons sises Quai de la Batte 1 et 3 - Mise en location ou mandat de gestion confié à Logéo

Le Collège a décidé de faire estimer les travaux à faire avec Logéo (en vue d'une éventuelle vente en imposantune location via Logéo) et ainsi faire évaluer toutes les maisons du quai de la Batte appartenant à la Ville.

6.19 Gestion locative des biens communaux - rue Coronmeuse 57 (rez-de-chaussée) - Belle Mode - renouvellement du bail commercial et modification des modalités

Le Collège marque son accord pour un bail de 3 ans, reconductible. Le Collège marque son accord pour réduire le loyer comme proposé.

Le Collège marque accord sur la réduction de la garantie locative comme prévu (8.000 à 2.500 €).

6.20 Gestion locative des biens communaux - appartement sis rue de Heusy 21, 2ème étage - Modalités de mise en location et fixation du prix du loyer

Le Collège a fixé le prix du loyer de l'appartement sis rue de Heusy 21, 2ème étage à un montant de 340 €/mois et les charges à 12.50 €/mois et il autorise la publicité en vue de la location de cet appartement.

6.21 Gestion locative des biens communaux - appartement sis rue de Heusy 21, rez-de-chaussée - Remise en location de l'espace bureaux/surface commerciale

Le Collège a pris connaissance du prix du précompte immobilier pour cet immeuble, soit estimé pour 2021 à 1.921,03 €.

Le Collège a fixé le prix du loyer de la surface commerciale sise au rez-de-chaussée, rue de Heusy 21 à 350 € parmois et a autorisé la publicité en vue de la location de cet espace bureaux/surface commerciale.

Le Collège fixe le montant à 350 €/ mois + 40 % précompte du précompte immobilier comme proposé par l'Echevin.

6.22 Gestion locative des biens communaux - DUFRAIS - Libération des lieux et démontage de la chambre froide

Le Collège souhaite le démontage de la chambre froide et du mobilier restant auprès des services techniques de l'enseigne Dufrais.

6.23 Gestion locative des biens communaux - Inondations du 14 juillet 2021 - Perte de la chose louée - courriers à l'attention de nos locataires - décision à prendre

Le Collège a décidé d'envoyer à nos locataires sinistrés des courriers tant par recommandé que par courriel normalisé en leur indiquant :

OBJET : Force majeure - constat de la résiliation du bail:

Madame, Monsieur,

La Ville de Verviers a subi de fortes inondations ayant engendré des dégâts considérables tant d'un point de vue humain que dans le cadre de son patrimoine immobilier. Nous en sommes profondément attristés. En tant que locataire de la Ville de Verviers, vous avez également été impactés.

Nos services techniques ont effectué une visite de tous les bâtiments sinistrés appartenant à la Ville de Verviers. Malheureusement, il en ressort la perte de la chose louée que vous occupez.

Dès lors, nous constatons que le bail qui nous liait a pris fin le 15 juillet 2021 par le fait de la perte dudit bien consécutivement aux inondations (force majeure).

Par conséquent, pour autant que vous soyez toujours dans les lieux, nous vous invitons à les quitter sans délai et à prendre contact avec notre service au 087/325.348 afin de procéder à la remise des clés et toute éventuelle formalité s'il y a lieu.

[Nous vous informons également que les services du Dispositif d'Urgence Sociale est à votre disposition].

Nous tenons à vous remercier pour notre collaboration et vous souhaitons beaucoup de succès pour l'avenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations. Par ordonnance

La Directrice générale ff., Pour la Bourgmestre, L'Echevin délégué,

Le Collège souhaite signaler aux locataires de logements qu'ils peuvent s'adresser aux services du DUS (cfr. insertion courrier type).

Le Collège a marqué accord pour envoyer les courriers, à l'exception du courrier pour le commerce WE (qui a nettoyé les lieux) pour l'instant en tout cas (l'Echevin les recevra).

Le Collège propose de solliciter sans délai Verviers Ambitions afin qu'elle contacte sans délai les commerçants concernés et préciser dans le courrier que Verviers Ambitions va les contacter.

Personnaliser les courriers pour le Forem, le S.A.J., l'O.N.E., la Société Royal des Archives.

6.24 Gestion Locative des Biens Communaux - documents requis par la Ville dans le cadre des appels à candidatures relatifs à ses biens immobiliers mis en location

6.25 Gestion Locative des Biens Communaux - Facture de décompte des frais de syndic - résidence Azur - clôture définitive - rue du Collège 30 - paiement

→ autoriser le paiement de la facture d'un montant de 4.125,39 euros en faveur de la ACP Résidence AZUR.

6.26 Gestion Locative des Biens Communaux - Inondations du 14 juillet 2021 - rue Saucy 1 - xxx (06/06/08) - proposition de travaux exécutés par le locataire - décision à prendre

Le Collège prend connaissance de la facture payée par M. JASINKI datée du 30 septembre 2021, reconsidère sa décision du 18 novembre 2021 et marque accord sur le remboursement de la somme de 6.115,62 € au profit de M. xxx.

Le Collège reconsidère sa décision (vu l'avis du DF) et marque son accord sur la prise en charge du montant HTVA. (via dispo-code) (dossier reproduit 8 fois, voir plone si besoin).

6.27 Gestion Locative des Biens Communaux - Place Sommeleville 4/1étage (06/06/14) - jugement du 29/06/2021 - décision à prendre quant à l'expulsion.

Le Collège s'est prononcé favorablement sur ladite expulsion.

6.28 Gestion Locative des Biens Communaux - BELLE MODE - Libération de la garantie locative - demande actualisée de suppression de la dette relative au précompte immobilier - décision à prendre

Le Collège a marqué accord sur la libération de la garantie locative (Le Collège souhaite rembourser la caution, précompte immobilier déduit).

6.29 Gestion Locative des Biens Communaux - PLANET PARFUM - Exonération suite aux Lockdown - Accord de principe pour une relocalisation dans PVI - décision à prendre

Le Collège a décidé de :

- ne délivrer aucun accord de principe sur une relocalisation dans l'ensemble immobilier PVI ni tout autre lieu dès lors que les règles en matière d'égalité des usagers, respect de la concurrence et respect des règles de publicité s'imposent à notre institution;
- adresser un courrier rectificatif à PLANET PARFUM afin de corriger quelque peu les affirmations de l'enseigne quant à la résiliation du bail afin de nous assurer qu'il n'y a lieu à aucune interprétation engendrant la perception d'une quelconque indemnisation.

6.30 Gestion Locative des Biens Communaux - GRAND BAZAR - Mobilier restant au sein de l'immeuble - Octroi d'un délai aux locataires avant déménagement à destination de leur nouvelle implantation - Approbation

Le Collège a marqué accord sur la demande et ainsi est d'accord de :

- octroyer un délai supplémentaire aux locataires du Grand Bazar pour retirer leur mobilier non sinistré qui réside toujours actuellement au sein du bâtiment
- accorder un délai de trois mois
- informer lesdits locataires que si accord, le Collège décline toute responsabilité si les meubles sont détériorés durant leur maintien dans ledit bâtiment
- retrait du mobilier à première demande si la Ville doit reprendre possession des espaces dont question.

6.31 Gestion locative des biens communaux - Note d'information - Locataires sinistrés - Procédure de relogement - suivi

Le Collège :

1. sollicite le service GLBC afin de rédiger un courrier à l'attention des familles concernées par la perte de la chose louée (logement) rappelant à ces dernières :
 - * l'absolue nécessité de leur départ
 - * l'impérative obligation de ne plus utiliser toute source d'énergie pour lesquelles un décompte va leur parvenir (spécifiquement pour ceux qui n'ont pas de compteur à leur nom)
 - * l'interdiction formelle de ne pas utiliser de chauffage électrique ni de chauffage au gaz
 - * la conscientisation quant à leur statut actuel très précaire dès lors qu'ils sont censés avoir quitté les lieux comme cela leur a été notifié par recommandé
2. prendre acte que, comme suite à la réunion tenue ce 21 septembre 2021 au Cabinet de M. l'Echevin en présence du Directeur général de LOGEO, il a été convenu que seuls les contrats de gestion afférents les biens LOGEO - Rue des Raines 17 - 2^e et 3^e étage et LOGEO - Rue de la Concorde 6 (maison) vont être reconduits conformément à la procédure CDLD ad hoc (passage Collège puis soumission pour accord au Conseil communal).
Les autres biens vont être dépourvus d'occupants. Les locataires vont recevoir des propositions de relogement émanant de LOGEO.
3. prendre acte des deux étapes telles qu'annoncées quant aux relevés énergétiques et à la régularisation d'occupations de logements organisées dans l'urgence des inondations.

6.32 Gestion Locative des Biens Communaux - Inondations du 15 juillet 2021 - rue de la Chapelle 69 - Service d'Aide Sociale aux Justiciables - proposition de remplacement de chaudière par le locataire - décision à prendre

Le Collège décide d'envoyer le courrier de résiliation du bail pour force majeure étant donné les difficultés de réparer rapidement le bien.

6.33 Gestion Locative des Biens Communaux - Inondations du 15 juillet 2021 - place Sommeville 6 - Société Royale "Les Archives Vervétoises" - décision à prendre quant à la poursuite de l'occupation

Le Collège souhaite mettre fin au bail pour force majeure.

La proposition leur a été faite de les reloger à de Biolley, bâtiment qui accueillera nos archives.

6.34 Gestion Locative des Biens Communaux - Pizzeria du Grand Bazar - reprise des dalles intégrées au plafond - Approbation

Le Collège a marqué accord sur la reprise des dalles sises au plafond, lesquelles sont situées au-dessus des deux espaces antérieurement occupés par la Pizzeria.

6.35 Gestion Locative des Biens Communaux - Mesures de relogement prises dans l'urgence des inondations - Régularisation

Le Collège prend acte des mesures d'urgence prises en raison des inondations intervenues le 14 juillet dernier à l'égard de deux de nos locataires et décide de régulariser la situation actuelle de ces locataires par la signature d'un bail d'occupation précaire d'une durée de six mois, renouvelable au regard des délais nécessaires afin de rendre les biens de ces locataires à nouveau habitables.

Les baux dont les modalités sont reprises dans le modèle de bail d'occupation précaire "type" (les conditions relatives aux loyers perçus sont inchangées par rapport à celles appliquées antérieurement à l'intervention des sinistres).

6.36 Gestion Locative des Biens Communaux - Immeuble sis rue Davignon, 8 à 4800 Verviers - Consultation des nourrissons à Ensival - Fin de bail pour perte de la chose louée suite aux inondations du 14 juillet 2021 - Décision à prendre

Le Collège a décidé d'envoyer le courrier de résiliation du bail pour force majeure étant donné les difficultés de réparer rapidement le bien.

6.37 Gestion locative des biens communaux inondations du 14 juillet 2021 - Perte de la chose louée- Place Sommeleville 4 - Contestation - suite à donner

Le Collège a pris connaissance du courrier du 11 octobre 2021, Me Isabelle DECKER, Conseil du locataire du bien sis Place Sommeleville 4/2ème étage et a décidé de mandater notre Conseil, Me Petit, afin de répondre à sa consœur, et le cas échéant représenter la Ville en cas de contestation devant un magistrat.

6.38 Gestion Locative des Biens Communaux - Hôtel Van der Valk Province de Liège - Local sis Esplanade de la Grâce à 4800 Verviers - Convention de mise à disposition d'un local communal - Décision à prendre - Soumettre au Conseil communal

Le Collège ne marque pas son accord (manque de publicité).

6.39 Gestion Locative des Biens Communaux - Centre Femmes/Hommes - rue de Hodimont 44 à 4800 VERVIERS - Avenant n°1 de la convention de mise à disposition de locaux communaux du 1er juillet 2008 - Régularisation et adaptation des charges - Décision à prendre - Soumettre au Conseil communal

Le Collège a marqué accord sur le projet d'avenant et par conséquent ajuster le forfait des énergies à 440,00 € parmois à compter du 1er novembre 2021.

6.40 Gestion Locative des Biens Communaux - Inondations du 14 juillet 2021 - rue de la Chapelle 69 - Service d'Aide Sociale aux Justiciables - résiliation de bail pour cause de force majeure - nouvel élément intervenu le 13 octobre 2021 - décision à prendre quant au maintien du locataire dans son bien actuel

Vu la demande du locataire et le caractère public de son activité, le Collège retire sa décision de résilier le bail pour force majeure.

Vu l'urgence, le Collège ratifie la sollicitation des 3 offres.

Il sollicite du Service technique l'analyse des 3 devis et une proposition d'attribution du marché. La proposition d'attribution sera envoyée à Ethias.

Un nouveau passage devant le collège devra être fait pour attribuer après l'accord d'Ethias.

Il y a lieu d'ajouter 14.000 € en modification budgétaire 1 lors de la séance du Conseil communal du 25/10/2021.

6.41 Gestion Locative des Biens Communaux - Inondations du 14 juillet 2021 - Perte de la chose louée - Place Sommeleville 4/2 étage - xxx (6/03/18) - contestation - suite à donner

Le Collège a pris connaissance du courrier du 11 octobre 2021, nous adressé par Me Isabelle DECKER, Conseil du locataire du bien sis Place Sommeleville 4/2ème étage et décide de mandater notre Conseil, Me Petit, afin de répondre à sa consœur, et le cas échéant représenter la Ville en cas de contestation devant un magistrat.

6.42 Gestion Locative des Biens Communaux - Projet de convention de mise à disposition de locaux de la Ville, sis rue Xhavée N°61, en faveur de l'ASBL Maison du Tourisme du Pays de Vesdre - Pour approbation - Dossier à soumettre au Conseil communal

Le Collège a décidé de soumettre la convention de mise à disposition des locaux de la Ville, sis rue Xhavée 61, en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre. Reste à traiter l'obtention d'une estimation officielle, déterminant le subsidie indirect selon la procédure en vigueur.

6.43 Gestion Locative des Biens communaux - Immeuble sis rue de la Montagne 83 - Convention de mise à disposition des locaux à la Maison des Jeunes de Hodimont - Renouvellement de la convention (06/01/20) - Approbation - Soumettre au Conseil communal

Le Collège a marqué accord sur le renouvellement de la convention, aux mêmes conditions que la précédente, pour une période de 9 ans et par conséquent, marqué accord sur l'aide qui consiste en la mise à disposition de l'immeuble sis rue de la Montagne 83 à VERVIERS au profit de l'A.S.B.L. La Maison des Jeunes de Hodimont.

6.44 Gestion Locative des Biens Communaux - Maison des Jeunes de Hodimont (06/01/20) - Exemption de loyer - Subside en nature - Approbation

Le Collège marque accord sur l'occupation à titre gratuit de l'immeuble sis rue de la nouvelle montagne 83 par la Maison des Jeunes de Hodimont, consistant à un subside en nature de 3.000 € l'année. Il décide de consulter 3 notaires pour estimer le loyer.

6.45 Gestion Locative des Biens Communaux - Maison des Jeunes de Hodimont - Estimation du loyer - proposition de consultation de 3 notaires

Le Collège ne marque pas accord sur la consultation des 3 notaires suivant de la liste habituelle Proposition refusée.

Le Collège demande de contacter plusieurs notaires et géomètres afin d'établir la liste de ceux qui acceptent d'être consultés pour des estimations.

6.46 Gestion Locative des Biens Communaux - Inondations du 14 juillet 2021 - Perte de la chose louée - Crapaurue 160 - xxx (6/03/19) - contestation - suite à donner

Le Collège a pris connaissance du courrier de Me DEFANCE, conseil du locataire du bien sis en Crapaurue 160, 1er étage, il a décidé de mandater notre conseil, Me Petit, afin de répondre à sa consœur, et le cas échéant représenter la Ville en cas de contestation devant un magistrat.

Le Collège souhaite que la chaudière soit remplacée et que soient établis des baux précaires d'un an pour les trois locataires.

6.47 Gestion Locative des Biens Communaux - Crapaurue 160 - état du bâtiment - remplacement de la chaudière et bail de courte durée - décision à prendre

Le Collège a pris connaissance du rapport du Service technique du 7 juillet 2021 concernant ce bâtiment, il postpose le remplacement de la chaudière tant que le rapport final sur la stabilité du bâtiment n'est pas finalisé par le service Maintenance, il postpose la rédaction d'éventuels nouveaux baux. Dès le rapport commandé obtenu lequel confirmerait les dangers supposés actuels, il y aura lieu de conscientiser les locataires (et leur Conseil en ce qui concerne Mme Chabotier) sur l'état de stabilité du bâtiment et sur le fait que la Ville de Verviers, en sa qualité de propriétaire, ne prendra aucun risque quant à leur sécurité.

6.48 Gestion Locative des Biens Communaux - FOREM sis rue Coronmeuse, 53/55 à 4800 Verviers - Fin du bail - Information.

Le Collège marque accord sur l'envoi de la lettre de fin de bail avec le FOREM concernant la location du bien sis rue Coronmeuse 53/55 à 4800 VERVIERS en actant le terme au 15 juillet 2021. De plus, tout comme pour les autres locataires, restituer les loyers perçus ultérieurement au terme du 15 juillet 2021 prorata temporis.

6.49 ENERGIES - Consommation d'énergies 2020 - Conciergeries communales - Tableau des remboursements - Approbation

Le Collège a approuvé les tableaux des consommations d'énergie à récupérer auprès des concierges et a chargé le Service de transmettre les demandes de remboursement auprès des personnes concernées.

6.50 Gestion Locative des Biens Communaux - SPI - Occupation à titre précaire d'un terrain rue H. Leclercq - paiement de l'arriéré de loyer

Le Collège a pris connaissance de la note de frais et a marqué accord sur le paiement de celle-ci.

6.51 Gestion Locative des Biens Communaux - Place Sommeleville 4/2 étage - xxx (6/03/18) - requête en conciliation déposée par le bailleur - désignation d'un avocat chargé de représenter la Ville

Le Collège a pris connaissance du dossier, il a défini une éventuelle base à la négociation avec l'appui du service Energie quant à l'estimation réelle des coûts des énergies et enfin a désigné Maître PETIT, avocat, pour représenter la Ville dans le cadre de la citation initiée par ce locataire.

6.52 Gestion Locative des Biens Communaux - Appartement sis rue Grétry 13 - Résidence "Le Chêne" (06/03/21) - désignation de 3 notaires pour l'estimation du prix du loyer

Le Collège a marqué accord sur la consultation de 3 notaires en vue de l'estimation du loyer de l'immeuble sis rue Grétry 13, conformément au prescrit de la Circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux.

6.53 Gestion Locative des Biens Communaux - ASBL "Troisième âge" - Convention - Procédure de résiliation - Soumettre au Conseil communal

Le Collège prend position eu égard aux manquements et la non-occupation effective des lieux, sur la résiliation du bail et approuve la lettre de mise en demeure.

Nous avons constaté que certains locataires sont toujours à ce jour dans lesdits biens dont vous trouverez ci-dessous la liste :

Adresse du locataire
Crapaurue 160, 1 à 4800 VERVIERS
Crapaurue 160, 3ème étage 4800 VERVIERS
Quai de la Batte 5 à 4800 VERVIERS

Il est à noter que notre locataire sise Place Sommeleville 4/6 à 4800 Verviers -laquelle a introduit une requête en conciliation auprès de la Juge de Paix- a refusé notre chauffage mobile arguant qu'elle souhaite que toute interaction entre notre Institution et elle-même transite uniquement par son Conseil, Maître Isabelle Decker. Maître Petit nous représentera lors ladite conciliation le 19 janvier à 9H00.

Un chauffage a été prêté par ailleurs à **Madame x**, notre locataire domiciliée rue des Raines, 17 laquelle n'a pas de chauffage au sein de l'appartement du 3è étage qu'elle occupe en attendant que le rez soit réhabilité.

Tous ces locataires auprès desquels nos services se sont rendus en binôme ce vendredi 14 janvier 2022 (binôme composé d'un membre du service Maintenance ainsi que d'un membre de la GLBC) ont signé une déclaration dont le contenu avait préalablement été soumis pour approbation à notre Conseil, Maître Frédéric Leroy. Vous trouverez les déclarations dûment signées en annexe.

Une attention particulière avait été réservée dans le cadre de cette procédure mettant ainsi en exergue les points suivants :

1. la démarche de la Ville s'inscrit dans un objectif humaniste ne pouvant pas faire l'impasse sur l'aspect humain et l'inconfort de l'hiver;
2. une remise en question sur l'interdiction formelle que nous avons émise de ne pas utiliser de chauffage électrique ni de chauffage au gaz puisque nous avons découvert de surcroît que notre injonction n'était pas du tout respectée;
3. La conscientisation de nos anciens locataires que :
 - notre matériel reste propriété de la Ville et qu'il peut être réclamé à première demande;
 - que la charge financière liée à cet usage du chauffage (tout surcoût) ne sera en aucun cas à charge de l'Administration;

- que notre intervention s'effectue sous toutes réserves et sans reconnaissance préjudiciable dès lors que nous avons adopté dès juillet une gestion de l'ensemble de nos locataires orientée sur la perte de la chose louée pour cause de la force majeure sur conseil de Maître Petit.

6.54. Gestion locative des biens communaux - Remboursement des loyers trop perçus suite aux fins de bail conséquentes aux inondations - information

Le Collège a marqué accord sur les remboursements suivants :

	Adresse du bien	Dette
Logement		
	Rue Jules Cerexhe 86/3-4 à 4800 VERVIERS	842,68 € (juillet et août)
	Place Sommeleville 4, 2ème étage à 4800 VERVIERS	1.107,10 € (juillet, août et sept)
	Crapaurue 160, 2ème étage à 4800 VERVIERS	727,74 € (juillet et août)

Commercial		
BELLE MODE	Rue Coronmeuse 57 à 4800 VERVIERS	488,81 € (surplus juillet)
CARREFOUR Belgium SA 1	Rue du Collège 39 à 4800 VERVIERS	7.783,39 € (prorata trimestriel)
CARREFOUR Belgium SA 2	Rue du Collège 39 à 4800 VERVIERS	8.320,25 € (prorata trimestriel)
DUFRAIS Boucherie	Grand Bazar (Pont aux Lions 2 à 4800 VERVIERS)	1.806,45 € (surplus juillet)
FOREM	Rue coronmeuse 53/55 à 4800 VERVIERS	13.028,60 € (juillet et août)
INDIGO - BESIX PARK	Rue du Collège 62 à 4800 VERVIERS	2.935,48 € (juillet -> novembre)
PIZZERIA DU GRAND BAZAR	Grand Bazar (Pont aux Lions 2 à 4800 VERVIERS)	1.107,88 € (juillet)
RESEACH & DEVELOPMT Sprl	Place Verte 20-28 à 4800 VERVIERS	758,06 € (prorata trimestriel)
SOCIETE ROYALE DESARCHIVES	Place Sommeleville 6 à 4800 VERVIERS	242,27 € (juillet -> janvier)
WE	Place Verte 20-28 à 4800 VERVIERS	5.335,18 € (surplus de loyer payé */* au CA + prorata juillet)

LOGEO - Quai de la Batte 7	Rue de la Batte 7 à 4800 VERVIERS	227,35 € (juillet)
LOGEO - Quai de la Batte 9	Rue de la Batte 9 à 4800 VERVIERS	209,41 € (juillet)
LOGEO - Rue J. Cerexhe 86/2	Rue Jules Cerexhe 86/2 à 4800 VERVIERS	1.316,30 € (juillet -> octobre)

7. Mise en place de mesure en vue de s'intégrer dans une politique de développement durable

7.1. Baux commerciaux

Afin de pérenniser impérativement les commerces sans minorer de manière abusive le montant des loyers, il a été proposé de refixer les loyers annuels calculés sur base d'une moyenne effectuée des chiffres d'affaires d'exercices comptables précédents et ainsi de fixer le montant du loyer à **10%** du chiffre d'affaires et ce en année N.

Nous optons par ailleurs pour un montant des loyers pour les prochaines années (N+1, N+2, ...) qui sera ensuite calculé sur le chiffre d'affaires de l'année précédente arrêté au 31/12.

Un seuil minimum de montant de loyer à percevoir est également imposé.

7.2. Baux d'habitation et baux ASBL- estimation des loyers

Une application plus stricte de la circulaire Wallonne du 23 février 2016 est exigée par la Direction de l'Administration.

SECTION 7 - CELLULE INFORMATIQUE

1.- Nouvelles acquisitions

- élaboration des dossiers, composition des cahiers spéciaux des charges, consultation de fournisseurs, dépouillement des offres, réception du matériel, vérification des configurations, installation des divers logiciels et tests. Implantation du matériel dans les services. Dépannages, reconditionnement et affectation du matériel remplacé
- divers contrats de maintenance
- diverses petites fournitures : fardes d'inventaire, élastiques, enveloppes, connecteurs, piles, cartouches imprimantes, toners imprimantes, CD, DVD, classeurs, classeurs suspendus, claviers, souris, sticks USB, processeurs, routeurs, pâte thermique, sacoches de transport, ampoule de projecteur, bombe d'air comprimé, ...

<u>Matériel</u>	<u>Destinataires</u>	<u>Col</u>
Acquisition de PC portables légers pour le télétravail	Divers services	03/06/2021
Acquisition d'écrans 24"	Divers services	08/07/2021
Acquisition de smartphones	Divers services	
Acquisition de serveurs	Divers services	16/07/2021
Acquisitions d'imprimantes	Divers services	23/12/2021

<u>Logiciel</u>	<u>Destinataires</u>	<u>Col</u>
Acquisitions de licences VMWARE supplémentaires	Divers services	15/07/2021

<u>Autres</u>	<u>Destinataires</u>	<u>Col</u>
Avenant à Projet migration Citrix	Cellule informatique	23/12/2021

2.- Cellule informatique / Dossiers Collège communal

- acquisition et renouvellement de diverses licences (AutoCad, VMWare, Veeam Backup, Citrix, antisipam, antivirus, ...)
- utilisation de l'allocation informatique à 100 %
- bons de commande à autoriser dépassant 2.500 €

Il va de soi que pour ces différents dossiers il y a tout le suivi, à savoir : élaboration des cahiers spéciaux des charges, divers rapports au Collège communal (propositions des dossiers au Conseil, listes des firmes à consulter, attributions des marchés), délibérations du Conseil communal, analyses des offres, consultations des fournisseurs (avec échanges de renseignements via courriers, emails), délibérations d'attributions du Collège, commandes, réceptions et vérifications du matériel et sa répartition dans les services, ...

3.- Dans différents services

- analyse d'offres lors d'acquisitions informatiques
- réalisations de programmations, créations de tableaux, de macros, de documents et de fichiers pour divers services (Taxes, Urbanisme, PASCAE, Personnel, ...)
- vérification des factures entrantes du matériel informatique et des prestations techniques
- relevé du matériel informatique à assurer
- récupération de supports dont les informations sont illisibles
- prises de contact avec les services techniques des fournisseurs lors de pannes du matériel
- dépannages et explications téléphoniques ou sur site pour des problèmes rencontrés dans l'utilisation quotidienne des logiciels bureautiques

- maintenance des applications existantes
 - connexion de PC existants aux nouvelles infrastructures informatiques - Formations correspondantes
 - mise en place de plan de travail avec les électriciens pour l'installation du câblage dans le cadre de la mise en réseau de tous les bureaux
 - mise en place d'accès à Internet sur plusieurs PC
 - mises à jour antivirus;
 - analyse du matériel informatique en cas de problèmes détectés
 - installations de nouveaux serveurs
 - suivi des applications Collège/Conseil
 - copies de CD, DVD
 - récupération du matériel mis à la disposition des Echevins sortants (PC, tablette, smartphone, ...)
 - vérification et reclassement éventuel du matériel récupéré
 - configuration et installation du matériel mis à la disposition des nouveaux Echevins et de leurs collaborateurs (PC, tablette, smartphone, ...)
 - intervention réseau (switches, firewall, ...)
 - intervention problèmes DHCP
 - recyclage ou revalorisation de matériel
- Personnel
 - suivi du logiciel e-Maestro et aide au coding
 - Personnel-Traitement : la Cellule informatique reste le centre d'édition pour la paie définitive et divers tirages
- Bureaux de l'Urbanisme, Environnement, Service technique de l'Urbanisme
 - adaptation de plusieurs parties du programme du bureau de l'Urbanisme
 - développement de nombreuses tables et macros avec le programme
 - création de nouveaux modèles types de lettres et de documents
- Etat civil
 - suivi du logiciel de l'Etat civil
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
 - vérification de la numérisation des archives de l'Etat civil et leur indexation
 - intégration des actes manquants dans l'application Saphir
 - suivi du logiciel de prise de rendez-vous pour les inhumations (Touch4Info)
- Finances - Comptabilité
 - suivi du programme Phenix
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
- Travaux - Service administratif
 - e-Maestro : suivi du logiciel et aide au coding
 - suivi de l'application 3P
- Travaux - Service technique
 - e-Maestro : suivi du logiciel et coding de celui-ci pour les demandes d'interventions dans les différents bâtiments publics
- Population
 - maintenance et adaptation du logiciel de gestion des files d'attente (Touch4Info)
- Logement
 - suivi et adaptation du logiciel de suivi des dossiers (4i)

- Instruction
 - suivi et adaptation du logiciel de gestion des enseignants (4i)
- Administration générale
 - rencontres avec des fournisseurs potentiels pour assister à des démonstrations de leur solution GED (remplacement d'e-Maestro)

TITRE IX

ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN, K.A. LUKOKI

SECTION 1 - INTEGRATION SOCIALE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

1. Festival Libertad

Edition 2021 reportée en raison du COVID-19 puis annulée suite aux inondations.

Cependant, plusieurs réunions de travail ont été mises en place avant le report et l'annulation : 23/2; 26/4, 01/6 et 10/8.

2. Festival de l'Interculturalité

7ème édition du Festival Interculturalité : annulation de la semaine du festival à cause du COVID-19 mais une balade pédagogique de sensibilisation a été créée par les partenaires. Celle-ci reliait Dison à Verviers et était ponctuée de différents panneaux didactiques sur la thématique du racisme. Plus d'une trentaine de groupes ont été accompagnés et animés sur le parcours, accessible de mi-mars jusqu'à fin avril.

L'édition 2022 du Festival se voudra ambitieuse. Elle verra notamment la venue de l'exposition Zoos Humains pendant 6 semaines. 5 réunions de préparations ont été programmées en 2021 pour l'organisation et la formation pour les visites guidées.

3. Elaboration du Plan Diversité

La mise en place du Plan Diversité a été entamée et les premières étapes ont été établies :

- Constitution du comité de pilotage;
- Constitution de la Commission d'accompagnement;
- Marché public pour la réalisation d'une étude universitaire de la Diversité au sein des entités de la Ville et du CPAS. Procédure commune qui a fait l'objet d'une convention entre Ville et CPAS.
- Attribution du marché au Cedem

Dans le même temps; un dossier a été déposé dans le cadre de l'appel à projet PCI, lequel a été retenu pour la mise en place de séances de sensibilisation à la notion de Diversité au sein du personnel communal dans le courant 2022.

4. Elaboration du Plan de Lutte contre le Racisme.

En réponse à une motion déposée au Conseil communal, un Plan de Lutte contre le Racisme a été rédigé conjointement par l'Echevinat de l'Interculturalité, le CRVI et Unia. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal en séance du 19 octobre 2020. Sa mise en œuvre est portée par le CRVI, avec le soutien de l'Echevinat de l'Interculturalité.

Dans le courant 2021, 4 réunions de travail ont été initiées par le CRVI.

5. Equality :

La Ville de Verviers s'est engagée dans le dispositif développé par l'Organisation Internationale pour les Migrations. Le projet Equality vise à améliorer les services urbains existants pour les victimes de violences liées au genre afin de mieux inclure les personnes migrantes et d'améliorer l'identification, l'orientation, la protection et la réinsertion des victimes au sein de leur communauté. Ce projet vise les villes de l'UE et leurs communautés migrantes. Il vise également à informer les personnes migrantes au sujet des violences liées au genre et de leurs droits.

La Ville de Verviers s'est associée à deux structures existantes (CRVI et MAC) sur le territoire qui pourront bénéficier de l'apport de l'expertise des groupes de travail ainsi que des outils mis à disposition.

6. Subsidés de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'intégration sociale, gère les demandes de subsidés dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsidés à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- Maison des Jeunes de Hodimont
- PAC - Collaboration FPS
- PAC
- Espace 28
- La Belle Diversité
- ESSALEM
- PALANCAS NEGRAS
- Maison des Jeunes de Hodimont

SECTION 2 - COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1.- 11.11.11

Soutien à l'opération 11.11.11 du CDCN : mise en œuvre de la promotion et gestion des stocks mis à disposition des bénévoles. Cette année 1.161€ auront pu être récoltés malgré le contexte particulier de la crise sanitaire.

2. Aide à des projets de développement

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a octroyé un subside à l'A.S.B.L. I.P.A.M.E.C., **I**nitiatives des **P**aniers des **M**énagères de **C**ibombo. Ce subside de 5.000 Euros vise à améliorer les conditions de vie des habitants de Cibombo (RDC) et notamment celles des enfants (création d'un terrain d'aventures).

SECTION 3 - SPORTS

1. Associations sportives

Le service des sports a tenu à jour l'inventaire des associations sportives verviétoises; près de 113 clubs y figurent. Le répertoire mentionne, pour chaque association, les coordonnées complètes des présidents et secrétaires. Cette mise à jour s'effectue aussi sur le nouveau site internet de la Ville : www.verviers.be

Vu l'épidémie de Covid, la nouvelle version de la brochure en couleurs distribuée gratuitement recensant les clubs sportifs verviétois n'a pas été publiée en 2021.

Pour la même raison, peu, voire aucun événement sportif d'envergure n'a pu être organisé.

2. Subsidés et interventions financières

Allocation 764/33201 (260,00 €)

Cotisations de membres d'associations pour des actions sportives

La somme de 250,00 € a été versée à l'Association des établissements sportifs (AES) A.S.B.L., dont la Ville est membre, en guise de cotisation annuelle.

Allocation 764/33201-02 (10.000 €)

Subside à Futurofoot

Un subside de 5.000 € destiné à la formation des joueurs de football de FUTUROFOOT A.S.B.L. a été versé après réception de son budget pour la saison 2020-2021. Le solde, soit 5.000,00 € a été réservé et a été présenté au collège communal dès réception des comptes de la saison 2020-2021, ainsi que son rapport d'activités.

Allocation 764/33202-02 (700 €)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de handball.

Un subside de 700 € destiné à la formation des joueurs de handball a été versé au Handball Club Verviers, A.S.B.L.

Allocation 764/33203-02 (1.350 €)

Soutien de la Ville pour le tournoi de tennis Challenger.

Pas d'édition en 2021.

Allocation 764/33204-02 (18.500,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de football

En 2016, la Haute Assemblée a approuvé les critères d'attribution relatifs au versement d'un subside communal en faveur de clubs de football. Pour 2021, après MB et en fonction de ces critères, la somme totale de 18.500,00 € a été répartie entre les ASBL concernées de la façon suivante : RFC Heusy-Rouheid (5.600 €), REFC Lambermontois (4.650 €), FC Royale Entente rechaintoise (2.550 €), SRU Verviers (1.550 €) et FC Entente stembertoise (4.150 €).

Allocation 764/33205-02 (13.700,00 €)

Intervention communale en faveur de « La Maison verviétoise des sports », A.S.B.L.

Un subside de 13.700,00 € inscrit au budget ordinaire destiné à "La Maison verviétoise des sports", A.S.B.L. a été versé en 12 mensualités. L' A.S.B.L. a soumis au conseil communal pour approbation son rapport d'activités et ses comptes pour l'année 2020, ainsi que son budget 2021, conformément au contrat de gestion conclu entre la Ville et ladite A.S.B.L. pour la période 2019-2024 (ce dernier ayant été approuvé par le conseil communal).

Allocation 764/33206-02 (5.500,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis de table

Le subside de 5.500 € en faveur du TT VERVIA, A.S.B.L. lui a été versée.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball

Selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme de 16.000 € en faveur de VERVIERS YOUTH BASKET-BALL ASSOCIATION (VYBA), A.S.B.L. a été versée par moitié après réception des comptes 2020-2021 sur l'exercice 2020 et le budget 2021-2022 sur l'exercice 2021. Par conséquent, le solde de 8.000 € disponible à l'exercice 2021 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2021-2022.

Allocation 764/33208-02 (62.600,00 € - solde 7.357,1 €)

Soutien pour des initiatives et des projets sportifs Initialement d'un montant de 12.600 €, cette allocation a été modifiée en raisons des inondations et de l'épidémie de Covid. L'idée sous-jacente était d'intervenir financièrement afin d'aider les associations sportives, d'une part pour soulager leur trésorerie face au manque de recettes, et d'autre part dans leurs initiatives de reprise de la pratique sportive.

- a) Subvention aux clubs suivant critères : pas d'octroi en 2021
- b) Création d'un espace Parkour : une subvention de 26.000 € a été octroyée à l'ASBL Maison des Jeunes des Récollets; cette somme permettra d'honorer le bail signé avec le propriétaire des lieux pour une période de trois ans (le solde, soit 6.000 €, est financé par l'ASBL La Maison verviétoise des sports)
- c) Réalisation de parcours éphémères : des flèches sur supports rigides ont été réalisées en vue de proposer des parcours éphémères de courses à pied pour une somme de 2.482,9 €.
- d) Soutien aux clubs dans le cadre de la corrida de Noël : la Ville de Verviers a décidé d'offrir 10 € de parrainage au club choisi par chaque participant (652) à cette course à pied nocturne qui s'est déroulée le samedi 18 décembre. Sur les 6.520 € prévus, 5.910 € ont été effectivement versés en transférant cette somme sur l'allocation 764/33215-02. Le solde (610 €) - non transféré - n'a pas été versé au moment de rédiger ce rapport.
- e) 26.000 € ont été retirés en MB (aucune justification).

ARTS MARTIAUX // AĪKIKAIĪ SANTAN RYU	200
ARTS MARTIAUX // FUNAKOSHI DOJO	20
ARTS MARTIAUX // JUDO CLUB DE PETIT-RECHAIN	60
ARTS MARTIAUX // KARATE CLUB VERVIERS	80
ARTS MARTIAUX // LA RECHERCHE DU TAO	30
ARTS MARTIAUX // ÔKAMI NO DOJO	30
ARTS MARTIAUX // REALE KARATE-DO	20
ARTS MARTIAUX // TAEK WON DO ESSALEM	80
ATHLETISME // UNION ATHLETIQUE DES HAUTES FAGNES	500
AVIATION // ROYAL VERVIERS AVIATION	30
BADMINTON // ROYAL BADMINTON CLUB VERVIERS	240
BASKET BALL // BC VERVIERS SAINT-MICHEL	140
BASKET BALL // ROYAL AMICALE BASKET CLUB ENSIVAL	140
BASKET BALL // VERVIERS YOUTH BASKET ACADEMY	20
BOXE ANGLAISE // BOXE CLUB ESSALEM	100
BOXE THAĪ // APKA	30
COURSE D'ORIENTATION // COURSE D'ORIENTATION	230
CYCLISME // GROUPE CYCLOSPORTIF VERVIETOIS	60
CYCLISME // JEUNE WALLONIE CYCLISTE	280
CYCLISME // VELO CLUB CENTRAL	120
DANSE // COMPAGNIE FABIENNE HENROT	150
DANSE // DISSIDANSE	10
DANSE // ECOLE DE DANSE HAPPY TIMES	10
DANSE // ECOLE DE DANSE ROGER LILIEN	10
DANSE // SALSA LOKA	70
DANSE // STUDIO K. DANSE	50
EUTONIE // AU FIL DU CORPS	40
FOOTBALL // F.C. ENTENTE STEMBERTOISE	30
FOOTBALL // F.C. ROYALE ENTENTE RECHAINTOISE	70
FOOTBALL // RACING CLUB STAR VERVIERS	40
FOOTBALL // RCS VERVIERS	60
FOOTBALL // ROYAL EXCELSIOR FOOTBALL CLUB LAMBERMONTOIS	70
FOOTBALL // ROYAL FOOTBALL CLUB HEUSY	140
FOOTBALL // S.R.U. VERVIERS	90
FOOTBALL EN SALLE // MF CAFE NADOR	20
FOOTBALL EN SALLE // MF ESSALEM	10
FOOTBALL EN SALLE // MF LES PAPYS	10
FOOTBALL EN SALLE // MF PRE-JAVAIS	30
FOOTBALL EN SALLE // MF TEAM NALBOU	20
FOOTBALL EN SALLE // SOCCER FAMILY	20
GYMNASTIQUE // ESSOR GYM LAMBERMONT	50
GYMNASTIQUE // FLORAGYM	120
GYMNASTIQUE // ROYAL CLUB "LE CHENE"	40
GYMNASTIQUE // ROYALE ETOILE ENSIVALOISE	20
GYMNASTIQUE // ROYALE JEUNESSE SPORTIVE DE STEMBERT	160
GYMNASTIQUE // ROYALE RECHAINTOISE	30
GYMNASTIQUE // ROYALE VAILLANTE	200

HALTEROPHILIE // CLUB HALTEROPHILE VERVIETOIS	30
HANDBALL // HANDBALL CLUB VERVIERS	390
HANDISPORT // CERCLE SPORTIF L'ETINCELLE	180
HANDISPORT // L'ENVOLEE	330
HANDISPORT // VERVIERS CORONARY CLUB	70
HOCKEY // ROYAL HOCKEY CLUB VERVIERS	260
KIN BALL // KIN BALL CLUB VERVIERS	260
MARCHE NORDIQUE // FAGNARDE EVASION	80
NATATION - WATER POLO // ROYAL ENSIVAL NATATION	10
NATATION - WATER POLO // ROYAL VERVIERS NATATION	60
PECHE // LIGUE ROYALE DES PECHEURS DE L'EST	10
PECHE // MOUCHE PASSION	20
PECHE // TEAM VERVIERS COMPETITION	50
PLONGEE - LES SQUALES	120
PLONGEE // ECOLE DE PLONGEE ROYALE GLAUCOS	20
PLONGEE // LES REQUINS MARTEAUX	40
ROLLER IN LINE // SILVER EAGLES	30
SPORTS CEREBRAUX // CERCLE ROYAL DES ECHECS	10
SUBBUTEO // SUBBUTEO TEAM STEMBERT	10
TENNIS // ROYAL CLUB SPORTIF VERVIETOIS TENNIS	70
TENNIS // ROYAL EXCELSIOR TENNIS CLUB DE LAMBERMONT	60
TENNIS // ROYAL HEUSY TENNIS CLUB	80
TENNIS // TENNIS CLUB DU CHEVAL BLANC	100
TENNIS DE TABLE // ROYAL TENNIS DE TABLE PINGOUIN STEMBERT	30
TENNIS DE TABLE // ROYAL TENNIS DE TABLE PLEIN VENT	10
TENNIS DE TABLE // TENNIS DE TABLE ENSIVAL	10
TENNIS DE TABLE // TENNIS DE TABLE S.F.X	10
TENNIS DE TABLE // TENNIS DE TABLE VERVIA	50
TIR // ROYAL TIR SAINT-REMACLE VERVIERS	10
TIR // U.F.A.C.	20
VOLLEY BALL // LES AS DU VOLLEY	40
VOLLEY BALL // VERVIERS ATHENEE VOLLEY CLUB	70
Total général	6520

Allocation 764/33209-02 (6.354 €)

Subside aux clubs sportifs dans le cadre du jogging de Verviers.

En raison de l'épidémie de Covid, l'édition 2021 n'a pas eu lieu.

Allocation 764/33210-02 (14.500 €)

Soutien pour la formation des jeunes sportifs

En raison de l'épidémie de Covid, cette allocation n'a pas été utilisée.

Allocation 764/33211-02 (14.850 €)

Subsides aux clubs pour la location d'infrastructures sportives

En raison de l'épidémie de Covid et des inondations survenues en juillet 2021, cette allocation n'a pas été utilisée.

Allocation 764/33212-02 (4.050,00 €)

Organisation de stages

Après approbation par le conseil communal, ce subside est attribué aux clubs qui ont organisé des stages sportifs. Le montant à affecter à chaque club selon une règle de trois selon des variables portant sur le nombre de stages effectués, du nombre de jours de stages et du nombre de sportifs concernés.

FLORAGYM	110
ENVOLEE	120
AÏKIKAI SANTAN RYU	120
STUDIO K. DANSE	130
RCSV TENNIS	130
KARATE CLUB VERVIERS	210
ROYAL EXC. FC LAMBERMONTAIS	210
ROYAL BC VERVIERS	220
RJS DE STEMBERT	230
ROYAL FOOTBALL CLUB HEUSY	260
FUTUROFOOT	270
ROYAL HOCKEY CLUB VERVIERS	270
FUNAKOSHI DOJO	270
TENNIS CLUB DU CHEVAL BLANC	270
TENNIS CLUB HEUSY	280
ROYAL EXC TC LAMBERMONT	300
UA HAUTES FAGNES	320
ESSOR GYM LAMBERMONT	330

TOTAL 4.0500 €

Allocation 764/33213-02 (650,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis

Après MB et approbation par le Conseil communal, le subside de 650,00 € en faveur du RETC LAMBERMONT, A.S.B.L. lui a été versé pour assurer la formation de ses jeunes joueurs de tennis. Les justificatifs des dépenses ont bien été envoyés.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball du RABC ENSIVAL

Selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme de 16.000 € en faveur du RABC, A.S.B.L. a été versée par moitié après réception des comptes 2020-2021 sur l'exercice 2020 et le budget 2021-2022 sur l'exercice 2021. Par conséquent, le solde de 8.000 € disponible à l'exercice 2021 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2021-2022.

Allocation 764/33220-02

Subsides « anniversaire »

Aucun club n'a bénéficié de cette subvention spécifique liée au nombre d'années d'existence :

Allocation 764/12301-48 (55.000 €)

Organisation du jogging

L'édition 2021 a été annulée.

Allocation 764/12403-48 (4.500 € - solde 1.889,89 €)

Organisation de manifestations sportives

Les dépenses à charge de cette allocation servent généralement à couvrir des frais liés au soutien de diverses organisations dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville et certains organisateurs d'événements, acheter des coupes, des médailles, du matériel sportif, des ballons.

- a) Balades vélos de l'été
Le programme de l'édition 2021 a été partiellement amputé suite aux inondations survenues au mois de juillet 2021 (Dolhain, Pepinster et la seconde balade verviétoise). Les 7 autres balades ont connu un beau succès de participation.
- b) TRW 2021 - départ 2^e étape
La 2^e étape du Tour de la Région wallonne qui devait s'élancer de l'Hôtel de Ville le 21 juillet a été déplacée sur le circuit de Zolder
- c) Initiation à la pêche
Le service des sports, en collaboration avec le Plan de cohésion sociale, a financé deux après-midi d'initiation à la pêche pour des jeunes encadrés par ce service.

Allocation 764119/123-48 (120.000 €)
Chèques sport-covid

Dans le cadre du plan de relance (sportive), le conseil communal a approuvé, sous conditions, l'octroi de chèques sport pour l'année 2021 uniquement. 234 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié d'une aide de 100 €, soit 23.400 €. Pour des questions de rapidité de traitement, l'ASBL La maison verviétoise des sports a agi comme intermédiaire dans cette démarche; celle-ci a été dûment remboursée par la Ville.,

Allocation 764/124-48 (700 €)

Soutien de la Ville pour des manifestations sportives dans les infrastructures sportives facturées par Synergis.

Vu l'absence de manifestations consécutive à l'épidémie de Covid, cette allocation n'a pas été utilisée.

Allocation 764/123-17 (12.980 €)

Frais de formation sportive du personnel communal.

En raison de l'épidémie, les séances de Pilates et de Vervi run n'ont pas eu lieu.

Pour permettre à l'équipe corporative de football en salle de la Ville de s'aligner en championnat, 800 € ont été réservés sur cette allocation.

Allocation: 764119/332-02 (19.571 €)

Soutien de la Ville dans le contexte Covid

En raison de l'épidémie de Covid et après MB, le conseil communal a validé les critères d'octroi d'une subvention destinée à soutenir les clubs dans cette période difficile. Voici les clubs bénéficiaires et les montants y afférents.

Allocation: 76433215-02 (303.280 €)

Subvention Gouvernement wallon aux clubs sportifs.

Le Gouvernement wallon a prévu l'octroi d'une somme 40 € par membre dûment affilié à un club sportif dans le contexte de l'incidence de l'épidémie de Covid sur la comptabilité de ces associations sportives. Il s'est appuyé sur les communes pour que cette subvention parvienne aux clubs dont le siège social est situé sur la commune de référence.

Pour rendre cette subvention effective, la Ville a fait inscrire en MB une somme initiale de 316.040 €, tant en dépenses qu'en recettes. Après correction des informations (certains clubs ayant clôturé leurs activités), 303.280 € auraient dû être imputés. En réalité, 300.960 € ont été versés (deux clubs n'ont pas à ce jour communiqué leur relevé d'identité bancaire); le solde actuel s'élève donc à 2.320 €.

En outre, cette allocation a été majorée d'une somme de 5.910 € provenant de l'allocation 764/33208-02

<u>CLUB</u>	<u>Montant</u>
TT SFX	280,00
Boxing Club Essalem	400,00
Enéo Sport - cercle de La Minerie	480,00
Royal TT Plein Vent	520,00

Royal Club Le Chêne	560,00
Entente des Pêcheurs spadois	560,00
Amical Cyclo Tandem Manaihant	600,00
MF Prés-Javais	760,00
MF Team Nalbou Verviers	760,00
L'Etincelle	840,00
Verviers Compétition	880,00
Karaté Funakoshi Do Jo	960,00
Centre Jeunes "Les Récollets"	1.000,00
Handball Club Verviers	1.120,00
Yogamis	1.160,00
Vélo Club Cité Jemeppe	1.200,00
Kin-Ball Verviers	1.240,00
Royale Ecurie Ardennes	1.360,00
Judo Club Petit-Rechain	1.560,00
Centre Equestre des Tourelles	1.560,00
C.V.E.R.S.M.	1.600,00
Glaucos	1.640,00
Ultimate team taekwondo Essalem	1.960,00
Yogattitude	2.000,00
Verviers Coronary Club Verviers	2.040,00
Royal Verviers Aviation	2.160,00
TT Pingouin Stembert	2.200,00
Tae kwon do Verviers asbl	2.240,00
La Royale Rechaintoise	2.400,00
Verviers Athénée V.C.	2.440,00
Les Squales	2.560,00
Skill Racing Union Verviers	2.680,00
Ecurie Lorquet & Co	2.720,00
Groupe cyclosporitif verviétois	2.800,00
Royal Ensival Natation	3.000,00
T.T. Vervia	3.200,00
Vainakh Essalem Verviers	3.400,00
L'Envolée - Apem-T21	4.440,00
UFAC Verviers	5.640,00
R.U.C.V. Section Tennis de Table	6.360,00
Royal Badminton Club Verviers	6.480,00
RABC Ensival	6.760,00
Basket Club Verviers St-Michel	7.600,00
Royale Jeunesse Sportive Stembert	9.440,00
FC Royale Entente rechaintoise	10.080,00
Royal Verviers Natation	10.160,00
RCS. Verviétois	10.360,00
FC Entente Stembertoise	10.600,00
Enéo Sport Evasion	11.280,00
Royal Hockey Club Verviers	13.360,00
Royal Excelsior FC Lambermontois	14.240,00
TC Cheval Blanc	16.160,00

RTC Heusy	17.960,00
Union athlétique Hautes-Fagnes	19.320,00
RETC Lambermont	19.880,00
R.U.C.V. Section Foot Salle	20.760,00
Racing Club Star Verviers	23.560,00
TOTAL	303.280,00

3. **Evenements sportifs**

La contribution habituelle du service des sports aux manifestations sportives revêtant diverses formes (mise en disposition de matériel, aide logistique, soutien administratif, prise en charge de frais, achat de coupes et trophées, de médailles, patronage, réceptions à l'hôtel de Ville, conférences de presse) n'a pas pu être concrétisé en 2021 vu l'épidémie de Covid, exception faite d'une collaboration active dans l'organisation de la Corrida de Noël (18 décembre)

4. **Interventions administratives**

Le conseil communal a approuvé le budget et les comptes 2020-2021 de Futurofoot, A.S.B.L.

Le conseil communal a approuvé les comptes 2020-2021 ainsi que les budgets 2021-2022 de VYBA, A.S.B.L et du RABC Ensival A.S.B.L. Leurs rapports d'activités pour la saison écoulée ont également été déposés par les deux ASBL.

Le Conseil communal a approuvé le rapport d'activité de l'ASBL "La Maison verviétoise des sports" pour l'année 2020, ainsi que le compte 2020 et son budget 2021.

5. **Promotion du sport de haut niveau**

Néant

6. **ASBL La Maison Vervietoise des Sports**

Les comptes et le rapport d'activités 2020 de l'ASBL ont été approuvés par le Conseil communal, ainsi que le budget 2021, après un avis positif du service des Finances.

L'octroi de la subvention inscrite au budget communal (13.700,00 € sur l'allocation 764/33205-02) a été approuvé par le Conseil communal et versé par douzièmes successifs.

7. **Commission Consultative Communale des Sports**

Bien que le prévoit le règlement, aucune séance de la commission consultative communale des sports ne s'est tenue en 2021.

8. **Jogging de Verviers**

Néant

9. **Gestion courante des installations sportives**

Les travaux, les réparations et les remplacements de pièces importantes imputées généralement aux propriétaires ont été pris en charge par la RCA Synergis, avec l'aide des services techniques de la Ville.

Pour rappel, Synergis dispose à présent d'un droit réel sur les sites sportifs de la Ville; le statut du centre sportif local est passé de l'A.S.B.L. la Maison verviétoise des sports à Synergis; la RCA est désormais chargée de gérer l'animation et les occupations des locaux.

Pour l'entretien quotidien résultant de l'utilisation des sites, les ouvriers communaux mis à la disposition de Synergis ont effectué des travaux relatifs à la conservation des différents sites.

Stade de Bielmont

Le personnel ouvrier statutaire a procédé à diverses réparations (peinture, électricité, plomberie et maçonnerie). Le nettoyage de la piste, des vestiaires et l'entretien général du site (taille des arbres et des haies, tonte du terrain), y compris les abords immédiats du stade, ont été réalisés.

Une entreprise spécialisée dans les terrains de sports s'est acquittée des divers travaux de réensemencement, d'épandage d'engrais et de fertilisants; une autre s'est préoccupée du nettoyage de la piste d'athlétisme.

Ont occupé le site à titre principal : l'Union Athlétique Hautes Fagnes (entraînements et diverses compétitions) le RCS Verviers (les rencontres de championnat de l'équipe Première et des équipes d'âge)
L'infrastructure a accueilli également plusieurs compétitions : jogging de la Saint-Sylvestre (dans une version adaptée vu le Covid) et le tétathlon de la forme.

Stade du Panorama

Durant les périodes où le site fut accessible, un ouvrier a été affecté à mi-temps à l'entretien du site : taille des haies, tonte des pelouses aux abords des terrains synthétiques de football et travaux divers dans la zone des terrains de tennis.

Hall des sports de Gérardchamps

Les différentes missions ont été poursuivies par la RA Synergis, telles l'entretien quotidien de l'infrastructure (salle de sport, locaux, cafétéria, abords) et le respect de celle-ci par ses occupants.

Vingt-neuf associations sportives ont occupé le hall des sports de Gérardchamps. Le nombre d'heures cumulées pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport atteint 78 heures par semaine.

Une telle fréquence hebdomadaire entraîne que le hall des sports atteint son seuil de saturation au niveau des occupations, d'autant que, dès le mois de septembre, l'infrastructure a accueilli certains clubs qui ont dû être délocalisés du centre sportif Albert Moray suite aux inondations du mois de juillet.

Centre sportif Albert Moray

L'entretien et l'exploitation du site ont également été confiés à la RCA.

Treize associations occupent en général le hall durant toute l'année. Le nombre d'heures cumulées, toutes salles confondues pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport dépasse la centaine d'heures par semaine.

Suite aux inondations de juillet, cette infrastructure sportive est fermée.

Piscine communale rue Xhavée,

L'épidémie de Covid et le projet de rénovation de la piscine ont entraîné sa fermeture durant l'année 2021.

SECTION 4 - L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVES

1.- Du Personnel

Une licenciée en science de la communication à 4/5 ETP.

Une assistante sociale à 4/5 ETP.

Trois éducateurs A1 à TP.

Un ouvrier contrat « article 60 » TP.

Deux ouvriers à TP (engagé par la ville).

Une secrétaire contrat « article 60 » TP sur deux services (le Plan de cohésion sociale et LEPA)

2.- Du financier

En 2021, au niveau des frais de personnel, nous recevons du SPF Justice un subside de 202.830,15 €. Le SPF Justice nous octroie des frais de fonctionnement pour un montant forfaitaire de 22.900 €. Le coût total frais de personnel est de 333.7161,89 €. La somme de 15.598,5 €, provenant des frais de fonctionnement qui n'ont pas été utilisés est reversée dans les frais de personnel. Donc, le subside global s'élève à 220.329,15 €.

3.- Des rapports

Depuis 2018, nous encodons nos dossiers « codés » sur le site « ETNIC » de la région Wallonie-Bruxelles. Cela a pour effet de supprimer les rapports trimestriels. Pour l'exercice 2021, le rapport d'évaluation annuel a été transmis à la Maison de Justice et à la Direction du Partenariat de l'Administration Générale des Maisons de Justice après l'approbation du collège.

A ce rapport d'évaluation annuel a été joint le rapport financier.

4.- Des missions

Cette année, on observe une légère hausse du nombre de dossiers encadrés par l'équipe. Cette hausse s'observe au niveau des dossiers TIG et Formations individuelles.

A- Formations individuelles-90 dossiers en 2021

Les objectifs

Permettre au prestataire de prendre conscience de l'acte qu'il a commis et d'en assumer les responsabilités.

Le faire réfléchir par rapport à cet acte.

L'aider à trouver des réponses adaptées ainsi que des alternatives à ses comportements préjudiciables.

Eviter la récidive.

La méthodologie

Les formations individuelles en fonction du délit sont organisées suivant :

- Les problématiques.
- Les demandes du magistrat.
- Les aptitudes personnelles des prestataires.
- Leur situation psycho-sociale.

Le tronc commun à toutes les formations

Anamnèse approfondie.

Analyse des faits, délit, contexte, conséquences, remise en question.

Questionnement sur les valeurs.

Confrontation au cadre légal.

Mise en perspective de la personnalité du prestataire et de son cadre de vie.

Evaluation de la formation.

Dans un souci d'amélioration de nos formations et d'adaptation à l'évolution de la société et de la délinquance, nous sommes en recherche permanente de nouveaux outils.

Ces ajustements sont toujours réalisés en fonction des demandes inhérentes à la politique du Parquet de Verviers.

Enfin, nous possédons une série d'ouvrages de référence dont nous nous inspirons ponctuellement ainsi qu'un panel de reportages et de films pouvant être utilisés comme point de départ d'une analyse ou comme illustration de comportements.

C'est face à ce souci d'adéquation que les intervenants suivent aussi régulièrement des formations complémentaires.

Formations complémentaires des intervenants

Introduction à l'approche systémique et à la thérapie brève.

Gestion de la contrainte et espace de liberté avec un public non demandeur.

Formation à la gestion des violences conjugales organisée par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.

Formation à l'impact de la violence conjugale et familiale sur les enfants et les intervenants.

Toxicomanie et Programmation Neuro-Linguistique.

Différents Modules

- **Module gestion de la violence** s'articule autour de plusieurs thématiques :

1. La gestion des émotions pour une communication non-violente.
2. La gestion des conflits.
3. Les différentes formes de violences, leurs dynamiques et leurs conséquences.
4. Les violences intrafamiliales.

En fonction de la situation du prestataire, la formation se centre sur un ou plusieurs de ces axes.

- **Module roulage**

Objectifs spécifiques

Permettre au prestataire de prendre conscience de son propre comportement en matière de roulage, de façon à pouvoir mener une réflexion sur ce sujet.

S'approprier la législation en matière de roulage (+ politique pénale).

Connaître les lois de la physique liées à la vitesse (tels que l'allongement de la distance d'arrêt, augmentation de la force de collision et rétrécissement du champ de vision).

Connaître le mécanisme d'assimilation et d'élimination de l'alcool/drogue.

Connaître les effets de l'alcool/drogue sur les capacités de conduite.

Connaître la procédure en matière de dépistage/contrôle de consommation de substances illicites.

Acquérir les connaissances théoriques en vue d'être un conducteur responsable.

Connaître les sources de distraction (GSM, fatigue,...) et leurs impacts sur les capacités de conduite.

Gérer l'agressivité ou savoir comment réagir de manière alternative de façon à éviter tout comportement agressif.

Prendre en considération les risques d'accident.

- **Module assuétudes**

Objectifs spécifiques

Définir la dépendance, comment le prestataire comprend ce terme, ainsi que ceux qui y sont généralement associés (tolérance, toxicomanie, drogue,...).

Evaluer sa propre dépendance et/ou son stade de consommation (expérimentation, consommation occasionnelle, régulière ou problématique), observer son évolution.

Comprendre sa dépendance en termes d'analyse fonctionnelle. Les informations récoltées jusque-là permettront d'analyser comment le problème se maintient et de quelle manière il s'est développé depuis son origine.

Envisager les possibilités de modification du comportement addictif. Que peut-on changer et comment ?

Mettre concrètement en place des changements de comportement ou entamer des démarches pour aller vers le changement (hospitalisation, suivi ambulatoire, ou autre).

- **Module violence conjugale**

Ce module de formation s'articule autour de plusieurs thématiques.

- 1) La définition de la violence : au sens large, en dressant un panel des diverses formes qu'elle peut prendre. De cette définition générale, nous nous dirigeons alors vers des précisions liées à la situation problématique en essayant d'identifier avec le prestataire les violences rencontrées dans sa propre histoire, celles commises, ou celles subies également. Nous analysons aussi le contexte des actes de violences et les causes pointées par le prestataire.
- 2) La dynamique de couple : son fonctionnement habituel, les rôles de chacun, le mode de communication. Mais aussi ce que revêt le terme « amour », les représentations du couple « idéal », les attentes envers son partenaire et vice versa.
- 3) Les émotions et les besoins : définir et identifier ses propres émotions, nous nous intéressons alors spécifiquement à leurs modes d'expression. Ces derniers sont souvent remis en question car inappropriés ou excessifs => des conséquences néfastes. Les besoins personnels sont ensuite abordés sur base de la pyramide de Maslow, s'ensuit une réflexion sur la recherche de la satisfaction des besoins, ainsi que sur la gestion de la frustration.

- 4) La capacité de changement ou les ressources personnelles qui peuvent être développées pour mettre fin au comportement violent. Sur base d'une estimation des points faibles ou forts du prestataire, différentes thématiques pourront alors être développées sous un aspect « technique » et concret, telles que la gestion des conflits, la gestion des émotions, la communication non-violente,...
- Parfois aussi, il faudra consacrer un temps supplémentaire à la responsabilisation et la prise de conscience de son comportement violent.

Objectifs spécifiques.

Définir un comportement violent et les différentes formes qu'il peut prendre.

Identifier les actes violents commis et leur contexte.

Reconnaître sa responsabilité dans la violence présente au sein du couple.

Analyser la dynamique de couple (voir de la famille) et les rôles de chacun.

Réfléchir aux attentes envers son partenaire et vice versa.

Remettre en question son mode de communication.

Aborder les émotions dans un contexte général pour ensuite approcher celles ressenties par la personne et surtout modifier leurs expressions si cela pose problème.

Identifier ses propres besoins et les analyser de façon critique.

Etablir le lien entre les besoins-les émotions-les comportements.

S'ouvrir à des perspectives de changement.

- **Module citoyenneté**

Le module citoyenneté permet au prestataire de réfléchir sur les lois et les coutumes qui régissent la société dans laquelle il vit et cible plus particulièrement les droits et les devoirs de chacun.

L'objectif est de confronter la personne aux représentations de la citoyenneté et favoriser ainsi le processus de pensée par soi-même.

Le module citoyenneté comporte trois volets :

- Justice, lois et citoyenneté.
- Racisme.
- Vol.

Suivant la nature des faits commis et les capacités du prestataire, nous travaillons plus spécifiquement une, deux, voire trois parties.

1. Justice, lois et citoyenneté

Objectifs spécifiques.

Positionnement de la personne par rapport à la justice, la règle, le devoir, la sanction.

Affiner les représentations du prestataire.

Réfléchir sur ces thématiques afin de favoriser la prise de conscience et l'intégration éventuelle de nouvelles normes.

Faire émerger un processus intellectuel permettant la réflexion.

2. Racisme et préjugés

Objectifs spécifiques.

Connaître les représentations, les préjugés que la personne a vis-à-vis des allochtones.

Découvrir les motivations qui animent le prestataire.

Préciser la notion de racisme et effectuer un rappel à la loi.

Modifier le système de perception de l'autre.

Définir les émotions de base.

3. Le vol

Objectifs spécifiques.

Préciser la notion de vol et ses diverses manifestations (définition du prestataire et du droit belge).

Réfléchir à l'acte commis, voir quelles en sont les conséquences pour la victime, la société, pour l'auteur, pour la famille.

Déterminer les valeurs intégrées par le prestataire.

Etablir l'aspect positif des modifications du comportement délictueux.

B- L'encadrement des Peines de Travail (PTA) et des Travaux d'Intérêt Général (TIG)- 698 dossiers en 2021

Le projet, en partant d'un cadre judiciaire, vise à accompagner dans différents services publics ou asbl la personne condamnée à une Peine de Travail ou un Travail d'Intérêt général. Dans le cadre de la PTA, la personne dispose d'un délai d'un an à partir de la date à laquelle la décision judiciaire est définitive (un mois et un jour après le jugement). Dans le cadre du TIG, la personne dispose d'un délai de six mois. L'objectif est que le justiciable accomplisse l'entièreté de sa peine tout en lui offrant un contexte professionnel qui favorise la réinsertion. Si cette mesure n'est pas conduite à terme, la PTA est assortie d'un emprisonnement et/ou d'une amende que l'individu est tenu d'exécuter.

Le rôle de LEPA est d'assurer le suivi et l'encadrement du justiciable et de veiller à différents critères :

- mise à profit des aptitudes professionnelles du justiciable pour une réparation valorisante
- la disponibilité et la mobilité du justiciable
- la proposition de chantiers ou de services émanant du lieu où la personne peut prêter sa peine.

L'Encadrement des Peines Alternatives dispose d'un panel très étendu de lieux (environ 250) répartis sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire Liège, section de Verviers. Ces structures d'accueil proposent un cadre où la personne condamnée à réaliser une PTA/ un TIG peut travailler et ainsi prêter sa mesure. Citons quelques exemples tels que préparer les repas dans les maisons de retraite, effectuer des travaux d'entretiens dans une asbl de quartier, aider une maison de jeunes à organiser un concert, participer aux plantations avec les ouvriers communaux, aider au tri des déchets dans un parc à conteneurs, maintenir et rénover les bâtiments, entretenir les plaines de jeux communales, participer aux écoles de devoir, œuvrer au sein de Bibliothèques, aide au service des ressources naturelles et de l'environnement, élaboration de site « web » pour des ASBL ...

Le « projet chantier » :

Les prestataires de PTA ou de TIG ne sont pas tous en mesure de réaliser leur prestation. En effet, depuis plusieurs années, nous observons l'accroissement du nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure de prestation qui s'avèrent être particulièrement marginalisées. Ces personnes fragilisées n'ont pas les compétences structurelles pour entrer dans un cadre de travail traditionnel ou alternatif, sollicitant un encadrement particulier que ne peut objectivement offrir un lieu de travail classique, même s'il est d'obédience sociale (atelier protégé, centre de jour ou encore maison de jeunes).

Certains prestataires connaissent de grandes confusions dans le rythme jour et nuit, ce qui altère la bonne marche de la prestation. En décrochage, ces personnes sont tout simplement incapables d'organiser un plan de travail, ainsi qu'un planning journalier où le moindre obstacle rend tout projet inaccessible. L'objectif de l'encadrement n'est pas de nier ces concepts fondamentaux qui régissent l'univers du travail et qui traduisent un réel savoir vivre, mais plutôt d'en stigmatiser les carences et ainsi d'en donner l'accès à l'apprentissage. L'idée est de faire de cette mesure de rétorsion un outil pédagogique et éducatif.

Par le truchement de ce projet, l'équipe de LEPA, offre à ce public quelque peu désocialisé un cadre de travail où règne, bien sûr la philosophie des mesures judiciaires, mais où l'on adopte une certaine tolérance dans l'apprentissage des conventions, en donnant des délais plus adaptés aux potentiels du prestataire. La finalité première, c'est que chaque individu qui est soumis à une PTA ou un TIG, ait la même opportunité de conduire cette mesure à terme en rencontrant les objectifs des mesures judiciaires alternatives.

Afin de proposer un modèle de travail adapté, nous accueillons également, au sein de ce type d'encadrement, des prestataires qui par leurs compétences offrent une vitrine sur le monde professionnel. Cette mixité est porteuse d'enseignement et permet aux prestataires d'évoluer ensemble et de s'organiser autour de projets en mettant en exergue leurs spécificités.

Profil des personnes encadrées.

Cette année nous avons encadré **98** personnes pour un total de **4785:30 heures** de PTA/TIG.

Nous avons accueilli 98 hommes de 18 à 66 ans. Il s'agit essentiellement de personnes fortement fragilisées, résidant à Verviers, sans emploi, sans revenus ou intérimaires, parfois sans domicile fixe, qui peuvent connaître des problèmes d'addiction. L'équipe vise toujours à une certaine mixité en incorporant des personnes ayant de réelles compétences de travail manuel et pouvant apporter une véritable dynamique au groupe.

Nombre et descriptif des chantiers encadrés en 2021.

La coordination du travail est assurée par un éducateur spécialisé, polyvalent, sachant allier travail social et compétences manuelles dans diverses disciplines. Il est notamment formé pour assurer le travail de bucheronnage. Dans ce projet, il est accompagné de deux ouvriers engagés par la ville qui sont affectés à l'entretien des cimetières et d'un ouvrier engagé dans le cadre d'un « article 60 ».

Depuis 2017, à la demande du service des Travaux et de son Echevin, l'équipe de LEPA a mis en place un projet qui vise à participer à l'entretien des cimetières de la Ville de VERVIERS. Depuis juin 2018, toujours à la demande du service des travaux et de son échevin, un deuxième ouvrier a été engagé pour augmenter le nombre de cimetières à entretenir.

Evolution du projet chantier en 2021

Avec l'année 2021, le projet chantiers clôture sa dixième année de fonctionnement en maintenant sa vitesse de croisière et ses finalités de départ, à savoir traiter les dossiers les plus sensibles ou restés en suspens, faute de structures d'accueil adaptées.

En plus des contraintes liées au Covid, cette année a été marquée par les terribles inondations de juillet.

Notre atelier, situé en bord de Vesdre a été touché de plein fouet. Tous nos locaux du rez de chaussée, où se trouvaient l'atelier et le secrétariat ont été inondés.

En plus de l'eau, le mobilier et tout notre outillage (tondeuses, débroussailleuses, souffleurs, tailles haies, tronçonneuses, ainsi que tous nos outils électriques) se sont retrouvés sous une nappe de boue. Et même si nous avons pu relancer nos équipes « cimetières » et « tournées » rapidement (deux semaines après le jour du sinistre), les pertes en matériel sont considérables.

Il est à préciser que deux de nos collaborateurs qui encadrent les prestataires de PTA et TIG au « Projet Chantiers » ont été personnellement impactés par les inondations. Leur maison a été inondée ainsi que leurs véhicules.

Dès le lendemain de la catastrophe et durant plusieurs semaines, **toutes les personnes disponibles du Projet Chantiers et de l'équipe LEPA** se sont mobilisées pour trier, nettoyer, réparer ce qui pouvait l'être, arracher et évacuer ce qui était irrécupérable.

Lors de cette catastrophe naturelle, nous avons aussi perdu définitivement une de nos trois camionnettes. Quant aux deux autres, ils ont été affectés, avec chauffeur et prestataires, au nettoyage et à l'évacuation des déchets qui jonchaient les trottoirs des riverains les jours qui ont suivi ces inondations.

Evolution du projet en 2021

Malgré un lourd handicap lié à la perte d'une partie de notre outillage et d'un de nos véhicules, la collaboration avec les différentes cellules du service des travaux et de l'environnement de la ville de Verviers se poursuit. Depuis les inondations, sur le plan organisationnel, cela a été beaucoup plus compliqué pour assurer une logistique optimale. Cependant, l'appui que nous apportons aux équipes communales continue d'être reconnu, apprécié et fidèle à son objectif de les **renforcer sans se substituer à elles**.

Les deux équipes cimetières ont rapidement repris le travail. Elles ont très bien fonctionné et ont pu poursuivre les entretiens et le nettoyage des 6 cimetières qui nous ont été confiés. L'objectif propreté est maintenu et la verdurisation naturelle suit son cours grâce à la gestion raisonnée adoptée par le service en charge des cimetières et des plantations.

Toujours dans le but de maintenir une activité optimale de nos équipes et ce, même en période creuse d'hiver, nous avons poursuivi notre collaboration avec les asbl. verviertoises. Ceci nous permet d'occuper toute la main d'œuvre disponible sans faire d'ombre aux équipes Ville.

Nous pouvons dire que **le Projet chantiers** a atteint sa vitesse de croisière. L'équipe qui la constitue reste inchangée, nous comptons 4 temps plein : 1 temps plein subsidié par le SPF Justice, 2 temps plein Ville et un temps plein article 60.

Chaque temps plein, représente et apporte le rendement d'une équipe à part entière, et le tout est organisé comme suit :

- Deux équipes pour assurer l'entretien de 6 cimetières, dont le grand cimetière de Verviers (deux encadrants sous contrat Ville, un véhicule 6 places et un véhicule 3 places mis à disposition par la Ville). La capacité d'encadrement est de 7 prestataires par jour.

En saison, c'est-à-dire durant la période où la végétation est la plus exubérante, l'équipe est affectée 5 jours par semaine au débroussaillage et au nettoyage des allées et des champs communs. En automne, nous ramassons et évacuons les feuilles et nettoyons les rigoles. Hors saison, en hiver, cette équipe est regroupée avec l'équipe polyvalente.

- Une équipe de nettoyage à pied, encadrée par une personne à temps plein engagée sous un contrat « article 60 ». Son point de départ est notre atelier (mis à disposition par la Ville de Verviers). Capacité d'encadrement : 1 à 3 prestataires par jour. Cette équipe assure quotidiennement le nettoyage de deux tournées : Sommeleville et les Récollets. Elle nettoie les rues de ces deux circuits, les sentiers mais également les talus et les sites difficilement accessibles ainsi que la Vesdre et ses abords.
- Une équipe polyvalente, encadrée par une personne à temps plein, qui assure aussi la gestion du travail et la coordination des équipes, avec un véhicule 6 places mis à disposition par la Ville. Capacité d'encadrement : 5 prestataires.

Les tâches assurées par cette équipe sont aussi nombreuses que variées : peinture intérieure, peinture extérieure du mobilier urbain et des barrières des cimetières; vider des maisons; nettoyage de sites réputés très sales et demandant un passage régulier comme les berges du quai de la Vesdre ou du quai Jacques Brel; démolition, notamment pour le service des bâtiments; débroussaillage dans les écoles et intervention sur les terrains Ville; entretien des vergers en saison et élagage des fruitiers, plantation de haies ou de buissons pour le service jardinage quand celui-ci est débordé, en pleine saison, plantation d'arbres fruitiers pour le PCDN; création d'espaces didactiques pour les écoles; transport pour l'économat; installation de panneaux d'affichages et leur réparation lorsqu'ils sont vandalisés; nettoyage et débroussaillage sur le terrain des gens du voyage; abattage d'arbres dangereux, débitage et évacuation d'arbres tombés au travers des chemins; participation annuelle aux tailles de haies et au débroussaillage du parcours du grand jogging de Verviers; travaux d'hommes à tout faire pour locaux occupés par les diverses cellules du Plan de Prévention, du Plan de Cohésion Sociale, de LEPA, des musées ou du Centre Touristique de la Laine et de la Mode; aide au montage et démontage de tonnelles et chapiteaux. Dans notre atelier, nous assurons l'entretien des vélos du Plan de Prévention, qui sont mis à disposition des maisons de jeunes et des écoles. Nous assurons également, au sein de l'atelier, l'entretien et les réparations de toutes les machines que nous utilisons (35 machines à moteur thermique dont une grande partie récupérée, réparée et remise aux normes pour les intégrer dans notre équipement.). Nous réalisons aussi diverses tâches dans les domaines de l'électricité, de la plomberie, de la menuiserie, du montage de cloisons légères et de faux plafonds. Nous pouvons également intervenir pour des ASBL partenaires de la Ville. Ces interventions permettent d'occuper de façon utile un grand nombre de prestataires en hiver, lorsque les travaux habituels se font plus rares.

Nous disposons à l'heure actuelle **d'une capacité d'encadrement de 15 prestataires par jour**. Avec nos quatre encadrants nous pouvons aussi garantir une qualité et un rendement très intéressant malgré le profil parfois fragile que peuvent présenter certains de nos prestataires.

Les perspectives pour 2022 :

Nos objectifs pour 2021 restent inchangés. Pérenniser les quatre équipes en place, en continuant à satisfaire pleinement les diverses demandes de la ville et de la maison de justice. Cependant, nous allons devoir reconstruire, réparer nos locaux et reconstituer nos équipements perdus ou abimés lors des inondations. Pour cela, une aide exceptionnelle de nos autorités subsidiantes pour nous aider à faire face à la situation extrême que nous avons connue serait pleinement appréciée.

Amener progressivement chaque encadrant via les formations, vers plus de polyvalence.

Apport du projet

- a) Aux prestataires : possibilité d'accomplir leurs heures et d'être en ordre vis-à-vis de la justice; valorisation du travail qu'ils fournissent, notamment par le retour des commanditaires ou des personnes qui les questionnent lorsqu'ils effectuent un chantier public. Le projet offre aussi une émulation entre les différents participants.
- b) A l'équipe de LEPA : il désengorge les structures d'accueil classiques et permet aux prestataires plus délicats à placer d'effectuer leur mesure.
- c) A la ville : le projet apporte un soutien aux différentes équipes et favorise l'avancement voire la réalisation de certains chantiers qui auraient plus de difficultés à se faire sans cet apport.

- d) Aux riverains : en ce qui concerne le nettoyage, le débroussaillage, l'élagage des différents sites et l'entretien des promenades du PCDN.

SECTION 5 - PLAN DE PREVENTION

1.- Du Personnel :

1 Fonctionnaire de Prévention et évaluatrice interne
1 collaboratrice administrative et financière 0,8 ETP
1 secrétaire 0,4 ETP
8 intervenants sociaux (7,2 ETP)
1 Coordinateur des Gardiens de la Paix
6 Gardiens de la Paix

2.- Du financier :

Pour l'année 2021, des subsides d'un montant total de 659.928,13 EUR sont promis par le SPF Intérieur : 541.892,02 EUR (PSSP) + 32.035,93 EUR (GP contingent complémentaire) + 86.000 EUR (ex APS-ACTIVA)

3.- Des rapports :

Conformément aux directives de l'arrêté royal du 25 décembre 2017 et de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2017 relatifs à la prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017 et aux modalités d'introduction, de suivi et d'évaluation pour l'année 2021, le rapport d'évaluation sera transmis au Ministère de l'Intérieur pour fin mars 2022. En ce qui concerne l'évaluation financière, elle est à envoyer pour le 30 juin 2022.

4.- Des directives :

A.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

En 2021, le plan prenait en charge sept phénomènes sur le territoire communal :

1. Nuisances publiques liées à l'usage de drogues;
2. Nuisances sociales;
3. Violence juvénile;
4. Racisme, discrimination et extrémisme;
5. Vol à la tire;
6. Vol de et dans véhicules;
7. Sécurité routière;

Le travail autour des phénomènes précités fait l'objet d'une série d'actions mises en place et coordonnées par la Fonctionnaire de prévention dans le but :

1. Assurer le bon fonctionnement du Plan et le suivi avec les autorités;
2. Assurer une synergie entre les actions communales de prévention et la prévention policière zonale;
3. Assurer un processus d'évaluation;
4. Assurer une information à la population.

Coordination :

Différentes actions ont été menées : participation aux réunions de coordination des actions du Plan de Prévention de la Ville, rédaction d'un rapport d'évaluation des différents chapitres du Plan, rapports d'actualisation du diagnostic local de sécurité, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : réseau d'aide et de soins en assuétudes (Rassaef), réseau Rezea du CVPS, Commission d'accompagnement du PCS, Plateforme Hodimontoise, ...

B.- Actions pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Service Public Fédéral de l'Intérieur

a.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Ces actions se subdivisent

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux problématiques visées
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- Equipe Quartiers / Jeunesse
- Equipe PACT : Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes.
- Equipe Médiation.

b.- Equipe Quartiers / Jeunesse

Cette équipe travaille principalement sur Hodimont et Prés-Javais ainsi que sur les différents ESR.

Activités menées :

Quartiers :

- Travail de rue spécifique pour transmettre les règles de confinement prises par le gouvernement
- Travail social de rue pour entrer en contact avec les plus démunis et les personnes en rupture ou simplement utilisatrices de l'espace public afin que cet espace soit respecté et occupé par tous en accord avec les mesures sanitaires en vigueur.
- Soutien et aide de première nécessité aux personnes sinistrées sur les quartiers victimes des inondations de juillet.
250 heures de travail de rue sur l'année sur les zones définies comme prioritaires

Jeunesse :

En plus du travail social de rue décrit ci-dessus, différents projets à destination du public « jeune » sont mis en place tout au long de l'année.

Job Jeunes

En période de vacances scolaires, des jeunes issus de quartiers ciblés sont encadrés par les IS pour effectuer des travaux divers (peintures, jardinage,...) en partenariat avec le service des travaux de la Ville. 18 jeunes ont été engagés pour 10 jours et ont travaillé à l'entretien du cimetière (suite aux inondations et à la réquisition de tout le personnel du service, les 2 derniers jours n'ont pu être prestés par les étudiants).

Local Jeunes

Lieu convivial et structuré afin que les jeunes se conscientisent pour la tranquillité du quartier.

Des suivis de jeunes et de leurs familles, ainsi que des actions sur le terrain avec des jeunes problématiques et des activités structurées et structurantes sont proposées tout au long de l'année ainsi que durant les vacances scolaires. Ce local est ouvert les jeudis de 16 h à 18 h. Il n'a pu ouvrir que quelques jeudis en 2021 au vu de la crise sanitaire au premier semestre et n'a pu rouvrir suite aux inondations subies dans le local.

Présence et animation sur les espaces sport de rue

Présence des intervenants sociaux sur les espaces sport de rue (Bauwens, Quartier Nord, Linaigrettes, Lentz).

Panna

Les tournois de panna n'ont pu avoir lieu en 2021 vu la crise sanitaire et des inondations.

Été jeunes :

L'été jeunes devait avoir lieu durant le mois d'août mais a dû être annulé compte tenu des inondations et de la réquisition du personnel.

Suivis individuels :

Aide et/ou soutien socio-administratif aux jeunes en difficulté.

c.- Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes - PACT

Resocialisation des usagers de drogues :

Prise en charge des usagers de drogues et soutien aux familles des usagers.

Remise en ordre socio administrative.

Relais vers les services adéquats.

Une centaine d'heures de travail social de rue spécifique public PACT - plus de 600 personnes rencontrées.

447 entretiens individuels socio-administratifs.

Poursuite du projet « Le Ressort » : un lieu d'accueil spécifique ouvert en temps normal tous les jours ouvrables. Durant la crise sanitaire, nous avons dû nous adapter, nous avons soit ouvert le local en réduisant le nombre de personnes à 10 maximum dans le lieu ou en fonctionnant sur RDV. Durant le second semestre 2021, ce local a également ouvert ses portes aux personnes sinistrées des inondations.

Soutien et accueil des personnes durant le plan grand froid : en partenariat avec le Relais social Verviétois. Le DUS, la Maison Marie-Louise, l'Accueil, la Croix-Rouge.

d.- Médiation

Outil de gestion de conflits.

La médiation est un espace de réflexion et de dialogue qui permet d'établir une communication constructive entre des personnes qui vivent mal une situation. Le rôle du médiateur est d'écouter les personnes en conflit, faciliter la communication, favoriser l'expression et la compréhension des points de vue dans un climat de confiance, accompagner dans la création de solutions, garantir le bon déroulement de la médiation.

50 dossiers ont été traités en médiation en 2021 dont 47 nouveaux.

Parmi les nouveaux dossiers, 40 concernent un conflit de voisinage, un conflit familial, un problème relationnel et 8 conflits propriétaire - locataire.

Durée du suivi : de 1 jour à 6 mois

Ces médiations concernent 90 adultes.

Suite aux inondations, les médiateurs se sont rendus régulièrement sur les quartiers sinistrés afin de recueillir les demandes et les besoins des personnes.

e.- Travail de prévention à destination du public, des jeunes et des professionnels de l'éducation, de la santé, de l'enseignement, ...

Construction d'outils de prévention transmis aux professionnels de l'éducation et de la santé notamment en matière d'assuétudes. Diverses animations et formations sont également dispensées sur cette thématique (public associatif, professionnels, public scolaire en dehors des écoles, ...).

f.- Actions partenariales :

- Plan Grands Froids - Café d'hiver : du 1er novembre au 31 mars en partenariat avec le RSUV : voir point c.
- Rassaef : Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone : élaboration du projet « Espace Convergences »
- Projet fresque : en collaboration avec l'échevinat de l'égalité des chances.
- Projet de végétaliser : en collaboration avec la belle Diversité, la MJ de Hodimont, le CCRV.

g.- Gardiens de la Paix

Actions spécifiques de ce service :

- Prévention du vol de et dans les véhicules.
- Présence dissuasive sur les événements.
- Présence dissuasive et vigilance particulière à la prévention du vol à la tire.
- Sécurisation des abords des écoles.
- Relais des situations problématiques vers les services compétents.
- Information aux usagers par l'octroi de conseils préventifs.
- Constat en matière de sanctions administratives communales.
- Prévention spécifique lors des grands événements Ville.
- Encadrement du marché hebdomadaire : comptage, distribution de gel hydroalcoolique, respect du port du masque etc...

Les gardiens de la paix ont tous été réquisitionnés pour l'aide de première nécessité aux personnes sinistrées des inondations.

C.- Mise à disposition

Le Plan de prévention soutient le Service de Santé mentale de Verviers en mettant à disposition un $\frac{3}{4}$ ETP pour le service d'aide verviétois des toxicomanes.

D.- Communication

Poursuite et maintenance du site internet;

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune : Vervi&toi, site de la Ville, affiches et folders des actions.

SECTION 6- GESTION D'ÉVÉNEMENTS

La Crise sanitaire liée au COVID a eu un impact considérable sur l'organisation d'événements en 2021 et a engendré l'annulation d'un grand nombre d'entre eux, à savoir :

- La Grande Brocante de Pâques
- L'EURO
- La Fête du Personnel
- Le Feu d'artifice du 21 juillet
- La Foire du Livre
- Verviers ma Ville Solidaire
- La Balade contée
- Les Animations de fin d'année.

Le service a été en mesure d'organiser :

- **La Chasse aux œufs**

Le 3 avril 2021. Elle ne s'est pas déroulée de manière classique, sous la forme d'une chasse dans le parc de l'Harmonie mais bien par une distribution de 750 paquets d'œufs en chocolat, amenés directement dans les écoles. Un dossier collège a été présenté en date du 4 mars 2021, la dépense pour l'achat des œufs en chocolat s'est élevée 740 € TTC, elle a été prise en charge par l'allocation N° 763/12404-48.

- **Le Kids Village**

Il s'est déroulé le 4 juillet 2021 au château des Moines à Stembert, en collaboration avec la société Organisathissen. Un dossier Collège a été présenté en date du 10 juin 2021 et une convention de partenariat a été approuvée par le Conseil communal le 28 juin 2021. Les frais d'organisation d'un montant de 2.000€ ont été supportés par l'allocation N° 511/33204-02 « Subsidés à Verviers ambitions ».

- **La Foire Médiévale « Le Fil de l'épée**

Elle a été organisée les 10 et 11 juillet 2021, au domaine des Tourelles à Petit-Rechain. Le Collège communal a marqué son accord sur l'organisation de l'événement en date du 3 juin 2021, les frais d'organisation d'un montant de 10.000€ en dépense et de 4.490€ en recette ont été pris en charge par l'allocation N° 511/332.04/02 « Subsidés à Verviers Ambitions ».

SECTION 7 - LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les sapins

En date du 18 novembre 2021, le collège communal a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture de sapins de Noël à la société JF Rood SPRL et a marqué son accord sur une commande d'un montant total de 743,30 €, à charge de l'allocation N° 763/123-48 « fêtes et jumelage - frais divers ».

SECTION 8 - SUBSIDES NUMERAIRES

Le Collège communal a décidé d'octroyer un soutien à L'ASBL Verviers Ambitions d'un montant de 19.000 €.

SECTION 9 - GESTION DES PRETS DE MATERIEL.

Pour l'année 2021, nous avons comptabilisé 81 demandes toutes exonérées et dont au moins 43 ont été annulées suite à la crise sanitaire.

SECTION 10 - JEUNESSE

1. Roulez Jeunesse

L'Echevinat de la Jeunesse a organisé la 11^{ème} édition de « Roulez Jeunesse », à destination prioritairement des élèves de 5^e secondaire, en vue de les sensibiliser à la sécurité routière.

Dans un 1^{er} temps, afin d'accueillir plus de jeunes dans de bonnes conditions, il a été décidé de proposer une activité d'intervention destinée aux écoles en date du 1^{er} octobre 2021 à l'espace Duesberg. Les jeunes ont ainsi pu visionner un film de 20 minutes et entendre le témoignage de deux accidentés de la route et d'un agent de police.

Dans un second temps, deux journées ont été organisées le 11 et 12 octobre 2021 par le service Jeunesse afin de placer les jeunes dans des situations concrètes avec un objectif très clair : obtenir de la part des participants l'engagement qu'ils réfléchiront avant d'adopter des comportements dangereux ou qu'ils opteront pour des solutions alternatives .

Un dossier collège a été présenté en date du 1er juillet 2021 afin d'obtenir leur accord sur l'organisation de l'événement, les dépenses y afférentes, d'un montant de 164,4 € ont été prises en charge par l'allocation N° 761/12401-48 Jeunesse - Frais divers de fonctionnement et d'actions.

2. Plaisir d'apprendre

La crise sanitaire du Covid 19 a impacté fortement le milieu scolaire et notamment les écoles secondaires. C'est la raison pour laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé l'opération « Plaisir d'Apprendre » en partenariat avec les Communes et acteurs locaux désireux d'y prendre part. Cette opération visait à lutter contre le décrochage scolaire par le biais d'une remédiation ou un soutien scolaire dans différentes matières que sont le français, les mathématiques, les sciences et les langues étrangères

Par ailleurs, l'opération a également permis l'engagement d'étudiants issus des Universités, des Hautes Ecoles ou des Ecoles supérieures des Arts pour assurer l'encadrement des élèves.

Grâce à la fructueuse collaboration de l'Echevinat de la Jeunesse avec celui de l'Egalité des Chances, le service des Sports et le Plan de Prévention, différents cours ont été dispensés dans les locaux de la rue de Hodimont 44 et 242 à Verviers.

56 élèves, de la 6^{ème} primaire à la 5^{ème} secondaire ont pu ainsi s'inscrire et bénéficier d'un appui scolaire, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, durant la semaine du 2 au 6 août 2021.

Un dossier collège a été présenté en date du 17 juin 2021, les dépenses inhérentes au projet ont été financées à charge de l'allocation N° 849/12401-48 et 761/11177-08 en dépense et N° 761/46501-48 en recette.

3. Salon sur le harcèlement :

ORGANISATION DU SALON « ENSEMBLE CONTRE LE HARCELEMENT » le 17 novembre 2021, dans la salle de l'Harmonie.

Ce salon avait pour objectif d'outiller et sensibiliser les équipes pédagogiques à la thématique pour appréhender au mieux des situations de harcèlement.

La journée s'est déroulée en deux parties :

- La première partie a été dédiée aux équipes pédagogiques (Directions, enseignants, éducateurs, personnel de garderie scolaires, ...).
Plus d'une dizaine de stands de différents acteurs professionnels du secteur de la jeunesse y ont pris part.
L'après-midi a débouché sur un moment d'échange convivial avec les participants et Openado autour du bien-être individuel et collectif chez les enfants et les adolescents à l'école.
- À 20h00, nous avons proposé une conférence tout public assurée par le Service de la Province de Liège : Orientation Prévention ENfants et ADOlescents (OPENADO).

Un dossier collègue a été présenté en date du 30 septembre 2021, les différentes dépenses liées à l'organisation du salon ont été supportées par l'allocation N°761/124 01-48 «Jeunesse-Frais de fonctionnement et d'actions».

4. Mise à disposition de salles de blocus

Soucieux de faire face aux contraintes de la pandémie et de continuer à répondre au mieux aux attentes de nombreux étudiants de disposer d'un lieu d'étude, le Collège Communal, en sa séance 28 janvier 2021, s'est prononcé en faveur d'une prolongation de la mise à disposition de deux salles d'études sur le territoire de Verviers. Ainsi, la salle de la bibliothèque communale et la salle du CPAS située rue de Pepinster, 82 à Ensival sont restées ouvertes et ce jusqu'à la fin du mois de juin 2021.

Pour la session de fin d'année 2021, deux salles d'une capacité de 27 places à Maison des Jeunes de Hodimont. Une convention de partenariat a été approuvée par le Conseil communal du 25 octobre 2021, le service a supporté les frais d'énergie d'un montant de 600€ à charge de l'allocation N° 720/125-13 « Fourniture de gaz pour l'enseignement fondamental» .

5. Verviers ma ville solidaire

Suite à la pandémie du COVID, notre participation à cet événement a dû être supprimée.

6. Soutien de la Ville à des organisations ou associations «Jeunesse»

En séance du 16 juillet 2021, le Conseil Communal a approuvé l'octroi d'un subside de 300 € à l'unité Scouts de Sainte-Julienne.

SECTION 11 - CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Soutien aux actions communales et partenariales

=> En collaboration avec le Plan de Cohésion sociale :

Conseil communal des enfants :

Des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, ont été élus par l'ensemble des élèves de 4^{ème} primaire des écoles de Verviers. La moitié du CCE est renouvelée annuellement. En 2021, 6 activités différentes ont été organisées avec 29 conseillers communaux (journée de lancement avec la balade «TotemuS» et la prestation de serment, parcours d'orientation à la Plaine Ozanam, participation à l'aide sociale organisée à Verviers, rencontre intergénérationnelle avec le Conseil Communal des Aînés et ballade commune « Suis-Moi », participation à la fête de Noël en Prés-Javais organisée en faveur des familles sinistrées). 22 réunions ont eu lieu, dans le cadre de ces différentes activités.

Conseil communal des jeunes adolescents:

Quatre jeunes font partie du Conseil Communal des jeunes. Ils sont âgés de 13 ans et plus. 3 activités différentes ont eu lieu en plus de l'activité commune, avec le CCE, de la rencontre intergénérationnelle, visite des ateliers «Parkour», participation au festival «Interculturalité» via une balade bucolique et citadine, contemplative et informative, et à l'inauguration du projet «Barz Addict»). Chaque activité a donné lieu à une réunion du Conseil. L'utilisation du groupe «What's App» pour maintenir le contact avec les jeunes a été poursuivie. La réunion inaugurale du CCJ (en plus de celles dédiées aux activités) s'est faite par visio-conférence.

Différents dossiers ont été présentés au Collège communal, les dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement du CCE/CCJ sont supportées par l'allocation N° 761/12402-48- Frais divers pour la réalisation de projets du CCE et CCJ.

SECTION 12 - POPULATION

Mouvement de la population de la Ville de Verviers en 2021, établi selon les données des Registres de Population et des Etrangers :

<u>Entrées</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Totaux</u>
1.- par naissance à Verviers et hors commune	362	349	711
2.- par établissement de résidence habituelle dans la commune (inscriptions)	1511	1593	3159
	-----	-----	-----
TOTAL	1928	1942	3870
 <u>Sorties</u>			
1.- par décès à Verviers et hors commune	260	274	534
2.- par translation de résidence habituelle	1828	1713	3541
	-----	-----	-----
TOTAL	2088	1987	4075
Excédent des sorties sur les entrées	- 160	- 45	- 205
 <u>POPULATION CALCULEE AU 31.12.2021</u>	 26.775	 28.208	 54.983
54.983 dont 6.472 étrangers			
 <u>IMMIGRATIONS</u>			
Personnes venues d'un pays étranger	210	200	410
 <u>EMIGRATIONS</u>			
Personnes parties pour un pays étranger	62	68	130

MUTATIONS INTERIEURES : 1974 dossiers.

2.885 cartes belges et 2.055 kid's cards

SECTION 13 - SERVICE DES ETRANGERS

Le service des Etrangers est un service communal chargé de l'application de de la législation fédérale sur le séjour des étrangers en Belgique. Il dépend, pour une grande partie de son travail, des directives du Ministère de l'Intérieur (Office des Etrangers).

Durant l'année 2021, le Service des Etrangers a délivré (renouvellement de la carte ou première délivrance) :

- 1622 demandes de carte électronique pour étranger [657 cartes A (CIRE temporaires); 436 cartes B; (CIRE illimités); 179 cartes E (attestations d'enregistrement d'européen); 346 cartes F (cartes de membre de la famille d'un Belge ou Européen)]; 4 cartes M/M+ (cartes des bénéficiaires des accords Brexit);
- 670 cartes d'identité pour enfants de moins de 12 ans;
- 154 attestations d'immatriculation modèle A (carte orange);

- 45 annexes 35 (document spécial de séjour pour les personnes en attente d'une décision du Conseil du Contentieux des Etrangers suite à leur recours contre un refus de séjour, prorogée mensuellement jusqu'à décision).

Le service a procédé à l'introduction de 112 dossiers de régularisation de séjour via l'article 9Bis de la loi du 15 décembre 1980.

Enfin, le Service a géré 220 mutations d'adresse, 352 entrées d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers.

SECTION 14 - LOGEMENT

1. Conseiller « logement »

transmis du 13^{ème} rapport d'activités (période du 01.01.20 au 31.12.20) à l'UVCW, en date du 27.10.21.

2. Contentieux - immeuble sis rue Xhavée, 86/88

- réception, en date du 04.02.21, des conclusions adverses, transmises par le Cabinet «de BEER de LAER et PETIT»;
- réception, en date du 11.02.21, des conclusions additionnelles, rédigées par le Cabinet «de BEER de LAER et PETIT»;
- envoi, par la Ville, de documents du dossier, en date du 10.07.20, au Cabinet «de BEER de LAER et PETIT» (à sa demande);
- réception, en date du 19.03.21, des dernières conclusions adverses, transmises par le Cabinet «de BEER de LAER et PETIT»;
- réception, en date du 19.03.21, des conclusions additionnelles adverses, transmises par le Cabinet «de BEER de LAER et PETIT»;
- réception, en date du 14.10.21, du jugement (prononcé en date du 11.10.21); lequel écarte entièrement la responsabilité de la Ville;
- réception, en date du 30.12.21., d'une requête d'appel de la partie adverse, notifiée par le Greffe civil de la Cour d'appel de Liège; lequel fixe l'audition au 18.01.22.

3. Modalités de facturation des prestations de la « Zone de Secours Vesdre, Hoëgne & Plateau »

Dans le cadre des enquêtes de « commission salubrité/sécurité/santé » - suspendues, en raison de la crise sanitaire, entre (1) le 01.01.21 et le 23.01.21, (2) le 01.02.21 et le 23.02.21, (3) le 02.03.21 et le 09.03.21, (4) le 11.03.21 et le 18.03.21, (5) le 19.03.21 et le 30.03.21 et (6) le 08.04.21 et le 24.05.21 - nécessitant la présence d'un Agent Préventionniste, un total de 17.085 € a été facturé (chaque rapport de visite étant assorti d'une facture).

4. Sinistre « inondations » - dispositions particulières

En sa séance du 26.08.21, le Collège communal :

- décidait de suspendre le processus de recensement d'immeubles inoccupés dans les seules rues sinistrées, pendant un an;
- validait le projet de courrier, à adresser aux propriétaires des quelque 2.000 immeubles de logements sinistrés, les conseillant quant aux mesures nécessaires à prendre pour assainir et sécuriser les lieux;
- 2 mises en demeure (de nettoyage/vidange des lieux) ont été prises (avec travaux portés au compte des propriétaires inertes).

5. Commissions salubrité/sécurité/santé

- 160 dossiers « commissions sanitaires » ont été traités;
- 36 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris;
- 4 arrêtés de surpeuplement ont été pris;
- 27 arrêtés d'inhabitabilité ont été levés;
- 1 arrêté d'inhabitabilité a été retiré.

6. Taxe sur l'inoccupation des immeubles

- 123 nouveaux dossiers ont été ouverts;
- 400 dossiers « inoccupation » ont été traités;
- un total de 69 dossiers sont tombés dans le champ d'application de la taxe (pour un enrôlement de 265.000 € net des dégrèvements et des irrécouvrables);

7. Amendes administratives

aucun nouveau dossier a été ouvert;

8. Primes à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité

Le Collège communal réservait une suite :

- favorable à l'octroi d'une prime :
- net de 4.050 €, aux propriétaires de l'immeuble sis Boulevard des Gérardchamps, 200/202, en sa séance du 22.04.21;
- de 1.440 €, en déduction de la taxe de 1.730 € due, au propriétaire de l'immeuble sis Place de la Victoire 16, en sa séance du 03.06.21;
- défavorable aux propriétaires de l'immeuble sis rue du Commerce, 2/4 (la taxe n'ayant jamais été enrôlée).

9. Permis de location

Le Collège communal :

- en sa séance du 21.01.21, octroyait un permis de location au propriétaire du logement sis au 1^{er} étage de l'immeuble sis rue Raymond, 17;
- en sa séance du 18.03.21, octroyait des permis de location au propriétaire des deux logements sis au rez-de-chaussée ainsi qu'au 3^{ème} étage de l'immeuble sis rue de Liège, 98;
- en sa séance du 01.04.21, octroyait des permis de location au propriétaire des quatre logements sis au 1^{er} étage avant, au 2^{ème} étage avant, au 3^{ème} étage avant ainsi qu'au 3^{ème} étage arrière de l'immeuble sis rue Aux Laines, 18;
- en sa séance du 19.08.21, octroyait un permis de location au propriétaire du logement sis en duplex à l'entresol « rez/1^{er} » de l'immeuble sis rue de Liège, 12;

10. scrifs « HABITAT In Vesdre »

En sa séance du 02.09.21, le Collège communal mandatait le paiement de 100 € (50 % du subside requis) sur le compte de la scrifs « Habitat In Vesdre »; le solde de 100 € (50 %) étant à payer à la réception de la pièce justificative (ce qui sera fait, en date du 16.11.21);

11. Prime à la valorisation des façades d'immeubles d'habitation remis en conformité

11.1. périmètres éligibles 2021

En sa séance du 04.03.21, le Collège communal arrêta les trois périmètres éligibles à la prime pour 2021 (« Vieille Ville » et « Hypercentre » et « Ville Haute »);

11.2. primes :

11.2.1. Immeuble sis rue Lucien Defays, 25

Le Collège communal, en sa séance du 03.09.20, statuait négativement sur la demande de prime; en cause :

- la localisation du bien hors périmètre éligible;
- le fait qu'il n'a jamais fait l'objet d'une visite de la « Commission salubrité/sécurité/santé »;

11.2.2. Immeuble sis rue Saint Remacle, 9

Le Collège communal, en sa séance du 22.04.21, mandatait le paiement de 4.800 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 15.04.21);

- 11.2.3. Immeuble sis Place du Marché, 18
Le Collège communal, en sa séance du 22.04.21, mandatait le paiement de 7.203 € au bénéfice de ses propriétaires, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 15.04.21);
- 11.2.4. Immeuble sis rue Xhavée, 26/28
Le Collège communal, en sa séance du 22.04.21, fixait - à la demande de son propriétaire (et compte tenu de l'incertitude planant sur le timing de fin de travaux de réfection de voirie/trottoirs de la rue Xhavée) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.22;
- 11.2.5. Immeuble sis rue de la Banque, 18/rue des Martyrs/Angle
Le Collège communal, en sa séance du 03.06.21, mandatait le paiement de 15.000 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 27.05.21);
- 11.2.6. Immeuble sis rue Saint-Remacle, 3/5
Le Collège communal, en sa séance du 24.06.21, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 17.06.21);
- 11.2.7. Immeuble sis rue du Palais, 31
Le Collège communal, en sa séance du 24.06.21, statuait négativement sur la demande de prime; en cause, le fait que :
- l'immeuble a été remis en conformité à la « salubrité/sécurité/santé des logements » endéans plus de 12 mois;
 - les travaux d'embellissement de sa façade sont achevés;
- 11.2.8. Immeuble sis rue Ortmans-Hauzeur, 51/53
Le Collège communal, en sa séance du 24.06.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.9. Immeuble sis rue du Palais, 19
Le Collège communal, en sa séance du 08.07.21, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.06.21);
- 11.2.10. Immeuble sis Place de la Victoire, 16
Le Collège communal, en sa séance du 16.07.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.11. Immeuble sis rue Renkin, 58/60
Le Collège communal, en sa séance du 23.09.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.12. Immeuble sis rue des Raines, 93/95
Le Collège communal, en sa séance du 07.10.21, mandatait le paiement de 4.518 € au bénéfice de son propriétaire; cela :
- sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 04.10.21);
 - à titre conservatoire; c'est-à-dire moyennant son remboursement au terme d'un délai d'un an, dans l'occurrence où les travaux de restauration/embellissement du rez n'avaient pas été exécutés d'ici là;
- 11.2.13. Immeuble sis rue du Palais, 114
Le Collège communal, en sa séance du 18.11.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.14. Immeuble sis rue des Minières, 41
Le Collège communal, en sa séance du 18.11.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.15. Immeuble sis rue de Dinant, 11
Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de sa propriétaire (et compte tenu que le confinement lié à la crise du coronavirus et des intempéries des printemps et été 2021 ont retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.22;

- 11.2.16. Immeuble sis rue du Centre, 8 / rue de la Colline
Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, fixait - à la demande de sa propriétaire (et compte tenu que le confinement lié à la crise du coronavirus et des intempéries des printemps et été 2021 ont retardé le démarrage des travaux d'embellissement de la façade) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.22;
- 11.2.17. Immeuble sis rue Paul Janson, 19
Le Collège communal, en sa séance du 02.12.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.18. Immeuble sis rue Peltzer de Clermont
Le Collège communal, en sa séance du 09.12.21., réservait une suite défavorable à la demande de prime ad hoc; en cause, l'implantation du bien hors périmètre éligible;
- 11.2.19. Immeuble sis rue Renier, 64/66
Le Collège communal, en sa séance du 16.12.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 15.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.20. Immeuble sis rue du Brou, 73
Le Collège communal, en sa séance du 16.12.21, mandatait le paiement de 4.408 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 08.12.21);
- 11.2.21. Immeuble sis rue Ortmans-Hauzeur, 55/rue Coronmeuse, 11
Le Collège communal, en sa séance du 16.12.21, mandatait le paiement de 15.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 08.12.21);
- 11.2.22. Immeuble sis rue des Carmes, 10
Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.23. Immeuble sis rue Renkin, 29
Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 08.12.21);
- 11.2.24. Immeuble sis rue des Minières, 51/rue Grandjean, 46
Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 10.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- 11.2.25. Immeuble sis rue Renier, 74
Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, décidait d'engager un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire; cela, à titre conservatoire (c'est-à-dire, dans l'attente de la demande officielle assortie des devis nécessaires);
- 11.2.26. Immeuble sis rue de Heusy, 23
Le Collège communal, en sa séance du 23.12.21, décidait d'engager un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire; cela, à titre conservatoire (c'est-à-dire, dans l'attente de la demande officielle assortie des devis nécessaires);

12. Réunion annuelle du Comité de Gestion « Logement »

En date du 04.05.21, le SPW marquait son accord quant à la demande de la Ville de voir la réunion de concertation annuelle - à organiser au pied de l'article 187 § 3 du Code Wallon du Logement - reportée sine die (en cause, la gestion de la crise sanitaire en compliquant sa programmation);

SECTION 15 - AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

1. Mesures de contrôle financier : comptes 2020 et budget 2021

En sa séance du 04.10.21, le Conseil communal approuvait les comptes 2020 et le budget 2021 de l'A.I.S. :

- comptes 2020 : boni de 8.492 €;
- budget 2021 présenté avec un boni de 8.174 €;

2. Octroi de subventions sous forme d'argent et autres

En sa séance du 04.10.21., le Conseil communal approuvait l'octroi, pour l'exercice 2021, de subventions directes et indirectes à l'A.I.S; soit, 30.572 € sous forme d'argent.

SECTION 16 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1.- ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

A.- Population scolaire

Au 31 janvier 2021 :

cycle préparatoire : 257 élèves
autres filières : 224 élèves
Total 481 élèves

B.- Personnel

a.- Nomination au 1er avril 2021

3 agents

b.- Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant

4 désignations

c.- Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant

8 désignations

C.- Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :

* Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

- Professeur de formation pluridisciplinaire pour 2 périodes
- Professeur de sculpture pour 8 périodes

D.- Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle

* Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

- Professeur de peinture pour 21 périodes

E.- Congé, pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle, à un professeur.

* Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

- Professeur d'infographie et de dessin pour 8 périodes

F.- Démission

1 agent (mise à la pension)

G.- Organisation de l'enseignement

171 périodes hebdomadaires sont dispensées par les professeurs.

2.- CONSERVATOIRE

A.- Population scolaire d'après la statistique officielle au 31/01/2021 :

1636 élèves, pour un total de 3061 cours.

Les 1636 élèves englobent les élèves des ateliers préparatoire musique, danse ou arts de la parole

Répartition par domaines :

- Domaine de la Musique : 1166 élèves
- Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : 478 élèves
- Domaine de la Danse : 221 élèves

B.- Personnel

a.- Affectation des surveillantes-éducatrices et répartition des périodes subventionnables :

* pour l'année scolaire 2020/2021 : 72 périodes

La répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire et l'Académie des Beaux-arts : 54 périodes pour le Conservatoire et 18 périodes pour l'Académie

b.- Nominations à titre définitif

* Au 1er avril 2021 :

- 18 périodes de professeur d'art dramatique
- 25 périodes de professeur de piano
- 41 périodes de professeur de formation musicale
- 7 périodes d'ensemble instrumentale
- 12 périodes de formation vocale
- 1 période de formation instrumentale - violon
- 4 période de formation instrumentale - harpe
- 2 périodes d'accompagnement au piano dans le domaine de la danse

c- Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants :

* A partir du 1er septembre 2020, jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard :

- Professeur de danse classique (21 périodes) et professeur de danse contemporaine (9 périodes)
- Professeur de piano (41 périodes)
- Professeur de formation musicale (44 périodes)
- Professeur de chant (12 périodes)
- Professeur de harpe (4 périodes)
- Professeur d'art dramatique (29 périodes)
- Professeur d'accompagnement (18 périodes)
- Directeur adjoint (18 heures)
- Professeur de formation instrumentale- violon (2périodes)
- Professeur de formation instrumentale- guitare (10périodes)
- Professeur de formation instrumentale- trombone (1période)
- Professeur de formation instrumentale- clarinette (1période)
- Professeur de formation instrumentale- violoncelle (4 périodes)
- Professeur de formation instrumentale- tuba (1 période)
- Professeur de diction/déclamation (15 périodes)
- Professeur d'ensemble instrumentale (7 périodes)
- Professeur de chant d'ensemble (2 périodes)
- Professeur de musique de chambre (22 périodes)

d- Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants :

98 désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants ont été effectuées.

e.- Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :

* Pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 :

- Professeurs chargés de l'accompagnement, pour 28 périodes
- Professeur d'orgue, pour 6 périodes
- Professeurs de piano, pour 36 périodes
- Professeurs de musique de chambre instrumentale, pour 12 périodes
- Professeurs d'écriture, pour 8 périodes
- Professeurs de formation musicale, pour 24 périodes
- Professeurs d'art dramatique, pour 42 périodes
- Professeurs d'ensemble instrumental 7 périodes
- Professeur de clarinette 6 périodes
- Professeurs de flûte 14 périodes
- Professeurs de chant 13 périodes
- Sous-directeur 18 heures
- Professeur de percussions 6 périodes
- Professeurs de saxophone 24 périodes
- Professeur de diction/déclamation 18 périodes
- Professeur de basson pour 1 période

f.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle :

* Pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 :

- Professeur de formation musicale pour 6 périodes
- Professeur de piano pour 4 périodes

- g.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales :
- h.- Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle :
- i.- Octroi d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle :
 - Surveillant-éducateur, pour 18 périodes
- j.- Octroi d'un congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental
 - Professeur de formation musicale pour 10 périodes
- k.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite :
 - Néant
- l.- Mise en disponibilité pour maladie :
 - néant
- m.-Démission d'une fonction dans un emploi définitif :
 - Professeur d'art dramatique pour 4 périodes
 - Professeur de formation musicale pour 8 périodes
- n.- Démission avant la pension de retraite :
 - 1 professeur de formation instrumentale-cor
 - 1 professeur de formation instrumentale-piano
 - 1 professeur de musique de chambre et de formation instrumentale-hautbois

SECTION 17 - DESIGNATIONS DANS DIVERSES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

La Commission CAPE (Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement)

Afin de répondre à la demande d'un professeur de l'Académie des Beaux-Arts souhaitant l'obtention de son CAPE pour le domaine de la sculpture, l'autorité communale a marqué son accord sur la désignation des membres effectifs pour représenter le PO au sein de ladite Commission.

A.S.B.L. APEP

L'ASBL Association des Parents, des Elèves et des Professeurs du Conservatoire est liée à la Ville de Verviers par Convention. Aussi, afin de répondre au prescrit de l'article 144bis de la loi communale, l'autorité communale a désigné un membre du Conseil communal d'une part, en qualité de délégué de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'ASBL « APEP » et, d'autre part en qualité d'administrateur représentant la Ville.

SECTION 18 - ADOPTION DE REGLEMENTS

L'autorité communale a adopté le règlement de travail pour l'enseignement artistique à horaire réduit.

SECTION 19 - CONVENTION

Afin de veiller à la bonne gouvernance des différents organes de l'asbl ACA NOVA et de remédier aux nombreux dysfonctionnements de ladite asbl, l'autorité communale a marqué son accord sur l'envoi d'un courrier à l'ensemble des membres administrateurs.

SECTION 20 - AUTRES

Conservatoire de Verviers/APEP

Comme convenu à l'article 9 de la Convention 2019 passée entre le Conservatoire de Verviers et l'APEP, le directeur du Conservatoire a soumis à l'autorité communale, pour prise d'acte, divers documents à savoir la convention signée, la synthèse des dépenses 2020, les procès-verbaux du CGJ 2020, la synthèse de gestion du patrimoine instrumental 2020 et la synthèse inventaire instruments 2020;

ASBL ACA NOVA - Montant des cotisations

La Convention liant l'Académie des Beaux-Arts et l'A.S.B.L. "ACA NOVA" précise en son article 1^{er} que "La Ville de Verviers autorise l'ASBL à percevoir une cotisation auprès des élèves de l'Académie...montant fixé de commun accord entre l'Asbl et la Ville...". Aussi, l'autorité communale, au vu de la crise sanitaire, a décidé de ne pas augmenter le coût des cotisations qui se maintiendra pour cette année scolaire à 10 €.

Participation d'un élève du Conservatoire à « The Voice France »

L'autorité communale a marqué son accord sur le tournage d'une petite vidéo dans l'enceinte du Conservatoire et ce afin de permettre à un élève sélectionné pour l'émission « The Voice France » d'effectuer son premier passage dans l'émission.

Captation du concert des lauréats

L'autorité communal a marqué son accord sur le financement d'une dépense afin d'organiser, sans public au vu des conditions sanitaires, le concert annuel des élèves lauréats du Conservatoire pour 2020-2021 et de le retransmettre en direct depuis la salle du Conservatoire via la chaîne YouTube.

Travail de fin d'études

L'autorité communale a autorisé une étudiante à effectuer son travail de fin d'étude à l'Académie des Beaux-Arts l'objectif étant de fournir des outils en adéquation avec le terrain (tant pour les élèves que pour les enseignants) et de faire des propositions à intégrer dans un plan d'action.

Approbation des cotisations et réductions pour les élèves du Conservatoire

Suite à l'approbation de la Convention de partenariat entre le Conservatoire de Verviers et l'asbl APEP, l'autorité communale a approuvé les montants des cotisations ainsi que les modalités de réductions pour l'année scolaire 2020-2021.